This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`


Jacques Chavanes
Conseiller au
Parlement.

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY



ST. GILES · OXFORD

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

150

mars 66
N° 61
7. 5. 85.

Vet. Fr. II A. 1667

1.10.18

by Claude Yvon

LIBERTÉ
DE
CONSCIENCE.

RESSERRÉE DANS DES BORNES
LÉGITIMES.

PREMIERE PARTIE.

LONDRES

M. DCC. LIV.

Q

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
22 OCT 1986
OF OXFORD
LIBRARY

PREFACE.

Incedo per largos tolerantiæ campos, & per arcam intolerantiæ viam, æqualiter diſtans ab erroribus utrique confinibus.

J'Ai voulu eſſayer ſi les idées de la tolerance civile en matiere de religion, préſentées ſous une forme catholique, ne produiroient point ſur les eſprits un autre effet que celui qu'en ont produit jusqu'alors les mêmes idées traitées dans les principes des Proteſtans. Les erreurs qu'ils ont mêlées avec cette vérité, lui ont fait du tort dans l'eſprit des Catholiques qui ſont venus à la méconnoître, & qui, pour me ſervir de l'expreſſion d'un de nos beaux eſprits, *l'ont traitée ainſi que nos juges traitent un honnête-homme, qui ſe trouve engagé par accident dans une troupe de coquins.*

On reproche à l'égliſe romaine d'avoir fait un dogme de l'intolerance civile en matiere de religion, & de perſécuter les hérétiques par principe de conſcience. Mais cette opinion, quel-

que

que vogue qu'elle ait parmi ceux qui la compoſent, lui eſt auſſi étrangere, que l'opinion du Probabiliſme l'étoit pour elle, dans le tems-même que ce monſtre de la morale voyoit flotter ſous ſes étendarts presque tous les docteurs de l'école. Un ſentiment, quelque répandu qu'il ſoit, n'eſt érigé en dogme que du moment qu'il a été défini par l'égliſe & propoſé comme tel ſous peine d'anathême. Or nous ne voyons point que l'égliſe Romaine ait inſeré dans ſes canons l'affreux dogme de l'intolerance qui géne les conſciences, uſurpe un droit réſervé à la divinité, & ne lui donne pour adorateurs que d'infames hypocrites.

Je ſuis ſurpris qu'aucun Catholique jusqu'ici n'ait conçu le deſſein de venger ſon égliſe d'une erreur que lui imputent avec quelque couleur de vraiſſemblance les Proteſtans, & qui en prennent occaſion de la décrier comme une égliſe barbare & inhumaine, qui le fer en main veut convertir les mortels. Je me croirois bien récompenſé de mon travail, ſi je pouvois par cet écrit les détromper d'une perſuaſion qui nous eſt ſi in-

injurieuſe & qui les éloigne ſi fort de nous. Les voyes de contrainte qu'on employe pour les ramener produiſent un effet tout contraire. Elles ferment leur eſprit à toutes les raiſons qu'on peut leur alléguer; & il ne leur paroît pas poſſible qu'une égliſe, qui porte dans la converſion de ceux qu'elle appelle hérétiques tant de vigueur & de cruauté, puiſſe être cette égliſe que J. C. eſt venu établir ſur la terre. Les perſécutions dont retentit la France, & qu'un zéle inſenſé y allume contre les Réformés, ont élevé entr'eux & nous un mur de diviſion que la ſeule liberté de conſcience pourroit abbatre.

Si quelque choſe eût été capable de deſſiller les yeux du clergé de France, c'étoit ſans doute *le Commentaire Philoſophique* de Bayle. Je ne connois aucun ouvrage, où les droits de la conſcience ſoient mieux établis. L'auteur y a déployé ce que la raiſon a de plus fort, de plus perſuaſif & de plus inſinuant. Il a prevenu toutes les difficultés qu'on pouvoit lui faire; & ce qu'il n'eſt pas poſſible de lui conteſter, il a pulvériſé les deux lettres de St. Auguſtin, ſur

lesquelles le clergé de France a prétendu appuyer l'apologie des perſécutions que ſon zéle ſuſcite dans ce beau royaume contre la religion Proteſtante. A quoi tient-il donc qu'un ouvrage ſi fortement raiſonné n'ait produit tout l'effet qu'on s'en étoit promis? Eſt-ce le cas de dire avec l'illuſtre auteur de *l'eſprit des loix* que, *quand il s'agit de prouver des choſes ſi claires, on eſt ſur de ne pas convaincre*?

J'aime mieux croire que les erreurs que ce philoſophe ſcéptique a ſemées avec profuſion dans ſon commentaire, ont beaucoup nui à la bonté de la cauſe qu'il ſoutenoit; ſans compter les invectives ſanglantes, qu'une fureur brutale & forcée arrache de ſa plume contre l'égliſe Romaine & la ſacrée majesté de nos Rois, dans cette Philippique mordante, connue ſous ce titre: *la France toute Catholique ſous le regne de Louis le Grand.* On a haï la vérité dans un homme, qui dans le même-tems qu'il la défendoit d'un côté avec toute la force du raiſonnement, la détruiſoit de l'autre par des ſophismes ſubtils & captieux. Car enfin, cette tolerance que

Bayle

Bayle prêche, à quoi aboutit-elle, ſi ce n'eſt à nous précipiter dans l'abyme affreux de l'indifférence des religions? Cette erreur ſi groſſiere a tellement frappé les eſprits, qu'elle ne leur a pas permis de faire attention à la vérité que ce philoſophe ſceptique a ſi ſubtilement entrelacée avec elle. On n'a vû dans Bayle, partiſan de la tolerance, qu'un ennemi déclaré du chriſtianisme. Les Proteſtans eux-mêmes, Saurin & Jurieu, ont aiguiſé leur plume contre lui, pour venger la vérité qu'il outrageoit ſi indignement; mais s'il m'eſt permis de dire ce que j'en penſe, ils ont été battus par ce philoſophe, qui connoiſſoit bien mieux que ſes adverſaires la trempe des armes dont il s'eſt ſervi pour les combattre. Il n'a eu beſoin, pour les terraſſer, que de leur oppoſer les propre principes de la Réforme, dont la conſtitution eſt telle, qu'elle favoriſe, contre ſes propres intentions, le dogme monſtrueux de l'indifférence des religions.

A Dieu ne plaiſe que je range parmi les ennemis du Chriſtianisme ceux qui l'ont ſi bien défendu par des écrits

pleins

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner de quel côté ſe trouvent les plus grands abus. Il ſuffit qu'il y en ait de part & d'autre, pour qu'on doive travailler fortement à les prévenir, ou à en arrêter le cours. Les premiers, par une tolerance mal entendue, réduiſent à preſque rien le Chriſtianiſme, ou plûtôt, ils le détruiſent ; & les ſeconds, par une intolerance auſſi peu raiſonnable, en inſpirent de l'horreur à ceux qui n'y ſont pas encore bien affermis, ou qui voudroient l'embraſſer. On donne aux premiers le nom de *Tolerans*; & de ceux-là, on en trouve un très grand nombre dans l'égliſe proteſtante: les ſeconds s'appellent intolerans; & ceux là fourmillent en grand nombre dans l'égliſe romaine. On diroit que la tolerance eſt plus propre aux Proteſtants, & que l'intolerance convient mieux aux Romains.

Le but que je me propoſe dans cet ouvrage, c'eſt de faire voir que l'intolerance eccléſiaſtique entre néceſſairement dans la conſtitution de la religion chrétienne, que c'eſt en cela que conſiſte ſa perfection, & ce qui la caracté-

riſe

riſe principalement. Ici j'aurai à combattre cette foule de *Tolerans*, qui livrent indignement le chriſtianiſme à ſes plus cruels ennemis. Mais on ſe tromperoit fort, ſi l'on s'imaginoit que cette intolerance eccléſiaſtique dût entraîner après elle l'intolerance civile. Donnons nous bien de garde de les réunir. Il eſt auſſi expreſſément ordonné à la ſociété civile d'être tolerante en matiere de religion, qu'il l'eſt à la ſociété religieuſe d'être ſur ce point intolerante. L'union de la tolerance civile avec l'intolerance eccléſiaſtique peut ſeule maintenir ces deux ſociétés & les faire concourir au bonheur de l'homme pour qui elles ſont établies.

Je n'ignore pas que la queſtion que je traite eſt extrêmement délicate & épineuſe, parce qu'il s'agit de fixer les limites qui ſéparent les deux puiſſances, la ſpirituelle & la civile. En me déclarant pour la tolerance civile, je paroîtrai aux intolerans n'avoir pas aſſez à cœur les intérêts de la religion; & en défendant l'intolerance eccléſiaſtique, les *Tolerans* me reprocheront d'avoir mis des bornes trop étroites à la liberté de con-

conſcience. J'aurai à eſſuyer les difficultés des deux partis; difficultés, comme l'on ſait, extrêmement fortes, & par leſquelles ils ſe pouſſent mutuellement à bout les uns & les autres. Mais, pour peu qu'ils veuillent ſe dépouiller de leurs préjugés, & me rendre juſtice, ils ſeront forcés de convenir, qu'en marchant au milieu d'eux, c'eſt-à-dire, entre la tolerance trop étendue des uns & l'intolerance trop rigide des autres, j'ai rendu vaines toutes ces objections par leſquelles ils s'écraſent tour à tour.

Je diviſe ce traité en trois ſections, dans la premiere deſquelles je traite de l'intolerance eccléſiaſtique, dans la ſeconde de la tolerance civile, & dans la troiſiéme de l'injuſtice des perſécutions excités par le zéle amer des eccléſiaſtique contre le Calviniſme.

TABLE
DES CHAPITRES.

De la premiere Partie.

I. *Que la Religion chretienne eſt par ſa nature intolerante.* . . Pag. 1.

II. *Quelle eſt l'étendue de l'intolerence eccléſiaſtique, & ce qu'en penſe les egliſe romaine & reformée.* . . . 12

III. *Combien les Proteſtans ont été embaraſſés à fixer les limites où doit s'arrêter la Tolerance eccléſiaſtique.* . . . 18

IV. *Que la Clarté de la révélation eſt un moyen très peu propre pour décider l'importante queſtion des articles fondamentaux.* 23

V. *Que l'importance des Vérités eſt le méme défaut que la clarté de leur revélation, pour fixer les articles fondamentaux.* . . . 31

VI. *Que les Principes de la reforme l'obligent à tolerer toute ſorte d'erreurs.* . . . 52

VII.

VII. *Que la tolerance des erreurs une fois admiſe ne connoit plus de limites, & qu'il faut néceſſairement l'étendre au delà des bornes du Chriſtianiſme.* . . 80

VIII. *Que l'autorité infaillible eſt la ſeule digue qu'on puiſſe oppoſer au torrent de l'indifférence de religion.* 89

IX. *Réponſe à quelques difficultés propoſées contre l'infaillibilité.* 96

X. *Conſéquences qui réſultent néceſſairement du ſyſtéme de l'intolerance expoſé dans les chapitres précédents.* 121

Fin de la Table.

DE L'INTOLERANCE CHRETIENNE.

Les flambeaux de la haine entre nous allumés
Jamais des mains du tems ne ſeront conſumez.

VOLT. MAH.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Que la Religion chretienne eſt par ſa nature Intolerante.

L'Intolérance que le Chriſtianiſme porte ſur ſon front & qui fait un de ſes caracteres les plus marqués, eſt préciſément ce qui révolte contre lui les eſprits forts. De là leurs emportemens contre cette religion, qu'ils peignent du crayon le plus noir, en la repréſentant comme funeſte aux Etats qui l'ont reçue dans leur ſein, & qu'elle embraſe très ſouvent du feu des guerres civiles. Les Hiſtoires modernes, où elles ſont gravées avec un burin immortel, pour ſer-

ſervir d'exemple à la poſtérité de ce que peut l'abus de la religion pouſſée au de là de ſes bornes, ne fortifient malheureuſement que trop les objections qu'ils en tirent contre ſa vérité. Ils ne ſauroient ſe perſuader qu'une religion, qui ſe vante d'une origine divine, porte par tout le déſordre, le trouble & la confuſion. Peu s'en faut même que dans les accès de leur mauvaiſe humeur ils ne regrettent les tems où le paganiſme infectoit l'univers, & qu'ils ne preferent ſes Dieux tolérans au Dieu perſécuteur que les Chretiens adorent. „ Ce „ paganiſme, nous dit un des plus beaux „ eſprits de notre ſiécle, couvrit la terre „ de ténébres; mais il ne l'arroſa gueres „ que du ſang des animaux; & ſi quelquefois chez les Juifs & chez les payens on „ dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étoient, „ ne cauſerent point de guerres civiles". Dans le paganiſme, tolérant de ſa nature, la concorde uniſſoit ceux que les religions diviſoient; mais dans le Chriſtianiſme, toutes les ſectes qui le compoſent ſont aux priſes les unes contre les autres. Ce que ſa morale peut avoir de bon eſt plus que balancé par cet eſprit d'intolérance, qui le rend inſociable, & qui trainant ſur ſes pas la fureur & la diſcorde, allume par tout le feu des guerres de religion; guerres d'autant plus cruelles & plus animées, que la cauſe en eſt ſacrée.

Le

Le paganiſme, j'en conviens, étoit tolérant; mais les Deïſtes ſont dans une erreur extrême, s'ils jugent de la tolérance par les idées modernes qu'on ſe forme de la tolérance, qui reünit les eſprits, reſpecte les droits de la conſcience, & permet à tous d'exercer librement leur religion. Cette Tolérance, qu'ils ont en vue & dont ils exaltent avec raiſon la sageſſe, n'a point été connue des payéns. Tant de Chrétiens moiſſonnés par le fer pendant près de trois cens ans, ne prouvent que trop combien peu ils étoient tolérans. Leur tolérance conſiſtoit ſeulement à ſouffrir des religions différentes de celle qui étoit établie par les loix & qui étoit regardée comme la religion nationale. Mais s'il s'agiſſoit de religions, qui comme le Judaïſme & le Chriſtianiſme, lui fuſſent oppoſées, & qui fuſſent incompatibles avec elle, c'eſt alors qu'ils ſe montroient très intolérans.

Cette intolérance, dont on ne peut nier les heureuſes influences par rapport à la ſociété, avoit ſa ſource dans la fauſſeté & dans les abſurdités du paganiſme. On peut conſulter ſur cela l'excellent traité de la *divinité de la miſſion de Moyſe* de Mr. Warburton. Cet Auteur également profond dans ſes recherches ſur l'antiquité & ſolide dans les raiſonnemens dont il les accompagne, nous fait enviſager le paganiſme comme un aſſemblage monſtrueux de plu-

ſieurs religions diſtinctes, toutes fondées ſur de prétendues révélations également diſtinctes & particulieres, qui ne reclamant pas la même origine, n'étoient point établies par conſéquent ſur leur mutuelle deſtruction. Ce grand nombre de révélations provenoit néceſſairement de cette multitude de Divinités écloſes du cerveau des Poëtes, & l'ouvrage des paſſions humaines. Comme leurs intérêts étoient ſéparés, & qu'elles n'avoient rien à démêler les unes avec les autres, elles avoient, chacun en propre, un culte, des oracles, des révélations. Tous y pouvoient prendre part, ſelon qu'ils le jugeoient à propos; de maniere pourtant qu'il ne leur étoit pas permis de ſe ſouſtraire à la religion nationale, & qu'il falloit que le magiſtrat fut inſtruit des cultes nouveaux & étrangers, auxquels les particuliers s'affectionnoient. Tout cela a été doctement expliqué par l'auteur anglois que jeviens deciter.

Le magiſtrat, dont les vues ſe tournoient uniquement vers l'utilité publique, à la quelle il ſacrifioit la vérité, fomentoit, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, les religions particulieres, parce qu'elles étoient favorables à la religion de l'État. Cette religion en effet, étoit par elle-même trop abſurde, trop imparfaite, pour plaire longtems à ceux qui n'en auroient point eu d'autre. Il étoit donc néceſſaire, pour conſerver la chaleur & la vivacité des impreſ-

preſſions religieuſes, & pour ranimer la ſuperſtition languiſſante, qu'il s'introduiſit dans l'Etat de nouvelles religions, des cultes étrangers, pourvû qu'on ne donnât aucune atteinte à la religion nationale, qu'il étoit de l'interêt de conſerver & de faire fleurir dans un tems où l'on n'avoit rien de meilleur, la véritable religion n'ayant point encore percé des traits de ſa lumiere les ténébres de l'idolatrie Il ne pouvoit naître que de très bons effets de cette tolérance de religions, qui, pour être différentes entr'elles, n'étoient pas pour cela oppoſées. Un Dieu ne détruiſoit pas un autre Dieu, ni une révélation n'en détruiſoit pas une autre. La religion des payens n'étoit point dogmatique. Elle ne conſiſtoit que dans la morale, dans des fêtes & dans des cérémonies; toutes choſes qui n'obligent point les hommes à ſe couper la gorge les uns aux autres.

Cette ſociabilité de religions, qui couloit de la nature du paganiſme, & qui n'avoit d'autre principe ni d'autre fondement que les abſurdités de ces mêmes religions, ne peut naturellement convenir à la religion Chrétienne, qui eſt fondée ſur une revélation véritable & appuyée ſur une théologie dogmatique. Toute religion différente d'elle lui eſt par cela même oppoſée. Sa vérité ſuppoſe néceſſairement la fauſſeté des autres. Elle iroit contre ſa propre fin, ſi elle s'incorporoit avec quel-

que religion que ce fut. De là cette ſainte & infléxible incompatibilité qu'elle a toujours montrée pour toutes les autres religions. Fiere de ſon origine & chargée du ſacré dépôt des vérités que Dieu lui a confiées, elle n'a ceſſé de témoigner une horreur invincible pour tout autre culte que le ſien. Lorſqu'elle s'annonça dans le monde, les payens, fortement imbus du préjugé de la communication mutuelle des religions, & accoûtumés à des révélations nouvelles, la reçurent d'abord avec plaiſir. Ils jugerent du Dieu des Chrétiens par leurs divinités locales & tutelaires. Ils crurent en conſéquence que les Chrétiens conſentiroient volontiers que leur Dieu leur fût aſſocié. La nouveauté & plus encore la beauté de la religion Chrétienne la firent recevoir avec avidité à des eſprits qui ne pouvoient ſe raſſaſier de ſuperſtitions. Tibere, inſtruit par des rapports fidéles de toutes les merveilles dont J. C. avoit étonné la Paleſtine, propoſa au Senat de groſſir de ſon nom la liſte des dieux de Rome; & ſi le Senat rejetta la propoſition, ce ne fut, comme le remarque Tertullien, que par cequ'il n'en étoit pas l'auteur. Pour lui, il demeura dans ſon opinion, & menaça de groſſes peines les accuſateurs des Chrétiens. Un autre Empereur romain plaça dans ſon cabinet l'image de J. C. parmi celles des divinités de l'empire.

Le tems fit connoître l'eſprit de cette religion.

ligion. On ne fut pas longtems à s'appercevoir que comme la Judaïque elle ſoûtenoit qu'elle étoit la ſeule véritable. Ses prétentions, qui n'alloient pas moins qu'à renverſer le paganiſme, la lui rendirent odieuſe. Tout le mépris & l'indignation qu'on avoit eus pour les Juifs auſſi intolérans que les Chrétiens, tomberent ſur ces derniers. L'Empire crut ſa dignité bleſſée, s'il conſentoit à quitter la religion, ſous les auſpices de la quelle il avoit été fondé, pour adopter une religion nouvelle, qui, outre les maximes auſteres de ſa morale, avoit encore contr'elle le défaut de n'être point illuſtrée par les grandeurs, & ſur qui rejailliſſoit l'obſcurité de ceux qui la prêchoient. Les Romains, & ſur tout parmi eux les Philoſophes & les ſavans, étoient piqués de voir que des gens ſans naiſſance, ſans lettres, ſans aucune culture d'eſprit, ſe donnaſſent les airs d'une ſageſſe plus ſublime que celle du reſte du monde, & que ſous ce pretexte ils refuſaſſent toute communication avec les autres, comme n'étant point auſſi purs qu'eux. C'eſt le reproche que Celſe faiſoit aux Juifs, & que les Chrétiens ne méritoient pas moins qu'eux, par leur tendre attachement à une religion qui leur interdiſoit ſévérement toute communication religieuſe avec les payens. Delà cette haîne envenimée qui domine ſi fort dans les relations partiales que les hiſtoriens romains firent des chrétiens. Delà

 ces

çes perſécutions violentes, qui éclaterent contr'eux dans tout l'Empire, & dont le feu ne s'éteignit, que lorſque la croix eût été placée ſur le diadême des Empereurs.

On peut juger par là de l'injuſtice des eſprits forts dans les éloges qu'ils prodiguent à perte de vue à la tolérance des payens. Cette tolérance tant vantée par eux, & qu'ils relevent avec une eſpéce de complaiſance, perſécuta à toute outrance l'intolérance rigide que le Chriſtianiſme commande à ſes ſectateurs. Les Chrétiens, l'objet de leur haîne, tout infléxibles qu'ils étoient dans leurs ſentimens, ne perſécutoient pas les payens, mais en étoient cruellement perſécutés. Ils ne ſavoient qu'obeïr aux ordres inhumains, que la tolérance payenne donnoit contre l'intolérance chrétienne, & tendre la gorge au fer homicide qui les immoloit. Et dans quel tems encore! Lors-même qu'ils pouvoient par leur nombre ſe faire craindre à l'Empire autant du moins que les Parthes & les Marcomans. Leur religion, malgré cet eſprit d'intolérance qui en fait l'âme, ne leur permettoit à l'égard de leurs perſécuteurs qu'une ferme réſiſtance pour ne pas ſuivre leurs rites ſuperſtitieux. Elle leur ordonnoit d'être fidéles à leur Dieu & à leur Prince, & ils étoient l'un & l'autre.

„ Quand Julien leur diſoit, offres de l'en-
„ cens aux idoles, ils le refuſoient: quand
„ il leur diſoit, marches, combats, ils
„ obeïſ-

„ obeïſſoient ſans héſiter. Ils diſtinguoient „ le Roi éternel du Roi temporel, & demeuroient aſſujettis au Roi temporel pour „ l'amour du Roi éternel : parce que, lorsque les impies deviennent Rois, c'eſt „ Dieu qui le fait ainſi pour exercer ſon „ peuple, de ſorte qu'on ne peut pas ne „ pas rendre à cette puiſſance l'honneur „ qui lui eſt dû. *S. Aug.*

On ne ſauroit blâmer dans la religion chrétienne cette intolérance qu'elle a toujours oppoſée au paganiſme, ſans faire tomber le reproche de fanatiſme ſur les martyrs qui l'ont ſcellée de leur ſang. Elle ſeule a fait dans l'eſprit des payens tout le crime des Chrétiens. Elle ſeule leur a attiré toutes les perſécutions auxquelles ils ont été en bute jusqu'au tems où leur patience laſſa la cruauté de leurs perſécuteurs. Comme elle attaquoit le principe fondamental de la religion payenne, je veux dire, la communication mutuelle de toutes les religions, il n'eſt pas ſurprenant, qu'elle ait excité contr'elle le zéle des meilleurs Empereurs. L'éternité de l'Empire leur paroiſſoit liée à celle de la religion qui étoit née avec lui. La politique leur faiſoit enviſager dans cette obſtination infléxible, que le Chriſtianiſme inſpiroit aux ſiens, je ne ſais quoi de ſombre qui paroiſſoit cacher une haîne envenimée contre ceux qui n'étoient pas de leur religion. Voilà pourquoi leur bras s'armoit contre les Chrétiens

TAYLOR

& que le fer étoit tendu ſur leurs têtes. Ils vouloient arrêter les progrès d'une religion qui s'élevoit inſenſiblement ſur les ruines de la religion nationale. Il étoit réſervé aux deïſtes de nos jours de les ſoupçonner de crimes odieux & de trâmes ſecrettes contre l'Empire, ſous prétexte qu'ils ont été perſécutés par les Trajans, les Antonins. Le ſeul nom de Chrétiens excite leur courroux; ils voudroient, s'il étoit poſſible, l'anéantir de deſſus la terre, pour n'avoir plus à redouter les cris importuns d'une conſcience qui leur montre dans le Dieu des Chrétiens un vengeur inexorable; ils prennent volontiers contr'eux le parti d'un Julien l'Apoſtat; & quoiqu'il ſoit conſtant qu'ils ont été ſoumis & dociles ſous le régne de cet Empereur, ils n'en penſent pas moins avec lui, qu'ils n'ont épargné aucun moyen, ni laiſſé échapper aucune occaſion d'exciter des révoltes, & que leurs chefs, furieux des bornes qu'on avoit mis à leurs pouvoirs, ont fomenté en eux l'eſprit de ſédition.

Pline le jeune leur rend ce témoignage, que, dans la recherche qu'il avoit faite de leurs crimes, il n'avoit trouvé en eux qu'un grand attachement à leur religion, & qu'une obſtination inflexible à refuſer toute communication avec le paganiſme; convenant d'ailleurs de la pureté de leurs mœurs & de leur ſoumiſſion parfaite aux ordres des Empereurs. C'étoit-là le

ſeul crime, dont on chargeoit les Chrétiens & qu'on puniſſoit en eux. Leur humeur incompatible & leur caractere inſociable en matiere de religion, paſſoient pour être l'effet d'un haîne & d'une averſion orgueilleuſe pour tout le genre humain. *On ne convainquit point*, dit Tacite, *les Chrétiens d'incendie, mais de haîne contre le genre humain.* Malheureuſement pour eux, les payens, faute davoir approfondi l'eſprit de leur religion, n'enviſagerent point cette inflexibilité ſur le pied d'une erreur, ils l'enviſagerent comme un vice. Ils crurent qu'ils avoient tout à craindre de gens, que la prévention leur peignoit des couleurs les plus noires, & qu'elle leur faiſoit regarder comme des ennemis dangereux. D'un autre côté, la pureté de leurs mœurs qu'ils ne pouvoient ſe diſſimuler, étoit pour eux une enigme qu'ils ne pouvoient expliquer. Pour avoir droit de les punir, il leur ſuppoſerent des crimes qu'ils alloient enſevelir dans leurs aſſemblées ſecrettes. Delà ces ſoupçons injurieux, qu'ils avoient une tête d'âne, qu'ils ſe mêloient indifféremment dans leurs aſſemblées, qu'à la faveur de l'obſcurité ils contentoient leur brutale paſſion, qu'ils baignoient leurs mains dans le ſang d'un enfant, & que ſur ce ſang verſé par eux ils s'engageoient à commettre toutes ſortes de crimes.

Les Chrétiens convaincus, que c'étoit renoncer à leur religion que de l'aſſocier à cel-

celle des payens, refuſerent conſtamment de le faire. Ils ne pouvoient en conſcience adorer des dieux de plâtre. Leur religion les réprouvoit & en démontroit le néant & la frivolité. C'eut été bleſſer Dieu dans l'endroit le plus ſenſible & le plus délicat, que de placer à côté de lui ſur le même autel des dieux qui n'étoient que de vains fantômes que la ſuperſtition avoit réaliſés. Ils avoient été aſſez & trop longtems la crainte & la terreur de l'univers, pour que le tems ne fut pas encore arrivé de les en rendre le jouët & le mépris. Trembler devant ces ſimulachres vains, & bruler en leur honneur un encens ſacrilége, n'étoit pas un bon moyen, pour détromper l'aveugle univers & pour arracher le bandeau de la ſuperſtition. Loin donc de communiquer avec les payens, l'amour de la vérité les preſſoit de travailler à écraſer la ſuperſtition qui les captivoit ſous un joug de fer que tant de ſiécles n'avoient encore pû briſer.

CHAPITRE II.

Quelle eſt l'étendue de l'intolérance eccléſiaſtique, & ce qu'en penſent les Egliſes romaine & réformée.

LE Chriſtianiſme propoſe de croire à des myſteres, dont la hauteur étonne ſi fort les eſprits incapables d'en porter tout le poids, qu'il

qu'il n'eſt point ſurprenant que dès ſa naiſſance-même il ne ſe ſoit diviſé en pluſieurs ſectes qui s'anathématiſent mutuellement. Sans faire l'énumeration de toutes les ſectes orientales qui ont rompu avec l'Égliſe d'occident, nous ne donnerons ici notre attention qu'aux ſeules Egliſes romaine & réformée, qui figurent avec honneur dans l'univers. On ne peut-être plus oppoſé qu'elles le ſont ſur l'article de l'intolérance eccléſiaſtique. Il s'agit de ſavoir laquelle de ces deux égliſes exprime plus parfaitement dans ſa conduite l'eſprit du Chriſtianiſme, ou de la premiere par ſon intolérance rigide, ou de la ſeconde par ſon intolérance mitigée.

L'Egliſe romaine ne met aucunes borner à ſon intolérance en fait de ſentimens. Elle affecte avec toutes les ſociétés chrétiennes, qui ſe ſont ſéparées d'elle, la même rigueur que le Chriſtianiſme conſerva avec le paganiſme, avec qui il ne voulut jamais avoir aucune communication. Sa haîne pour toutes les erreurs, de quelque nature qu'elles ſoient, eſt infléxible. Rien n'a jamais été capable de l'adoucir de ce côté-là; & par tout où elle a apperçu quelques traces d'erreurs, elle y a auſſitôt lancé le feu de ſon tonnerre. C'eſt de ſon tribunal qu'eſt parti la foudre, dont ſont encore fumans, après tant de ſiécles, les Ariens, les Macédoniens, les Neſtoriens, les Eutychéens, les Monothélites,

les Manichéens, les Pelagiens, les Novatiens, les Montaniſtes, les Donatiſtes & tant d'autres hérétiques, que le tems a précipités dans l'oubli, & qui ne ſubſiſtent plus que dans les écrits qui en parlent. Elle s'eſt rallumée dans les derniers tems contre les Albigeois, les Vaudois, les Bohémiens, les Wiclefites, les Huſſites, & notamment contre les Lutheriens & les Calviniſtes. Jalouſe de transmettre dans toute ſa pureté le ſacré dépôt des vérités révélées, elle ne ſauroit ſouffrir qu'on y donne la plus legere atteinte. Toute erreur, dès là qu'elle heurte audacieuſement ſoit l'écriture, ſoit la tradition apoſtolique, qui ſont les deux ſources de ſa créance, devient pour elle fondamentale. Elle regarde la foi comme une fleur délicate, dont le moindre ſouffle d'erreur ternit tout l'éclat.

Cette roideur inflexible de ſentimens, qui fait, à proprement parler, ſon caractere, la rend odieuſe à toutes les autres ſectes chrétiennes. Quoique diviſées de ſentimens, elles conſentent à ſe reünir, du moins à ſe tolérer. Elles ſe liguent contre Rome ainſi que contre leur ennemi commun. Elles ſacrifient leurs haînes à l'amour de la vengeance, & uniſſent leurs forces contre une égliſe qui prétend les aſſervir. Cette intolérance, dont elle ſe pare, a ſa ſource dans l'infaillibilité, qu'elle fait profeſſion de ſoutenir comme un de

ſes

ſes points fondamentaux. Elle croiroit y renoncer, ſi, après avoir prononcé ſur quelque point de Doctrine, elle ſe montroit indulgente envers ceux qui ſeroient rebelles à ſa déciſion. Dès-là qu'on la ſuppoſe infaillible, la même autorité qui nous oblige de la croire ſur les Dogmes, tels que ceux de la trinité & de l'incarnation, nous impoſe un reſpect égal ſur tout autre Dogme; parce que toute vérité, encore qu'elle nous paroiſſe peu importante relativement à d'autres, mérite pourtant nos hommages, toutes les fois que Dieu nous la propoſe par le canal d'une égliſe, que nous croyons dirigée conſtamment par le ſoufle de ſon eſprit. Se ſoumettre à cette égliſe ſur certains articles, & ſecouer ſon joug ſur d'autres, ne pourroit être que l'effet d'une foi bizarre & capricieuſe. Si l'égliſe eſt l'organe de la divinité, les déciſions, qui en émanent, quelles qu'elles ſoient, doivent, par une conſéquence néceſſaire, emporter notre conſentement. On ſeroit donc mal fondé à faire un crime à l'égliſe romaine de ſon humeur intolérante, à moins qu'il ne fût bien décidé que cette infaillibilité, dont elle ſe glorifie, n'eſt qu'un droit chimérique. Les Proteſtans eux-mêmes conviennent de ce principe. C'eſt pourquoi on leur voit dreſſer toutes leurs batteries contre le dogme de l'infaillibilité, qui, ſuppoſé qu'il ſoit bien établi, porte le dernier coup à la Réforme.

Mais

Mais autant que l'intolérance convient à l'égliſe romaine, qui la fonde ſur cette infaillibilité qu'elle s'arroge, autant révolteroit-elle dans l'égliſe réformée, qui ne pouſſe pas ſi loin ſes prétentions, convenant volontiers qu'elle eſt très faillible. Auſſi voyons-nous que cette égliſe eſt plus molle, plus fléxible, plus tolérante, puiſqu'elle admet avec ſes enfans à une même communion ceux qui ne penſent pas en tout comme elle, & qu'elle n'en exclut que ceux qui renverſeroient les fondemens de ſa religion. Le principe une fois admis, que les erreurs ſont l'appanage de l'humanité, on doit avoir une indulgence tolérante les uns pour les autres. Car il peut très bien arriver que nous ſoyons dans l'erreur, tandis que la vérité brille aux yeux des autres. Ce qui eſt vrai de particulier à particulier, l'eſt auſſi d'égliſe à égliſe, lorſque pour premier article de foi elle propoſent leur faillibilité. Ainſi l'Egliſe calviniſte ne peut être aſſurée qu'elle prêche plûtôt dans toute ſa pureté la parole de Dieu, que l'égliſe Lutherienne. Elle ne peut avoir ſur cela qu'une préſomption, que toute autre égliſe pourra revendiquer avec autant de droit. Avec de pareils ſentimens on devroit être tolérant; car rien ne diſpoſe tant à l'être, que de ſavoir qu'on peut ſe tromper.

Ce qui a le plus contribué à nourrir dans la Réforme cet eſprit de douceur,

de

de ſupport & de tolérance, c'eſt la multitude des ſectes, dont elle ſe vit inondée dès ſon origine. On ſait que les innovations de Luther attirerent celles de Zuingle & de Calvin; & celles-ci en enfanterent d'autres, comme celles des Anabaptiſtes, des Arminiens, des Quakers, &c. Après avoir une fois rompu le frein qui retenoit les eſprits, & les avoir fait jouïr du charme décevant qui accompagne naturellement la liberté, la Réforme n'eût fait que les éloigner d'elle, ſi elle eût entrepris de leur donner de nouveaux fers. C'eſt ce qu'on ſut fort bien objecter aux Lutheriens, qui étoient la tige de la réforme, & qui déſeſpérant de ramener par la prétendue évidence des écritures ceux qui la diviſoient dans ſa naiſſance, voulurent en venir à l'autorité, & faire plier ſous elle les nouveaux Sacramentaires. Ce qui avoit été permis à Luther, pour quoi ne l'auroit-il pas été à Zuingle, à Calvin, &c? Cette tyrannie, que Luther vouloit exercer dans les matieres de Doctrine, ſappoit par les fondemens la Réforme, dont la liberté & l'affranchiſſement de tout joug humain étoit l'âme. N'étoit-il pas plaiſant de voir ce chef de la Réforme, qui par lui-même n'avoit aucune autorité, exiger impérieuſement qu'on l'en crut ſur ſa parole, lui, qui n'en avoit voulu croire ni le Pape, ni les Evêques, contre qui il s'étoit fiérement révolté? Si l'autorité étoit

un joug néceſſaire aux eſprits, encore valloit-il mieux ſubir celui de l'égliſe romaine, que celui d'un particulier tel que Luther. Auſſi le laiſſa-t-on gronder tant qu'il voulut; & la Réforme, ſans aucun égard pour ce nouveau Pape, jouït amplement du droit d'innover à l'exemple de ſon chef. Pour enchaîner tant d'eſprits émus & ébranlés par les diſputes que ſa ſéparation de Rome avoit excitées, elle ſe vit forcée de tolérer dans ſa communion des hommes dont les ſentimens étoient différens des ſiens. Sans cette tolérance plus politique que religieuſe, les diviſions, qui marchent à ſa ſuite, l'auroient étouffée dans ſon berceau.

CHAPITRE III.

Combien les Proteſtans ont été embarraſſés à fixer les limites, où doit s'arrêter la Tolérance eccléſiaſtique.

LA Tolérance en matiere de religion, la quelle naît de la conſtitution de la Réforme, doit avoir néceſſairement des bornes; autrement elle degénéreroit en une indifférence monſtreuſe qui dès lors renverſeroit le Chriſtianiſme, qu'elle eſt venue, dit-elle, épurer de toutes les ſuperſtitions que l'égliſe romaine y avoit in-

introduites. Les Proteſtans furent aſſez embarraſſés à marquer ces bornes que la tolérance ne doit jamais franchir. Pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas, où la ſuite des événemens les engagea, (on peut bien aſſûrer qu'au commencement de la Reforme on ne penſoit pas qu'on en viendroit là) ils imaginerent je ne ſais quelle diſtinction, entre des articles fondamentaux & non fondamentaux, auſſi inconnue à l'antiquité que l'eſt la célébre diſtinction du Fait & du Droit inventée par Arnaud, pour colorer d'un air de ſoumiſſion une véritable révolte contre les decrêts de l'égliſe. Ce n'étoit pas aſſez de le dire, s'ils ne fixoient encore d'une maniere claire & préciſe ces fondemens, qu'on ne peut ébranler, ſans détruire la religion même, & avec les quels on peut être ſauvé, dans quelques erreurs qu'on tombe d'ailleurs.

Cette queſtion, de l'aveu même des Proteſtans, eſt une des plus délicates & des plus épineuſes de la théologie. Mais ce qu'il y a de terrible ici, c'eſt que la diſcuſſion exacte en eſt de la derniere néceſſité pour le commun des fidéles. Ce n'étoit pas aſſez pour leur ignorante incapacité d'avoir à ſe former eux-mêmes leur foi ſur les écritures, ſi on ne leur impoſoit encore le pénible ſoin de diſtinguer les erreurs que Dieu tolere d'avec celles qu'il punit impitoyablement. Les Miniſtres ont voulu leur en fermer l'entrée, parce qu'ils

 ſen-

ſentent très bien que c'eſt les engager dans un labyrinthe tortueux ſemé de mille routes, où les plus habiles s'égarent. Aſſurément ils ne conſultent point en cela l'écriture, qui interdit aux ſimples comme aux ſavans toute communication avec les hérétiques. La loi qui leur defend de communiquer avec ceux dont la ſociété pourroit leur être contagieuſe, leur ordonne en même tems de connoître ceux qui ſont infectés du venin de l'héréſie. Ils ſont obligés de diſtinguer ceux, pour qui la Charité leur fait un devoir de la tolérance, de ceux pour qui le zéle de la verité leur commande d'avoir de l'intolérance. En un mot, il faut qu'ils ſachent, pourquoi, par exemple, ils doivent tolérer les Lutheriens & non les Sociniens; pourquoi le Dogme de l'ubiquité Lutherienne, qui tend à confondre dans J. C. ſes deux natures, n'eſt pas une héreſie auſſi fondamentale que celle qui nie la divinité de ce même J. C. Si les miniſtres eux-mêmes ſuccombent ſous le poids de la difficulté, lorſqu'on les preſſe de donner une liſte bien exacte des articles fondamentaux; combien les ſimples doivent-ils être plus embarraſſés, lorsqu'on les jette ſur cette queſtion qui fait le ſupplice de leurs ſavans! C'eſt-là l'endroit foible de la Réforme; & les Catholiques, qui l'ont attaquée de ce côté là, ont toûjours été triomphans. Ses écrivains même les plus renommés ont beau faire,
la

la fierté qu'ils affectent avec les Catholiques, qui les preſſent ſur la fixation des Articles fondamentaux, trahit & décéle leur foibleſſe. Leur embarras ſe peint viſiblement dans tous les endroits où ils ſont obligés d'en parler. C'eſt un écueil où tous ſont venus ſe briſer.

C'eſt un principe dans la Réforme, qu'on doit regarder comme freres, infirmes à la vérité dans la foi, ceux qui n'en renverſent pas les fondemens. Mais d'abord, ſur quoi cette déciſion, de la quelle dépend la diſcipline des égliſes proteſtantes, eſt-elle appuyée? Ce n'eſt pas certainement ſur l'écriture, qu'elles regardent pourtant comme l'unique régle de leur foi. Dieu y a ſans doute marqué les vérités qu'il lui a plu de nous révéler; mais il ne nous y nomme en aucun endroit celles où l'on peut impunément errer. Que devient donc le reproche qu'elles font à l'égliſe romaine, de ſe fabriquer des articles de foi, qu'elle ne ſe donne pas ſeulement la peine de còlorer de l'apparence de vérités enſeignées dans les Ecritures. En voici un bien marqué que cette diſtinction des Articles fondamentaux, qu'elles tirent d'ailleurs que de ce livre divin.

Mais ne preſſons point ici les Proteſtans, ſur ce qu'ils dementent leurs propres principes, en nous obligeant à recevoir comme article de foi ce qu'on leur défie hautement de prouver par l'écriture. Ils en ont

ont bien d'autres, tel, p. ex., que celui de l'autenticité des livres ſacrés, qui n'ont point leur ſource dans cette unique régle de leur foi. Accordons leur, puiſqu'ils le veulent, que la diſtinction des articles fondamentaux, ſur qui repoſe tout l'édifice de la Réforme, eſt une choſe très bien fondée, quoiqu'il ſoit viſible, qu'ils n'en ont d'autre preuve que la néceſſité de ſe défendre contre les Catholiques. Ils n'ont encore rien fait, s'ils n'aſſignent des marques certaines, aux quelles ſe reconnoiſſent les vérités fondamentales. Autant qu'il m'a été poſſible d'analiſer leurs ouvrages, ils tendent, ce me ſemble, à ſuppoſer qu'un article eſt fondamental, lorſqu'il eſt clairement revélé dans les écritures, & que d'ailleurs il renferme une vérité importante. Faire dépendre les fondemens de la foi de la réunion de ces deux points, c'eſt, comme l'on voit, délier un nœud difficile par un autre qui devient lui-même plus indiſſoluble que le premier. Car ce n'eſt pas une choſe aiſée que de s'aſſûrer 1°. quelles ſont les vérités clairement révélées; 2°. quelles ſont les vérités importantes, dont Dieu exige abſolument la créance pour être ſauvé, tandis que ſa facile bonté pardonne les erreurs où l'on peut tomber par rapport à d'autres. Or c'eſt ſur quoi les Proteſtans ſentent combien il leur eſt difficile de répondre d'une maniere plauſible aux objections des Catholiques.

CHA-

CHAPITRE IV.

Que la clarté de la révélation eſt un moyen très peu propre pour décider l'importante queſtion des articles fondamentaux.

S'il n'y a de vérités fondamentales, que celles qui ſont clairement exprimées dans l'écriture, il faudra rayer de ce nombre tous les myſteres, que dis-je, toute la partie dogmatique de la Bible. Car ſur tout cela il y a beaucoup d'obſcurité, temoin les différentes ſectes qui ont pris occaſion de quelque dogme pour faire un Schiſme dans l'égliſe. Par là, les vérités fondamentales, en qui réſide le Chriſtianiſme, ſe trouveront concentrées dans la partie morale & dans la partie hiſtorique des livres divins. Je ne vois d'unanimité parfaite, de concert de ſentimens entre les Chrétiens, que ſur ces deux chefs. Encore faut-il en excepter quelques points de morale, tels que ſont l'uſure & l'indiſſolubilité du mariage, où je vois les Proteſtans & les Catholiques diviſés.

Je ſais bien qu'un Proteſtant me répondra, qu'il n'y a rien de plus clair dans l'écriture que les articles qui compoſent ſon ſymbole; mais ſi cela eſt ainſi, pourquoi les Lutheriens & les Arminiens ne l'admet-

tent-ils pas dans toute ſon étendue? Pourquoi ceux de la Communion romaine le rejettent-ils avec une eſpéce d'horreur dans tous les points où ils penſent différemment? Pourquoi enfin ne trouve-t-il aucune créance dans l'eſprit des ſectes orientales? Il eſt en effet ſurprenant, que des vérités ſi claires & ſi lumineuſes pour les plus ſimples d'entre les Proteſtans, demeurent voilées pour tous ceux qui n'ont pas le bonheur d'être de leur communion. Je me défie d'une clarté, qui n'affecte qu'un petit nombre de perſonnes, & qui ne ſauroit percer les ténebres, où tout le reſte du monde eſt plongé.

Les erreurs qui couvrent la terre, direz-vous, ont leur ſource dans les préjugés de l'eſprit, dans la forte préoccupation dont on ſe remplit naturellement contre les dogmes de toute autre communion, dans une fauſſe honte qui retient les perſonnes dans leurs premiers ſentimens, dans un ridicule orgueil qui ne veut rien devoir aux lumieres des autres, & qui ſeroit bien fâché de voir par des yeux étrangers une vérité qu'il n'a pû appercevoir par les ſiens, enfin dans un certain pli que l'âme prend auſſi facilement du côté des opinions que du côté des affections qui deviennent pour elle une ſeconde nature.

A la bonne heure, que toutes ces choſes ſoient capables de former un voîle épais qui dérobe au Lutherien, au Remontrant,

au

ur Catholique, &c. tant de vérités qui frappent par leur éclat les yeux des Proteſtans les plus ignorans. Mais ils ſeroient de bonnes gens, s'ils s'imaginoient que leurs adverſaires ne rejetteront pas ſur eux-mêmes le reproche dont ils les accablent. Par quel privilége ſeroient-ils entre les mortels les ſeuls que les préjugés, ces rois du vulgaire, reſpecteroient, & dont les yeux ne ſeroient point faſcinés par les fauſſes couleurs du menſonge? Sont-ce donc des Dieux que ces Proteſtans, de qui l'erreur & tout ce qui la produit, n'oſent approcher? Non, je ne croirai point qu'il leur ſoit donné de voir la vérité pure, là où j'ai le malheur de ne voir que les préventions de mon eſprit & les erreurs d'une ſecte. Et pourquoi leur donnerois-je ſur moi cet avantage de mieux interprêter les écritures que je ne puis le faire? Pourquoi céderois-je à leur autorité, tandis que ma façon de penſer me rend impénétrable à toute la force de leurs raiſonnemens? Ils m'ont trop bien appris à réſiſter à toute autorité humaine en fait de religion, pour que je plie ma fiere raiſon à la leur.

Le Proteſtant, qui croit de bonne foi que rien n'eſt plus clair dans l'écriture que les opinions de ſa ſecte, ne les y voit à coup ſûr, que parcequ'il a été préparé à les y voir, tant par ſes Catéchiſmes que par ceux qui en ont imbu ſon credule eſprit. „ Plus j'y penſe, nous dit le ſubtil auteur

„ des *avis ſur le tableau du Socinianiſme*,
„ plus je me perſuade que les préjugés ti-
„ rés des Catéchiſmes plûtôt qu'une con-
„ noiſſance puiſée dans la parole de Dieu,
„ ſont aujourd'hui preſque l'unique fon-
„ dement de la foi des peuples". Quel eſt en effet le Proteſtant qui, s'il eſt ſincere, n'avoue qu'il n'eſt renvoyé à l'écriture, pour y puiſer ſa foi, qu'après qu'on lui a bandé les yeux? On lui met un voîle ſur la tête & après cela on lui ordonne de lire la Bible. Le moyen qu'il n'y trouve pas tous les préjugés de ſa ſecte, & qu'il ne faſſe pas quadrer tout ce qu'il y lit avec les articles fondamentaux qu'il eſt obligé de croire! Tandis qu'il ne penſe ſuivre que ſes propres ſentimens, il eſt entraîné par ceux de ſes maîtres, pour leſquels il ſe trouve par une ſuite de ſon éducation prévenu d'une ſorte d'eſtime: & ce qui paroîtroit ſurprenant, n'étoit la bizarrerie de l'eſprit humain, c'eſt par leur autorité qu'il croit qu'il ne faut point croire à l'autorité.

Si ſa foi étoit raiſonnée, comme on prétend le lui perſuader; (car de lui même il ne le fait pas) ſi elle étoit l'effet d'une conviction intime, produite par un examen critique de l'autenticité de la Bible, & par une diſcuſſion exacte du texte approfondi; je voudrois bien ſavoir pourquoi il n'arrive jamais qu'un Lutherien devienne Calviniſte, ni qu'un Calviniſte devienne Lutherien. Qu'un homme naiſſe dans une ſecte

quelle

quelle qu'elle ſoit, je ſuis bien ſur qu'entraîné par le torrent de ceux de ſon parti il n'aura jamais d'autres ſentimens que les leurs, & que ſes idées ſeront jettées au même moule, où ſes peres avant lui avoient jetté les leurs. Le balancement alternatif des eaux de la mer produit par la préſence de la lune n'eſt pas plus uniforme dans la nature, que ne l'eſt dans chaque homme la croyance des dogmes de la ſecte dans laquelle il eſt né. Celui qui a commencé à marcher ſous les étendarts de Luther, ne ſe rangera jamais ſous ceux de Calvin. Leur cerveau a été frappé dans leur enfance d'une maniere différente; en voilà aſſez pour aſſurer que le Lutherien & le Calviniſte ne s'accorderont jamais ſur le ſens des écritures, où ils ſont diviſés. Un homme n'eſt pas plûtôt d'une ſecte, que tous les ſentimens qui lui ſont propres, entrent dans ſon eſprit ſans réſiſtance & ſans effort, & en ferment l'entrée à tout autre qui voudroit les y déplacer. L'habit ſeul qu'on endoſſe, qui le croiroit! fait dans les eſprits une révolution merveilleuſe. L'habit de St. Dominique fait des Thomiſtes de tous ceux qui le revêtent, celui de St. François des Scotiſtes, celui de St. Ignace des Moliniſtes. Un Thomiſte ſous les habits d'un Jeſuite ſeroit un prodige dans le monde ſcholaſtique. Il eſt plus rare, qu'on ne le croit communément, de penſer d'après ſoi dans les choſes mêmes où

l'on

l'on ſe perſuade qu'on fait le plus d'uſage de ſa raiſon.

Rien ne prouve mieux combien la foible raiſon des hommes eſt dépendante de l'autorité, que cette folle perſuaſion dont on eſt imbu dans la réforme, que l'écriture eſt claire, & qu'il n'y a perſonne pour occupé ou ignorant qu'il ſoit, qui n'y puiſſe trouver les vérités néceſſaires, en conſidérant par lui même attentivement les paſſages & les conférant avec ſoin les uns avec les autres. Le peuple croit que la choſe eſt ainſi, parce qu'on le lui dit ; & quoique le ſentiment de ſon incapacité réclame contre la fiere préſomption qu'on lui inſpire, ſous le voîle de cette clarté prétendue, qui eſt empreinte dans les écritures, il n'en eſt pas moins perſuadé qu'il eſt né juge en matiere de religion. Rien ne lui paroît plus évident que les interprétations qui lui ſont ſuggérées par ſes miniſtres, & il ignore combien il leur en coûte pour les défendre contre les attaques vigoureuſes des autres ſectes.

Les écritures, qui contiennent les articles de notre foi, offrent en même-tems les raiſons par leſquelles on les attaque. Ce ſont des arſenaux communs. Là nous voyons les Chrétiens & les Juifs s'armer contre les deïſtes, & les deïſtes s'armer à leur tour contre les uns & les autres. Ceux-ci ne les ont pas plûtôt terraſſés, qu'ils ſe mettent aux priſes les uns contre les autres ; &

Dieu

Dieu ſait quels terribles coups ils ſe portent. Les Juifs, qui ne ſont pas de force, ſont à peine défaits, que les Chrétiens tournent contre eux-mêmes les armes dont ils s'étoient ſi bien ſervis contre leurs ennemis. On voit les Catholiques, les Lutheriens, les Calviniſtes, fondre tous enſemble ſur les Sociniens, venger contre leurs téméraires attaques l'auguſte vérité de nos myſteres, & les Sociniens faire tête à tous; les Lutheriens & les Calviniſtes ſe liguer contre les Catholiques, & les Catholiques les combattre les uns par les autres, enfin toutes les ſectes du Chriſtianiſme ſe liguer contre Rome qui les a chaſſées de ſon ſein, & Rome ſeule tenir contre la multitude des ſectes.

Dans ce conflict d'opinions, quel homme ſera aſſez téméraire pour ſe rendre juge des coups, & pour tenir la balance entre tant de combattans ? Ce téméraire, c'eſt tout particulier nourri & élevé dans les principes de la Réforme. C'eſt par le principe d'une religion, qui ne prêche que l'humilité, qu'il eſt obligé de croire qu'il a aſſez de capacité, lui dont les lumieres ſont par tout ailleurs ſi bornées, pour prononcer ſur les grands démêlés qui partagent le Chriſtianiſme en tant de ſectes oppoſées. C'eſt à cet excès d'orgueil & de préſomption que conduit cette liberté de penſer, dont la Réforme a flatté des eſprits imbécilles & ſtupides; & je ne vois pas que

que juſqu'ici elle les ait lavés de cette tache, qui leur a été ſi fortement reprochée par les Boſſuets & les Nicoles.

Mylord Bolingbroke, dont l'eſprit fier & indépendant avoit briſé les entraves où le peuple met ſa raiſon, a reconnu dans ſa 5me. lettre ſur l'hiſtoire l'inſuffiſance de l'écriture pour ſe décider en matiere de foi. Voici ſes propres termes. „ Les écrivains „ de la religion romaine ont entrepris de „ prouver que la St. Ecriture eſt à plu- „ ſieurs égards inſuffiſante pour être la „ ſeule Pierre de touche de l'Orthodoxie; „ j'appréhende même qu'ils ne l'ayent dé- „ montrée. Ils comptent que depuis la „ premiere Prédication de la foi jusqu'à „ ce jour, l'expérience a montré abondam- „ ment avec combien de facilité & de ſuc- „ cès les opinions les plus oppoſées, les „ plus extravagantes & même les plus im- „ pies, & les dogmes les plus contradic- „ toires, peuvent être fondés ſur le même „ Texte, & défendus d'une maniere plau- „ ſible par la même autorité. Les écrivains „ de la religion reformée ont dreſſé leurs „ batteries contre la tradition; & la plus „ grande difficulté qu'ils ayent eu à ſur- „ monter dans cette entrepriſe, c'eſt de „ mirer & de pointer leur canon ſi bien, „ qu'ils ne renverſent pas avec la même „ batterie les traditions qu'ils ont admiſes „ & celles qu'ils rejettent".

A ce raiſonnement, auquel l'expérience de

de tous les ſiécles donne tant de force, que peuvent répondre les Proteſtans? S'ils continuent à dire que l'écriture eſt claire, quoiqu'ils ſachent très bien eux-mêmes le contraire, c'eſt qu'ils ont intérêt de le perſuader aux peuples, qu'ils amuſent avec cette idée, & qui ſans cela leur échapperoient bientôt, pour ſe rejetter entre les bras de l'autorité, à laquelle ils les ont imprudemment arrachés.

CHAPITRE V.

Que l'importance des vérités a le même defaut que la clarté de leur révélation, pour fixer les articles fondamentaux.

SI l'expérience de tous les ſiécles, qui nous montre les Chrétiens partagés en différentes ſectes, à l'occaſion des myſteres, que les uns adoptent du même air que les autres les rejettent, eſt une preuve ſuffiſante de la difficulté qu'il y a à fixer par ſoi-même le ſens des écritures, elle ne l'eſt pas moins de ce qu'il en coûte pour déterminer, entre les vérités révélées, celles qui ont ce degré d'importance, qui ne permet pas aux eſprits de les ignorer ou de les combattre par un effet du préjugé dans lequel on a été élevé. D'abord on ne conçoit pas que parmi les vérités révélées, il

il puiſſe y en avoir quelques-unes aſſez peu importantes, pour que Dieu les abandonne à la diſcrétion des perſonnes, & qu'il laiſſe à leur égard pleine liberté de les croire ou de ne les croire pas, ſelon qu'on le jugera à propos. Si cela eſt ainſi, qu'étoit-il beſoin qu'il deſcendit, pour ainſi dire, du Ciel, & qu'il prît une figure humaine, pour nous inſtruire de dogmes inutiles & dont la croyance eſt indifférente? Eſt-ce bien là le Dieu, qui nous dit par la bouche d'Iſaïe, *je ſuis le Seigneur, qui t'enſeigne des choſes utiles, & qui te conduit dans la voye où tu dois marcher?* Penſer ainſi de Dieu, c'eſt preſque le comparer à ces dieux, qu'un mauvais Poëte faiſoit deſcendre, à force de machines, ſur le théatre, pour y débiter quelque ſottiſe. Croyons pour l'honneur de Dieu même, qu'il ne nous a rien enſeigné qui ne ſoit utile & néceſſaire à ſa maniere. Si quelqu'un de ſes dogmes ne l'eſt pas à tous & toujours, il l'eſt toujours au général, & il l'eſt aux particuliers en certains cas; autrement, il n'auroit pas dû le révéler. Voilà ce que dit la raiſon, quand on la conſulte de bonne foi.

L'égliſe romaine a ſes points fondamentaux, ainſi que l'égliſe réformée. Ce ſont, ſi vous le voulez, ceux qui ont une liaiſon plus intime avec la fin de la religion, qui eſt la gloire de Dieu & la ſanctification de l'homme. Mais ce qui met entre elles une différence notable & ſenſible, c'eſt que

la

la premiere ne diſtingue certains articles fondamentaux d'avec les autres, qu'en ce ſens qu'il n'eſt pas permis à aucun de ſes membres de les ignorer; mais elle n'autoriſe point ſous ce prétexte aucuns de ſes enfans à nier ceux qui ne ſont point fondamentaux, lorſqu'ils viennent à être inſtruits qu'ils ſont partie de ſon ſymbole. Elle croit que rejetter quelqu'un de ces articles, c'eſt renverſer le fondement, & ébranler autant qu'il eſt en ſoi la Pierre ſur laquelle la foi du fidéle eſt appuyée. Conformément à ce principe, elle a frappé dans tous les tems, de ſes anathêmes, ceux mêmes qui conſervant les fondemens rompoient l'unité ſous d'autres prétextes. Dans le Concile de Nicée, elle ne regarde pas comme lui appartenant plus, les Novatiens ou Cathares & les Donatiſtes, que les Paulianiſtes, c'eſt-à dire, les ſectateurs de Paul de Samoſate, qui nioient la trinité & l'incarnation. Les premiers comme les derniers ſont également exclus de ſa communion. Quand elle s'aſſemble dans ce Concile, pour définir contre les Ariens la conſubſtantialité du Verbe, elle n'y appelle ni les Novatiens ni les Donatiſtes, elle n'y veut donner aucune ſéance à leurs Evêques. Elle dit des uns & des autres : *ceux là, lorſqu'ils viendront à l'égliſe Catholique.* Ils n'y étoient donc pas. Qu'on ſuive cette égliſe dans tous ſes progrès & l'on verra qu'elle a ſoûmis indiſtinctement à ſes anathê-

thêmes tous ceux qui s'écartoient de ſa doctrine, en quelque point que ce fut. Mais il n'en eſt pas de même de l'Egliſe réformée. Elle fait grace à toutes les erreurs qui ne ſont pas fondamentales, & ne fait point difficulté de recevoir dans ſon ſein tous ceux qui s'en abreuvent.

Pénétrons, s'il ſe peut, dans les raiſons qui obligent Dieu à punir certaines erreurs, & à faire grace aux autres. Si quelques-unes trouvent grace à ſes yeux, ce ne peut être que par ces deux raiſons; ou parce qu'elles ſont légeres & peu importantes en elles-mêmes, ou parce qu'elles ſont invincibles dans ceux qui les ſoutiennent. Quelque parti qu'ils prennent, ils ne tiendront jamais devant les Catholiques, qui prendront occaſion de leur tolérance pour les erreurs Lutheriennes ou Arminiennes; pour les forcer à l'étendre à toutes ſortes d'erreurs, même juſqu'à celles qui ſappent le Chriſtianiſme juſques dans ſes fondemens.

Je ne conçois pas pourquoi Dieu excuſeroit plutôt les erreurs qui ne ſont pas fondamentales que celles qui le ſont. Car ſi les erreurs ſont des péchés, leur gravité en tant que péché ne dépend pas de leur importance, mais des diſpoſitions de l'eſprit qui les reçoit. Ce qui fait le péché, en matiere d'erreur, c'eſt ou une préſomption fiere qui ferme les yeux ſur tout ce

qui

qui pourroit éclairer, ou un orgueil exceſſif qui refuſe de ſe ſoumettre à la vérité qui nous eſt communiquée par les autres; ou une ſotte vanité qui craint de ſe compromettre en faiſant l'humiliant aveu de s'être trompée, ou une fauſſe honte qui nous retient dans nos premiers ſentimens; ou une forte préoccupation contre certains dogmes, qui a ſa ſource dans je ne ſai quelle haine pour la communion qui les adopte, ou l'intérêt que nous avons à croire certains ſentimens, qui favoriſent quelqu'une de nos paſſions les plus ſecrettes. Or ces mauvaiſes diſpoſitions peuvent également tomber ſur des erreurs fondamentales, ou ſur des erreurs non fondamentales. Conſéquemment, le péché doit être le même, quelles que ſoient les erreurs auxquelles on ſe livre. L'objet ſur lequel porte l'erreur n'a aucune influence ſur le péché. Il naît uniquement des mauvaiſes diſpoſitions de l'eſprit, qui prononce témérairement ſur des choſes dont il n'eſt pas inſtruit; & cette témérité eſt d'autant plus coupable qu'elle touche aux choſes mêmes de la religion. La vérité que détruit l'erreur eſt ici une choſe purement acceſſoire, qui n'augmente pas le péché. Cela eſt ſi vrai qu'un homme, qui auroit trouvé par hazard la vérité & qui la croiroit par de mauvaiſes raiſons, leſquelles, lorſqu'il ſe les rappelleroit, lui feroient naître dans l'eſprit quelque ſoupçon contre

tre ſon ſentiment, pécheroit autant que s'il étoit effectivement dans l'erreur. Tant il eſt vrai que le péché n'eſt pas dans l'objet erroné qu'on croit, mais dans la maniere dont on le croit! Je ne vois pas pourquoi Dieu auroit d'autres ſentimens d'un Chrétien qui croiroit la Bible par la même impulſion machinale que celle par laquelle un Turc croit l'Alcoran, qu'il n'en a de ce dernier. Cette impulſion, ou cette force qui agit ſur les eſprits pour les appliquer aux objets, étant la même (je dis la même en nombre) dans un Turc que dans un Chrétien, ſelon notre hypothéſe, ne peut-être mauvaiſe dans l'un qu'elle ne le ſoit dans l'autre, quoiqu'elle produiſe dans l'un la perſuaſion de la fauſſeté, & dans l'autre celle de la vérité. En veut-on ſavoir la cauſe? C'eſt que toute la moralité qui entre dans les actes de notre âme, vient des motifs qui la pouſſent à les tourner vers certains objets, & que la nature des objets n'y fait rien, telle qu'elle eſt en elle-même, mais ſeulement telle qu'elle eſt enviſagée par notre eſprit. Si le motif eſt tout à fait le même dans ceux qui errent, mais qui ſont fortement perſuadés qu'ils croyent la vérité, que dans ceux qui ont à bon droit la même perſuaſion, il ſeroit ridicule de prétendre qu'il eſt criminel dans les premiers & juſte dans les derniers. La nature des objets, comme je l'ai déja dit, n'influe point, telle qu'elle eſt en elle-

même

même, de la moralité dans nos actes; mais ſeulement ſelon qu'elle eſt eſtimée telle ou telle par notre eſprit. C'eſt donc un principe conſtant que la nature des erreurs ne fait rien au péché, comme la nature des vérités ne fait rien au mérite. On peut pécher en ſuivant la vérité, & mériter en s'attachant à l'erreur. Tout cela dépend de la maniere dont l'eſprit dirige ſes opérations. Excuſer le péché par la nature des erreurs qu'on embraſſe, c'eſt prouver qu'on ignore en quoi conſiſte le péché.

Si Dieu voit dans un Lutherien ou dans un Arminien la même fierté d'eſprit, la même préſomption, la même témérité que dans un Socinien, ſi les reſſorts inviſibles qui les font agir ſont les mêmes; pourquoi feroit-il grace aux premiers plutôt qu'au dernier? N'eſt il pas évident que le péché eſt égal de part & d'autre, puiſque de part & d'autre c'eſt la même diſpoſition d'eſprit, la même en nombre; car c'eſt là où porte l'hypothèſe. Conſéquemment, Dieu ne peut punir dans un Socinien ce ſecret attachement à ſes propres ſentimens, qu'il ne le puniſſe également dans un Lutherien ou dans un Remontrant. Ce qui pourroit mettre en eux quelque différence aux yeux de Dieu, c'eſt qu'il y auroit plus d'orgueil, plus d'opiniatreté dans un Socinien qui nie les myſteres, que dans un Lutherien & dans un Remontrant qui ſoutiennent leurs erreurs. Mais ceci dépend de

 cette

çette autre queſtion, ſavoir ſi les vérités que nie le Socinien ſont plus clairement exprimées dans l'écriture, que celles auxquelles un Lutherien & un Arminien refuſent de ſe ſoûmettre; & c'eſt ce que nous ne tarderons pas à examiner. D'ailleurs quand même les myſteres qui ſont l'écueil où le Socinien vient ſe briſer, ſeroient plus clairement exprimés dans l'écriture que ne le ſont toutes les vérités qui fuyent le Lutherien & l'Arminien, la même difficulté ſubſiſteroit toujours. Car quand il s'agit de peſer l'orgueil, la fierté, l'obſtination, la témérité, c'eſt plus à la clarté relative des vérités qu'il faut faire attention, qu'à leur clarté abſolue. Chaque eſprit, comme l'on ſait, a ſon téleſcope. Il ſe pourroit qu'un Socinien fût affecté plus vivement par les Sophiſmes avec leſquels il combat les myſteres, que le Lutherien ne l'eſt par ceux avec leſquels il attaque les vérités qui éclairent le Calviniſte. Dans cette ſuppoſition, le Socinien ſeroit moins coupable, que le Lutherien. Et pour dire quelque choſe de plus, il pourroit être qu'un deïſte, qui rejette le Chriſtianiſme pour s'en tenir à la ſeule religion naturelle, eût moins de fierté & de préſomption dans l'eſprit qu'un Lutherien qui ne veut pas démordre de ſes ſentimens. Tout cela eſt relatif, comme l'on voit, au caractere d'eſprit qu'on a reçu de la nature.

Mais

Mais une raiſon plus forte, plus concluante & plus déciſive, c'eſt qu'il y a dans celui qui nie les vérités les moins importantes contenues dans l'écriture, le même mépris formel de l'autorité divine, que dans celui qui renverſeroit les fondemens de la religion. En effet, toute vérité, par cela même qu'elle eſt contenue dans l'écriture, eſt fondée ſur une autorité divine: & comme cette autorité dans tout ce qu'elle dit eſt entiérement égale & qu'elle mérite le même reſpect, il eſt viſible qu'à cet égard une égale néceſſité eſt impoſée à tout Chrétien d'ajouter foi à toutes les vérités qui en émanent. Ce qui rend reſpectables à nos yeux les vérités révélées, c'eſt le ſceau dont Dieu lui-même les a marquées. Or toute propoſition divinement inſpirée porte ce ſceau. Elle eſt donc pour nous également reſpectable, quelque ſoit l'objet ſur lequel elle roule. Chaque Chrétien eſt obligé, en vertu de la fidélité qu'il a vouée à J. C. ſon Roi, de croire que tout ce qu'il dit dans le Nouveau Teſtament où ſont contenues ſes loix, eſt véritable, comme auſſi de reconnoître, que tout ce qu'il y preſcrit eſt bon & juſte. Autant donc que la négligence, l'opiniatreté, ou quelque autre défaut volontaire aura de part aux mépriſes qu'on fera en prenant mal le ſens de ce qui eſt écrit dans ce livre ſacré, ou en violant les commandemens qui nous y ſont impoſés, Dieu le

juſte juge de tous les hommes qui ne peut être trompé, le manifeſtera au dernier jour, pour infliger aux coupables la peine qui leur eſt due.

Il eſt ridicule de ſe rejetter ſur des loix plus ou moins importantes. *Que la moindre loi*, comme raiſonne fortement Locke dans ſon Chriſtianiſme raiſonnable, *vienne à être violée d'une maniere qui emporte un desaveu formel de l'autorité du légiſlateur, il eſt viſible qu'une telle desobeïſſance détruit toute la force de la loi par rapport à celui qui transgreſſe ce ſeul article, & l'exclut lui-même de cette communauté & de tous les priviléges qui y ſont attachés. Ne pas croire, par exemple, ce que J. C. a révélé, ſoit qu'il s'agiſſe d'un point peu conſidérable où de grande importance, c'eſt mettre en queſtion ſa véracité, c'eſt anéantir ſa miſſion, nier ſon autorité, déclarer nettement qu'il n'eſt pas le Meſſie, & renverſer par conſéquent l'article fondamental, dont la créance rend un homme Chrétien. Les ſaints écrits, qui ont été divinement inſpirés, étant également d'autorité divine, doivent être tous également fondamentaux, & crus néceſſairement dans chacun des articles qu'ils contiennent, ſi ce qu'ils ſont inſpirés de Dieu eſt une raiſon pourquoi chaque propoſition contenue dans ces ſacrés livres doit être crue néceſſairement.*

Que penſerons-nous de ceux qui nous donnent des Catalogues d'articles fondamentaux, qu'ils étendent ou reſſerrent plus

ou moins, ſuivant le ſyſtême théologique qu'ils ont embraſſé ? Que font-ils autre choſe, ſinon d'y inſérer des articles qu'ils trouvent bien prouvés dans les écritures. Mais quand une fois ils ont commencé, ils n'ont aucune raiſon de s'arrêter. Car les paſſages de l'écriture, qu'ils omettent je ne ſai pourquoi, ſont auſſi bien d'autorite divine, & par conſéquent tout autant fondamentaux que ceux qu'il leur a plû d'extraire de l'écriture, quoiqu'ils ne s'accordent peut-être pas ſi bien avec leurs ſyſtêmes particuliers. Toute propoſition divinement inſpirée, par cela même qu'elle eſt telle, a droit d'entrer dans la liſte des articles qui ſubjuguent ma raiſon. Il y a, en vérité, bien de la hardieſſe, à déterminer les articles dont la créance importe néceſſairement au ſalut, & ceux à l'égard deſquels on peut errer impunément. Cet article, me dites-vous, eſt clairement révélé dans l'écriture; & cependant vous m'aſſurez qu'il m'eſt libre de le croire ou de le rejetter ſans que pour cela Dieu me condamne. Qui êtes-vous, pour oſer me juſtifier ſur un article que j'ai droit de combattre même de mauvaiſe foi, avec fierté, avec opiniâtreté, ſous pretexte qu'il n'eſt point un de ceux que vous appellez fondamentaux ? Je ſerois bien téméraire de m'en repoſer ſur une déciſion qui n'eſt point dans l'écriture: Je vous défie de me citer un paſſage de l'écriture, où il ſoit dit qu'il y

a des erreurs volontaires qui ſont innocentes. Car c'eſt de quoi il s'agit entre nous dans le préſent article.

Il paroît que les Proteſtans ſe ſont trop avancés, en accordant que Dieu tolere des erreurs volontaires qui attaquent des vérités révélées. Avec un tel principe on peut les mener loin. D'ailleurs, qui pourra fixer dans les vérités ce degré d'importance qui eſt néceſſaire pour rendre aux yeux de Dieu les erreurs inexcuſables? Si Dieu a voulu que nous euſſions tout notre ſalut, & autant le commencement que la fin à la grace de J. C. & que ce ſoit là le principal fruit de ſa mort pourquoi tolereroit-il l'erreur qui nie cette vérité? Et pourquoi, vous Proteſtans, n'en faites-vous pas un crime aux Lutheriens qui en ſont coupables? Pareillement, ſi J. C. a voulu ſe rendre réellement préſent ſelon ſon corps & ſelon ſon ſang dans le pain & dans le vin de l'Euchariſtie, comment n'a-t-il pas voulu nous obliger à reconnoître une préſence ſi merveilleuſe, & à lui rendre graces d'un témoignage ſi étonnant de ſon amour? Et comment prétendez-vous que les Lutheriens, qui reconnoiſſent cette préſence, vous ſupportent, vous qui loin de la reconnoître, en faites le ſujet de vos railleries & ſelon eux de vos blaſphêmes? Ce ſeroit, en vérité, être trop profane, que de pouſſer l'indifférence juſques-là, & de croire que, ſi J. C. a voulu être préſent avec

avec toute la réalité que croit le Lutherien, cela puiſſe devenir indifférent à ſes fidelles. Avouez que vous n'avez ni régles ni principes pour décider de l'importance des articles révelés, que vos paſſions & vos préventions ſont ici les ſeuls juges que vous ſuivez. Sans cela, le Dogme monſtrueux de l'ubiquité conſtamment enſeigné par les Lutheriens; celui qui attribue à l'homme le commencement & par-là tout l'ouvrage du ſalut; celui qui nie la néceſſité des bonnes œuvres au Salut, & qui poſe pour maxime qu'on eſt ſauvé ſans les vertus, ſans leur exercice, ſans celui de l'amour de Dieu: Tous ces Dogmes, abhorrés parmi vous & ſi cheris des Lutheriens, n'auroient pas trouvé grace à vos yeux. Mais quelque ſoit leur excès & leur énormité, ils deviennent ſupportables par cela ſeul qu'ils ont la marque du Lutherianiſme, lequel rend tout ſacré & inviolable. Si ces monſtres d'erreurs s'enſeignoient parmi les Catholiques, la haîne dont vous brûlez contr'eux les auroit bientôt transformés en autant d'erreurs fondamentales. Que la haîne de religion eſt un mauvais juge! elle pèſe les erreurs avec une balance trompeuſe & inégale.

2. Si les Proteſtans ſe jettent ſur l'invincibilité des erreurs, pour rendre raiſon de cette indulgence que Dieu a pour elles, ils ne feront pas moins vivement preſſés par les Catholiques, qui leur demanderont

rai;

raiſon de cette tolérance qu'ils ont pour les Lutheriens & les Arminiens, tandis qu'ils la refuſent aux Romains & aux Sociniens. Si le défaut de clarté excuſe les premiers dans leurs erreurs, parce qu'ils y ſont de bonne foi; pourquoi les derniers ne trouveront-ils pas leur excuſe dans la même bonne foi, produite par le défaut de clarté dans la révélation? Un Proteſtant ſeroit bien embarraſſé à démontrer qu'il eſt plus impoſſible à un Socinien d'être de bonne foi dans ſes erreurs, qu'il l'eſt à un Lutherien d'être dans les ſiennes. Quoi! le Dogme de la préſence réelle, *qui conduit à des prodiges, à renverſer les loix de la nature, l'eſſence des choſes, la nature de Dieu, l'écriture ſainte, à nous rendre mangeurs de Chair humaine*, car c'eſt dans ces termes que vous vous exprimez au ſujet de ce Dogme, ce Dogme, dis-je, & celui de l'ubiquité qui ſous un autre nom ramenent l'Eutychianiſme, ſeroient-ils donc moins clairement démentis par l'écriture, que ceux qui renverſent les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation? Si vous ne faites pas grace aux Sociniens, qui rejettent ces deux myſteres; pourquoi vous montrez-vous plus indulgens envers les Lutheriens qui reçoivent les Dogmes monſtrueux de la préſence réelle & de l'ubiquité? Si les erreurs des Lutheriens ſont revêtues de quelque couleur de vraiſemblance, penſe-t-on qu'elle manque abſolu-

ſolument à celles des Sociniens? Qui ne ſait quelles terribles objections on a à eſſuyer de la part de ceux qui dreſſent leurs batteries contre les myſteres? Les ſubtilités ingénieuſes d'un Crellius ont de quoi exercer l'habileté de l'homme le plus profondement verſé dans les écritures. Elles ont beau appuyer les myſteres, la raiſon de l'homme, qu'ils paroiſſent renverſer, a beaucoup de peine à s'y ſoumettre. Le ſens naturel qui la bleſſe la force en quelque façon de recourir au ſens figuré & métaphorique. Les Proteſtans doivent d'autant moins le trouver mauvais, que ce ſont eux qui les premiers leur ont donné l'exemple; car ils ne font préciſement à l'égard de tous les myſteres, que ce que ceux-ci font à l'égard de la préſence réelle.

Vous vous croyez en droit, dit le Socinien aux Proteſtans, de rejetter la réalité, parce qu'elle vous paroît renverſer les plus pures idées de la raiſon & les principes les plus inconteſtables de la Philoſophie, & en cela vous faites très bien: mais pourquoi n'aurois-je pas le même droit ſur la trinité, l'incarnation & les autres myſteres, qui me paroiſſent également heurter l'une & l'autre. Si vous me dites que tout votre eſprit, tous vos ſens ſe révoltent contre la réalité, je vous en livre autant pour tous les myſteres impénétrables à ma raiſon. Pour éviter la violen-

lence que la lettre fait à la raiſon & au ſens humain, vous détournez à un ſens figuré & métaphorique ces paroles, *ceci eſt mon corps.* Je vous déclare, que c'eſt le même motif qui me fait appliquer le ſens figuré & métaphorique à ces paroles, *le verbe étoit Dieu, le verbe a été fait chair.* Vous voulez que je faſſe taire ma raiſon & mes ſens, quand il s'agit de la Trinité & de l'Incarnation; que ne prenez-vous ce conſeil pour vous-mêmes, quand vous êtes aux priſes avec les Catholiques ſur l'Euchariſtie? Vous ne pouvez concevoir, dites vous, un homme qui eſt en pluſieurs lieux à la fois, qui eſt tout entier dans un point, qui ſe met à la place d'une ſubſtance anéantie ſans remplir cette place, qui n'agit ſur aucun de vos ſens, qui eſt enveloppé des accidens du pain ſans les ſoûtenir, ni ſans qu'aucune autre ſubſtance leur tienne lieu de ſujet. Vous dites que vous n'avez aucune idée d'un homme de de cette eſpéce, & que vous concevriez auſſi-tôt un cercle quarré que cet homme là. Mais pourquoi, s'il vous plaît, voulez-vous que je conçoive plûtôt une nature terminée par trois Hypoſtaſes, la divinité & l'humanité réunies ſous une même perſonne, l'imputation d'une faute qui nous eſt étrangere & qui pourtant nous eſt propre, des momens de foibleſſe punis par des ſupplices éternels & cela par un Dieu bon? Si votre eſprit ſouffre tant de vio-

violence de la préſence réelle, croyez que le nôtre n'en ſouffre pas moins de tous ces myſteres que vous avez retenues. Vous prétendez que la réſiſtance de la raiſon n'eſt pas la même contre la Trinité & l'incarnation, que contre la réalité ; mais c'eſt ſur quoi nous ne convenons pas avec vous. Le Catholique vous démontre, ce ſemble aſſez bien, que vous ne faites que répéter contre la réalité ce que nous alléguons contre les autres myſteres. Par quelle loi voulez-vous, que les mêmes raiſonnemens qui ſont bons dans votre bouche, ceſſent de l'être lorſqu'ils ſont dans la nôtre ? Interrogeons un Philoſophe qui n'ait pris aucun engagement de parti, un Déiſte, ſi vous voulez : il vous dira que ſa raiſon n'eſt pas plus accablée des difficultés que fait naître la préſence réelle, que de celle dont ſont environnés les autres myſteres. L'écriture ne vous donne pas ſur nous plus d'avantage par rapport aux myſteres, qu'elle n'en donne aux Catholiques ſur vous quand il s'agit de la préſence réelle. Vous ne vous défendez bien contr'eux qu'en appellant à votre ſecours la raiſon ; & c'eſt alors que vous regagnez ce que vous aviez perdu. Il en eſt de même de nous par rapport à vous. Quand vous procedez contre nous par l'écriture, vous avez alors ſur nous une ſupériorité que nous vous faiſons bientôt perdre, lorſque nous vous rappellons au tribunal de la

rai-

raiſon. Ceux qui ont jetté les premiers fondemens de la Réforme n'y ont rien entendu. Luther ſoulagea le ſens humain, en ôtant le changement de ſubſtance; mais ce fut une foibleſſe en lui de ne pouvoir ſe défaire de la préſence réelle. Zuingle & Calvin, plus hardis il eſt vrai que Luther, ne formerent auſſi que des pas chancelans & irréſolus. Ils ſoulagerent le le ſens humain de la préſence réelle, ce que Luther n'avoit pas eu le courage de faire, parce qu'il étoit abbatu par la force de ces paroles, *ceci eſt mon corps*; mais ils ne firent pas aſſez. Au lieu de s'arrêter en ſi beau chemin, ils auroient du pouſſer la Réforme juſqu'aux myſteres de la trinité, de l'incarnation, du péché originel, de l'éternité des peines, ils auroient du décharger la raiſon du poids de tous ces myſteres également incompréhenſibles. Il falloit affranchir l'eſprit de tous les myſteres ou ne toucher à aucun. Il y a de la puſillanimité à s'effrayer des conſéquences qui naiſſent d'un principe qu'on a poſé. Il faut s'y livrer en gens intrépides, & ne pas reſſembler à ceux qui ſe méfiant de leurs bras & craignant la profondeur des eaux, comme parle un auteur moderne, demeurent toûjours ſuſpendus à des branches, dont ils ſentent toute la foibleſſe & aux quelles ils aiment mieux demeurer accrochés, que de s'abandonner au torrent. Tel eſt votre état, ô Lutheriens

tiens & Calviniſtes? Puiſque vous avez tant fait que de rejetter la préſence réelle des Catholiques Romains, vous n'avez point d'autre parti à prendre que de faire main baſſe ſur tous les myſteres, qui ne choquent pas moins la raiſon. Il ne peut y avoir qu'un vieux préjugé qui vous parle en leur faveur. Faites le taire à notre exemple; & ne faites point dire au monde, que votre Réforme n'eſt qu'une ébauche & comme une aurore de Réforme. Ce n'eſt que chez nous qu'elle ſe montre dans tout ſon jour.

En voilà bien aſſez pour montrer d'une maniere ſenſible, que le Socinien a le même droit que le Lutherien de demeurer impunément dans ſes erreurs. Peut-être l'avantage eſt-il du côté du Socinien. Car ſi, comme les Calviniſtes le prétendent, l'écriture combat fortement la préſence réelle & ſur tout l'ubiquité, le Lutherien, qui outre ces difficultés de l'écriture, a encore à réſoudre celles de la raiſon, trouve dans les unes & dans les autres un puiſſant ſecours pour ſortir de ſon erreur: au lieu que le Socinien balance par la raiſon même les difficultés de l'écriture qui lui propoſe la créance de tous les myſteres contre leſquels il ſe roidit. Donc le Socinien eſt plus excuſable dans ſes erreurs que le Lutherien, & conſéquement plus digne de tolérance. Il ſeroit inutile de répliquer que les erreurs du ſocinien attaquent les fondemens

mens du chriſtianiſme, ce qu'on ne peut dire des erreurs du Lutherien. Nous avons répondu par avance à ce vain ſubterfuge.

Tant qu'on ſuppoſera ce principe, que dans le ſein du Chriſtianiſme même il peut y avoir par rapport à cette religion des erreurs de bonne foi, on ne pourra plus fixer à quelles erreurs cette bonne foi s'arrêtera. On pourra errer de bonne foi par rapport au Chriſtianiſme même, comme on le ſuppoſe par rapport aux vérités qu'il enſeigne. La vérité du Chriſtianiſme n'eſt pas plus clairement empreinte dans les divers motifs de crédibilité qui l'établiſſent, que la vérité de ſes dogmes l'eſt dans les écritures, qui paroiſſent aux Réformés de la derniere évidence, puiſqu'elle frappe juſqu'aux perſonnes les plus ſimples & les plus idiotes. Le deïſte eſt un adverſaire peut-être plus redoutable que l'hérétique. Il ſemble même qu'il ſoit plus aiſé de conduire un Chrétien pas à pas juſqu'aux pieds de nos autels, que de faire entrer un infidèle dans le veſtibule du Chriſtianiſme. Sans l'éclat des miracles qui l'accompagnerent dans ſa naiſſance & ſans cette foule de prédictions, dont l'accompliſſement diſſipoit l'obſcure nuit qui les avoit juſqu'alors envelopés, il n'eût jamais fait des conquêtes ſi rapides. L'eſprit ne ſe fût jamais accoûtumé à plier la fierté de ſa raiſon ſous des myſteres dont la hauteur l'étonne, & dont le poids majeſ-

tueux

mieux l'accable. Maintenant que ces faits, qui conſtatent la divinité du Chriſtianiſme, ſont ſéparés de nous par l'eſpace de pluſieurs ſiécles, on ſent qu'un eſprit ſoupçonneux ſe remplit de difficultés par rapport à leur certitude, qu'un ſi grand éloignement de leur ſource ſemble dégrader & affoiblir. Ceux qui ont affaire avec les deiſtes, n'ignorent pas combien il leur en coûte de peines pour détruire leur ſcepticiſme hiſtorique. Il peut donc arriver qu'ils ſe préviennent tellement par les difficultés qui naiſſent de la maniere dont on peut vérifier les faits & ſur tout des faits miraculeux; qu'ils ne puiſſent être convaincus, & qu'ils apportent dans leur défenſe autant de réſiſtance que les Lutheriens & les Remonſtrans en apportent, lorſqu'ils ſont attaqués par les rigides Calviniſtes. Qu'on me faſſe voir qu'un Lutérien & un Arminien ſoutiennent de meilleure foi les erreurs de leur ſecte, que le Socinien, le Juif, le Muſulman, le deiſte ne combattent pour les leurs; & alors je conviendrai que les premiers ſont plus dignes de tolérance que les derniers. Mais c'eſt une tâche que les Proteſtans ne rempliront jamais. L'écriture alors ne ſeroit plus ſi claire qu'ils l'ont ſoutenu fort & ferme contre les Catholiques. Voici donc le terrible dilemme qu'ils ont à reſoudre. Ou l'écriture eſt claire dans tous ſes points, ou elle ne l'eſt pas. Si elle l'eſt, le Lu-

therien & le Remontrant ne peuvent ſe roidir contre les vérités qu'elle enſeigne, que par une mauvaiſe foi qui ne les diſculpe point aux yeux de Dieu ; par conſéquent ils ne méritent pas que vous les tolériez. Si elle ne l'eſt pas, elle n'eſt donc plus la régle de la foi des fidéles ; à moins que vous ne prétendiez qu'ils ne ſont obligés à croire que ce qu'ils trouvent clairement exprimé dans elle ; ce qui anéantit ſans reſſource la foi à tous les myſteres, n'y en ayant aucun qui ne ſoit vivement attaqué par quelque ſecte. Ce ſentiment eſt aſſez commun dans la Réforme. Je ne tarderai pas à en faire ſentir les terribles conſéquences.

CHAPITRE VI.

Que les principes de la Réforme l'obligent à tolérer toutes ſortes d'erreurs.

C'Eſt un principe dans la Réforme, que l'écriture ſainte eſt l'unique régle de la foi des Chrétiens, & qu'il n'y a ſur la terre aucun interpréte infaillible de cette même écriture, aucune autorité vivante & parfaite, capable d'en déterminer le vrai ſens & de fixer l'eſprit ſur les Dogmes qui compoſent le Chriſtianiſme. Tel a été le fondement, le génie de la Réforme. Con-

ſé-

ſéquemment à ce principe, on peut toucher à toutes les déciſions de l'Egliſe, & les rappeller à l'examen de l'écriture, parce que l'égliſe peut ſe tromper dans ſa Doctrine, & qu'elle n'a aucune promeſſe d'une aſſiſtance infaillible du St. Eſprit. Ceci une fois admis, il eſt évident que chaque particulier a un droit égal d'interpréter l'écriture, & qu'il n'eſt tenu de ſe ſoûmettre à la déciſion de qui que ce ſoit. Il en eſt de ce droit, comme de celui avec lequel nous naiſſons tous avant l'établiſſement de toute ſociété. Or de même que ce droit naturel nous rend tous égaux dans nos prétenſions, encore que nous n'ayons pas reçu de la nature les mêmes talens & la même ſagacité, de même ſommes-nous tous également fondés à ne ſuivre pour régle de notre foi que l'interprétation que chacun de nous donne à l'écriture, quoique nous n'ayons pas tous l'eſprit également pénétrant.

Vous êtes plus habile que moi, je le veux; vous êtes pleinement inſtruit des langues ſavantes, vous êtes théologien de profeſſion, un grand docteur enfin; mais avec toutes ces brillantes qualités, vous n'êtes pourtant qu'un homme ſujet à vous tromper comme moi, qui n'ai l'avantage ni d'être ſavant dans les langues, ni d'être philoſophe, ni d'être théologien. Je ſerois téméraire de m'en raporter à votre déciſion, qui n'eſt peut-être que l'effet de

votre prévention. Car vous autres gens d'eſprit, vous en êtes, à ce que l'on dit, plus fortement dominés, que n'eſt le vulgaire ignorant. Ce ſont du moins là les reproches que vous vous faites les uns aux autres. Tout ce que vous avez de ſubtilité, de force & de pénétration dans l'eſprit, vous le faites ſervir, non à découvrir la vérité, mais à ne vous pas rendre aux objections de votre adverſaire, qui deviendroit fier de la victoire qu'il remporteroit ſur vous. On n'accueille jamais bien une vérité qui nous eſt préſentée par les mains de notre rival, maxime qui a encore plus lieu dans la religion que dans toute autre matiere.

D'ailleurs ce préjugé que votre ſcience vous donne ſur mon ignorance, eſt balancé par d'autres Docteurs comme vous, qui penſent tout différemment. Dans cet état d'équilibre, où je ne puis pancher ni pour vous ni pour votre antagoniſte, le meilleur parti que j'aye à prendre, c'eſt d'oublier de mon mieux les divers ſens que vous donnez l'un & l'autre aux paſſages de l'écriture, pour ne m'attacher qu'à celui que ma raiſon m'y fait appercevoir en la liſant attentivement. Je vous déclare qu'il m'eſt impoſſible de voir dans l'écriture les doctrines que vous y trouvez. Dites moi maintenant, ſi vous l'oſez, quel droit vous avez ſur mon eſprit, pour le faire plier à votre ſentiment? Si votre autori-

torité eſt une raiſon ſuffiſante pour que je ſois obligé de croire, il eſt fort inutile de me recommander la lecture de l'Ecriture. Que ne me donnez-vous plutôt une liſte de toutes les doctrines que vous croyez renfermées dans ce ſacré livre, afin que je me hâte de les croire, comme diſoit plaiſamment le Comte de Grammont. Qu'eſt-il beſoin que je les aille chercher dans l'écriture, où je ne les trouverai peut-être point, puiſque je ſuis également obligé de les croire, que je les y trouve ou non?

Vous dites que c'eſt ma prévention qui m'empêche de voir ce qui ſaute aux yeux de tout homme qui n'en a point. Cela peut être. Mais pourquoi, s'il vous plaît, voulez-vous que je mette la prévention plutôt de mon côté que du vôtre? Il eſt aſſez plaiſant que vous m'obligiez de penſer plus mal de moi que de vous. Si dans ce démêlé qui nous diviſe il faut qu'il y ait de la prévention d'un des deux côtés, j'aime en vérité mieux la mettre ſur votre compte que ſur le mien. Qui êtes-vous pour avoir plutôt que moi l'eſprit fermé à toute prévention? Souffrez que j'aie auſſi bonne opinion de moi que vous pouvez l'avoir de vous. Vous trouveriez ſans doute mauvais que je vouluſſe dominer ſur votre eſprit. Pourquoi voulez-vous que m'oubliant moi-même je ne condamne pas en vous cette entrepriſe du vôtre ſur mes ſen-

timens ! Ni vous ni moi ne ſommes infaillibles. C'eſt une raiſon pour que nous nous en tenions à ce que chacun de nous aura décidé. Je puis m'être trompé ; la même choſe peut vous être arrivée. C'eſt le ſort de l'humanité. Nous aurions également tort de nous traiter d'hérétiques. Si vous me donnez ce nom, parce que je rejette vos articles de foi, je dois vous régaler du même tître par ce que vous êtes rebelle à mes déciſions. Prouvez moi que vous, qui êtes *faillible*, vous avez, pour captiver mon entendement, un droit dont vous me dépouillez à votre égard. Quoi ! J'aurai ſecoué le joug de l'égliſe romaine & de ſes conciles les plus nombreux, pour courber ma tête ſous celui que vous voulez m'impoſer ! Vous ne me croyez pas ſans doute aſſez ſtupide. Qui que vous ſoyez, vous ne revendiquerez jamais une autorité égale à celle à laquelle nous avons échappé. Ni Luther, ni Calvin, ni Gomar, ni Arminius, ni le Synode de Dordrecth, ni la confeſſion d'Ausbourg ne m'en impoſent point ; ce ſont là de trop foibles liens pour me retenir, moi que vous avez appris à en briſer de bien plus forts. Je ne ſuis point chrétien, parce que Luther & Calvin l'étoient : mais je le ſuis parce qu'il me paroît raiſonnable de l'être. Ma foi n'eſt à la merci d'aucun docteur. C'eſt de J. C. que je prétens être diſciple, & non de Luther & de Calvin qui ne ſont pour moi que des hommes. Qui

Qui es-tu, m'allez-vous dire, pour attaquer Luther & Calvin, ces deux grands hommes, ces chefs de la Réforme? Es-tu donc plus éclairé qu'eux? Que m'importe, vous répondrai-je, qu'ils aient été plus éclairés que moi? Je ne me rendrai pas pour cela plutôt à leur autorité, qui, parce qu'elle n'eſt qu'humaine, ne peut être que fragile & caduque en fait de religion. S'ils ſe ſont tous crus en droit d'innover à leur gré dans la foi reçue de leur tems dans l'égliſe, pourquoi me priverois-je moi de la même liberté? Par leur exemple ils m'ont appris à ne reſpecter que l'écriture & non le jugement des hommes. Ils ont je le veux, rendu aux hommes l'uſage de la raiſon qui leur avoit été interdit pendant tant de ſiécles. Mais qu'en conclurrez vous? Je ſuis à peu près dans le cas de ces philoſophes qui ont l'obligation à Deſcartes, ce reſtaurateur de la philoſophie, d'avoir briſé les entraves, où la raiſon foible & rampante languiſſoit ſans force & ſans vigueur ſous l'autorité d'Ariſtote. Mais ſi Deſcartes ſe fût mis à la place d'Ariſtote, & qu'il eût régné dans les écoles avec le même deſpotiſme que le philoſophe grec le faiſoit autrefois, vous conviendrez que c'eût été le même inconvenient, & que cet entêtement pour les opinions du philoſophe françois n'auroit pas moins retardé les progrès de la philoſophie, qu'ils l'avoient été pendant tout le tems qu'Ariſtote avoit dominé.

Par la même raiſon, ſi diſciple de Luther ou de Calvin je n'oſois, enchaîné par leur autorité, ne penſer que d'après eux, autant vaudroit-il que je fuſſe reſté ſous le joug de l'égliſe romaine, dont ils n'égaleront jamais l'autorité, s'il eſt vrai que ce ſoit elle qui doive me maîtriſer en fait de religion. Je prendrai donc, ſi vous le voulez bien, à l'égard de Calvin la même liberté qu'il s'eſt donnée lui-même à l'égard de Luther. Je ne conçois pas pourquoi étant faillible comme moi je ſerois obligé de l'en croire ſur ce qui révolte ma raiſon.

Je vous en avertis, je ne puis ſur ſa parole recevoir le dogme de la certitude & de l'inamiſſibilité de la juſtice. Si tout prédeſtiné a cette certitude, le Lutherien, qui a le bonheur de l'être, devroit donc l'avoir; & cependant il l'a ſi peu, qu'il regarde comme hérétique le Calviniſte qui a décidé cet article contre les Remontrans. Je ne croirai point non plus que Dieu nous préordonne au péché, qu'il nous pouſſe aux crimes énormes, qu'il n'y a pour nous tous qu'une fatale & inévitable néceſſité, où le bien & le mal ſe trouvent également compris. Non je ne puis aimer le Dieu de Luther & de Calvin. C'eſt un tyran qui ſe plaît à tourmenter ſes créatures, & qui, pour avoir droit de les punir, les pouſſe lui-même dans le précipice.

Le dogme de l'infaillibilité une fois anéanti, il n'eſt poſſible ni à aucun homme ni à aucu-

cune ſociété, de s'aſſurer du vrai ſens des écritures. On ne peut avoir ſur cela que des conjectures plus ou moins grandes, qui augmenteront en raiſon des degrés d'eſprit & d'érudition de ceux qui travailleront à le fixer. Il ſeroit inutile de recourir à la grace. La donner ici pour le dénouement des difficultés dont fourmille l'écriture, c'eſt imiter ces poëtes, qui dans l'embarras de leurs intrigues recouroient *ad deum ex machinâ*. La grace n'augmente point en nous l'eſprit, la mémoire, l'imagination; elle ne nous apprend point l'Hebreu ni le Grec, ni les régles du raiſonnement, ni les ſolutions des ſophiſmes, ni les faits hiſtoriques. Quoique Dieu agiſſe en nous par ſa grace pour éclairer notre entendement & ſoumettre notre volonté à ce qu'il nous a révélé; néanmoins, pour empêcher les hommes de feindre ou d'imaginer une inſpiration, qui en feroit des fanatiques & des Enthouſiaſtes, il a ſoin de la faire marcher avec certains moyens de fait, qu'ils ne puiſſent ni feindre en l'air ſans être convaincus de faux, ni imaginer par illuſion. Les moyens extérieurs, ſous leſquels il voîle ſa grace, ſont les inſtructions de vive voix & par écrit, l'étude des langues, les raiſonnemens, les diſputes. Ce ſont là les vrais moyens capables de produire dans l'eſprit une conviction raiſonnée, la ſeule digne de l'homme. Pour celle qui naîtroit d'une direction immédiate de Dieu, qui feroit prononcer aux hommes machinalement la vérité, ſans leur en montrer une

preu-

preuve néceſſaire, je ne ſaurois la qualifier par un autre nom que celui d'enthouſiaſme. Il n'y a fanatique qui ne puiſſe feindre ce reſſort inconnu qui le pouſſe imperceptiblement d'un certain côté.

L'ordre, auquel Dieu lui même ſoûmet ſa grace, eſt tel, que celui dont elle éclaire l'entendement & fléchit la volonté, n'apprend qu'il y a eu un J. C. que par la lecture de l'évangile, ou par le témoignage des hommes; de même qu'un écolier n'apprend les ſentimens de Platon, qu'en liſant ſes œuvres ou ceux des auteurs qui en ont parlé dans les divers fragmens qu'ils en rapportent. N'attendez pas que les nations hyperborées embraſſent l'évangile, avant qu'on aille le leur annoncer. Tel eſt auſſi l'ordre de la nature, que plus un homme aura d'eſprit & d'étude, plus il aura de lumieres & de connoiſſance de la religion. Un homme peut avoir plus de zéle qu'un autre, être meilleur chrétien, être prévenu par des graces plus particulieres, & cependant n'être qu'un ſot. Lui conviendroit-il de deſcendre dans l'arêne, & d'y attaquer les impies, les hérétiques? Non ſans doute, il doit ſe contenter d'élever ſes mains vers le ciel, & abandonner la défenſe de la religion à ces athlétes pleins de nerfs & couverts d'une bonne cuiraſſe, en qui la qualité de mauvais Chrétiens ne nuit point à celle de génies ſuperieurs & de raiſonneurs excellens. La certitude qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité ſe meſure ſur la connoiſ-

noiſſance que nous avons des preuves, des raiſons, des ſolutions, des objections. Or, comme dans toutes les ſectes chrétiennes, il y a des hommes de beaucoup d'eſprit, qui ne conviennent point entr'eux du ſens qu'il faut donner aux endroits obſcurs de l'écriture; que la fauſſeté prend un air de vérité toutes les fois qu'elle eſt maniée par un homme de génie; que l'erreur a comme la vérité ſes armes offenſives & deffenſives, qu'elle employe quelquefois avec plus d'adreſſe & de ſubtilité que ſa rivale; il arrivera donc qu'on ne ſaura jamais à quoi s'en tenir en matiere de religion. Chacun ſuivra la pente & le temperament de ſon génie, avec lequel certains dogmes auront plus de proportion. Suivant qu'il ſera affecté, il croira tels ou tels dogmes. S'il eſt de ces hommes à idées ſombres, il ſe plongera dans les ſyſtêmes, où l'on oublie presque la bonté de Dieu pour ne s'occuper que de ſa juſtice. Si ſa façon de penſer eſt plus enjouée, plus humaine, les dogmes qu'il embraſſera s'en reſſentiront, ils en porteront une forte teinture; il aura plus en vûe un Dieu miſéricordieux qu'un Dieu vengeur. Si quelqu'un de ces hommes, qui ne croyent point à une égliſe infaillible, me propoſoit de croire les dogmes de ſa ſecte avec cette ferme perſuaſion qu'ils ſont vrais, je lui montrerois les dogmes oppoſés ſoutenus dans tous les tems par des perſonnages recommandables par leur ſavoir, leur piété, leur vertu. S'il me par-
loit

ſoit d'un Claude, d'un Jurieu, je lui oppoſerois un Boſſuet, un Nicole. Il ne s'agiroit plus que de ſavoir qui de Boſſuet ou de Claude, de Nicole ou de Jurieu, peſeroit le plus dans la balance où nous les mettrions. Cette diverſité d'opinions, dont chacune a pour partiſans de très grands hommes, doit tenir en ſuſpens tout eſprit ſage & raiſonnable. Le ſepticiſme eſt le ſeul parti qu'il y ait à prendre, dans la ſuppoſition qu'il n'y ait point d'autorité infaillible. Cet état, je le ſai, eſt trop violent pour les eſprits bouillans, les imaginations ardentes, les hommes foibles. Un auteur moderne de beaucoup d'eſprit les caracteriſe ainſi : *ils aiment mieux hazarder un choix que de n'en faire aucun ; ſe tromper que de vivre incertains. .. ils aſſurent tout, bien qu'ils n'ayent rien ſoigneuſement examiné : ils ne doutent de rien, parce qu'ils n'en ont ni la patience ni le courage. Sujets à des lueurs qui les décident, ſi par hazard ils rencontrent la vérité, ce n'eſt point à tâton ; c'eſt bruſquement & comme par révélation. Ils ſont entre les dogmatiques, ce qu'on appelle les Illuminés chez le peuple dévot. J'ai vu des individus de cette eſpéce inquiéte qui ne concevoient pas comment on* pouvoit allier la tranquillité d'eſprit avec *l'indéciſion.*

L'infaillibilité eſt donc le ſeul moyen par lequel une égliſe peut s'aſſurer qu'elle n'eſt point dans l'erreur. Il en eſt d'elle par rapport à une autre, comme d'un homme à un autre homme. De là je conclus qu'elle ne peut

pas

pas plus, ſous peine d'anathême, forcer qui que ce ſoit, à embraſſer ſes dogmes, qu'un particulier peut en forcer un autre à embraſſer les ſiens. Elle peut bien, en vertu d'un réglement qu'elle aura établi, ne point confier le miniſtere de la parole, ni les chaires de ſes Académies à des non-conformiſtes. Ainſi l'égliſe des ſept Provinces en uſe-t-elle à l'égard des Arminiens. Elle peut même ne point communiquer avec eux, parce qu'une telle égliſe eſt une *confédération arbitraire & dépendante de la volonté du ſouverain.* Telle eſt l'idée que les Proteſtans nous donnent eux-mêmes de leurs égliſes. Si voulez être un de mes membres, dira quelqu'une de ces égliſes, il faut que vous receviez le ſymbole que je vous mets en mains. C'eſt tout comme en ſorbonne, où l'on admet aucun docteur dans ce corps, qu'il ne ſouſcrive aux quatre propoſitions du clergé & à l'article de l'immaculée conception de la Vierge. Mais comme cette faculté n'eſt point infaillible, elle n'exige de ceux qu'elle immatricule, qu'un conſentement extérieur, un ſilence reſpectueux, qui conſiſte à ne rien dire, à ne rien écrire qui heurte les opinions qu'elle a conſacrées. Les égliſes proteſtantes, par cela même qu'elles éloignent de leurs aſſemblées l'infaillibilité, ne peuvent exiger de ceux qui voudront s'incorporer avec elles, qu'un conſentement extérieur, un ſilence reſpectueux ſur les opinions qu'elles

les profeſſent. Les Arminiens ſe trouvent mêlés & confondus en grand nombre avec les Gomariſtes dans les égliſes de la Hollande qui font profeſſion ouverte de la doctrine de ces derniers. Mais comme les déciſions du Synode de Dordrecht ne ſont pas revêtues du ſceau de l'infaillibilité, qui peut ſeul leur imprimer un caractere ſacré; les Arminiens, qui croyent avoir de bonnes raiſons pour ne les pas adopter, ne peuvent être regardés comme de vrais hérétiques. J'avoue que l'anathême a été lancé coutr'eux; mais comme il n'eſt point parti d'une main infaillible, ce ne peut être qu'un foudre impuiſſant qui ſe perd dans les airs. Auſſi les Arminiens paroiſſent-ils n'en pas faire un grand cas, non plus que leurs adverſaires qui les ont condamnés. L'Arminien aura beau lire ſa condamnation dans les canons du Synode de Dordrecht, il ne s'en croira pas moins ſauvé, quoiqu'il continue d'être attaché à ſes premieres opinions. Quelle autorité en effet peut-il reſter à une égliſe qui a abjuré l'infaillibilité! Ne ſent-elle pas qu'elle dément ſes propres principes, toutes les fois qu'elle employe les anathêmes? C'eſt ce qui eſt arrivé aux égliſes réformées. Elles n'ont rien oublié pour imiter ou pour contrefaire l'égliſe catholique romaine. Laiſſez, laiſſez, leur diſoit-on, ces moyens à Rome, ce ſont ſes principes naturels qu'elle ſuit de bonne foi; mais vous qui l'avez

quit-

quittée pour cela-même, pouvez-vous ſi vîte oublier vos maximes? Après avoir fait un crime à l'égliſe Romaine de vouloir impérieuſement dominer ſur les conſciences, il vous ſied bien de prétendre ſur les nôtres le même deſpotisme? Vous êtes en cela d'autant plus inexcuſables que Rome-même, parce que cette derniere croit du moins avoir droit de le faire, au lieu que ce droit paſſe chez vous pour un attentat. Plus vous affectez de vous donner d'autorité contre vos propres régles, moins vous en avez dans le fond.

Mais ſi Arminius a pû ſoutenir en conſcience ſes dogmes erronés, pourquoi me ſeroit-il défendu de l'imiter? En l'imitant, je ſerai tout auſſi *orthodoxe* que lui, & je ne devine pas pourquoi Lelio Socin, Fauſte & Epiſcopius n'auroient pas le même droit. Arminius, dites-vous, a pû errer de bonne foi: mais d'où ſavez-vous que Socin, Fauſte & Epiſcopius n'errent pas de la même maniere? Mais continuez-vous, ces derniers attaquent les fondemens de la religion. Hé quoi? toute propoſition divinement inſpirée n'eſt-elle pas également fondamentale? Vous ſeroit-il donc libre de n'en croire Dieu que ſur certains articles & de rejetter ſon autorité ſur d'autres? D'ailleurs, quelle certitude avez-vous que Socin détruiſe les fondemens de la religion, en renverſant ce que vous appellez myſtere & ce qui ne paroît à ſes yeux qu'un tiſſu

de contradictions étonnantes ? Peut-être a-t-il mieux deviné le vrai ſens des écritures que vous-même. Ce-ci vous ſurprend ! mais votre étonnement doit ceſſer, ſi vous daignez faire attention que c'eſt une ſuite de vos principes. Dès-là que vous ne tenez point à une autorité infaillible qui fixe le vrai ſens des écritures, il vous eſt impoſſible de vous aſſurer que vous l'avez rencontré. L'exemple de tant de gens qui ont autant d'eſprit que vous, & qui penſent ſur un même paſſage tout le contraire de ce que vous croyez, doit vous faire trembler ſur vos opinions, & vous rendre défiant & ſceptique juſqu'à l'excès. Vous ne pouvez puiſer dans l'égliſe dont vous êtes membre une aſſurance qu'elle n'a pas elle-même. Ce qu'elle pourroit avoir d'autorité eſt balancé par celle des autres Egliſes. La faillibilité qu'elles reconnoiſſent toutes être leur appanage, doit les engager à ſe tolérer mutuellement, & ſur-tout à renoncer aux anathêmes dont elles s'accablent à qui mieux mieux.

„ Rien, dit un homme qui avoit bien „ pénétré les principes de la Réforme ; cet „ homme c'eſt le Philoſophe Locke ; rien „ à mon avis, n'eſt plus impertinent & „ plus ridicule dans un homme ou dans „ une ſociété d'hommes, que de donner le „ titre *d'orthodoxie* à leurs opinions parti„ culieres, comme ſi leurs ſyſtêmes étoient „ infaillibles & qu'ils duſſent être conſi„ dérés

„ dérés par tout le reſte des hommes,
„ comme la régle conſtante de la vérité:
„ folle prétenſion qui les porte à s'attri-
„ buer le pouvoir de cenſurer & de con-
„ damner tous ceux qui s'éloignent le
„ moins du monde des opinions qu'ils
„ ont embraſſées. Un peu de reflexion ſur
„ la fragilité humaine devroit ſuffire pour
„ reprimer une telle vanité. Mais puisque
„ cette conſideration ne produit pas ce
„ bon effet, & qu'à le bien prendre toutes
„ les ſocietés religieuſes tombent dans cet-
„ te foibleſſe, de vouloir impoſer aux au-
„ tres la néceſſité de recevoir leurs dog-
„ mes particuliers comme les ſeuls infail-
„ liblement véritables, il ſuffit, pour voir
„ le ridicule d'une telle *orthodoxie*, de con-
„ ſiderer que chacun ſe l'attribue à ſon
„ tour. Car chaque ſocieté ayant un égal
„ droit de s'eſtimer ſoi-même, un hom-
„ me n'a qu'à paſſer une riviere ou une
„ montagne pour perdre dans un parti
„ *l'orthodoxie*, dont il ſe paroit avec tant
„ de fierté & d'inſolence dans un autre;
„ ſe trouvant-là expoſé avec autant de juſ-
„ tice à de pareils reproches d'erreur &
„ d'héréſie, que d'autres perſonnes ſur
„ qui il les répandoit ſi libéralement dans
„ ſon pays. Quand il paroîtra que l'in-
„ faillibilité a été attachée à un certain or-
„ dre de gens d'une dénomination particu-
„ liere, comme aux ſectateurs de *Calvin*,
„ à ceux de *Luther*, de *Socin*, d'*Arminius*,

 „ &c.

„ &c. ou que la vérité a été confinée „ dans un certain coin de la terre, ce ſera „ parmi ces gens-là ou dans ce ſeul en- „ droit qu'on aura droit d'employer le ter- „ me d'*orthodoxie* dans le ſens qu'on lui „ donne préſentement par-tout. Mais juſ- „ qu'alors, on a beau ſe ſervir de ce jar- „ gon ridicule, c'eſt un fondement trop „ foible pour ſoûtenir l'uſurpation qu'on „ prétend autoriſer par-là. Ce n'eſt pas „ que je ne croye que chacun devroit être „ perſuadé de la vérité des opinions qu'il „ profeſſe. C'eſt au contraire ce que je „ ſoûtiens expreſſément : & entre nous, „ je crains bien que ces grands défenſeurs „ de l'*orthodoxie* ne péchent ſouvent de ce „ côté-là. Car en général, nous voyons „ que ces Meſſieurs s'accordent exacte- „ ment enſemble ſur de longues liſtes de „ doctrines qui renferment quantité d'ar- „ ticles particuliers, comme ſi ces notions „ avoient été, pour ainſi dire, emprein- „ tes dans leur eſprit avec un même ſceau „ juſqu'au moindre trait. Cependant il „ eſt bien difficile, pour ne pas dire im- „ poſſible, de concevoir que cela arrive à „ des perſonnes qui n'embraſſent des opi- „ nions que par pure conviction. Mais „ quelque fortement que je ſois perſuadé „ de la vérité de ce que je ſoûtiens, je „ ſuis obligé en bonne juſtice d'attribuer „ la même ſincérité à celui qui ſoûtient le „ contraire : & par là nous ſommes en

„ mê-

„ mêmes termes. Car cette perſuaſion où „ l'on eſt de part & d'autre d'avoir trou„ vé la vérité, ne donne point à l'un de „ nous le droit de cenſurer où de condam„ ner l'autre. Je n'ai pas plus de raiſon „ de maltraiter un homme, parce qu'il n'eſt „ pas de mon ſentiment, qu'il n'en a de „ me maltraiter moi-même, parce que ſes „ opinions ſont différentes des miennes. „ Je puis le plaindre, & je ſuis obligé de „ lui communiquer ſincerement mes lu„ mieres pour le tirer de l'erreur où je le „ ſuppoſe. Mais pour ce qui eſt de le „ mépriſer, de le reprendre avec aigreur, „ de l'injurier, ou de le maltraiter en „ aucune maniere, par la raiſon qu'il ne „ penſe pas juſtement comme moi, c'eſt „ ce que je ne ſaurois faire ſans injuſtice. „ Mon *orthodoxie* ne me donne pas plus „ d'autorité ſur lui, que la ſienne; car cha„ cun eſt orthodoxe par rapport à ſoi; lui „ en donne ſur moi-même. Et par conſé„ quent, toutes les fois que le terme d'*or*„ *thodoxie*, qui ne ſignifie dans le fond „ autre choſe que les opinions de mon „ parti, ſert de pretexte pour dominer, „ comme c'eſt l'ordinaire, il eſt & ſera „ toûjours très ridicule".

Ce morceau du philoſophe Anglois eſt très fortement raiſonné; & je ne vois pas comment un Proteſtant, fidelle à ſes principes, pourroit ſe deffendre de l'embraſſer dans toutes ſes conſéquences. Or quelles

ſont ces conſéquences? Locke va vous les developper. Il vous dira, que pourvû qu'on reconnoiſſe un Dieu & que J. C. eſt le Meſſie, le Roi, le Sauveur qui avoit été promis & qui a été envoyé de Dieu, il n'en faut pas davantage pour être Chrétien. Quoi, direz-vous, on ſera Chrétien avec ces deux articles? Oüi, vous répliquera le modeſte Locke; mais ajoutera-t-il, je ne vous diſpenſe pas pour cela de lire l'écriture. C'eſt parce que vous êtes Chrétien, que vous devez prendre pour règle de votre vie ſa volonté, telle qu'elle vous a été déclarée & tranſmiſe dans les écrits des Apôtres & des Evangeliſtes, contenus dans le Nouveau Teſtament. Ces livres divinement inſpirés doivent être conſultés par vous avec le même ſoin, que les loix du Prince le ſont par ceux de ſes ſujets qui ſont obligés de s'y conformer. Tachez autant qu'il eſt en votre pouvoir de les entendre dans leur véritable ſens. Si la vérité vous échappe, malgré toute votre attention à l'y chercher, vous n'êtes point reſponſable de vos erreurs devant Dieu qui voit votre bonne foi. Si vous la découvrez, tant mieux pour vous; mais elle ne vous donne aucun droit d'inſulter à celui à qui elle s'eſt cachée. Si c'eſt de bonne foi qu'il eſt dans ſon erreur, Dieu le voit des mêmes yeux que vous qui poſſédez la vérité. Si vous liſez le *Chriſtianiſme raiſonnable* de Locke, il ne vous rendra jamais que cette penſée. Gardez-vous bien

bien de lui parler de cette diſtinction de vérités en *néceſſaires* & *non néceſſaires*, qui eſt ſi fort en vogue dans la Reforme. Il vous répondra que cette diſtinction ne peut avoir lieu par rapport à des vérités toutes également émanées du St. eſprit, & qu'un homme qui ne croit pas tout ce qu'il a pû découvrir dans l'écriture, après avoir fait pour cela de ſinceres efforts, ceſſe d'être ſujet de J. C. Produiſez-nous, dira-t-il, vos lettres de créance qui vous donnent le pouvoir & l'autorité de nous dire quelles ſont les vérités contenues dans l'écriture ſainte, qu'il faut croire néceſſairement, & quelles ſont celles qu'il n'eſt pas abſolument néceſſaire de croire? Qui vous a établi juge de cette affaire? Qui vous a donné le droit de faire cette diſtinction, de diſpoſer ainſi des oracles de Dieu, d'exalter les uns, & d'abaiſſer les autres à votre fantaiſie? Quelques-uns, ſelon vous, ſont des *vérités exquiſes*. Et les autres, que ſont-ils, je vous prie? Qui vous a chargé de faire un choix où perſonne n'a droit de choiſir? Vous nous traitez d'hérétiques, d'hommes ſans foi, ſans religion, parce que nous refuſons d'adopter votre ſyſtême, c'eſt-à-dire, un *Chriſtianiſme* que vous avez fabriqué vous-même, ſelon les lumieres de votre eſprit, qui, de votre propre aveu, eſt ſujet à l'erreur. Ce *Chriſtianiſme* de votre façon, l'ouvrage de vos préjugés, me paroît contenir des doctrines que je ne ſaurois concilier

avec la raiſon, ni découvrir dans l'écriture ſainte; & vous voulez à toute force que je l'embraſſe, ſans quoi je paſſerai dans votre eſprit pour un hétérodoxe! N'eſt-il pas viſible, qu'en vous attribuant ainſi le droit de nous dire quelles ſont les loix indiſpenſables du Royaume de J. C. vous vous placez vous-même ſur ſon trône? Il n'eſt donc pas uniquement notre docteur & notre maître, puiſque vous partagez avec lui ce privilége. C'eſt un principe de notre Réforme, que tout bon Proteſtant ne doit point reconnoître d'autre guide infaillible que l'eſprit de Dieu parlant dans les écritures; & voilà cependant que vous voulez m'aſſujettir à vos interprétations, comme ſi vous êtiez en droit d'entendre & d'interprêter l'écriture pour moi, tandis que vous me refuſez celui de l'entendre & de l'interprêter pour vous! Ces diſcours & autres ſemblables abîment les rigides Proteſtans, qui traitent du même air que Rome le pourroit faire, ceux qu'ils voient réfractaires à quelques-uns des articles de foi qui conviennent le mieux à leur ſyſtême. Rome, qui ſe croit infaillible, a droit d'en agir ainſi, du moins à l'égard de ceux qui ne lui conteſtent pas cette auguſte prérogative; mais vous qui prenez l'humble titre de faillibles, qui êtes-vous pour être ſi fiers & ſi tranchans dans vos déciſions?

Au reſte cette tolérance de toutes ſortes d'erreurs, n'eſt point un ſentiment

pro-

propre à Mr. Locke. Comme il ſort du fond, & pour ainſi dire, des entrailles du Proteſtantiſme, ceux qui raiſonnent de tête & conſéquemment, n'ont point fait difficulté de l'adopter. En voulez-vous des preuves ? Vous les trouverez dans les témoignages des plus célébres Proteſtans que je vais tranſcrire ici ; car ils ont épargné aux Catholiques le ſoin de tirer de leurs principes les conſéquences qui tendent à établir l'indifférence des religions. Voici comme s'exprime ſur ce ſujet Chilling-Worts célébre Proteſtant Anglois. „ Pour connoître la religion des Proteſ- „ tans, il ne faut prendre ni la doctrine „ de Luther, ni celle de Calvin ou de „ Melancton, ni la Confeſſion d'Aus- „ bourg ou de Genève, ni le Catechiſme „ de Heidelberg, ni les articles de l'Egliſe „ Anglicane, ni même l'harmonie de tou- „ tes les confeſſions proteſtantes : mais ce „ à quoi ils ſouſcrivent tous comme à une „ régle parfaite de leur foi & de leurs „ actions, c'eſt-à-dire, à la *Bible*. Oui, la „ *Bible*, la *Bible* ſeule eſt la religion des „ Proteſtans. Tout ce qu'ils croient au „ delà de la *Bible* & des conſéquences *né-* „ *ceſſaires*, *inconteſtables* & *indubitables* qui „ en réſultent, eſt matiere d'opinion & „ non-matiere de foi". Par ce raiſonnement de l'auteur Anglois, voilà toutes les ſectes Chrétiennes introduites dans l'Egliſe de J. C., puiſqu'il n'y en a aucune de ce

 nom

nom qui ne faſſe profeſſion de croire la Bible & de la regarder comme la parole de Dieu. Mais cela ſeul ſuffit-il donc? Non, dit cet auteur, il faut encore faire tous ſes efforts pour croire l'écriture dans ſon vrai ſens, & pour y conformer ſa vie. Mais ſi, à cauſe de la diverſité des tempéramens, des génies, de l'éducation & des préjugés inévitables par leſquels tous les eſprits ſont différemment tournés, il arrive qu'on embraſſe des opinions différentes, dont il ne ſe peut que quelques-unes ne ſoient erronées? „ Qu'à cela ne tienne, vous dira-
„ t-il; c'eſt faire Dieu un tyran & mettre
„ me au déſeſpoir, que de dire qu'on
„ ſoit damné pour cela: il ſuffit pour le
„ ſalut, que chacun, autant que ſon de-
„ voir l'y oblige, tâche de croire l'écri-
„ ture dans ſon vrai ſens". Ce qu'il appuye de ce raiſonnement. „ En matiere
„ de religion, pour ſe ſoumettre, il faut
„ avoir un juge dont nous ſoyons obligés
„ de croire que le jugement eſt juſte: en
„ matiere civile, il ſuffit d'être honnête-
„ homme pour pouvoir devenir juge; mais
„ en fait de religion, il faut être infailli-
„ ble. Ainſi n'y ayant point de juge in-
„ faillible ſelon les maximes communes de
„ tous les Proteſtans, il n'y a point de
„ juge à qui on doive ſe ſoumettre en fait
„ de religion. D'où il ſuit que dans ces
„ matieres chacun peut garder ſon ſenti-
„ ment. Je puis garder mon ſentiment
„ ſans

„ ſans vous faire tort ; vous pouvez gar-
„ der le vôtre ſans m'en faire ; & tout cela
„ ſe peut faire ſans nous apporter à nous-
„ mêmes aucun préjudice". Mais quoi, ſi les erreurs ſont fondamentales, ſera-t-on encore ſauvé, en les niant. Vraiſemblablement vous ne l'entendez gueres. Liſez l'auteur Anglois, & il vous dira qu'il n'y a d'erreur fondamentale, que celle qui eſt volontaire quelqu'en ſoit l'objet. Ce n'eſt pas la nature des erreurs, mais la diſpoſition de ceux qui y ſont, qui les rend fondamentales. Ecoutez-le raiſonner. „ La diſ-
„ pute qui eſt entre les Proteſtans ſur cet-
„ te queſtion (des articles fondamentaux)
„ peut-être facilement terminée. Car,
„ ou l'erreur dont on parle eſt tout à fait
„ involontaire, ou elle eſt volontaire à
„ l'égard de ſa cauſe. Si la cauſe de l'er-
„ reur eſt quelque faute *volontaire* & évi-
„ table, l'erreur même eſt criminelle, &
„ par conſéquent damnable en elle-même.
„ Mais ſi je ne ſuis coupable d'aucune
„ faute de cette nature, *ſi j'aime la vérité*,
„ *ſi je la cherche avec ſoin*, ſi je ne prens
„ point conſeil de la chair & du ſang pour
„ choiſir mes opinions, mais de Dieu ſeul
„ *& de la raiſon qu'il m'a donnée*; ſi, dis-je,
„ je ſuis diſpoſé de cette ſorte, & que
„ cependant par un effet de l'infirmité hu-
„ maine, je tombe dans l'erreur, cette er-
„ reur ne peut pas être damnable". V. *La religion des Proteſtans, une voie ſure au ſalut.*

Un

Un autre auteur encore bien célébre dans la Reforme, Mr. Burnet enfin, ne s'eſt pas déclaré moins hautement pour la Tolérance univerſelle, c'eſt-à-dire, pour l'indifférence des religions. L'héréſie, ſelon lui, n'eſt rien du tout que *l'opiniâtreté dans une erreur, après être convaincu que c'eſt une erreur*. Ce qui réduit l'héréſie à rien, puiſque ſelon cette definition, il n'y a rien en ſoi qui ſoit hérétique, ni par conſéquent aucune erreur qu'il ne faille tolérer. De ce principe que l'Egliſe Proteſtante peut ſe tromper, il conclut qu'elle ne *peut prétendre rien qu'un pouvoir d'ordre & de gouvernement; qu'on ne doit pas être trop prompt à juger mal de ceux qui ſont d'un autre ſentiment que nous, ou agir avec eux d'une maniere rigoureuſe*, puiſqu'il eſt poſſible qu'ils ayent raiſon & que nous ayons tort. Tout ce qu'on a inſeré dans les confeſſions de foi des Proteſtans, ſi l'on en excepte le ſymbole des Apôtres, n'eſt ſelon lui que *des vérités théologiques dont les principes de la Reforme ne permettent pas qu'on impoſe les déciſions aux autres hommes, ni qu'on les oblige à les ſigner, ni à en jurer l'obſervation.*

C'eſt auſſi là que tendent toutes les maximes ſi répandues dans les ouvrages d'un Strimeſius, d'un Conrad Belgius, d'un Jean Bergius, d'un Gregoire Franc, d'un Martin Hundius, d'un Thomas Cartvright, d'un Zanchius, d'un Hornbeek, tous docteurs, qu'on peut regarder comme la fleur du

du parti proteſtant. A quoi ſe réduiſent toutes ces maximes, qu'ils avoient puiſées dans les écrits de Luther & de Calvin? A dire que d'impoſer aux conſciences la néceſſité de ſouſcrire à des expreſſions qui ne ſont pas de l'écriture, c'eſt leur impoſer un joug humain; c'eſt déroger à la plenitude & à la perfection des ſaints livres, & les déclarer inſuffiſans à expliquer la doctrine de la foi; c'eſt attribuer à d'autres paroles qu'à celles de Dieu la force de ſoûtenir les conſciences chancelantes; c'eſt enſeigner Dieu, & entreprendre de parler mieux que lui de ſes myſteres, c'eſt enfin ôter à l'entendement des hommes cette liberté que J. C. & les Apôtres lui ont laiſſée. Mais à *qui*, dirai-je avec l'illuſtre Boſſuet dans ſon ſixiéme avertiſſ. ſur les lettres de Mr. Jurieu, *à qui tous ces docteurs en veulent-ils, ſi non manifeſtement à ceux qui voudroient obliger les Ariens, les Pelagiéns, les Sociniens & tous les autres hérétiques, à dire que J. C. eſt Dieu éternel? Que le pere, le fils & le St. Eſprit ſont un ſeul Dieu ſouverainement & uniquement adorable., d'une même majeſté & d'une même nature? à dire que Dieu & l'homme en J. C. ſont une même & ſeule perſonne, à qui eſt due une ſeule & même adoration avec le pere & le St. Eſprit? à dire qu'il y a un péché originel véritablement transmis de notre premier pere juſqu'à nous? à dire que la grace intérieure eſt abſolument néceſſaire à chaque action de piété? à dire que les damnés*

auront

auront à ſouffrir la peine d'un feu éternel autrement que St. Jude ne l'a dit des habitans de Sodôme & de Gomorrhe, ou autres choſes ſemblables? Et en un mot, à qui en veulent-ils, ſi ce n'eſt à ceux qui voudroient pouſſer les hérétiques, quels qu'ils ſoient, au delà des expreſſions de l'écriture, qu'ils détournent, comme dit St. Pierre, à un mauvais ſens, & les tirer de leur étendue & de leur généralité. C'eſt bien à tort que les Conciles de Nicée, de Conſtantinople, d'Ephéſe, de Chalcédoine, ont obligé la conſcience des fidéles à recevoir leurs formules de foi ſous peine de mort & de damnation! C'eſt bien dommage que les principes de la Reforme n'ayent pas été connus des Ariens, des Macedoniens, des Neſtoriens, des Eutychiens! Ils auroient bien ſû répondre à ces conciles, qu'ils en agiſſoient tyranniquement avec eux, en les obligeant à recevoir pour articles de foi des façons de parler *toutes humaines*. Mais ſi la crainte qu'on ne nous reproche de parler mieux que le St. Eſprit de ſes myſteres, nous empêche de nous ſervir contre les hérétiques d'autres expreſſions que celles qui ſe liſent dans la Bible, il faut ſe réſoudre à tendre les bras à toutes les ſectes, du moins à celles qui la reçoivent dans toutes ſes parties. Or qu'eſt-ce cela, ſi non introduire dans le Chriſtianiſme qui ſauve, toutes les ſectes qui ſe parent de ce nom; ce qui, comme l'on voit, emporte avec l'indifférence de

tou-

toutes les religions la ruine de la vraie religion?

Il paroît par les plaintes, que quelques miniſtres Anglois porterent en 1690. au Synode convoqué cette année à Amſterdam contre les Indifférens, & principalement par la réponſe que fit ce Synode, que ce parti dès lors étoit très nombreux, puisqu'on en parloit comme d'un torrent dont il falloit arrêter le cours. Voici les termes du Synode: „Nous apprenons par les mémoires & les inſtructions de pluſieurs „ égliſes, que quelques eſprits inquiets „ & téméraires ſément dans le public & „ dans le particulier des erreurs capitales, „ & d'autant plus dangereuſes, que ſous „ le nom affecté de charité & de la tolé„ rance, elles tendent à faire gliſſer dans „ l'âme des ſimples le poiſon du Socinia„ nisme & l'indifférence des religions".

Le Miniſtre Jurieu, malgré ſa tendreſſe pour la Réforme qui l'engageoit à en diſſimuler le mal, a été forcé d'avouer, que le monſtre de l'indifférence avoit pris naiſſance dans ſon ſein, qu'il avoit été nourri ſecrétement en France, qu'il ne s'étoit produit au grand jour que dans la Hollande où il avoit commencé à reſpirer un air plus libre. „Le rideau, nous dit-il, a „ été tiré, l'on a vû le fond de l'iniquité; „ & ces Meſſieurs ſe ſont presque entie„ rement découverts, depuis que la per„ ſécution les a diſperſés en des lieux où

„ ils

„ ils ont cru pouvoir s'ouvrir avec liber-
„ té.... Les jeunes gens, dit-il encore,
„ venus tout nouvellement de France,
„ gros de la tolérance univerſelle de tou-
„ tes les héréſies & de leur eſprit de li-
„ bertinage, ont cru que c'étoit ici le vrai
„ tems & le vrai lieu d'en accoucher".
Pendant que ces indifférens étoient en France, ſous les yeux des Catholiques qui les éclairoient de ſi près, ils n'oſoient ſe déclarer; mais à peine touchent-ils les bords de la Hollande, lieux où la réforme donne des loix, qu'ils ſe montrent tels qu'ils ſont, & qu'ils accouchent de ce dogme nouveau; comme ſi un pays, où domine la Réforme, étoit le ſeul qui fût favorable à ſa naiſſance.

CHAPITRE VII.

Que la tolérance des erreurs une fois admiſe ne connoît plus de limites, & qu'il faut néceſſairement l'étendre au delà des bornes du Chriſtianisme.

C'eſt un terrible inconvénient pour la Réforme, de ſe voir obligée par ſes propres principes à tolérer les erreurs ſociniennes. Car moyennant cette tolérance qui ſauve les hommes, en ôtant tous les myſteres, en éteignant les feux éternels, &

& en mettant au large la raiſon, il ne lui ſera gueres poſſible de retenir ſes propres enfans conſtamment attachés à ſes dogmes. En accordant aux ſociniens cet avantage qu'on peut ſe ſauver dans leur religion, on leur donne en même-tems celui d'y pouſſer entiérement des eſprits qui n'avoient pour elle que de la tolérance, mais qui en déteſtoient les dogmes. Le paſſage d'une religion, qui par les myſteres qu'elle propoſe à croire, eſſaye, s'il eſt permis de parler ainſi, juſqu'où peut aller la docilité de l'eſprit humain pour la révélation; le paſſage de cette religion, dis-je, à une autre qui comme la ſocinienne eſt de plein pied, léve toutes les difficultés, applanit toutes les hauteurs & devient très facile, lorſque c'eſt le ſalut qui le fraye.

Mais ſi le Socinien trouve grace aux yeux du Proteſtant, pourquoi le Juif, le Muſulman, le deïſte, ne l'y trouveroient-ils pas? Le chriſtianiſme ſeroit il donc une barriere inſurmontable à la tolérance chrétienne? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Si croire en J. C., lors même qu'on ne croit point à ſa doctrine, eſt une raiſon ſuffiſante pour être ſauvé, je ne vois pas pourquoi le refus de croire en lui ſeroit un obſtacle éternel au ſalut. Il faudroit pour cela que ce refus fût accompagné d'une fierté d'eſprit & d'une malice de cœur, telles que ces deux choſes ne ſe trouvent point dans le ſociniens. L'intention de

J. C., en fondant ſa religion, n'a pas été ſeulement qu'on crût en lui. Un foi ſi informe, ſi mutilée, ne s'accorde point avec le deſſein qu'il a eu de dominer ſur l'homme tout entier; ſur ſon eſprit, en le captivant ſous la creance des dogmes les plus incompréhenſibles; ſur ſon cœur, en lui commandant le ſacrifice de ſes paſſions les plus cheres. Or, penſe-t-on qu'il y a plus de bonne foi dans un ſocinien, qui élévé dans le ſein du chriſtianiſme, en nie tous les myſteres, que dans un Juif, qui ne croit, mais dont le ſymbole de la foi eſt moins étendu? Le Juif ſuit une religion que le chrétien lui accorde avoir été autrefois cherie de Dieu; il penſe que Dieu l'aime encore. On avouera que c'eſt une erreur bien pardonnable que celle de croire que Dieu aime encore ce qu'il a aimé. Si vous concevez de la bonne foi dans un ſocinien, & que ce ſoit pour vous une raiſon de le ſauver, je ne comprens pas comment vous pourriez vous diſpenſer d'en admettre une égale dans le Juif, & de lui ouvrir les portes du ciel.

Ce que je dis du Juif, je puis le dire du deiſte. Sa religion, comme l'on ſait, differe peu de celle du ſocinien. Il paroît au premier qu'il vaut mieux ne point recevoir l'évangile à cauſe des myſteres qu'il renferme, & qui choquent autant ſa raiſon que celle du ſocinien, que de le recevoir comme celui-ci le fait, & de nier enſuite

les

les myſteres qui y ſont ſi clairement exprimés. Ce n'eſt point en lui une erreur d'entendre les écritures dans le ſens des Catholiques & des Proteſtans; mais c'en eſt une en lui de les rejetter à cauſe des myſteres qu'elles contiennent. Mais lequel vaut le mieux, je vous prie, de rejetter les écritures, dont on pénétre le vrai ſens, à cauſe des myſteres qui y ſont compris, ou de retenir ces mêmes écritures, à condition d'en tourmenter & d'en tordre le texte à ſa fantaiſie, juſqu'à ce qu'enfin on l'ait forcé à faire diſparoître tous les myſteres & à ne plus violenter le ſens humain? Le premier eſt le crime du deïſte, le ſecond celui du ſocinien. Ils ſont tous deux également puniſſables ou tous deux également dignes de grace.

Le Muſulman viendra à ſon tour, & demandera au Proteſtant la même grace que celui-ci eſt forcé d'accorder au Juif & au deïſte. Si l'on peut être ſauvé, ſans être chrétien, pourquoi, parce que je ne le ſuis pas, me fermez-vous l'entrée du Ciel? Nous naiſſons Muſulmans, comme vous autres vous naiſſez chrétiens. Le reſpect qui vous attache à J. C. eſt le même qui nous attache à Mahomet. Nos eſprits pliés dès notre tendre enfance à la religion que nous profeſſons, ont pour le moins autant d'obſtacles à ſurmonter, que les eſprits imbus du ſocinianiſme. Juſqu'à ce que vous nous ayez prouvé que les ſociniens & les

deïſtes l'emportent ſur nous pour la bonne foi, nous nous croirons très aſſûrés de notre ſalut, & nous ne nous preſſerons pas d'embraſſer votre religion. Depuis que vous nous avez appris qu'il y a des erreurs innocentes, nous vous déclarons que nous ſommes aſſez tranquiles dans les nôtres. Car pourquoi Dieu nous puniroit-il de nos erreurs, tandis qu'il excuſe celles des autres ? Elles ſont, dites vous, invincibles, & par cela même involontaires. Mais ſi tel eſt le caractere des erreurs ſociniennes, nous avons tout lieu de croire qu'il en eſt ainſi des nôtres. Il ne nous paroît pas qu'il ſoit plus évident que le Chriſtianiſme eſt divin, qu'il l'eſt que J. C. eſt Dieu, ſi l'on reconnoit une fois pour divin le nouveau teſtament qui eſt le code des chrétiens. Le ſocinien ſe juſtifiera de la même maniere, aux dépens du Lutherien & du Remontrant, que le Juif & le Mahometan ſe juſtifient aux ſiens. D'où il réſulte que la tolérance s'échappe du cercle du chriſtianiſme, dans lequel on l'avoit d'abord renfermée ; qu'on ne peut ſauver les Lutheriens & les Arminiens, ſans ſauver en même-tems les ſociniens ; que ces derniers ne peuvent entrer dans le ciel, ſans attirer ſur leurs pas les Juifs, les Muſulmans, les deïſtes.

Cette gradation de conſéquences, qui s'étend depuis le Lutherien & l'Arminien, qu'on tolere dans la réforme, juſqu'au ſoci-

cinien, au Juif, au Muſulman, au deïſte qu'on doit tolérer, frappa ſi vivement Mr. Papin, neveu de Mr. Pajon miniſtre d'Orleans, qu'elle le ramena dans le ſein de l'égliſe Catholique. Le jeune miniſtre, célébre dans ſon parti pour ſon eſprit & ſon ſavoir, étoit Proteſtant de la meilleure foi du monde. Enyvré du zéle de la réforme, il auroit voulu lui gagner tous les hommes. Comme le caractere de ſon eſprit étoit d'être ſuivi dans ſes raiſonnemens, & de pouſſer un principe dans toutes ſes conſéquences, il donna à pleines voîles dans la tolérance univerſelle. Quelque perſuadé qu'il fût de la divinité de J. C. les principes de la réforme, auxquels il étoit fidéle, ne lui permettoient pas de condamner les ſociniens, qui lui paroiſſoient trouver l'excuſe de leur erreur dans le défaut d'une autorité légitime qui pût ramener à la verité leur raiſon chancelante par elle-même. La réforme lui avoit appris à regarder comme une tyrannie toute autorité en fait de religion. Encouragé par les beaux eſprits de ſa ſecte, il ne lui venoit pas ſeulement dans l'eſprit qu'on pût refuſer la tolérance à quelque hérétique que ce fût, même à un ſocinien. Par une ſuite de ce mouvement qu'ils lui avoient imprimé, il marchoit toujours en avant, s'enfonçant de plus en plus dans les voyes larges de la tolérance. Déja plein de charité pour le ſocinien, qu'il toléroit par ſyſ-

tême, il étoit prêt à franchir les dernieres limites du chriſtianiſme, à mettre le ſalut hors de J. C. & à tolérer toute religion, ce qui eſt, à proprement parler, n'en avoir aucune. A la vue de cet abyme, ſaiſi de frayeur, il fit un pas en arriere, & ſe rejetta dans les bras de l'égliſe qui ne ſait point pardonner à l'erreur.

Bayle, le ſceptique Bayle, dont l'eſprit étoit pour le moins auſſi juſte que celui de Mr. Papin, apperçut dans toute leur étendue ces conſéquences; mais il n'en fut point effrayé. Il les ſuivit en homme intrépide, & mit pêle mêle en paradis le ſocinien, le Deïſte, le Juif, le Muſulman, le Payen & le Chrétien. Le grand principe, ſur lequel il s'appuye, c'eſt que Dieu n'a laiſſé aux vérités de religion aucune marque diſtinctive. C'eſt le hazard ſeul qui nous en met en poſſeſſion. Chrétiens à Paris, nous aurions été Muſulmans à Conſtantinople, & payens à Pekin. Tout ce que Dieu exige de nous, c'eſt que nous nous attachions fortement à ce qui nous paroît être la vérité. Que ce ſoit elle ou non que nous ayons rencontrée, on n'en eſt pas moins orthodoxe à l'égard de Dieu, qui ſonde les diſpoſitions des eſprits & qui les connoît beaucoup mieux que l'orfévre ne connoît la nature des métaux qu'il allie. Nous ſommes moins faits pour trouver la vérité que pour la chercher.

Bayle s'applaudit de ce principe comme é-

étant très propre à applanir toutes les difficultés, & à faire diſparoître comme de vains fantômes toutes les objections que l'on fait ſur la recherche de la vérité en fait de religion. Mais, à dire vrai, ce principe paroît bien plûtôt l'éponge de la vraie religion, que des difficultés par leſquelles on peut l'attaquer. Ce n'eſt pas ici le lieu de refuter un principe ſi pernicieux & en même-tems ſi deſtructif du Chriſtianiſme. Ce ſeroit donner à entendre que les Proteſtans que j'ai ici en vue, le favoriſeroient. A Dieu ne plaiſe que je leur impute un ſentiment dont ils n'ont pas moins d'horreur que les Catholiques. Tout ce que j'ai prétendu par-là, c'eſt de leur ouvrir les yeux ſur le bord du précipice, où le ruſé & ſubtil commentateur les conduit par leurs propres principes. Car voici comme il raiſonne contr'eux. Vous trouvez mauvais que j'aie avancé quelque part, qu'un homme qui a cherché ſincerement & ſoigneuſement la vérité, doit aimer ce qui lui paroît être vérité, & que c'eſt là ſa vérité toute trouvée. Vous vous récriez fort à cette occaſion contre moi, comme ſi vous ne diſiez pas la même choſe, & que cela ne ſe déduiſît pas néceſſairement de vos principes. Quelle aſſûrance parfaite pouvez-vous fonder ſur votre propre faillibilité? Conciliez moi, je vous prie, ces deux choſes d'une maniere qui ſauve l'honneur de la Réforme. Direz-vous qu'on trouve

toûjours la vérité, lorſqu'on la cherche avec amour & ſincérité? Pourquoi donc le Lutherien & le Remontrant ne la trouvent-ils pas? Ho, dites-vous, c'eſt qu'ils manquent de ces heureuſes diſpoſitions? Pourquoi donc les tolérez-vous, & pourquoi Dieu excuſe-t-il leurs erreurs? Qui êtes-vous pour marquer un terme à l'indulgence divine? Si Dieu pardonne au Lutherien & au Remontrant leurs erreurs; pourquoi ne voulez-vous pas qu'il pardonne au ſocinien, au Muſulman, au Juif, au Deïſte, au payen, des erreurs qui certainement ne ſont pas plus criminelles? D'ailleurs ce qui vous tient lieu de vérité & ce qui vous aſſûre que vous l'avez, tous ces gens-là l'ont comme vous. Ils ſont tous ſatisfaits de leur religion, comme vous pouvez l'être de la vôtre. Ils éprouvent le même repos & la même tranquillité d'eſprit. Ils regardent du haut de leur eſprit ceux qui ne penſent pas comme eux, & n'épargnent point à leur égard les ſentimens de pitié, de haîne & de mépris. Si c'eſt à ces marques que ſe reconnoît la vérité, il n'y a point de ſecte qui n'ait droit d'y prétendre; n'y en ayant aucune qui de ce côté là le céde à ſes rivales.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Que l'autorité infaillible eſt la ſeule digue qu'on puiſſe oppoſer au torrent de l'indifférence des religions.

JE crains bien qu'en prononçant ce mot d'*autorité infaillible*, je ne révolte contre moi tous les eſprits Proteſtans. Elle ne ſe préſente à eux que ſous l'idée d'une tyrannie qui met notre raiſon dans les fers, & qui l'oblige à adorer les interprétations qu'elle donne à l'écriture. A les en croire, les Catholiques qui ſe laiſſent conduire par les liſieres de l'autorité, ſont de pauvres aveugles qui ne ſavent où on les méne & qui croyent d'autant plus mériter, qu'ils éteignent entiérement le flambeau de la raiſon qui devroit les éclairer. Ils leur font l'honneur de les regarder comme de vraies machines qui ne penſent point d'eux-mêmes, lorſqu'il s'agit de religion. Pardonnons aux Proteſtans leurs invectives & leur mauvaiſe humeur contre une autorité qu'ils ne pourroient reconnoître, ſans renverſer de leurs propres mains le grand ouvrage de la Réforme. Mais les abus qui naiſſent du renverſement de cette autorité, devroient bien leur ouvrir les yeux ſur la néceſſité de la rétablir. „ C'eſt

„ le ſeul moyen laiſſé aux fidéles, dit l'il-
„ luſtre Boſſuet, dans une doctrine auſſi
„ haute que celle du chriſtianiſme, & dans
„ une auſſi grande profondeur que celle
„ de l'écriture, d'entretenir parmi eux
„ l'unité que leur ordonne St. Paul en leur
„ diſant, *ſoyez d'un même cœur & d'une
„ même âme, ayant tous les mêmes ſenti-
„ mens.*

L'époque fatale de toutes ces malheureuſes diviſions, qui ont déchiré le chriſtianiſme, eſt marquée à la naiſſance de la Réforme. Luther n'eût pas plutôt renverſé les bornes poſées par nos peres, qu'on vit tout à coup ſe répandre dans le monde Chrétien une multitude effroyable d'erreurs plus énormes les unes que les autres. Le monde ébranlé par ſes diſputes, & toûjours prêt à enfanter quelque nouveauté, mit preſque tout le Chriſtianiſme en queſtion. Les myſteres, qui n'avoient reçu aucune atteinte depuis 12. cens ans, entrerent dans les controverſes d'un ſiécle où toutes les nouveautés avoient droit de ſe produire. Les ſociniens dès lors inonderent la Réforme; & forts de ſes principes, ils oſerent juſques dans ſon propre ſein conjurer contre la divinité du fils de Dieu. Envain réclama-t-elle contre ces hardis Novateurs une autorité dont elle avoit eu l'imprudence de ſe dépouiller. La liberté de penſer avoit été le charme qu'elle avoit employé pour engager les eſprits

à en ſecouer le joug ; mais elle n'avoit pas prévu que par là elle les jetteroit dans des opinions libertines. Elle convoqua des conciles, pour arrêter dans ſa courſe le torrent impétueux de l'indifférence, qui ne tend à rien moins qu'à renverſer le Chriſtianiſme. Mais de quelle force pouvoit être une autorité dont les fondemens étoient ſi débiles ! Le feu, qu'elle voulut éteindre, couva quelque tems dans ſon ſein, pour ſe rallumer bientôt après plus vivement que jamais. Dès lors elle vit avec chagrin ſe former dans ſa communion un peuple immenſe d'indifferens, marchant à grands pas ſous les drapeaux de Socin & d'Epiſcopius, à la tolérance univerſelle des religions. C'eſt ſur tout en Angleterre qu'ils ſe montrent plus à découvert. Elle voudroit ſe cacher ce mal domeſtique qui la dévore & la conſume ; mais il lui échappe de tems en tems des plaintes ameres contre le progrés d'un mal qu'elle n'a pas la force d'arrêter. Elle voudroit nous faire accroire que ce mal nous eſt commun avec elle. *La communion de Rome*, nous dit elle par la bouche du miniſtre Jurieu, *a ſenti ce torrent d'impiétés qui a preſque inondé l'égliſe : ce qui a oligé ſes auteurs à écrire pluſieurs ouvrages, pour prouver la vérité de la religion Chrétienne.*

„ Mais, répond le grand Boſſuet, pour „ rendre les choſes égales, il faudroit nous „ nommer les Royaumes Catholiques, où „ l'on

„ l'on prêche publiquement le ſocinianiſ-
„ me & l'indifférence; les conciles qu'on
„ y tient contre ces erreurs, & les
„ moyens extraordinaires dont on croit
„ avoir beſoin pour en exterminer les ſec-
„ tateurs.... mais après tout, & pour le
„ prendre de plus haut, la queſtion n'eſt
„ pas de ſavoir ſi le nombre des indiffé-
„ rens, c'eſt-à-dire, celui des impies,
„ s'augmente dans la chrétienté, & s'il
„ peut y en avoir de cachés parmi nous;
„ ce qu'il faut examiner, c'eſt d'où cet-
„ te race eſt venue, de quel principe elle
„ eſt née, & pourquoi elle ſe déclare hau-
„ tement parmi les Proteſtans. D'abord
„ on avouera, pour peu qu'on ait de bon-
„ ne foi, que l'égliſe romaine y eſt oppo-
„ ſée par ſa propre conſtitution. Une é-
„ gliſe qui poſe pour fondement qu'il n'y
„ a de vie ni de ſalut que dans ſa commu-
„ nion, eſt ſans doute oppoſée par ſa na-
„ ture à l'indifférence des religions. Une
„ égliſe qui a pour régle de ſa foi, qu'el-
„ le doit avoir aujourd'hui celle qu'elle a-
„ voit hier, qui croit que celle d'hier eſt
„ de tous les ſiécles paſſés & futurs, en-
„ ſorte que la vérité régnera éternellement
„ dans ſa communion, & qu'il y a une
„ promeſſe divine qui l'en aſſûre, eſt in-
„ compatible par ſon propre fonds avec
„ toutes les nouveautés, & d'autant plus
„ oppoſée à celle des ſociniens & des to-
„ lérans ou Indifférens, que leurs inno-

„ vations ſont plus hardies. Qu'on vien-
„ ne à dire à une telle égliſe qu'elle ne
„ doit pas adorer le fils de Dieu autant que
„ le pere ; ou que J. C. n'eſt pas, à propre-
„ ment parler, un redempteur qui ait vrai-
„ ment ſatisfait pour elle & payé un prix
„ infini ; ou que l'enfer n'eſt pas éternel
„ comme la béatitude qui nous eſt pro-
„ miſe ; ou qu'on puiſſe trouver ſon ſalut
„ autre part qu'avec J. C. & ſon égliſe :
„ elle boûchera ſès oreilles, pour ne point
„ ouïr de tels blaſphêmes, & repouſſera
„ de toute ſa force ces novateurs avec un
„ concours univerſel. Il faut qu'ils ſor-
„ tent ou qu'ils ſe cachent ſi bien, qu'il
„ ne leur reſte d'aſile que celui de l'hy-
„ pocriſie, qui ſe condamne elle-même à
„ des ténébres éternelles. Voilà où en
„ ſont réduits tous les novateurs dans l'é-
„ gliſe Catholique. Qu'on laiſſe repoſer
„ les peuples ſur cette foi & ſur la pro-
„ meſſe divine, jamais les nouveautés ne
„ ſeront ſeulement écoutées. Mais que
„ l'on commence à dire avec la réforme,
„ qu'il y a ſept ou huit cens ans plus ou
„ moins que l'erreur & l'idolâtrie régnent
„ dans l'égliſe, c'en eſt fait : la chaîne eſt
„ rompue : la promeſſe eſt anéantie : on ne
„ tient plus à la ſucceſſion. L'Antechriſt
„ qui ne commençoit qu'au 7me. ou 8me.
„ ſiécle, ſi l'on veut, prendra naiſſance
„ au 5me., en la perſonne de St. Leon : ſi
„ l'on veut, la corruption aura commen-

„ cé

„ cé au concile de Nicée: ce ſera plutôt,
„ ſi l'on veut, & dès le tems qu'on a con-
„ damné Paul de Samoſate, qui nioit la
„ préexiſtence du fils de Dieu: il n'y a
„ plus de digues à oppoſer à cette pente
„ ſecrette, qui porte l'eſprit de l'homme
„ à cette religion de *plein pié*, qui ſuppri-
„ me tout l'exercice de la foi & tout
„ devient indifférent". Que pourrois-je a-
jouter à cét éloquent morceau de l'illuſtre
Prélat?

Je n'entrerai point ici dans les différentes preuves qu'on tire de l'écriture, & ſur leſquelles on fonde l'infaillibilité de l'égliſe. Il me ſuffit d'obſerver, que ſi l'eſſence d'une religion conſiſte dans la créance d'un certain nombre de dogmes ſurajoutés par la révélation à ceux que la raiſon enſeigne, il eſt naturel de penſer que Dieu qui en eſt l'auteur, aura établi des miniſtres pour être les fidèles interprêtes des écritures qui les contiennent, & pour affermir la foi chancelante des peuples qui leur ſeront ſoûmis. Toute loi ſuppoſe des juges qui l'interprétent, & au jugement deſquels ceux qui la réconnoiſſent pour leur régle, ſont obligés de déferer. C'eſt une maxime de bon ſens, qui a lieu dans tous les tribunaux de la juſtice humaine. Mais reconnoître des juges en matiere de religion, c'eſt la même choſe que de les croire infaillibles. Car il n'en eſt pas ici de même que dans un procès, où les juges peuvent

ſe

ſe tromper. Si les paſſions qui les préoccupent, ont fermé leurs yeux à la vérité qui parloit pour moi, ſi en conſéquence ils ne m'ont pas rendu juſtice, c'eſt un malheur ſans doute pour moi, mais un malheur après tout qui n'eſt que temporel: au lieu qu'il y va de mon ſalut, ſi je me livre à des juges qui égarent ma foible raiſon & la rempliſſent d'erreurs directement contraires aux vérités que Dieu a révélées, & qu'il n'a révélées que pour être l'objet de ma foi. L'infaillibilité de l'égliſe eſt donc fondée d'une part ſur l'impuiſſance où je ſuis de fixer par moi-même le vrai ſens des écritures qui ſont la régle de ma foi, & de l'autre ſur l'obéiſſance que je dois aux paſteurs qui ſont préposés pour me conduire. Le dogme, qui eſt celui de la raiſon en même-tems qu'il l'eſt de la révélation, entre naturellement dans les eſprits qui ne ſont pas d'ailleurs prévenus. Les Proteſtans eux-mêmes ſeroient les premiers à l'adopter, ſi par lui-même il n'entraînoit la créance de certains dogmes, tels que la préſence réelle, la tranſubſtantiation, le culte des images, l'invocation des ſaints, contre leſquels ils ſe roidiſſent de toutes les forces de leur eſprit. Ils conviennent que l'infaillibilité applanit beaucoup de difficultés, & que ce point une fois accordé à leurs adverſaires, tout s'explique heureuſement dans leur ſyſteme.

Les Proteſtans ont beau faire, & déclamer

mer hautement contre la néceſſité d'une autorité infaillible, ils y reviennent d'eux-mêmes, tant la pente vers elle eſt rapide! Ils ſuppriment le mot d'*infaillible* & retiennent la choſe. Leurs ſynodes prononcent avec la même autorité que les conciles de l'égliſe Romaine. Ils lancent l'anathême contre ceux qui ſont réfractaires à leurs déciſions. Vous les prendriez alors pour de vrais Romains. Mais ſi ceux-ci les avertiſſent qu'ils s'oublient, en voulant les imiter, vous les voyez pour lors ſe faire violence à eux mêmes, & faire taire ce cri d'infaillibilité que leurs adverſaires avoient ſurpris en eux, lorſqu'ils n'étoient pas ſur leur garde, & qu'ils s'occupoient uniquement de la vérité.

CHAPITRE IX.

Réponſe à quelque difficultés propoſées contre l'infaillibilité.

IL faut que je perce & que je me faſſe jour à travers de toutes ces petites difficultés, qui jettent de l'ombre ſur l'infaillibité, pour arriver à celles qui doivent faire impreſſion ſur un eſprit judicieux.

L'infaillibilité, vous dit-on, étant une faveur particuliere du St. Eſprit, ne peut être prouvée que par la révélation. Or, pour

pour la connoître cette révélation, il n'y à que deux moyens, qui ſont ou de fouiller dans les écritures pour l'y chercher, ou de s'adreſſer à l'égliſe pour en être inſtruit. Si vous conſultez les écritures, vous donnez priſe ſur vous aux Proteſtans qui vous objecteront, que puisque de votre aveu elles ſont ſuffiſantes pour décider l'importante & obſcure queſtion de l'autorité de l'égliſe, vous pouvez bien vous en tenir à elles pour les autres queſtions. Si vous avez recours à l'égliſe, il vous arrivera de décider par ſon autorité l'autorité qu'elle doit avoir ſur vous; ce qui eſt, comme on appelle dans les écoles, un cercle vicieux. Mr. Nicole, avec tout ſon eſprit, ne pût éviter le piége, il s'enferra de lui-même. En avouant que l'écriture eſt ſuffiſante pour décider l'autorité de l'égliſe, il renverſa lui-même tout ce qu'il avoit bâti. C'eſt ce qui fit dire à Bayle, dans ſa republique des lettres où il parle du livre intitulé les *Calviniſtes convaincus de ſchisme*, que Nicole eſt un fleuve majeſtueux qui roule ſes eaux lorsqu'il attaque les Proteſtans; & qu'il n'eſt qu'un ruiſſeau, qui reſſerré dans un détroit ne jette qu'un filet d'eau avec précipitation, lorsque ſes adverſaires l'attaquent à leur tour ſur l'autorité de l'égliſe.

Pour un ſceptique comme Bayle, rien n'eſt plus délicieux que l'embarras dans lequel deux partis cherchent à ſe jetter.

Sa joye redouble à proportion de la difficulté qu'ils trouvent à s'en tirer. Elle ſe peint, elle éclate dans les paroles ſuivantes de cet auteur, 2. part. com. phil. Chap. 10. „ Depuis que les Proteſtans ſont ſortis de l'égliſe Romaine, on ne ceſſe d'objecter qu'en ruinant l'autorité de l'égliſe, ils s'engagent à trouver la vérité par l'examen de l'écriture, & que cet examen ſurpaſſant les forces d'un particulier, ils engagent leurs gens à n'avoir jamais aucune certitude légitime de leur croyance, puiſqu'elle ſe réſout à ce fondement, *je trouve que j'ai raiſon d'entendre ainſi l'écriture, donc j'ai raiſon de l'entendre ainſi.* Nous nous plaignons qu'après avoir mille fois répondu à cet argument, on nous le propoſe tous les jours, & qu'en France ſur tout on le rafine & on le ſubtiliſe le plus qu'il eſt poſſible. Mais il faut avouer en un certain ſens, qu'ils ont raiſon de le propoſer & le repropoſer, parce qu'on n'y répond point, & qu'on n'y ſauroit répondre, en ſuppoſant, comme l'on fait d'ordinaire, que Dieu demande de l'homme privativement & excluſivement à toute vérité putative, qu'il connoiſſe la vérité abſolue, & qu'il ſache certainement qu'il la connoît. Avouons la dette; ni ſavans, ni ignorans ne peuvent en venir là par la voye de l'examen.... Il n'eſt pas poſſible d'arriver à une telle

„ idée,

„ idée, à l'égard de ce ſeul point de fait,
„ qu'un tel paſſage de l'écriture a été bien
„ traduit, que le mot qui eſt aujourd'hui
„ dans le Grec ou dans l'Hébreu, y a
„ toûjours été, & que le ſens que lui ont
„ donné les Paraphraſtes, les Commen-
„ tateurs & les Traducteurs, eſt le même
„ que celui de l'auteur du livre. Mais en
„ un autre ſens, les Catholiques Romains
„ ſont fort ridicules de tant preſſer ces
„ difficultés, puiſqu'il leur eſt auſſi impoſ-
„ ſible qu'à nous de s'en tirer, & qu'ils
„ n'ont point de reſſource dans leurs prin-
„ cipes qui ſatisfaſſe à la condition qu'ils
„ ſuppoſent que Dieu demande de l'hom-
„ me; c'eſt à ſavoir qu'il ſache de ſcience
„ certaine, que ce qu'il prend pour la
„ vérité n'eſt pas une vérité apparente
„ comme ce que les autres ſectes pren-
„ nent pour la vérité, mais la vérité ab-
„ ſolue & réelle. Le chemin qu'ils nous
„ donnent pour en venir là, eſt plus em-
„ barraſſé mille fois que celui des Prote-
„ ſtans, comme nos auteurs le leur ont
„ fait voir, puiſqu'il ſupporte d'abord
„ toutes les difficultés de celui des Pro-
„ teſtans, à cauſe qu'il faut examiner les
„ paſſages de l'écriture où eſt contenue la
„ faillibilité ou l'infaillibilité de l'égliſe,
„ & qu'outre cela il faut parcourir l'his-
„ toire de tous les ſiécles, pour ſavoir
„ diſcerner ce qui eſt effectivement une
„ tradition Apoſtolique, de ce qui ne l'eſt

„ que ſelon les vaines prétentions de quel-
„ ques uns".

Cette objection eſt terrible ſans doute ; & il eſt de l'intérêt commun du Chriſtianiſme de travailler à la détruire. Le Catholique accuſe le Proteſtant d'avoir tiſſu lui-même le nœud avec lequel le ſceptique les ſerre fortement l'un & l'autre. Le premier dit au ſecond : tant que vous vous en tiendrez à ne laiſſer aux particuliers d'autre moyen pour connoître la vérité que la voye d'examen & de diſcuſſion, il vous ſera impoſſible de répondre d'une maniere plauſible aux objections triomphantes du ſceptique Bayle. Les Claudes & les Jurieux, ces grands hommes de la Réforme, ont échoué d'une maniere pitoyable dans le réfutation qu'ils ont prétendu faire des écrits des Boſſuets & des Nicoles. Pour ſortir du labyrinthe où leurs principes les engagent, ils n'ont trouvé d'autre iſſue que le fanatisme. Car quel autre nom donner à ce rayon, à ce goût, à ce ſentiment, avec leſquels ils ont tranché la difficulté propoſée par nos plus habiles Controverſiſtes ? Le Catholique, dites-vous, eſt lui-même jetté ſur l'écueil où il briſe le Proteſtant. S'il en eſt ainſi, renonçons au Chriſtianiſme & devenons ſceptiques. C'eſt l'aſile que nous offre Bayle : il nous eſt dès lors impoſſible de nous aſſurer de la vérité révélée ; & conſéquemment il n'y a point d'autre choix à faire pour nous, que celui

de

de nous tenir où nous nous trouvons, & d'être toujours de la religion dominante. Mais pourquoi le Catholique ſeroit-il dans le même embarras que le Proteſtant pour connoître la vérité? C'eſt, dites-vous, par ce que l'autorité de l'égliſe a pour lui les mêmes difficultés, dont ſont hériſſés les autres dogmes pour le Proteſtant; ſans compter celles qui naiſſent du fonds-même de la tradition dont il eſt obligé de parcourir les différentes branches dans toute l'étendue des ſiécles qu'elle remplit. C'eſt cette difficulté que le Proteſtant preſſe fortement contre le Catholique; difficulté, dit-on, qui fit pâlir le grand Boſſuet devant le ſubtil Claude.

Si le Catholique étoit obligé d'aller fouiller dans les écritures, pour y puiſer le dogme de l'infaillibilité promiſe à l'égliſe, j'avoue que la retorſion du Proteſtant auroit lieu en partie mais non en tout. Car enfin il eſt incomparablement plus aiſé de décider par l'autorité des écritures la ſeule queſtion de l'infaillibilité, que ce tas immenſes d'autres queſtions qui n'ont pas à beaucoup près la même clarté. Mais je ne veux point me prévaloir de ce petit avantage; & j'accorde volontiers au Proteſtant que les paſſages qui concernent l'autorité de l'égliſe ſont extrêmement obſcurs & qu'ils ſont ſuſceptibles de mille interpretations arbitraires. Mais en lui faiſant cet aveu, que prétend-il de moi? Croit-il que de me

prouver que l'écriture n'eſt pas nette ſur cette queſtion, ce ſoit une bonne raiſon pour m'engager à la prendre ici pour juge? J'en conclus au contraire contre lui, que l'écriture ſeule ne ſuffit pas pour décider cette queſtion. Ce n'eſt point à l'égliſe non plus que j'aurai recours pour m'aſſurer par elle de ſon autorité. Je veux éviter le ridicule de prouver une choſe par cela même qui devroit être prouvé par elle. Ma foi n'eſt point, comme me le reproche le Proteſtant, à la merci d'une autorité qui me défendroit de voir par mes yeux, & qui ne ſe croiroit reſpectée de moi que par ce que je n'oſerois pas penſer. Mon hommage n'eſt digne d'elle, qu'autant qu'il eſt libre & éclairé. C'eſt à la raiſon, ce guide que Dieu m'a donné pour me conduire, & dont au moins je dois faire uſage pour l'objet le plus important de ma vie; c'eſt à la raiſon, dis-je, à ne me remettre entre les bras de l'autorité, & de celle-ci dans les bras de la foi, qu'après qu'elle m'a convaincu que cette autorité eſt légitime, & que je puis m'en fier à elle pour régler ma créance. Il ne faut pas beaucoup de raiſonnemens pour en venir là. Les ſimples & les ignorans y ſont bien plus propres que les ſavans & les beaux eſprits. Ils ſentent beaucoup mieux leur ignorance & leur incapacité, & conſéquemment le beſoin qu'ils ont d'une autorité qui les conduiſe comme par la liſiere à la vérité,

à travers cet amas d'erreurs dont eſt bordé le chemin gliſſant qui y méne. *L'égliſe a plus de lumieres que moi, elle eſt donc plus croyable que moi*: ce raiſonnement tout ſimple entre de lui-même dans un eſprit, que les préjugés de religion n'ont pas fermé à ce qui rayonne ſi clairement dans ſon entendement. Il fait partie, de l'aveu même de Bayle, de ce ſens commun qui perſuade aux hommes de s'en rapporter, en fait de religion, aux interpretations des personnes prépoſées au culte divin. Ce principe, que chaque particulier doit faire ceder ſes lumieres à celles des plus éclairés, qui ont l'adminiſtration des affaires en main, fait le maintien de toutes les ſociétés, corps & communautés politiques.

Il y auroit plus que de la mauvaiſe foi dans le reproche que les Proteſtans feroient aux Catholiques, ſavoir, que leur principe autoriſe toutes les ſuperſtitions extravagantes du paganisme. L'autorité, je l'avoue, eſt un maître que ſe donnent les Catholiques, & les Proteſtans ne feroient pas mal de les imiter; mais ils ne lui ſoumettent leur fierté naturelle, qu'après s'être aſſurés qu'elle eſt légitime. Les Proteſtans, qui ſe croient aſſez de capacité pour ſoumettre à leur examen les points les plus délicats de la religion, doivent reconnoître du moins dans les Catholiques cette portion de bon ſens qui les éclaire ſur leur propre imbécillité. Ils ont aſſez d'eſprit

pour ſentir que Dieu ne leur en a donné qu'autant qu'il faut pour ſe laiſſer conduire à l'autorité. Quand ils viennent à choiſir entre les différentes ſectes qui partagent le Chriſtianisme, celle qui leur paroît en être la portion la plus pure, la plus exquiſe, ils ſont cenſés convaincus de la divinité de cette religion. Jusqu'ici les Catholiques & les Proteſtans ſont parfaitement d'accord. Ils ne commencent à ſe diviſer que dans la maniere dont chaque parti prétend qu'on doit interprêter les écritures. Les Catholiques penſent qu'il eſt plus raiſonnable de ſe fier à l'interpretation que leur ont donnée pendant pluſieurs ſiécles ceux qui ont gouverné le vaſte corps de la communion Romaine, que de s'en rapporter à celle qu'on y donne ſoi-même. Il ne s'agit plus que de ſavoir de quel côté ſe trouve la raiſon.

Les Catholiques arrêtent tout court les Proteſtans, en leur demandant pourquoi ils rejettent avec des airs ſi hautains & ſi dédaigneux, touchant l'interpretation des écritures, une autorité qu'ils ſont trop heureux de recevoir touchant leur intégrité, leur autenticité, leur vérité, leur divinité. C'eſt tout doucement & ſans s'échauffer qu'ils les prient de leur donner ſur cela une réponſe qui ne ſente ni le fanatique ni l'enthouſiaſte. C'en ſeroit une, par exemple, que celle qui feroit intervenir dans le diſcernement des livres divins, ce

jar-

jargon & cette illumination, ce goût & ce ſentiment, dans lesquels deux miniſtres très habiles ont mis tout le fort de la religion Réformée. Je me donnerai bien de garde de disputer avec des gens qui ſeroient dans de tels ſentimens. On ne dit point des raiſons à des illuminés. Pour éviter ce reproche auquel les Catholiques s'attachent conſtamment, les Proteſtans n'ont rien de mieux à faire que de reconnoître l'autenticité & l'intégrité, la vérité & la divinité des livres ſacrés, ſur l'autorité de la tradition, qui les a fait paſſer jusqu'à nous, à travers l'eſpace des ſiécles. Mais alors les Catholiques ne manqueront pas de tourner contre les Proteſtans les raiſons que ceux-ci allèguent aux deïſtes, pour leur prouver; qu'on peut ſe repoſer de leur autenticité & de leur intégrité, ſur la tradition tant orale qu'écrite. Si cette tradition leur notifie ſuffiſamment l'autenticité & l'intégrité des livres ſacrés, pourquoi ne pourroit-elle pas leur garantir le vrai ſens que les Apôtres leur ont attaché? Le dernier n'eſt pas plus difficile que le premier.

Les Proteſtans ont comme les Romains leurs traditions, auxquelles ils ſont obligés de ſe ſoûmettre, quoqu'ils proteſtent hautement que l'écriture eſt leur ſeul guide. Ce n'eſt en effet, que par une tradition ſuivie & conſtante qui dépoſe pour l'autenticité & l'intégrité des livres ſacrés,

G 5 qu'ils

qu'ils penſent s'aſſurer de ces deux points importans, ſans lesquels il n'y a point de Chriſtianisme. Les écritures ne peuvent ſe rendre à elles-mêmes un témoignage de leur vérité, ni par conſéquent de leur divinité. Elles le diroient cent fois que ce ne ſeroit pas une raiſon pour y ajouter foi. Si les faits qu'elles contiennent ſont vrais, la religion Chrétienne s'établit d'elle-même ſur ces faits qui en ſont le fondement. Mais ces faits à leur tour doivent être établis ſur une autorité hiſtorique, claire & inconteſtable; ce qui ſuppoſe, qu'on peut s'aſſûrer, par les régles de la critique, de l'autenticité & de l'intégrité du texte où ils ſont compris. Je demande maintenant aux Proteſtans, qui ſe récrient ſi fort au ſeul nom de *traditions Romaines* *, quelles raiſons ils peuvent alléguer contre-elles; qu'on ne puiſſe rétorquer avec autant de raiſon contre celles qu'ils ſont obligés d'admettre. Ils ont tellement miré & pointé leur canon contre les traditions de Rome, qu'ils ont renverſé avec la même batterie les traditions de Genève. C'eſt ce que leur fait ſentir indirectement Mylord Bolingbroke, que

* Tout ce qui ne fait point tige dans l'égliſe, tout ce qui n'y prend point racine, tout ce qui n'eſt pas marqué du ſceau de l'égliſe comme vérité reçue de la ſource, tout ce qui n'eſt pas transmis aux âges ſuivans avec cette marque, n'eſt point tradition de l'égliſe, mais tradition de quelques particuliers, dont on eſt bien éloigné de prendre ici la défenſe.

que nous avons cité dans cet ouvrage.

Si toute tradition eſt fauſſe ou du moins incertaine, par cela ſeul que le canal des hommes nous la transmet dans les différens âges; que devient l'autenticité de la Bible, & avec elle la vérité des faits qui ſervent de baſe à la divinité de la révélation? Mais s'il y a des régles pour diſcerner entre les traditions vraies & les traditions fauſſes, c'eſt aux Proteſtans à prouver que les traditions Romaines manquent de cette condition qui caractériſe les vrayes. Ce ſont, diſent-ils, des doctrines purement humaines qui n'ont pas droit de nous ſubjuguer. Et pourquoi cela, s'il vous plaît? C'eſt qu'elles n'ont aucun fondement dans les écritures, & qu'il nous eſt défendu d'avoir de la foi pour des doctrines qu'elles ne nous apprennent point. Mais avec un tel raiſonnement, vous ébranlez la divinité des livres ſacrés, puiſque ce n'eſt point par eux que vous pouvez la connoître. Il faut, comme je l'ai déjà remarqué, que quelque choſe d'entérieur à ces livres rende témoignage à leur autenticité & à leur intégrité; de la même maniere que J. C. avoit beſoin du témoignage de ſon pere, manifeſté d'une maniere ſenſible par l'éclat des miracles dont il étoit environné & par cette foule de propheties où il étoit ſi clairement déſigné. Or cette choſe entérieure, qui rend témoignage à l'autenticité & à l'intégrité des livres ſacrés, n'eſt autre

autre que la tradition elle-même. Si cette tradition, qui certainement eſt différente de l'écriture, ſuffit aux Proteſtans pour leur faire faire un acte de foi ſur la divinité de cette écriture; pour quoi ne produit-elle pas le même effet dans leur eſprit ſur d'autres vérités qui n'ont qu'elle pour appui? L'autenticité & l'intégrité de la Bible, desquelles dépend ſa divinité, n'ont point d'autre fondement que la tradition qu'il plaît aux Proteſtans de traveſtir en autorité purement humaine. C'eſt donc ſur un fondement tout humain que repoſe leur foi. Ils ont donc tort de crier contre les Catholiques, ſous prétexte qu'une bonne partie de leur foi n'a point d'autre appui que le témoignage des hommes. Car, je vous prie, ſur quel autre fondement peuvent-ils aſſeoir la foi qu'ils ont de la divinité des écritures? Si la tradition leur eſt d'un ſi grand ſecours pour former un acte de foi ſur la divinité des écritures; pourquoi ne ſeroit-elle d'aucune reſſource pour les Catholiques, qui l'appellent à leur ſecours, pour rendre raiſon de quelques articles de foi ſur leſquels l'écriture garde un profond ſilence?

Cette rétorſion de la part des Catholiques eſt un terrible argument contre la Réforme, qu'elle jette par là dans un déſordre manifeſte. Après avoir reçu des mains de la tradition le plus grand de ſes articles fondamentaux, ſavoir la divinité des écri-

tures,

tures, où prennent leur ſource tous les autres fondemens de ſa foi, il lui ſied très peu de faire un procès à l'égliſe Romaine ſur les traditions qu'elle conſacre & par lesquelles elle enchaîne la foi des fidéles. Pour ſe tirer d'un défilé où les Catholiques l'ont pouſſée, & pour anéantir toute la force de la tradition dont ils l'écraſoient, elle s'eſt vue contrainte de changer de batterie. Au commencement, elle diſoit que les mêmes règles de critique, qui ſervent à conſtater l'autenticité & l'integrité des livres profanes, peuvent être appliquées avec un égal ſuccès aux livres ſacrès. Donc, lui diſoit-on, vous faites dépendre de la tradition l'autenticité, l'intégrité, & conſéquemment la vérité & la divinité de ces livres. Commencez donc par rayer ce point fondamental de votre conſtitution, qu'il n'y a d'articles de foi que ceux qu'on puiſe dans ces livres. Leur divinité, comme vous voyez, a un autre fondement que celui de leur autorité. Vous avez beau vous déchaîner contre la tradition, elle vous eſt ſi néceſſaire, que ſans elle vous ne pouvez même ſavoir ſi les livres, qui ſont la règle de votre foi, ſont divins.

Ce n'eſt plus de cette maniere que la divinité des écritures ſe connoît. Elle ſe fait ſentir à ceux qui les liſent par les choſes-mêmes qu'elles contiennent, à peu près comme on ſent le froid & le chaud, le doux & l'amer. Autrefois, on croyoit qu'une doc-

doctrine étoit véritable, parce qu'elle étoit renfermée dans les ſaints livres. Maintenant c'eſt la doctrine qui les fait croire tels. Ainſi la Réforme, qui établiſſoit autrefois la foi par les écritures, la compoſe aujourd'hui ſans les écritures. Ce n'eſt pas le ſentiment qu'on a des choſes qui doit être éprouvé par l'écriture, mais c'eſt l'écriture qui doit être connue & ſentie pource qu'elle eſt par le ſentiment qu'on a des choſes, avant que de connoître les ſaints livres, & la religion eſt formé ſans eux. C'étoit déja un grand fanatisme & un moyen de tromper, que ce témoignage du St. Eſprit qu'on croyoit avoir ſur les livres ſaints, pour les diſcerner d'avec les autres; parce que ce témoignage n'étant attaché à aucune preuve poſitive, il n'y avoit perſonne, qui ne pût ou s'en vanter ſans raiſon, ou même ſe l'imaginer ſans fondement. Mais l'excès du fanatisme eſt de croire, que la conſcience goûte la vérité, & qu'enſuite le fidéle croit qu'un tel livre eſt canonique, à cauſe qu'il y a trouvé les vérités qui le touchent; en un mot, qu'on ſent la vérité, comme on ſent la lumiere quand on la voit, la chaleur quand on eſt auprès du feu, le doux & l'amer quand on mange. Quand on vient une fois à lire l'écriture dans cette diſpoſition d'eſprit, Dieu ſait avec quelle facilité on la tourne à tout ce que l'on veut. Tout ce qu'on penſe y paroît dès lors auſſi certain, que ſi on le

voyoit

voyoit de ſes yeux ou qu'on le touchât de ſes mains. Le fanatisme eſt une fiévre chaude, qui rend préſens les objets dont l'imagination s'eſt frappée.

La queſtion des Livres Canoniques ou Apocryphes n'eſt pas une choſe qui ſoit indifférente à la foi des ſimples, comme on voudroit nous le faire croire; autrement, ce qu'on leur donne pour aſſuré par la foi ne le ſeroit plus. Pour diſcerner les livres divins d'avec ceux qui ne le ſont pas, je ne vois que ces trois moyens qui ſont de dire, ou qu'on fait ce diſcernement par le témoignage & la perſuaſion intérieure du St. eſprit; ou que la foi commence par ſentir les choſes en elles-mêmes, & que par le goût qu'on a pour les choſes on apprend auſſi à goûter les livres où elles ſont contenues; ou enfin que le conſentement de l'égliſe univerſelle eſt néceſſaire pour décider cette grande queſtion. Le premier & le ſecond moyen ne peuvent faire que des fanatiques. Une inſpiration détachée de tous moyens extérieurs, & dont on donne ſoi-même & ſon propre ſentiment pour caution à ſoi & aux autres, eſt certainement le plus aſſûré de tous les moyens qu'on puiſſe fournir aux trompeurs, & la plus ſûre illuſion pour outrer les entêtés: car moyennant cette inſpiration, que chacun prétendra avoir par préférence ſur les autres, il prendra pour elle toutes les penſées qui lui monteront dans le cœur; en un

un mot, il appellera Dieu tout ce qu'il ſongera. Or c'eſt là la marque la plus manifeſte d'un fanatisme outré, & tel qu'on le conçoit dans la tête d'un *Quaker* & d'un *Heernhuter*. Le troiſiéme moyen eſt le ſeul digne d'un homme raiſonnable; & s'il a quelque défaut, c'eſt de renverſer la Réforme par ſes fondemens.

Il y en a un quatriéme; ce ſeroit d'appliquer aux livres ſacrés les règles de critique que les ſavans employent pour juger de l'autenticité des livres profanes. Mais ce moyen, comme l'on voit, n'eſt point fait pour les ſimples & les ignorans. Ils ont bien autre choſe à faire que d'aller étudier nuit & jour de gros livres & de pâlir deſſus. Dieu qui eſt l'auteur de la ſociété comme il l'eſt de la religion, ne veut point que tous les hommes s'occupent d'étude. Il y a mille travaux qui ne demandent que les mains; & ceux là ne ſont pas les moins néceſſaires à la ſociété. Les uns ſont faits pour l'éclairer, & les autres pour la nourrir. Les arts méchaniques ſont même plus liés à ſa conſtitution que les arts libéraux. Les premiers ſont deſtinés à fournir au corps ſes beſoins, & les ſeconds à fournir à l'eſprit les ſiens. Or les beſoins du corps vont avant ceux de l'eſprit. Une nation ne penſe à cultiver les ſciences, que lorſqu'elle commence à jouïr des aiſes & des commodités de la vie. D'ailleurs, la plûpart des hommes, par un

effet

effet de la providence qui veille à la conſervation de la ſociété, naiſſent avec un eſprit groſſier & ruſtique, qui ne leur permet d'autre exercice que celui des métiers les plus vils, ou celui de la culture des terres. Or ces ſortes de perſonnes, Dieu les appelle à ſa religion non moins que les ſavans & les beaux eſprits. Comme leur imbécillité & les obſtacles qui en naiſſent pour réfléchir juſques à un certain point, entrent dans le plan de la providence & qu'elles ſont ſon propre ouvrage, ce n'eſt, que ſur ce pié là que Dieu peut traiter avec elles. Or il exigeroit d'elles une choſe impoſſible, ſi pour diſcerner les livres ſacrés, il ne leur donnoit d'autre moyen que celui que fourniſſent les régles de la critique. Sa ſageſſe infinie demande néceſſairement & indiſpenſablement, qu'il proportionne ſes loix à la condition où il a mis lui-même ſes créatures; il faut donc qu'il les proportionne à la condition d'une âme unie à un corps, qui doit ſe nourrir & vivre en ſociété, paſſer de l'enfance à l'adoleſcence, & ſe tirer de ſon ignorance naturelle par l'inſtruction. Or cette âme dans la plûpart des hommes, eſt ſi peſante & ſi maſſive à cauſe des organes épais du corps qu'elle anime, que le ſeul moyen qui lui reſte, pour ne pas ſe tromper dans le diſcernement des livres divins & dans le ſens du texte, c'eſt de voir par les yeux

de l'égliſe, & de mettre ſa foi à l'ombre de la ſienne.

Voici un paſſage de Bayle qui vient bien à mon ſujet. „ la condition de l'homme „ eſt qu'il a beſoin de fuir certains corps, „ & de s'approcher de quelques autres; „ ſans cela il ne ſauroit ſubſiſter. Mais il „ eſt trop ignorant pour diſcerner les corps „ nuiſibles de ceux qui ſont favorables; „ il auroit beſoin de pluſieurs méditations, „ de pluſieurs expériences & raiſonne- „ mens, avant que de découvrir cela. Ce- „ pendant, comme il a un continuel be- „ ſoin de s'approcher ou de s'éloigner de „ certains corps, il mourroit mille fois, „ s'il avoit autant de vies à perdre, avant „ que de faire un mouvement à propos. „ Pour obvier à cet inconvénient, Dieu „ a fait des loix qui avertiſſent prompte- „ ment l'homme, quand il faut s'appro- „ cher ou s'éloigner des objets; c'eſt par „ le ſentiment de plaiſir ou de douleur „ qu'il lui imprime à la préſence de cer- „ tains corps. Par là il connoît non pas „ ce que les corps ſont en eux-mêmes, „ cela n'eſt point néceſſaire à ſa conſerva- „ tion; mais ce qu'ils ſont par rapport à „ lui; connoiſſance qui lui eſt extrême- „ ment néceſſaire & qui lui ſuffit. Quoi „ Dieu, continue-t-il, n'aura point eu é- „ gard à la faute du premier homme, il „ aura fourni au genre humain, non obſ- „ tant cela, un moyen prompt & facile „ de

„ de diſcerner ce qui lui eſt néceſſaire pour „ conſerver ſa vie animale; & il auroit re- „ fuſé à tous les hommes le moyen de „ diſcerner ce qui leur eſt propre pour „ la vie de l'âme ? Cela n'eſt point ap- „ parent, ni ſelon l'idée de l'ordre ". V. le Ch. 10. 2. p des com. phil.

Il réſulte delà que Dieu doit nous avoir donné un guide & comme une pierre de touche, pour diſcerner le vrai d'avec le faux en matiere de religion. Le guide, ſelon Bayle, cette pierre de touche, c'eſt le ſentiment intérieur de la conſcience. *Celui-là vit avec les dieux qui fait ce que veut le génie que Jupiter a donné à un chacun pour le conduire, & qui eſt comme une portion émanée de Dieu-même, & l'entendement & la raiſon d'un chacun.* Cette maxime de M. Aurele eſt pour Bayle une preuve convaincante, qu'on peut & qu'on doit ſuivre l'inſtinct de ſa conſcience, ſoit quelle montre le vrai, ſoit qu'elle montre le faux. *N'en va-t-il pas de même pour la vie corporelle? Le goût de l'un ne montre-t-il pas, comme bonne, la viande que le goût d'un autre montre comme mauvaiſe? Cette diverſité empêche-t-elle que chacun ne trouve ſon aliment, & ne ſuffit-il pas que les ſens nous montrent la convenance qu'ont les objets avec nous, ſans qu'il ſoit néceſſaire que nous ſachions leurs qualités abſolues? Il ſuffit auſſi que la conſcience d'un chacun lui montre, non pas ce que les objets ſont en eux-mêmes, mais leur nature*

reſpective, leur vérité putative. Chacun diſcernera par ce moyen ſa nourriture. Il faudra qu'il tâche de diſcerner la meilleure, & qu'il y employe tous ſes ſoins; mais ſi lui étant préſentée, ſa conſcience ne s'en accommode pas, & ſe trouve ſans aucun goût pour elle, & avec un grand goût ponr une autre choſe, à la bonne heure; il faudra prendre ce dernier parti.

Ainſi, nous voilà réduits à diſcerner, par le ſentiment de la conſcience, les dogmes qui nous conviennent d'avec ceux qui ne nous conviennent pas; à peu près comme le goût nous fait trouver bons les alimens qui ſont propres à notre nourriture. Mais notre ſeptique ſe trompe fort, en comparant des choſes ſi différentes, les ſens & la raiſon, le goût pour les objets des ſens, & le jugement par lequel on adhere à un dogme. La diverſité des goûts naît de la diverſe contexture des fibres plus groſſieres ou plus délicates. Ce qui eſt un plaiſir pour celui dont les fibres ſont plus fermes & plus dures, devient douleur pour celui dont les fibres ſont plus tendres & plus molles. Mais la vérité ne dépend point de la conſtution de nos âmes pour être ce qu'elle eſt. Elle eſt par tout la même & par tout uniforme. Il eſt ridicule d'imaginer que ce qui eſt erreur pour une âme devienne vérité pour une autre; & cela à cauſe de la proportion que l'erreur aura avec elle. L'âme eſt faite pour la vérité,

&

& non pour ce qui n'en a que les apparences. Si Dieu s'eſt plû à nous révéler certain nombre de vérités, s'il nous a fait une loi de nous appliquer à les connoître; ſans doute qu'il a voulu que nous puſſions les trouver. Il n'y a point d'apparence que Dieu nous ait condamnés à marcher toûjours, ſans arriver au terme marqué par lui-même. Or tel eſt pourtant notre ſort; ſi Dieu, comme le prétend Bayle, n'a point donné à la vérité des caracteres aſſez forts, pour la faire diſtinguer de l'erreur, il ne veut pas qu'on ait droit d'accuſer d'opiniâtreté ceux qui proteſtent qu'ils ſont dans la bonne foi. Mais parler ainſi, n'eſt-ce pas méconnoître les profondeurs du cœur humain? De combien de paſſions fines & déliées notre cœur n'eſt-il point la dupe, ſans que nous le ſachions? Il n'y a peut-être rien qui nous ſoit plus inconnu que les ſecrets reſſorts de ſes mouvemens. Où Bayle a-t-il pris que la perſéverance dans l'erreur n'eſt point un effet de la corruption du cœur humain, ni quelque paſſion délicate qui ferme à l'eſprit toutes les avenues de la vérité? Pourquoi veut-il juſtifier les hommes aux dépens de la divinité, & mettre ſur ſon compte des erreurs qui ſont le malheureux fruit de notre malice naturelle? Il craint d'expoſer les errans à la perſécution des orthodoxes. Mais pour obvier à ce mal, il n'avoit qu'à diſtinguer une malice de réflexion, qui calomnie no-

tre conſcience, une malice dont les autres peuvent nous convaincre, d'avec cette autre malice plus cachée, plus profonde, qui ſe dérobe quelquefois à nos regards. Le magiſtrat eſt juge compétant de la premiere eſpéce de malice; l'autre reſſortit immédiatement au tribunal de Dieu.

Mais ſi Dieu ne ſe contente pas des efforts que nous faiſons pour découvrir la vérité; s'il n'agrée pas les hommages que nous rendons à la vérité, quelle qu'elle ſoit, *réelle* ou *putative*, il eſt viſible qu'il demande de nous l'impoſſible; & en le diſant, nous en faiſons un tyran. J'en conviens; mais pourquoi cette prétendue impoſſibilité? N'eſt-ce pas, parce qu'on a poſé pour maxime dans la réforme, qu'il n'y a point de juge infaillible de la foi? Ecoutons raiſonner ſur cela l'auteur *des avis ſur le tableau du Socinianiſme* Article 11. p. 20. „ je „ poſe, dit-il, le principe de la Réformation, qui eſt celui du bon ſens: c'eſt „ que Dieu ayant donné ſa parole aux „ hommes afin de les conduire au ſalut, „ & Dieu appellant à ce ſalut beaucoup „ plus de peuple que de grands & de ſa- „ vans, il s'enſuit néceſſairement que ceux „ du peuple qui ne ſont pas entierement „ privés de ſens commun, peuvent ſe „ déterminer ſur ces objets fondamentaux „ par la lecture de la parole de Dieu". Ce principe préſuppoſé, il raiſonne ainſi: „ Cela étant, il me ſemble que l'on en

„ peut

„ peut conclurre que tous ces dogmes ſur
„ leſquels les ſavans ont tant de peine à ſe
„ déterminer, quoiqu'ils travaillent de
„ bonne foi à leur ſalut, ne ſont pas de
„ cette néceſſité abſolue dont nous parlons.
„ Car ſi les ſavans, qui ne ſont pas la mil-
„ liéme partie du peuple, trouvent tous
„ ces embarras qui retiennent les plus ſa-
„ ges d'entr'eux indéterminés: comment
„ les ſimples ſans étude & ſans application
„ pourront-ils voir avec cette certitude
„ que la foi demande, ces objets obſcurs
„ & douteux aux ſavans? .... Je crois que
„ l'on peut conclurre après cette reflexion,
„ que les points fondamentaux de la reli-
„ gion ne ſont pas à beaucoup près en ſi
„ grand nombre que pluſieurs ſe l'imagi-
„ nent aujourd'hui; autrement je croirois
„ que la voie d'examen, qui eſt le fon-
„ dement de notre Réformation, feroit un
„ principe impoſſible au peuple & par
„ conſéquent injuſte & faux. J'attens a-
„ vec impatience quelque éclairciſſement
„ là deſſus". Cet éclairciſſement, je pen-
ſe, ſe fera longtems attendre dans la Ré-
forme. C'eſt-là le langage de Chilling-Worth, de Burnet, de Locke, de tous les tolérans enfin qui ne fondent la tolérance des erreurs que ſur l'impoſſibilité où l'on eſt de s'aſſurer qu'on a trouvé la vérité. Tel doit être auſſi celui de la Réforme entiere. Pourquoi cette diſtinction d'articles fondamentaux & non fondamentaux,

ſi intimement liée à ſa conſtitution? Auroit-elle quelque fondement dans l'écriture? Point du tout, comme le démontrent divinement bien les Indifférens. On ne s'eſt aviſé de cet expédient que, parce qu'en renverſant le fondement ſur lequel ſe repoſoit la foi des peuples, il n'a plus été poſſible de retenir dans l'unité d'une même foi des eſprits une fois émus & abandonnés à eux-mêmes. C'eſt en vain que la Réforme a travaillé à donner des bornes à leur licence effrénée. Elle a vû avec douleur l'indifférence des religions, fruit malheureux des diſputes excitées dans toute la Chrétienté, devenir le terme fatal où enfin a abouti ſon ſchiſme d'avec Rome. „ Il
„ n'y a, dit Mr. Boſſuet, qu'un ſeul re-
„ méde à une ſi dangereuſe maladie, qui
„ tend manifeſtement à l'extinction du
„ Chriſtianiſme & de toute religion: c'eſt
„ de chercher la vérité, non par ſa ſeule
„ raiſon, mais avec l'égliſe, ſous ſon au-
„ torité, ſous ſa conduite. Car s'il y a
„ au monde un fait conſtant, c'eſt que
„ la chercher tout ſeul, même dans la
„ ſainte écriture, par ſon propre eſprit,
„ par ſon propre raiſonnement, & non pas
„ avec le corps & dans l'unité de l'égli-
„ ſe, c'eſt la ſource de tous les ſchiſmes
„ & de toutes les héréſies: & s'il y a un
„ moyen ſolide d'éviter ce mal & toute
„ innovation dans la foi, c'eſt celui de
„ ſoûmettre non pas Dieu & ſon écritu-

„ re,

„ re, comme on voudroit nous faire ac-
„ croire que nous le pratiquons, mais tout
„ ſentiment particulier ſur l'intelligence
„ de cette écriture, à celui de l'égliſe u-
„ niverſelle: & s'il y a un beſoin preſ-
„ ſant que l'expérience nous rende ſenſi-
„ ble, c'eſt celui que nous avons d'un tel
„ ſecours". *V. le ſix. avert. ſur les lettr. de Mr. Jur.*

CHAPITRE X.

Conſéquences qui réſultent néceſſairement du ſyſtême de l'intolérance expoſé dans les chapitres précédens.

CE que nous avons dit juſqu'ici tend à prouver que l'intolérance eccléſiaſtique qui ne veut aucune communication avec les Non-Conformiſtes, entre eſſentiellement dans la conſtitution de la religion Chrétienne. Ainſi Locke, Leibniths & tous les autres qui par un eſprit de paix & de charité ont été portés à former des plans de réunion, moyennant laquelle tous les Chrétiens auroient vécu dans une même communion & ſe ſeroient tolérés mutuellement leurs erreurs, ont abſolument méconnu l'eſprit du Chriſtianiſme. L'unité dans les ſentimens forme le vrai caractere de l'égliſe que J. C. a fondée. C'eſt d'el-

le qu'elle tire toute ſa force ; c'eſt par l'harmonie parfaite avec laquelle tous ſes membres reſpirent dans une même foi, qu'elle eſt un corps ſain, vigoureux & robuſte : bien différente en cela du royaume de ſatan, que J. C. nous repréſente diviſé en lui-même, & dont la diviſion entraîne néceſſairement la ruine. La tolérance d'opinions diverſes dans les points relatifs à la révélation, frappe ſur la conſtitution-même du chriſtianiſme. Elle ne peut avoir lieu par rapport à un article révélé, qu'elle ne doive également l'avoir par rapport à tous les autres. C'eſt en vain que la réforme a voulu la reſſerrer dans des articles qu'elle a déclarés elle-même non fondamentaux. Outre que cette diſtinction n'a point de fondement dans les écritures, il eſt encore prouvé qu'on ne peut l'admettre, ſans donner atteinte à la véracité divine. Autant vaudroit-il ne point croire du tout en Dieu, que de lui donner un démenti ſur un article qu'il a révélé. C'eſt le bleſſer dans l'endroit le plus ſenſible & le plus délicat, que de lui diſputer ſa ſuprême véracité dans les choſes qui ſont émanées de ſa bouche, quelles qu'elles ſoient. L'importance de leur objet n'ajoute rien à la griéveté de l'injure. Je ſuis ſurpris que les Calviniſtes pardonnent aux Lutheriens leurs erreurs, qu'ils les traitent en freres & les admettent à leur communion. Car ou ces erreurs ont leur

ſour-

ſource dans des paſſions ſecrettes, telles que l'intérêt, l'orgueil, la préſomption, l'entêtement, &c. ou dans un défaut de lumiere ſuffiſante, dans une certaine tournure d'eſprit qui ne leur permet pas de les appercevoir. Dans le premier cas elles ſont criminelles & dégénerent en héréſie; & conſéquemment ceux qui les ſoutiennent doivent être bannis de la communion des fidéles. Dans le ſecond cas elles ſont innocentes par ce qu'elles ſont involontaires; mais ce n'eſt pas une raiſon pour communiquer avec ceux qui en ſont les partiſans. Juſtifiés aux yeux de Dieu, qui ſonde les diſpoſitions les plus intimes des cœurs, ils ſont coupables au tribunal des hommes, à qui Dieu interdit toute communication avec les hérétiques, quels qu'ils ſoient, errans de bonne ou de mauvaiſe foi. Si la bonne foi dans l'erreur étoit une raiſon pour communiquer avec ceux à qui on la ſuppoſe, il n'y a point d'hérétique, fût-ce un Socinien-même, qui n'eût droit d'être admis dans notre communion, la charité nous obligeant à penſer favorablement de ceux que nous voyons plongés dans l'erreur. Il ſuffit donc au Calviniſte que le Lutherien ne penſe pas comme lui, pour qu'il ne le tolere point dans ſa communion. S'il lui donne accès, je ne vois pas qu'il puiſſe le fermer au Socinien, qui peut a-

voir

voir autant de bonne foi dans ſon erreur. La tolérance ne peut être accordée à un hérétique, qu'elle ne doive l'être à tous ſans aucune diſtinction. Il en va ici comme dans les fourches-claudines, où Herennius Ponſius conſeilla l'une ou l'autre de ces deux extrémités, ou de bien traiter tous les Romains, ou de les tuer tous. L'expérience montra que ſon fils qui voulut tenir le milieu n'y entendoit rien. *Iſta quidem ſententia*, lui dit ſagement ſon pere, *ea eſt quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit.* T. Liv. lib. 9. Si toute oppoſition à une vérité révélée eſt un ſujet légitime de rupture, c'en eſt fait de la tolérance en fait de dogmes, elle doit être bannie du Chriſtianiſme. Rome a raiſon, & Génève a tort. Mais s'il eſt des erreurs qu'on doive tolérer, qu'on m'aſſigne les bornes où la tolérance doit s'arrêter. Si je dois traiter en frere le Luthérien, pourquoi le Socinien eſt-il pour moi anathême? Les paſſions, qui dans le Luthérien aveuglent ſon entendement & lui font donner à un texte vrai une explication fauſſe, ſont les mêmes qui dans le Socinien obſcurciſſent ſes lumieres & l'éloignent du vrai ſens des écritures. Cependant on veut que Dieu les excuſe dans le premier, & qu'il les puniſſe dans le ſecond. Cette partialité, qu'on s'efforce de donner à Dieu dans la conduite qu'il tient à l'égard des hommes, eſt abſolument démen-

mentie par les idées que nous nous formons de ſa divinité. S'il punit le Socinien pour ſes erreurs, croyons qu'il punira le Luthérien pour les ſiennes; & que toute la différence qu'il mettra entre le châtiment de l'un & de l'autre, procédera néceſſairement du plus ou du moins d'opiniâtreté que l'un & l'autre auront miſes dans leurs erreurs.

Ceux qui comme Locke établiſſent un ſyſtême de chriſtianiſme d'une ſi ample latitude, qu'aucuns hérétiques, les Sociniens-mêmes, n'en ſont exceptés, me paroiſſent raiſonner plus conſéquemment que ces tolérans mitigés, qui, par les bornes qu'ils mettent à leur tolérance, ſemblent la renverſer. Mais auſſi dans ce ſyſtême que devient le chriſtianiſme avec tous les myſteres? Tel eſt l'inconvénient qui marche à la ſuite de la tolérance, ſeule & unique reſſource qui reſte à ceux qui ne reconnoiſſent point d'autorité infaillible. Mais où cette autorité manque, tous les reſſorts du chriſtianiſme ſe détendent néceſſairement; il perd cette conſiſtance propre à contenir ſes différentes parties, & il ſe diſſoud en une multitude de ſectes oppoſées. Il eſt donc vrai que le Chriſtianiſme ne peut ſubſiſter dans toute ſa force & ſon intégrité, qu'autant qu'il ſe conduit ſelon les principes d'une intolérance rigide & inflexible qui n'admet point de diverſité dans les ſenti-

mens. Mais s'il eſt inexorable pour l'erreur, il eſt plein de douceur & d'humanité pour ceux qui ſe laiſſent infecter de ſon poiſon.

Fin du premier Livre.

LIBERTÉ

DE

CONSCIENCE.

RESSERRÉE DANS DES BORNES

LEGITIMES.

SECONDE PARTIE.

LONDRES.

M. DCC. LIV.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TABLE DES CHAPITRES,

Du LIVRE SECOND,

TOLERANCE CIVILE.

I. *D'où eſt provenu parmi les Chretiens le Dogme de l'intolerance civile en matiere de Religion, & combien il eſt dominant parmi eux.* pag. 1

II. *A quelles marques on peut connoître que le dogme de l'intolerance eſt étranger au Chriſtianiſme.* 11

III. *Que l'intolerance nuit beaucoup à la verité du Chriſtianiſme, ſur lequel elle répand un caractere de fauſſeté, qui lui devient commun avec le Mahométisme.* 13

IV. *Que l'intolerance rend odieux le Chriſtianisme, & qu'il lui ferme toutes les avenues dans les pays des infidéles, ſoit idolâtres ou Mahometans.* 16

V. *Que l'intolerance rend vaines les plaintes des premiers Chretiens contre les perſecutions payennes.* 23

VI. *Que la verité ne peut avoir le droit de perſécuter l'erreur, qu'auſſi-tôt l'erreur ne s'atribue le même droit ſur la verité.* 29

VII.

VII. *Que la vérité ne ſe perſuade point par la force, mais ſeulement par la raiſon.* . . . 36

VIII. *Examen des preuves de St. Auguſtin ſur l'intolerance, avec la refutation de ces mêmes preuves.* . . . 47

IX. *Que s'il eſt permis de perſécuter les hérétiques, on peut aller jusqu'à les faire mourir.* . . . 66

X. *Que les loix pénales ſont nuiſibles au progrès de la verité.* . . . 72

XI. *Que l'héréſie eſt un crime, qui, quoiqu'horrible aux yeux de Dieu, merite pourtant beaucoup d'indulgence de la part des hommes.* . . 81

XII. *Que l'héréſie eſt un crime qui n'eſt point du reſſort du Magiſtrat civil, & que Dieu ſeul en peut connoître.* 111

XIII. *Inconvéniens qui reſultent de la tolerance civile, déduits & reſolus par la ſage diſpenſation du pouvoir dont le Prince eſt revêtu.* . . 152

DE LA TOL.

DE LA TOLERANCE CIVILE

En matiere de religion.

Errer eſt d'un mortel,
Pardonner eſt d'un Dieu.

POPE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

D'où eſt provenu parmi les Chrétiens le dogme de l'intolérance civile en matiere de religion, & combien il eſt dominant parmi eux.

L'Intolerance civile tient de ſi près à l'intolerance eccléſiaſtique, qu'on ne doit preſque point s'étonner que l'une ait entraîné l'autre, quoiqu'elles ſoient deux choſes abſolument différentes, & qu'il ſoit de l'intérêt commun de la religion & de l'état de les ſéparer. On s'eſt inſenſiblement accoû-

tumé à ſe perſuader que l'autorité civile ne devoit avoir aucun ménagement pour des opinions proſcrites par l'autorité eccléſiaſtique, & que le fer & le feu devoient ſuivre de près l'anathême lancé contre elles. Plus cette derniere a pouſſé loin l'intolerance, plus elle a excité la premiere à ſeconder ſes vues. L'égliſe Romaine, comme la plus intolerante de toutes les ſociétés chrétiennes, eſt auſſi celle qui a déployé le plus la vigueur de ſon zéle. A peine Conſtantin l'eût tirée de deſſous terre pour la mettre à côté du trône, qu'elle tourna contre les hérétiques le glaive des Empereurs, & qu'elle opprima par le bras ſéculier des Princes, ceux que la raiſon la plus conforme à l'évangile vouloit qu'on ne ſoumît que par l'inſtruction fraternelle des Paſteurs.

Les annales eccléſiaſtiques nous offrent en même-tems l'uſage perpétuel des loix pénales contre les hérétiques, & l'exécution exacte & très ſanglante de ces mêmes loix, depuis le tems où les Ceſars devinrent chrétiens. Telle eſt l'époque fatale de la perſécution des hérétiques, dont nous voyons les fondemens poſés dès le régne de Conſtantin, dont les principes ont été liés, développés, & ſuivis de ſiécle en ſiécle dans la conduite des miniſtres de l'égliſe; & dont les effets inévitables ont été l'abus le plus énorme de la religion, l'anéantiſſement du bon ordre & du repos public.

Mais ce qui fait frémir le plus la religion même dans cette partie de l'hiſtoire eccléſiaſtique, c'eſt que des Conciles, des Evêques & les plus éminens docteurs ayent vivement ſollicité ces loix, qu'ils en ayent preſſé l'exécution, & qu'ils ayent comblé de louanges, jusques dans la chaire de vérité, les Souverains qui les avoient portées & qui les faiſoient exécuter avec vigueur. Le zèle qu'ils eurent pour le Chriſtianisme, leur en fit oublier l'eſprit. Je ne vois que cela qui puiſſe exténuer une faute, dont les intolerans font aujourd'hui la matiere de leurs éloges.

Que les noms des Conſtantins, des Théodoſes, des Honorius, des Marciens, des Juſtiniens, qui ont fait tánt de loix pénales contre les ſectaires, ne nous en impoſent point; non plus que ceux des Peres qui les ont loués ſur ce ſujet avec tant d'excès. Oſons dire que les uns & les autres ont deshonoré le Chriſtianiſme, & qu'ils ſont condamnés par les premiers Chrétiens, à qui trois cens ans de perſécution ne perſuaderent jamais que leur religion les autoriſât, tout nombreux qu'ils étoient dans l'Empire, à oppoſer perſécution à perſécution, & à faire recevoir par la force les opinions religieuſes dont ils étoient imbus.

J'aime bien mieux la ſage modération de Valentinien premier, qui, au dire d'Ammien Marcellin, témoigna une entiere im-

partialité dans la maniere dont il en uſoit envers les ſujets, de quelque religion qu'ils fuſſent. *Il n'inquiéta perſonne pour ce ſujet: il ne preſcrivit pas tel ou tel culte, qui dût être ſeul permis dans ſon empire; il ne fit point d'édits fulminans pour contraindre ſes ſujets à adorer la même divinité que lui: mais il laiſſa les choſes dans l'état où il les avoit trouvées.* C'eſt le témoignage que lui rend cet hiſtorien payen, auteur nullement ſuſpect.

Voici comme parle ce ſage Empereur dans une déclaration, qui ne reſpire que douceur, humanité & modeſtie. *Je trouve que l'art des haruſpices ne renferme rien par lui-même qui porte à faire du mal: & je ne crois pas que cette pratique de religion non plus qu'aucune autre ſoit une eſpèce de crime; témoin les loix que j'ai faites au commencement de mon Régne, par leſquelles j'ai accordé à chacun une entiere liberté de ſuivre telle religion que bon lui ſembleroit. Je ne condamne donc pas l'art des haruſpices en lui-même; je défens ſeulement qu'on l'exerce d'une maniere nuiſible.* Si dans la ſuite cet Empereur changea de conduite, s'il perſécuta les hérétiques, la faute en eſt au clergé, qui gliſſa dans cette âme modérée les aigreurs de ſon zèle.

C'eſt une tache dans les Peres que ce zèle trop ardent qu'ils ont montré contre les hérétiques; & tant de ſiécles, qui ſe ſont écoulés depuis eux juſqu'à nous, ne l'ont point encore effacée. Il eſt étonnant

qu'on puiſſe imputer à ces grands hommes d'avoir méconnu l'eſprit de leur propre religion, qu'ils ayent cru qu'on pouvoit, qu'on devoit même en conſcience, perſécuter ceux qui ne la ſuivoient pas, & punir ceux de ſes enfans qui en corrompoient la doctrine. Il paroît qu'ils ont meſuré l'équité des choſes plûtôt par l'utilité préſente, que par leur vérité. Qu'on liſe leurs ouvrages & l'on ſe convaincra que leurs raiſons, pour autoriſer les perſécutions, ne ſont rien moins que ſolides.

St. Auguſtin, qui a fait l'apologie des perſécutions, avec plus d'application d'eſprit peut-être que Tertullien n'a fait celle de la religion Chrétienne, en eſt un grand exemple. Tout ſon eſprit, & certainement il en avoit beaucoup, n'a pû lui prêter rien, à quoi Bayle dans ſon *commentaire philoſophique* n'ait répondu avec beaucoup de vigueur, & qu'il n'ait entierement abîmé. Si pourtant quelqu'un s'eſt trouvé capable de manier avec force la queſtion de l'intolerance en fait de religion, c'étoit ſans doute ce Pere, ſi connu par ſes différentes victoires contre les hérétiques dont il étoit devenu la terreur; & puiſqu'il eſt conſtant que ce bel eſprit a échoué dans ſon entrepriſe, on peut prononcer hardiment que la queſtion de l'intolerance eſt une cauſe dèſeſpérée. Ses efforts impuiſſans, pour lui donner un air de vraiſemblance, deviennent pour moi des raiſons excellentes, contre

ce dogme également funeſte à la religion & à l'état. N'eſt-il pas ridicule que les eccléſiaſtiques d'aujourdhui prétendent appuyer de l'autorité de St. Auguſtin un ſentiment, que ce docteur de l'égliſe n'a pû prouver lui-même que par de très mauvaiſes raiſons, comme nous ne tarderons pas à le démontrer? Ils ont beau les répéter exactement, leur cauſe n'en devient pas meilleure. C'eſt que ni l'antiquité ni le grand nom d'un auteur ne ſauroient donner à des raiſonnemens une force qu'ils n'ont pas d'eux-mêmes. Il étoit reſervé à un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre, d'attaquer avec avantage un dogme, qui nourri & fomenté par le zèle aveugle des eccléſiaſtiques, a jetté dans les eſprits des racines ſi profondes. Mais tel eſt l'empire de la ſuperſtition, que, tandisque la raiſon éleve ſon trône d'un côté, le plus abſurde fanatisme dreſſe encore ſes autels de l'autre. On ne peut trop élever la voix contre ſes maximes infernales. L'eſprit d'indulgence fait des freres; celui d'intolérance forme des monſtres.

Les Proteſtans, à qui les perſécutions ſuſcitées en France contre leur religion ont inſpiré beaucoup d'aigreur & d'animoſité, ont entrepris de rejetter ſur l'égliſe romaine tout l'odieux de l'intolérance; comme ſi ce dogme ne lui étoit pas commun avec la Réforme-même. S'ils ne m'en croient pas, du moins en croiront-ils le miniſtre Jurieu, qui parle ainſi aux Tolerans

dans

dans ſa huitiéme lettre. „ Il eſt vrai que
„ la Réforme s'eſt faite par l'autorité des
„ Souverains : ainſi s'eſt-elle faite à Genè-
„ ve par le Senat, en Suiſſe par le Conſeil
„ ſouverain de chaque Canton, en Alle-
„ magne par les Princes de l'Empire, dans
„ les Provinces-unies par les Etats; en Dan-
„ nemarc, en Suede, en Angleterre, en
„ Ecoſſe par l'autorité des Rois & des
„ Parlemens : & cette autorité ne s'eſt pas
„ reſſerrée à donner pleine liberté aux ré-
„ formés ; elle a paſſé *jusqu'à ôter les égli-*
„ *ſes aux Papiſtes*, & à briſer leurs images,
„ à defendre l'exercice public de leur cul-
„ te, & *cela généralement par tout :* ce qui
„ même en pluſieurs lieux eſt allé *jusqu'à*
„ *defendre par autorité l'exercice particulier*
„ *du Papisme.* Que peuvent dire les Tolé-
„ rans ? Le fait n'eſt-il pas inconteſtable" ?
Les Catholiques, en effet, ne ſont to-
lérés ni en Suede, ni en Dannemarc. On
ſait combien ils ſont abhorrés en Angle-
terre, & avec quelle rigueur on y exécute
les loix qui leur interdiſent tout exercice
de leur religion. Comment ſeroient-ils to-
lérés par les Proteſtans, eux qui ont bien
de la peine à ſe tolérer eux-mêmes ? Il n'y
a pas longtems que les ſeuls Epiſcopaux
avoient en Angleterre pleine liberté de con-
ſcience, tandis qu'on la refuſoit aux Preſ-
biteriens ou Non-conformiſtes. Il y a des
Cantons Suiſſes qui ne ſouffrent que la
communion Reformée, & qui presque de

nos jours ont uſé de violence envers les Anabaptiſtes, les gens du monde qui méritent le plus d'être tolérés. Par tout où les Lutheriens dominent, les Réformés Calviniſtes ſont reſſerrés dans des bornes fort étroites. Ils ne peuvent avoir de temples que hors les murailles des villes. Encore ne ſont-ils pas vûs de bon œil par les Lutheriens leurs confreres, qui les haïſſent avec autant de cordialité qu'un Janſeniſte hait un Moliniſte. Ils ne ſont admis à la communion lutherienne, qu'en ſignant un formulaire de foi, qui contient le dogme de l'ubiquité, celui de la préſence réelle & de la manducation orale, celui enfin de la rejection de la grace particuliere & de la réprobation abſolue. En general, le Calviniſte eſt plus tolerant que le Lutherien. En ſortant de l'égliſe Romaine, les Proteſtans en ont emporté avec eux l'eſprit d'Intolérance, ainſi que toutes les autres ſectes qui ont rompu avec elle. Les Moſcovites, que le ſchisme d'orient a entraînés dans la révolte contre l'égliſe Latine, repouſſent loin de leurs états toute religion différente de la leur. Je ne connois dans tout le monde Chrétien que les ſept provinces unies, le pays de Cléves, & les états du Roi de Pruſſe, d'où les vûes ſages & politiques du gouvernement ont écarté l'intolérance par-tout ailleurs triomphante. C'eſt dans ces heureuſes contrées, le vrai ſéjour de la liberté, que chacun peut à ſon gré

exer-

exercer impunément, ſous la majeſté des loix, la religion de ſa conſcience, & qu'il peut aller au Ciel par le chemin qu'il lui plaît de choiſir.

C'eſt un opprobre pour le nom Chrétien, que cette intolérance qui régne depuis une ſi longue ſuite de ſiécles dans tout le monde Chrétien. De la maniere dont les choſes vont, il paroît que le clergé de toutes les communions a bien plus d'envie de le perpétuer, que de travailler, par un eſprit de douceur & de tolerance, à l'effacer. Mais ne nous y trompons pas. Elle n'eſt pas, cette intolerance, un caractere propre du Chriſtianisme, comme ſemblent le lui reprocher, très injuſtement à mon avis, les eſprits forts; mais elle a ſa ſource dans je ne ſai quel eſprit de domination qui anime le clergé. Cette habitude où il eſt d'exercer un pouvoir ſacré, qu'il ne tient point du ſouverain; celle de recevoir perpétuellement des hommages d'autant plus profonds, qu'il eſt le miniſtre de la divinité-même & qu'il dicte au peuple les oracles de vérité, ont inſenſiblement élevé l'idole du deſpotisme qu'il affecte ſur les conſciences. Abuſant du reſpect dû à la religion, il a ſurpris celle des Princes, pour en extorquer des édits fulminans contre les religions des Non-conformiſtes; & à la faveur d'un têtre auſſi impoſant, il a uſurpé le droit injuſte de gêner les conſciences en matiere de religion.

Le dogme de l'intolerance eſt par lui-même trop contraire au droit naturel ; il cauſe trop de maux dans les états par les guerres qu'il y allumé & par le poiſon dont il infecte les eſprits & les cœurs ; il flétrit trop ignominieuſement la religion, il la rend trop odieuſe à ceux qui ne l'ont pas encore embraſſée, pour que je puiſſe me perſuader que le Chriſtianisme l'adopte. S'il eſt vrai que ſa gloire & ſes intérêts nous ſoient chers, nous devons travailler tous tant que nous ſommes de Chrétiens, à le défendre d'un reproche auſſi injuſte qu'odieux. Il eſt humiliant ſans doute pour lui, que ſes miniſtres allient leurs défauts avec ſa divinité, & qu'ils couvrent de ſon voîle ſacré leurs paſſions. Mais *telle eſt la grandeur & la force de cette même religion*, comme le dit le Parlement de Paris dans ſes dernieres remontrances au Roi, *qu'elle ne peut-être ni affoiblie ni deshonorée par l'abus qu'en font les hommes à qui le miniſtere en eſt confié*.

CHA-

CHAPITRE II.

A quelles marques on peut connoître que le dogme de l'intolerance eſt étranger au Chriſtianiſme.

JE ſuppoſe comme un principe inconteſtable parmi les Chrétiens, que leur religion eſt vraie & divine. Le principe ne peut m'être accordé par eux, que je ne les oblige de convenir qu'elle ne profeſſe aucun dogme, qui ne ſoit d'une extrême utilité pour les états où elle eſt la religion dominante. Car c'eſt un autre principe non moins conſtant, qu'il n'y a rien de vrai qui ne ſoit univerſellement utile, comme il n'y a rien d'univerſellement utile qui ne ſoit vrai. Ces deux choſes marchent de front & agiſſent en raiſon réciproque ſur les eſprits: de ſorte que, pour eſtimer au juſte, ſi une religion eſt vraie dans tous ſes dogmes, il ne faut que ſavoir ſi ſon influence eſt partout accompagnée de l'utilité publique. C'eſt pour n'avoir pas ſaiſi cette idée, que les ſages de l'antiquité payenne, tant philoſophes que légiſlateurs, ſe ſont aviſés, le plus mal adroitement du monde, de mettre en oppoſition l'utile & le vrai. Mais qu'en a-t-il réſulté? Que le philoſophe, qui n'enviſage que le vrai dans ſes recher-

ches ſpéculatives, l'a laiſſé échapper, pour n'avoir pas ſû l'incorporer adroitement avec l'utile; & que le legiſlateur, au contraire, a manqué l'utile, pour ne l'avoir pas cherché dans les routes qui conduiſent au vrai. Le vrai & l'utile ont néceſſairement un point de réunion. Le vrai produit l'utile, & l'utile annonce le vrai. Je parle de l'utilité univerſelle; car il ne peut-être queſtion que de celle-ci, lorsqu'on lui donne pour compagne la vérité; l'expérience n'ayant prouvé que trop ſouvent qu'il y a des crimes heureux & que l'erreur peut-être utile à quelques particuliers.

Ceci ſuppoſé, veut-on s'aſſûrer ſi le dogme de l'intolerance eſt faux & conſéquemment oppoſé à l'eſprit du Chriſtianisme? Il ne faut pour cela que raſſembler ſous un même point de vûe cette longue ſuite de maux qu'il a produits dans tous les tems. C'eſt un très bon argument que celui-ci: mille maux & mille dèsordres marchent à la ſuite du dogme de l'intolerance; donc ce dogme eſt faux, & par une conſéquence neceſſaire, donc il ne fait point partie de ceux que le Chriſtianisme enſeigne. Eſſayons de tracer ici quelques-uns des maux qu'il cauſe à la religion même qu'il ne ſemble chérir, que pour mieux la perdre.

CHA-

CHAPITRE III.

Que l'intolerance nuit beaucoup à la vérité du Chriſtianisme, ſur lequel elle répand un caractere de fauſſeté, qui lui devient commun avec le Mahometiſme.

LA maniere douce & pacifique, dont le Chriſtianisme s'eſt répandu en peu de tems dans la plus belle partie de l'univers, a toujours été, entre les mains de ſes apologiſtes, un argument très fort & très concluant de ſa vérité contre la fauſſeté du Mahometisme, qui ne doit qu'au fer de la perſécution les rapides progrès qu'il a faits dans tous les lieux où il s'eſt établi. Que Mahomet enſeigne l'unité de Dieu, déclamant avec force contre ceux qui lui donnent des aſſociés; qu'il défende l'uſure avec ceux-mêmes qui ne ſont pas de ſa religion; qu'il ordonne l'aumône & l'hospitalité envers les étrangers; qu'il commande la priere comme étant d'une néceſſité abſolue; que la réſignation aux ordres éternels ſoit le dogme fondamental de ſa religion; En tout cela, je ne vois rien que de vrai, que de ſagement ordonné; & l'état ne peut que ſe trouver bien d'une religion qui poſe de telles maximes.

Mais que ce même Mahomet, portant le

le glaîve & l'Alcoran dans ſes ſanglantes mains, force l'univers aveuglé à le ſervir en Prophéte & à tomber à ſes pieds; que ce fougueux enthouſiaſte rempliſſe ſes ſectateurs de la rage qui le poſſéde, & qu'il les oblige de donner aux ſiécles à venir l'exemple d'une ſtupide crédulité; que ce ſoit en ravageant le monde qu'il prétende l'inſtruire, & qu'il ſe ſerve des flambeaux de la guerre pour l'éclairer: Dès lors, je ne vois plus en Mahomet qu'un monſtre farouche qui me fait haïr le Dieu que ſa fureur m'annonce; qu'un tyran cruel, dont la main ſéme par tout les forfaits; qu'un impoſteur terrible, qui docteur & prophéte, ſoldat & Capitaine, traîne ſur ſes pas dans tous les lieux la diſcorde civile.

Or, ſi une fois il eſt prouvé, comme le veulent les Intolerans, que J. C. a commandé la contrainte, pour faire recevoir à l'eſprit foible des crédules humains ſa religion, dès lors le Chriſtianiſme ſe trouve peint des mêmes traits que le Mahometiſme. Si l'eſprit d'intolérance & de fureur, qui détruit par le fer tout ce qui n'eſt pas Muſulman, eſt une des plus grandes marques de la fauſſeté de cette religion, je ne vois pas pourquoi le même eſprit n'annonceroit pas également la fauſſeté du Chriſtianiſme. D'ailleurs, les ſectateurs de Mahomet auront un avantage ſur les diſciples de J. C., dans la maniere dont les uns & les autres auront établi leur religion propre.

pre. Car, comme raiſonne très fortement & très ſubtilement Bayle, qui a pouſſé cet argument à ſa façon, *on dira que les Chrétiens des trois premiers ſiècles ont été, ou des contempteurs puniſſables des ordres de J. C., ou des lâches & des poltrons, qui n'ont oſé faire ce qui leur étoit commandé, ou des gens ſimples & bêtes, qui ne connoiſſoient pas la centième partie de leurs droits ; au lieu que les Mahométans y ont été d'abord très inſtruits & les ont fait valoir en braves gens, fort zélés pour obeïr à une loi qui ne peut être que juſte, puisque nous ſommes contraints d'avouer qu'elle eſt émanée de J. C. Et pour ce qui eſt de leurs grands progrès, ſi d'un côté nous en diminuons le mérite, à cauſe des forces qu'ils ont eues en main, ils le relèveront de l'autre, en diſant que Dieu a béni viſiblement le zèle & le courage, avec lequel ils ont établi, ſans perdre de tems, la divine religion de ſon prophète, par les voyes que nous avoüons nous-mêmes être très ſaintes & commandées expreſſément de Dieu.*

Que notre opiniâtreté à ſoutenir un dogme, auquel le Chriſtianiſme ſe refuſe de toutes ſes forces, ne nous faſſe point abandonner l'avantage que nous avons ſur les Muſulmans ; avantage qui eſt fondé ſur le parallèle qu'on a toûjours fait entre les deux manieres, l'une pleine de douceur & de modération, l'autre pleine de fureur & d'emportement, dont les deux religions ſe ſont établies. Il eſt évident que dans le ſyſtê-

ſyſtême de l'intolerance, ce grand argument perd toute ſa force, & que les premiers Chrétiens ſont flétris comme des gens lâches & poltrons, pour n'avoir pas employé, à l'établiſſement de leur religion, la voye de contrainte, la plus courte & la plus efficace de toutes, & qui, de leur aveu, eſt expreſſément commandée de Dieu.

CHAPITRE IV.

Que l'intolerance rend odieux le Chriſtianisme, & qu'il lui ferme toutes les avenues dans les pays des infidéles, ſoit idolâtres ou Mahométans.

CE ſeroit une très mauvaiſe maxime de politique dans un Prince idolâtre ou Mahométan, de permettre dans ſes états l'exercice d'une religion qui poſeroit pour baſe de ſa morale de forcer les conſciences à plier ſous elle, & de perſécuter, lorsque par ſes forces elle ſeroit parvenue à ſe faire craindre, ceux qui refuſeroient de lui rendre leurs hommages. Le Prince, que guide une ſage politique, ne doit donner entrée dans ſes états à une religion étrangere, qu'après avoir mûrement examiné dans ſon conſeil, ſi ſes dogmes ne donnent point atteinte à la conſtitution politique du gouvernement. Or, le dogme de l'intolerance, lors-

lorſqu'on viendroit à le lui expliquer dans toutes ſes circonſtances, c'eſt-à-dire, avec les exils & les empriſonnemens, les gibets & les roues qui l'accompagnent dans ſa marche terrible, ne pourroit manquer de lui paroître odieux & ſous une forme hideuſe qui préviendroit ſon eſprit contre la religion à laquelle il ſerviroit de maxime fondamentale. Car il devroit ainſi raiſonner en lui-même.

„ J'ignore ſi la religion nouvelle qui „ ſous le voîle de la tolerance, tente de „ s'introduire dans mes états, eſt vraie ou „ fauſſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, „ vraie ou fauſſe, elle partagera néceſſai- „ rement les eſprits de mes ſujets. La „ nouveauté, en fait de religion, a toû- „ jours des appas. Peut-être ſerai-je frap- „ pé de la divinité du Chriſtianisme; peut- „ être auſſi ne verrai-je en lui qu'une im- „ poſture adroitement préparée. Si mon „ eſprit eſt diſpoſé à voir reluire en lui des „ traits de divinité, je l'embraſſerai, & je „ ſerai obligé, pour obeïr à l'ordre cruel „ qu'il m'intime, de baigner mes mains „ dans le ſang de ceux de mes ſujets qui „ lui ſeront rébelles. Si au contraire il „ me paroît marqué au coin des ſuperſti- „ tions, auxquelles l'univers eſt en proye; „ ceux de mes ſujets, qui ſe ſeront laiſſés „ prendre à ſes piéges artificieux, quand „ ils ſe ſeront accrus au point de pouvoir „ me déclarer la guerre, me forceront

 „ les

„ les armes à la main, ou d'encenſer ſes
„ preſtiges menteurs, malgré le cri de ma
„ conſcience, ou de deſcendre du trône.
„ Quelque ſoit le parti que je prenne, je
„ ne puis ni le protéger ni le tolérer dans
„ mes états, qu'il ne les rempliſſe de
„ troubles & de diviſions. Non, je ne
„ croirai jamais que cette religion ſoit
„ vraie & divine. Il me ſuffit qu'elle pré-
„ tende ſur les eſprits un pouvoir deſpo-
„ tique, & qu'elle ſoit faite pour trou-
„ bler le repos & la tranquillité des peu-
„ ples, pour que, ſans autre examen,
„ j'écarte de mon empire cette furie in-
„ fernale, qui attenteroit à ma vie, ſi je
„ ne lui obéiſſois pas, ou à celle de mes
„ ſujets, qu'elle me forceroit de punir,
„ s'ils refuſoient, à mon exemple, de baiſ-
„ ſer un front docile devant elle.

Je voudrois bien ſavoir comment s'y prendroient les partiſans de l'intolerance, pour refuter le diſcours que je mets ici dans la bouche d'un prince infidéle, idolâtre ou Mahométan. Et s'ils ne le peuvent, comme cela eſt évident, il faut donc qu'ils reconnoiſſent qu'il ſeroit bien fondé à exterminer de ſes états le chriſtianiſme qui voudroit y prendre racine. Or eſt-il vraiſſemblable que le légiſlateur des chrétiens ait voulu donner à ſa religion pour caractere de vérité ce qui la rendroit odieuſe aux infidéles & qui s'aſſortiroit ſi mal avec les vues politiques. Je ne vois qu'u-

qu'une raiſon qu'on pourroit m'oppoſer, c'eſt qu'il faudroit cacher au prince infidéle ce point de la doctrine chrétienne, qui ne pourroit d'abord que révolter & effaroucher ſon eſprit contre elle. Mais, outre que ce prince pêcheroit contre la politique en ne s'informant pas exactement ſi les dogmes de cette religion n'ont rien de contraire aux devoirs mutuels qui lient les princes & les ſujets les uns envers les autres, & que les Miſſionnaires, pour éviter le reproche d'être des fourbes, ſeroient obligés de s'expliquer nettement ſur cet article: qui ne voit que convenir de la néceſſité de dérober aux infidéles la connoiſſance du dogme de l'intolerance, c'eſt du moins avouër qu'on a honte d'une telle doctrine & qu'on la croit pernicieuſe aux ſociétés? Cette maniere circonſpecte de prêcher l'évangile eſt bien plus digne de la politique d'un Machiavel que de la ſincérité d'un Apôtre. Elle eſt bien plus propre à inſpirer de l'horreur pour le christianiſme, qu'à prévenir en ſa faveur les eſprits des infidéles, chez qui ce dogme tranſpireroit. Quelle religion, diroient-ils, que celle qui ne peut ſe faire recevoir de nous qu'en diſſimulant ſes dogmes! Si elle étoit vraie, elle ne craindroit point de paroître au grand jour, elle braveroit toutes nos attaques. Tant de circonſpection de ſa part décéle en elle beaucoup de foibleſſe. Mais écoutons Bayle qui preſſe ainſi les

les intolérans. „ Quoi, dit-il éloquemment,
„ l'on trouveroit à propos que l'on s'inſi-
„ nuât au royaume de la chine ſous les ap-
„ parences d'une grande modération & en
„ renards, afin d'agir enſuite comme des
„ tigres & comme des lions, ſur ces bon-
„ nes gens que l'on auroit trompés par
„ ces belles apparences? Non, cela ne ſe
„ peut pas; & rien ne ſeroit plus capable
„ de décrier la morale de J. C., que de
„ ſuppoſer qu'il auroit commandé à ſes
„ diſciples d'uſer de violence dès qu'ils
„ le pourroient ſurement; mais qu'en at-
„ tendant cela ils ſe gardaſſent bien de le
„ dire; que ce devoit être un myſtere en-
„ tr'eux à faire éclore ſeulement lorſqu'ils
„ ſeroient les plus forts, & à cacher ſoi-
„ gneuſement ſous une modération & u-
„ ne patience la plus comédienne qu'ils
„ pourroient, afin qu'on n'en ſoupçonnât
„ rien: à peu près comme un aſſaſſin,
„ qui ne veut pas qu'on ſe défie de lui,
„ cache ſoigneuſement ſon poignard ou
„ ſon piſtolet dans la poche, & ne le ti-
„ re que quand il voit beau jeu à faire ſon
„ coup. Pour moi, ſi cela eſt, je ne vois
„ pas qu'on puiſſe nier qu'il en va de la
„ religion Chrétienne, comme d'un hom-
„ me qui s'éleve en tartuffe dans les hau-
„ tes dignités, par le mépris des injures,
„ par les auſtérités, par la ſoumiſſion, par
„ la civilité la plus populaire, & qui tout
„ d'un coup léve le maſque étant arrivé à

„ ſes

„ ſes fins, & devient le fléau du genre
„ humain par ſes cruautés & par ſa fier-
„ té tyrannique. Si un hiſtorien a com-
„ paré l'empire Romain à un homme; qui
„ nous empêchera de *perſonifier* le chriſtia-
„ niſme par une ſemblable comparaiſon?
„ Son enfance & ſa premiere jeuneſſe ont
„ été employées à ſe pouſſer, malgré les
„ obſtacles de la fortune; il a fait le doux
„ & le modeſte, l'humble & le bon ſu-
„ jet, le charitable & l'officieux, & s'eſt
„ tiré enfin par ce moyen de la miſe-
„ re, & même s'eſt élevé haut: mais, a-
„ près avoir ainſi gagné le deſſus, il a
„ quitté ſon hypocriſie & fait agir ſa vio-
„ lence, ravageant tout ce qui s'eſt vou-
„ lu oppoſer à lui; portant par ſes croi-
„ ſades la déſolation au long & au large,
„ & enfin abymant le nouveau monde par
„ des cruautés qui font horreur, & cher-
„ chant d'en faire autant aujourd'hui au
„ reſte de la terre qu'il n'a pas encore en-
„ ſanglanté, la Chine, le Japon, la Tar-
„ tarie, &c.

Souffrirons-nous plus longtems que les deïſtes nous percent des traits que Bayle leur met en main? Nous ne pouvons nous y ſouſtraire, qu'en leur abandonnant le dogme de l'intolerance & qu'en leur prouvant que le Chriſtianiſme le réprouve & le déteſte. Au lieu de lui chercher un appui dans des raiſons plus ingénieuſes que ſolides, reproche qu'on peut faire à St. Au-

guſtin le patron des intolérans, que ne confeſſons-nous de bonne foi que le Chriſtianiſme ne l'a jamais avoué. Nous le ſauverons lui-même par cet aveu, de toutes les horreurs qui marchent à la ſuite de cet affreux dogme. Elles deviendront dès lors, non le crime du Chriſtianiſme, mais celui des Chrétiens, qui ont porté dans cette religion toute divine qu'un Dieu de paix a établie, les fureurs & les emportemens d'un zéle cruel & inhumain. Mais ſi nous attachant conſtamment au dogme de l'intolerance nous ſoutenons qu'il entre eſſentiellement dans ſa conſtitution, jamais il ne nous ſera poſſible de le décharger de toutes les fureurs, cruautés, abominations, impiétés & forfaits dont elle abonde. Dès-là que le Chriſtianiſme, nous diront les deïſtes, adopte l'intolerance comme un de ſes dogmes favoris, il eſt comptable de tous les maux qu'elle enfante avec une fécondité prodigieuſe. Cela ſeul ſuffit pour anéantir tous ces caractères de divinité, que vous prétendez nous y faire remarquer. Je prie les intolerans de peſer cet argument, *& de voir ce qu'ils auront à répondre aux impies ou autres, qui le preſſeront fortement contre eux.*

CHA-

CHAPITRE V.

Que l'intolerance rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens contre les perſécutions payennes.

CE fut ſans doute pour le Chriſtianiſme naiſſant un ſpectacle bien beau, & en même tems bien digne de ſon divin fondateur que cette foule de martyrs qui en ſcellerent la vérité de leur ſang. Ce qu'ils ſe permirent, dans le feu d'une perſécution ſi horrible, ſe réduit à des plaintes que l'intérêt du chriſtianiſme leur fit pouſſer auprès de leurs perſécuteurs. Autant que ces plaintes étoient juſtes de la part des Chrétiens, autant deshoneroient-elles les payens, qui les occaſionnoient par la fureur avec laquelle ils détruiſoient par le fer tout ce qui n'étoit pas payen. Elles étoient le ſujet des apologies qu'ils adreſſoient aux Empereurs. Leur juſtice ſe concluoit de la force des raiſonnemens par leſquels ils perçoient d'un côté de part en part le paganiſme, & de l'autre ils démontroient l'excellence de leur religion: mais on m'avouera que rien n'étoit plus ridicule que toutes ces apologies travaillées avec tant de ſoin, & que les payens étoient bien ſtupides pour ne pas connoître tout l'avantage que

 leur

leur donnoit contre les Chrétiens le ſyſtême de leur intolerance. Car ils pouvoient les écraſer en leur parlant ainſi.

Chrétiens, de quoi vous plaignez-vous? Nous vous traitons vous qui ne croyez pas comme nous, comme vous traitez vous-mêmes ceux qui ne croyent pas comme vous: vous ne pouvez vous plaindre que de votre foibleſſe, qui vous empêche de nous exterminer & qui fait que nous vous exterminons. Le tems ne vous eſt pas favorable, nous ſommes les plus forts: la prudence veut que nous ne manquions pas aux occaſions que la fortune nous donne, de fouler aux pieds une ſecte qui en veut non ſeulement à nos temples & à nos dieux, mais auſſi à nos vies & à nos conſciences. Votre Dieu vous a commandé expreſſément de contraindre tout le monde à le ſuivre. Que feriez-vous donc ſi vous aviez la force en main, ſi ce n'eſt de faire mourir tous ceux qui ne pourroient pas ſe réſoudre à trahir les lumieres de leur conſcience, pour adorer votre Dieu crucifié?

Il eſt vrai, répondroient les Chrétiens avec cet air de candeur & d'ingénuité que commande leur religion, il eſt vrai, que ſi nous étions les plus forts, nous ne laiſſerions perſonne au monde qui ne ſe fît bâtiſer; mais en cela paroîtroit notre charité pour le prochain. Nous voyons qu'on ſe damne éternellement, ſi l'on ne ſuit notre

tre religion; nous ſerions donc bien cruels de ne pas employer la contrainte. Mais notre cruauté n'égaleroit pas la vôtre. Nous ferions perdre des procès à ceux qui ne voudroient pas ſe convertir, nous leur chercherions des chicanes, nous les empécherions d'avoir des aſſemblées de religion; & ſi cela ne leur rendoit pas la vie aſſez triste, nous enverrions chez eux des ſoldats qui les ruineroient, les battroient, leur feroient eſſuyer mille avanies; nous ne leur permettrions pas de chercher un aſile hors de nos états; & ſi leur fuite ne pouvoit les dérober à notre pourſuite, nous les condamnerions à ramer comme des forçats ſur nos galeres, nous mettrions les femmes & les enfans en ſequeſtre; en un mot, il ne leur reſteroit que l'un de ces deux partis à prendre, ou de ſe faire bâtiſer, ou de traîner leur vie dans la miſere d'un cachot: mais pour les tuer, à Dieu ne plaiſe; peut-être que quelquefois les ſoldats outrepaſſant l'ordre leur donneroient tant de coups qu'ils en mourroient, mais cela feroit rare & peu approuvé.

Ce tableau des perſécutions chrétiennes, répliqueroient les payens, n'eſt pas fidéle. Vous en avez adouci les couleurs trop fortes, en ne nous y préſentant point les tribunaux ſanglans de vos inquiſitions, les croiſades meurtrieres de vos Bernards & de vos Dominiques, les buchers ardens de la Reine Márie, les maſſacres horribles

de Cabrieres & de Merindol & des vallées de Piémont, les ſupplices cruels de François I. & de Henri II., l'affreuſe & déteſtable St. Barthelemi, &c. dont le ſouvenir toûjours préſent fait friſſonner encore les eſprits & les remplit d'horreur. Mais éloignons, puiſque vous le voulez, ce tableau de vos perſécutions; & ne jettons les yeux que ſur cet autre, où vous avez ſi fort adouci les traits du premier. Vous comptez pour une grande charité de ne pas faire mourir tout d'un coup les gens, mais de prolonger leur ſupplice, en les faiſant pourrir dans un noir cachot, parce qu'ils ne peuvent croire ce que leur conſcience leur montre comme une impiété deteſtable. Allez, Chrétiens, allez; outre que cette prétendue charité ne vous empêcheroit pas d'inventer à notre exemple de cruels ſupplices, lorſque vous jugeriez que le tems & les lieux le demanderoient; vous êtes, ſans mentir, d'admirables gens, de vous glorifier d'une choſe qui n'eſt due qu'à votre politique, de ne pas vous baigner dans le ſang de vos freres. Vos Souverains ne ſont ſi modérés, que parce qu'ils ne veulent pas diminuer le nombre de leurs ſujets, qu'ils ne veulent pas affoiblir leur puiſſance temporelle, & qu'ils ſont bien aiſes de ſe vanter d'avoir plus fait ſans ſupplices, que les autres par les ſupplices. Prenez-le comme il vous plaira; nous ne ſerons pas aſſez ſots, ſi nous pou-

vons

vous l'empêcher, pour vous donner le tems de vous fortifier au point de nous perſécuter à votre tour. Réſolvez-vous donc à ſouffrir. Les Ceſars, nos maîtres, doivent ce ſacrifice au repos public de leur ſiécle & de toute la poſtérité dont vous ſeriez le fléau.

Pardonnez-nous, diroient les benins & humbles Chrétiens, ſi nous vous repréſentons que notre ſainte doctrine vous a été déguiſée par nos ennemis. Ce n'eſt qu'avec le plus grand déplaiſir du monde que nous en viendrions à la violence. Nous tâcherions d'abord par nos inſtructions de perſuader nos vérités, nous nous ſervirions des voyes les plus douces & les plus careſſantes; mais ſi nous avions le malheur de rencontrer de ces eſprits malicieux & obſtinés, qui ſe roidiſſent contre les lumieres de la vérité que nous ferions briller à leurs yeux; alors, nous leur ferions faire par force ce qu'ils n'auroient pas fait volontairement, & nous aurions même la charité de ne pas exiger d'eux qu'ils avouaſſent qu'ils ſignent par force: ce ſeroit un monument de honte pour eux, pour leurs enfans & pour nous auſſi. Nous les obligerions de ſigner qu'ils font tout cela volontairement. Au reſte, il ne s'enſuit pas de ce que nous avons le droit de contraindre, que vous l'ayez auſſi: nous parlons pour la vérité; & elle nous autoriſe à faire violence aux gens; mais les

fauſſes religions ne poſſédent pas ce privilége : ce qu'elles font, eſt une cruauté barbare ; & ce que nous faiſons eſt tout divin & ne peut partir que d'une ardente charité.

Mes bonnes gens, répondroient les payens, ſi pourtant ils avoient la patience d'ouïr tant d'abſurdités, vos maximes n'ont que ce défaut qu'elles ſont mal appliquées ; il n'y a que notre religion qui puiſſe parler ainſi, parce qu'elle eſt la véritable. Faites-vous inſtruire & convertiſſez vous ; vous éprouverez la clémence de nos Empereurs. C'eſt à vous d'arrêter ou de provoquer entre leurs bras la foudre toute prête à partir. Votre ſort dépend de votre opiniâtreté ou de votre ſoumiſſion.' *Voyez Bayle ch.* 9. 1. *p. com. Phil.*

Ce plaidoyer, où régne tant de force, eſt un argument accablant pour les intolerans. Il met en piéces le chriſtianiſme, le couvre de honte, & l'expoſe, par le ridicule qu'il jette ſur lui, à devenir le jouët de ſes plus cruels ennemis. J. C. en établiſſant ſa religion, n'a pas prétendu la rendre ridicule aux yeux des payens, ni leur fournir de puiſſantes raiſons pour la perſécuter. Cette penſée eſt impie ; c'en eſt aſſez pour faire déteſter le dogme de l'intolerance dont elle découle néceſſairement.

CHA-

CHAPITRE VI.

Que la vérité ne peut avoir le droit de perſécuter l'erreur, qu'auſſi-tôt l'erreur ne s'attribue le même droit ſur la vérité.

DIeu ne ſauroit avoir accordé à la vérité le droit de perſécuter l'erreur, que dans la ſuppoſition que ce droit tourneroit à ſon utilité propre, qu'il contribueroit à étendre ſon empire, & qu'il lui rameneroit les eſprits que l'erreur lui auroit débauchés. Mais comme cette ſuppoſition n'exiſte point, il s'enſuit que ce droit eſt une choſe purement chimérique. Car à quoi lui ſerviroit un droit, dont l'exercice, toutes choſes compenſées, lui deviendroit plus funeſte qu'utile? Comme toute erreur ſe croit être la vérité; s'il étoit une fois bien prouvé que la vérité a droit d'employer le fer & le feu pour s'établir dans le monde, tout auſſi-tôt l'erreur ſe croiroit dans l'obligation d'employer les mêmes moyens pour étendre ſes conquêtes. D'un autre côté, comme les pays où domine l'erreur ſont beaucoup plus vaſtes que ceux que la lumiere éclaire, les progrès de la vérité n'égaleroient jamais les ravages de l'erreur. Il eſt donc de l'intérêt de la vérité de ne point perſécuter l'erreur dans les pays

pays où elle eſt la plus forte ; de crainte que l'erreur n'uſe à ſon égard de répreſailles dans les endroits où elle tient le ſceptre. Ainſi, quand même on ſuppoſeroit que la vérité a droit de perſécuter l'erreur; cependant, pour ne point fournir à celle-ci un prétexte plauſible d'en uſer de même à ſon égard, il vaudroit mieux pour elle laiſſer toujours dormir ce droit, & ne ſe permettre que les mêmes actions qui ſont permiſes à toute la terre. Vous aurez beau me dire que le droit de perſécuter n'appartient point à l'erreur ; qu'elle l'a injuſtement uſurpé ſur la vérité ; que ce qui eſt à l'égard de celle-là une conduite ſainte & réguliere, parce qu'elle eſt fondée ſur une autorité légitime, n'eſt à l'égard de celle-ci qu'une oppreſſion tyrannique, parce que l'autorité lui manque. Je vous accorde tout ce que vous voulez, que l'erreur traveſtie en vérité n'entre point dans les droits de la vérité. Mais il me ſuffit que l'erreur s'arroge tous les droits de ſa rivale, pour en conclurre que la vérité feroit un très-grand mal de pourſuivre les ſiens. Car elle ne pourroit, qu'elle n'attirât ſur la terre un déluge de maux qui l'innonderoient. L'erreur ſe confondant perpétuellement avec la vérité, elle s'appliqueroit néceſſairement les raiſons ſur leſquelles celle-ci ſe fonde pour perſécuter.

Ce principe meurtrier une fois admis, que la vérité a droit de perſécuter, l'univers

vers deviendroit bientôt le théatre ſanglant de pluſieurs guerres ſans ceſſe renaiſſantes. Toutes les ſectes chrétiennes s'armeroient les unes contre les autres, n'y en ayant aucune qui ne ſe donne le titre de véritable égliſe. La conſcience faiſant à leur égard l'office de juge, elles ſe combattroient mutuellement, avec un acharnement d'autant plus opiniâtre, qu'elles croiroient toutes n'agir que par ſon inſtinct. Plus elles ſeroient cruelles les unes envers les autres, plus il régneroit de fureur & d'emportement dans leurs guerres & plus elles ſe perſuaderoient de mériter de Dieu & de la religion. On ſait ce que c'eſt que l'empire de la conſcience ſur les eſprits. Il n'y a rien à quoi elle ne les méne. Quand on eſt cruel par religion, on l'eſt beaucoup plus que ſi on ne l'étoit que par caractere. Qui ne frémit en liſant toutes les cruautés qu'elle a commandées, & qui noirciſſent les volumes de nos hiſtoriens?

De tout ceci je conclus que le légiſlateur des chrétiens n'a point ordonné à ſon égliſe de perſécuter, ni d'exterminer par le fer & par le feu les hérétiques, parce qu'il a néceſſairement prévu qu'il attireroit ſur elle toutes les perſécutions qu'elle ſuſciteroit contre ſes rivales. Le premier trait, ſous lequel la véritable religion doit s'annoncer aux hommes, c'eſt l'utilité. Dieu n'étant pas moins l'auteur de la ſociété civile que de la ſociété religieuſe, il n'a pas dû

dû les mettre en oppoſition l'une avec l'autre, mais bien plutôt les faire concourir toutes deux au bonheur de l'homme. La religion Chrétienne, qui ne ſemble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, ne ſeroit point vraie, ſi elle ne faiſoit encore notre bonheur dans celle-ci.

Quand les eſprits forts nous objectent les guerres de religion, nous leur répondons qu'elles ont été produites, à la vérité, par un zéle perſécuteur & intolerant, mais nous leur diſons en même-tems que ce zéle n'a point eu ſa ſource dans l'eſprit du chriſtianiſme. Pour les en convaincre, nous les renvoyons à l'évangile même, qui ſur cet article juſtifie pleinement le chriſtianiſme. C'eſt la meilleure apologie que nous leur puiſſions mettre en main. La qualité dominante, leur diſons-nous, ſous laquelle J. C. s'y peint, c'eſt l'humilité, la patience, la débonnaireté. *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur.* Il chérit ceux qui le copient par ces deux aimables qualités. On diroit qu'il n'a point aſſez de louanges à leur donner. Il reprime le zéle d'un de ſes diſciples qui vouloit attirer ſa foudre ſur une ville que l'éclat de ſes miracles n'avoit point frappée. Il prédit à ſes apôtres, qu'ils auront à eſſuyer de violentes perſécutions; mais en même-tems il ne leur laiſſe d'autre moyen que la fuite, leur défendant de repouſſer la force par la force. Tantôt il ſe compare à un

un agneau qu'on méne à la boucherie ſans ſe plaindre. Tantôt il eſt lui-même le berger qui va au devant de ſes brebis. Dociles aux accens de ſa voix qui les appelle, elles le ſuivent par-tout, mais il ne les chaſſe pas devant lui & ne les contraint pas d'entrer dans la bergerie; bien différent de ces larrons & de ces brigands, qui comme des loups raviſſent par la force les brebis qui ne leur appartiennent point & qui ne connoiſſent pas leur voix. Les Capharnaïtes ne peuvent digérer ce qu'il leur dit de l'Euchariſtie, le myſtere le plus incompréhenſible de ſon amour. Ils échappent à la vérité qui s'annonce par la bouche du Meſſie. Les force-t-il à l'écouter davantage, & employe-t-il la contrainte pour les retenir auprès de lui? Bien loin de cela, il permet à ſes diſciples d'en faire autant. *Et vous, ne voulez-vous point auſſi vous en aller?* Il ne prétend les enchaîner près de lui que par les liens d'une douce perſuaſion. Ses Apôtres, à qui il confie le deſtin de ſon évangile, expriment dans toute leur conduite le caractere doux & pacifique de leur maître. Le même eſprit anime, durant trois cens ans, le Chriſtianisme tout plein encore de cette chaleur dont l'avoit rempli ſon divin fondateur. Son zèle ne fut jamais plus ardent; mais ce zèle ne perſécuta jamais, parce qu'il étoit allumé par un autre feu que celui des paſſions humaines. Nous tournons toûjours avec plaiſir nos

TAYLOR

nos regards vers ces premiers tems du Chriſtianisme, où la perſuaſion étoit la ſeule contrainte qu'il employoit pour ſubjuguer les eſprits, & nous ne nous en éloignons qu'à regret. Puiſſent revivre ces tems heureux, où l'eſprit d'intolerance n'étoit pas connu? Puiſſe le zèle perſecuteur s'éteindre dans tous les cœurs! Si la raiſon humaine, qui ſe perfectionne par la philoſophie qui fait tant de progrès en Europe, pouvoit opérer ce prodige de nos jours, nous n'aurions point ici à répondre aux Deïſtes, qui ont l'injuſtice de s'armer des défauts des Chrétiens pour combattre le Chriſtianisme.

Nous ne ceſſons de les renvoyer au Chriſtianisme-même, pour y trouver la condamnation du dogme de l'intolerance. Le Chriſtianisme, leur diſons-nous, eſt de toutes les religions celle qui demande le plus particulierement qu'on la ſuive par raiſon. Il veut avant toutes choſes éclairer l'eſprit de ſes lumieres; & ce n'eſt que par lui qu'il veut aller au cœur. Un hommage forcé ne ſauroit lui plaire. Quel ſacrifice, en effet, que celui d'un cœur qui n'eſt pas touché, d'une raiſon qui n'eſt pas perſuadée pour une religion la plus pure & la plus raiſonnable de toutes les religions! Pour une religion telle que celle du paganiſme, qui ne demandoit que les mouvemens du corps, la contrainte n'avoit rien qui en choquât l'eſprit. On avoit ſatisfait à cette religion,

ligion, en immolant une telle victime, de tel âge, de telle couleur, avec tel couteau, & avec de telles cérémonies. Il vous étoit libre d'en croire ce que vous vouliez, il vous étoit même permis d'en rire, le ſacrifice n'en alloit pas pour cela plus mal, & les dieux étoient appaiſés. Mais une religion, telle que la Chrétienne, qui commande à l'eſprit & au cœur, ne reconnoît pour ſujets que ceux dont l'eſprit eſt préparé par la vérité de ſes dogmes à l'amour de ſes maximes. Une telle religion eſt ſans doute bien éloignée de prendre pour un hommage digne d'elle l'impulſion machinale que produit la contrainte. Loin donc du Chriſtianisme tous ces moyens violens, qu'un faux zèle, qui marque de ſon nom ſes ardentes injuſtices, employe pour le faire recevoir. Que veulent-ils enfin qu'on penſe de J. C. ces intolerans, qui prétendent, qu'après tant de préceptes de clémence & de douceur, il a donné un ordre général, qui dans ſon enceinte enferme tous les crimes de fourberie & de cruauté que l'enfer peut imaginer. Le moins qu'on pourroit dire de lui, c'eſt qu'il s'eſt contredit groſſierement, que tout ſon Evangile eſt un amas bizarre de penſées qui ſe détruiſent les unes les autres, & qu'il annonce un eſprit qui ne ſavoit pas bien ſa leçon. Mais non, il ſeroit bien plus naturel de le regarder comme un impoſteur habile, qui auroit ſçu couvrir du maſque de la modération l'arrêt

le plus inique & le plus cruel ; & qui ſous les belles apparences d'une morale auſtere & fort ſpiritualiſée, ſoutenue de grands prodiges, ſeroit venu gliſſer le plus mortel venin qui puiſſe ruïner le genre humain, & le rendre le théatre affreux & continuel des plus ſanglantes & des plus effroyables tragédies.

CHAPITRE VII.

Que la vérité ne ſe perſuade point par la force, mais ſeulement par la raiſon.

LA religion, qui eſt un commerce entre Dieu & l'homme, conſiſte dans l'hommage ſincere que la créature fait à ſon créateur de tout ſon être ; hommage par conſéquent, qui renferme dans ſon enceinte l'âme & le corps, l'eſprit & le cœur. Rien de ce qui compoſe l'homme ne peut ſe souſtraire au culte qu'il doit à l'être ſuprême, qu'il ne le prive d'une choſe qui lui appartient légitimement en qualité de Dieu. Un culte qui ne ſeroit qu'exterieur, ne ſauroit plaire à la divinité, qu'il ne laiſſeroit regner que ſur ce qu'il y auroit de moins noble dans l'homme. Pour être digne d'elle, il faut que les mouvemens du corps ſoient une fidelle expreſſion de ceux de l'âme ; il faut que le proſternement de l'eſprit devant

vant la majeſté ſuprême ſe peigne dans les proſternemens du corps, ainſi que les objets ſe peignent dans la glace qui les réfléchit. Si vous détruiſez cette harmonie de l'âme & du corps, enſorte que les mouvemens extérieurs ſoient démentis par l'eſprit qui les commande, parce qu'il y eſt comme forcé par la terreur des ſupplices, par la crainte des exils & des empriſonnemens, par l'amour du repos, par le déſir de conſerver ſes richeſſes, ſes charges & ſes dignités ; votre culte n'eſt alors qu'un culte de théâtre & de repréſentation, qu'un culte hypocrite, un culte enfin qui n'eſt qu'horreur aux yeux de celui qui veut être adoré en eſprit & en vérité. L'eſſence de la religion conſiſte donc dans le juſte rapport que les mouvemens du corps ont avec les jugemens que l'eſprit forme de Dieu, & avec les impreſſions de reſpect, de crainte & d'amour que la volonté ſent pour lui ; & par conſéquent la ſeule voye légitime, d'inſpirer de la religion, c'eſt de faire naître dans l'eſprit des jugemens, & dans la volonté des impreſſions, qui répondent exactement les uns & les autres aux mouvemens qu'on produit dans le corps. Or, pour produire cet effet, il n'y a rien de moins propre, que les menaces, les priſons, les amendes, les exils, les coups de bâton, les ſupplices, & généralement tout ce qui eſt contenu ſous la ſignification littérale de contrainte. Donc la voye de con-

trainte, pour établir la religion, n'eſt pas légitime, ni par conſéquent n'a pû être commandée de J. C.

Ne nous arrêtons ici qu'à la ſeule perſuaſion. Car s'il eſt une fois prouvé qu'elle ne peut être l'effet de la contrainte, on aura par cela même démontré, que l'amour, cette autre branche du culte religieux, n'en peut pas être auſſi l'effet. Il eſt néceſſaire que la perſuaſion lui prépare les voyes.

Ceux que nous combattons ſe fondent beaucoup ſur l'autorité des Peres. C'eſt donc entrer dans leurs vues, & les ſervir à ſouhait, que de décider par l'autorité de ces vénérables docteurs la queſtion de l'intolerance. Ecoutons St. Athanaſe plaider la cauſe de la tolerance contre les Ariens, qui ſe ſervoient du crédit de l'Empereur Conſtance pour perſécuter les orthodoxes.
„ Cela ſeul, dit-il, en parlant des Ariens,
„ eſt une preuve manifeſte, qu'ils n'ont
„ ni piété, ni crainte de Dieu. C'eſt le
„ propre de la piété, non de contraindre,
„ mais de perſuader, à l'imitation du Sei-
„ gneur, qui ne contraignant perſonne
„ laiſſoit à chacun la liberté de le ſuivre.
„ Pour le diable, comme il n'a rien de
„ véritable, il vient avec des hâches & des
„ coignés rompre les portes de ceux qui
„ le recoivent; mais notre ſauveur eſt ſi
„ débonnaire, qu'il enſeigne bien à la vé-
„ rité en diſant, *ſi quelqu'un veut venir*
„ *après moi, & celui qui voudra être mon*

„ *diſci-*

„ *diſciple*, mais ne force qui que ce ſoit. Il
„ vient vers nous, heurtant plûtôt, &
„ diſant, *ma ſœur*, *mon épouſe*, *ouvre moi*,
„ & entre quand on lui ouvre, & ſe retire
„ quand on tarde, & qu'on ne veut pas
„ lui ouvrir; parce que ce n'eſt pas avec
„ les épées & les dards, ni avec les ſol-
„ dats & à main armée que s'annonce la
„ vérité, mais par perſuaſion & conſeil".
Epiſt. ad ſolit.

„ Si c'étoit en faveur de la vérité, di-
„ ſoit St. Hilaire à Conſtance, que l'on
„ employât tant de violences, l'epiſcopat
„ inſtruit & pénétré de l'eſprit de la reli-
„ gion, s'efforceroit d'en arrêter le cours.
„ Dieu, diroient les évêques, eſt le maî-
„ tre de l'univers, il n'a pas beſoin d'hom-
„ mages forcés, il n'exige pas qu'on le
„ confeſſe avec contrainte, il ne s'agit pas
„ de le tromper, mais de ſe rendre dignes
„ de lui. Pourquoi donc des prêtres ſont-
„ ils forcés par des chaînes & par les pei-
„ nes les plus rigoureuſes à remplir les
„ devoirs de la religion? On abuſe, ajou-
„ toit-il, de l'autorité du caractere épiſ-
„ copal, pour ſurprendre la religion du
„ Prince & l'induire lui-même en erreur.
„ On lui proteſte que c'eſt de ſa part une
„ action pleine de juſtice, & qui n'a que
„ la crainte de Dieu pour principe, de
„ livrer ſes ſujets à la tyrannie & à la vé-
„ xation des miniſtres de l'égliſe animés
„ d'un faux zéle". *Lib. ad Conſtant. Aug. n. b. p.* 1221.

„ Il n'eſt pas beſoin d'avoir recours à
„ l'injuſtice & à la violence, par ce que
„ la religion ne peut s'établir par la force
„ & par la contrainte. Il faut en cette
„ matiete raiſonner & ne pas punir, afin
„ que la ſoumiſſion ſoit l'effet de la vo-
„ lonté. Qu'ils épuiſent toutes les forces
„ de leur eſprit pour ſoutenir leur cauſe:
„ ſi leurs raiſons ſont ſolides, qu'ils les
„ développent : nous ſommes prêts à
„ les écouter, s'ils veulent nous enſei-
„ gner; mais leur ſilence obſtiné ne peut
„ nous perſuader, comme leurs violences
„ ne peuvent nous abbattre". *Lactant. Inſtitut. de juſtitia lib.* 5. *n.* 19.

Le Vénérable Bede, en parlant du Roi Ethelrede, ſous lequel le Pape St. Grégoire envoya le St. moine Auguſtin & quelques autres pour convertir l'Angleterre, dit expreſſément, que ce Roi s'étant converti à la foi Chrétienne, *ne contraignit aucun de ſes ſujets à l'imiter, ſe contentant de témoigner plus d'amitié à ceux qui ſe faiſoient Chrétiens; car il avoit appris*, remarque-t-il, *de ſes docteurs & des auteurs de ſon ſalut, que le ſervice de J. C. doit être volontaire & non contraint.*

Il ſeroit inutile de ramaſſer ici un plus grand nombre de paſſages tirés des S. S. L. L. pour prouver que la tradition, de concert avec l'écriture, proſcrit & flétrit toute voye de contrainte en fait de religion. Les Catholiques intolerans ſavent bien les trou-

ver

ver où ils ſont, & les faire valoir énergiquement, toutes les fois qu'ils ſoutiennent le perſonnage de gens perſécutés pour cauſe de religion. Rien n'eſt plus éloquent ni plus pathétique que ce qu'ils diſent alors ſur cette tolerance mutuelle qu'on doit avoir les uns pour les autres. L'évangile eſt alors une loi de douceur; & le Chriſtianisme ne demande que des hommages volontaires. La contrainte & tout ce qui la ſuit eſt peinte des couleurs les plus noires. Mais ces mêmes Catholiques font-ils l'office de perſécutans dans les endroits où ils ſont les plus forts; c'eſt alors qu'ils oublient, de la meilleure foi du monde, tous ces paſſages, qui repreſentent avec des traits ſi forts toutes les injuſtices & toutes les horreurs de la contrainte en fait de religion. Jusques dans les ouvrages mêmes, où la crainte de déplaire à des Princes qui perſécutent leurs ſujets pour cauſe de religion, les oblige, par la plus baſſe & la plus ſervile adulation, à juſtifier leurs perſécutions, & à légitimer par des raiſons les voyes de contrainte qu'ils employent envers les hérétiques; jusques dans ces ouvrages là-mêmes, il leur échappe mille traits contre l'intolerance & contre la perſécution qu'elle produit: tant la voye de la douceur & de la perſuaſion, la ſeule que J. C. ait commandée, eſt propre au Chriſtianisme, conforme aux lumieres du bon ſens, & profondément imprimée dans les eſprits!

C'eſt en vérité connoître bien mal l'eſprit de l'homme, que de s'imaginer qu'il lui eſt libre de croire & de comprendre ce à quoi on lui commande de ſommettre aveuglement ſes lumieres. La vérité ne peut entrer chez lui, que la conviction ne lui prépare auparavant les voyes. Or la contrainte & la violence ne furent jamais des moyens propres à convaincre. Elles ne portent point la lumiere dans l'entendement. Quel étrange Apôtre qu'un dragon armé d'un ſabre; qu'un bourreau qu'environne l'appareil des ſupplices! „ Que prétens tu „ par tes rapines & tes extorſions, par les „ coups, les tortures, les gibets & les „ buchers, avec leſquels tu te préſentes à „ moi? Laiſſe en repos cette partie de moi-„ même, dont tu ne ſaurois tirer que de „ la douleur & jamais un mouvement „ volontaire. Si tu veux guérir mon âme „ des erreurs où tu la crois plongée, tâche „ de la gagner par des raiſons convaincan-„ tes. Voilà les ſeules armes, avec les-„ quelles tu peux attaquer mon incrédu-„ lité. Mais la combattre à coups de bâ-„ ton eſt une choſe auſſi abſurde que ſi tu „ te battois contre des baſtions avec des „ harangues & des ſyllogiſmes. Si tu veux „ que mon eſprit docile s'ouvre à la vé-„ rité que tu me prêches; commence par „ intéreſſer pour elle mon cœur, & évite „ de me la rendre odieuſe par la violence „ dont tu accompagnes tes inſtructions".

Voilà

Voilà comme les hommes ſont faits. Souvent pour rejetter une vérité, il leur ſuffit qu'elle leur ſoit commune avec leurs ennemis. La haîne qu'on a pour eux paſſe jusqu'à leurs opinions. L'eſprit alors devient la dupe du cœur. En général, on repouſſe toute vérité qu'on renfonce dans le cœur à coups de barre. Les violences qu'on employe pour la perſuader, en éloignent plus les eſprits qu'elles ne les en rapprochent.

En effet tout ce qu'il y a jamais eu de gens ſages & éclairés ſur la nature des choſes, conviennent qu'un des plus grands obſtacles que nous trouvions dans la recherche de la vérité, c'eſt d'avoir l'eſprit obſédé par les paſſions, dont l'effet le plus ordinaire eſt de mettre entre elle & l'eſprit un nuage qui la lui dérobe. Ainſi le meilleur moyen, pour parvenir à la connoître, c'eſt d'en nettoyer ſon âme le mieux qu'il eſt poſſible. Lorsque l'eſprit n'a pris aucun parti, il eſt plus en état de péſer avec impartialité dans une balance les raiſons des deux côtés. Tout ce qu'il a de préjugés & de paſſions, péſe dans un des baſſins de la balance, rompt l'équilibre & la fait pancher d'un côté plus que de l'autre. Conſéquemment, quelques degrès de vraiſemblance mis dans le baſſin où péſent les préjugés & les paſſions, l'emporteront ſur un plus grand nombre de degrès poſés dans le baſſin où il n'y a que des raiſons pour balancer.

Tous

Tous les tribunaux de juſtice retentiſſent de cette maxime, *qu'un juge ſoit inacceſſible aux paſſions qui frémiſſent autour de lui.* Si on lui en ſoupçonne quelques-unes, on eſt en droit de le recuſer; tant on craint que les paſſions n'alterent la vérité de ſon jugement. Il doit prononcer comme les loix dont il eſt l'interprête, l'eſprit dans ſon aſſiette naturelle, & le cœur vuide de toutes les paſſions qui indignent ou qui attendriſſent. Autrement, il court riſque de confondre avec la vérité le menſonge qui ſouvent en emprunte les apparences.

Nous ne voulons point, diſent les intolerans, qu'un homme trahiſſe les lumieres de ſa conſcience. Ce que nous prétendons par les exils, les empriſonnemens, les confiſcations de biens, c'eſt de l'engager par l'amour qu'il a pour les doucéurs de la vie, à ſecouer ſa pareſſe, à chaſſer ſon engourdiſſement, à briſer les liens de la coûtume & à s'appliquer à l'examen des deux religions. Cet examen ne peut produire qu'un effet ſalutaire, il déchirera le bandeau de l'erreur.

Agir ainſi, puis-je repliquer aux intolerans, c'eſt faire préciſement tout ce qu'il faut pour obſcurcir la vérité aux yeux de celui qui eſt dans l'erreur. Plaiſante maniere de me faire connoître la vérité, que de me la montrer dans un Téleſcope taillé par la main des paſſions? Pour balancer les raiſons de part & d'autre, & les enviſager

en

en elles-mêmes, j'ai beſoin du ſilence de mes paſſions & des lumieres paiſibles de ma raiſon. Pourquoi donc les émouvoir ces paſſions par la haine que tu m'inſpires pour une vérité que tu me préſentes ſous un aſpect menaçant ? Je n'ai pas trop de ma raiſon, pour percer les nuages, dont les préjugés de l'enfance & de l'éducation ont couvert pour moi la vérité : & voilà qu'on en partage les forces, en me montrant d'un côté ma famille ruinée, exilée, encloîtrée; ma perſonne dégradée de tout honneur, tourmentée par des ſoldats, enfermée dans un noir cachot, ſi je perſiſte dans mes premiers ſentimens : & de l'autre, en faiſant briller à mes yeux les biens dont on promet de me combler moi & ma famille, les honneurs auxquels je puis aſpirer; en un mot, les douceurs & les commodités de la vie, ſi j'abjure ce que juſqu'alors j'avois cru. On ne me fait enviſager des biens & des maux, ſelon le parti que je prendrai, que parce qu'on croit & qu'on ſouhaite que j'y ſois ſenſible, & qu'ils influent ſur le jugement que je porterai. On veut donc que dans le choix d'une religion ma raiſon n'agiſſe pas ſeule. On veut que l'intérêt temporel ſe joigne à elle, & qu'il achéve une victoire qu'elle ſeule n'auroit jamais remportée. Mais n'eſt-il pas à craindre que cet intérêt temporel, dont on accompagne les raiſons avec leſquelles on prétend me perſuader, ne leur donne dans mon eſprit une force

force qu'elles n'ont pas par elles-mêmes ; & qu'elles ne balancent des raiſons plus fortes, plus perſuaſives, plus convaincantes ? N'eſt-il pas à craindre que le plus d'évidence qui brille dans les raiſons du côté desquelles ſe trouvent les peines, je ne l'affoibliſſe par la compenſation que je ferai avec elle des biens dont les autres raiſons ſont ſoutenues, & que je ne me déclare enfin pour ce qui eſt en ſoi-même le moins évident ?

Ce n'eſt pas un mal, direz-vous ; car, comme nous avons la vérité pour nous, il ſe trouvera que vous l'aurez rencontrée. Qu'importe au reſte, de quelle maniere vous la poſſédez ? Que ce ſoit par de bonnes ou de mauvaiſes raiſons, c'eſt la même choſe ; l'eſſentiel eſt que votre eſprit s'y ſoûmette. Mais à cela, je n'ai à vous oppoſer qu'une petite difficulté ; c'eſt que tous ceux, que vous nommez des hérétiques, en uſeront de même à votre égard dans les pays de leur domination. Vous êtes pour eux d'infames hérétiques, comme ils ſont tels pour vous. C'eſt avec la meilleure intention du monde qu'ils vous feront tous les maux poſſibles, afin de vous rendre plus attentifs aux preuves qu'ils donnent de leur religion, & puisque, pour donner plus de force à vos raiſons, vous les accompagnez de promeſſes & de ménaces, de craintes & d'eſpérances, ils vous ſupplieront de ne pas trouver mauvais qu'ils en uſent de même

même à votre égard. Ce n'eſt pas, vous diront-ils, que nous nous défions de la force de nos raiſons; mais c'eſt que les préjugés de l'erreur ſont tels, que la vérité, ſi elle n'eſt aidée & ſoutenue par des craintes & des eſpérances, n'en peut triompher dans certains eſprits où ils ont jetté des racines profondes.

CHAPITRE VIII.

Examen des preuves de St. Auguſtin ſur l'intolerance, avec la refutation de ces mêmes preuves.

A Dieu ne plaiſe qu'on croye que je ne reſpecte pas St. Auguſtin, parce que je prens la liberté de critiquer ſes ſentimens ſur l'intolerance. C'eſt par lui-même que je prétens le combattre. Il fut d'abord tolerant, comme nous l'apprenons d'une de ſes lettres à Vincent. „ J'étois autrefois „ dans ce ſentiment, dit-il, qu'il ne falloit contraindre perſonne de ſe reünir „ avec l'égliſe: *je croyois alors*, que la parole, les diſputes & les raiſons étoient „ les ſeuls moyens qu'il falloit employer „ pour vaincre *ceux qui en étoient ſéparés*; „ depeur de faire de faux Catholiques, „ de ceux que nous connoiſſons être des

„ héré-

„ hérétiques déclarés”. C’eſt-là, en effet, le fruit qu’on doit attendre des perſécutions. St. Auguſtin avoit allégué cette raiſon dans le Concile d’Afrique tenu contre les Donatiſtes & toute l’aſſemblée en avoit été frappée. Cette raiſon eſt ſolide; & il eſt étonnant qu’elle n’ait pas retenu ce Pere dans ſon premier ſentiment. Mais voyons quelle raiſon a pû balancer celle-ci dans ſon eſprit. Il s’en explique ainſi dans la même lettre 48e. „ J’abandonnai cette premiere opinion, vaincu, non pas tant „ par les diſcours de ceux qui la combattoient que par les exemples qu’ils me „ mettoient devant les yeux. 1o. On m’oppoſoit ma propre ville d’Hippone, qui „ ayant été toute entiere dans le parti de „ Donat, s’étoit convertie & reunie à „ l’égliſe Catholique, par la crainte des „ loix impériales, & qui a maintenant „ tant d’horreur pour ce funeſte ſchisme, „ qu’on ne croiroit pas qu’elle y eût jamais été engagée. On m’alléguoit enſuite pluſieurs autres villes, dont l’exemple me faiſoit voir dans les choſes-mêmes, qu’on pouvoit fort bien appliquer „ à ce ſujet ce que dit l’écriture; *donne „ occaſion au ſage & il deviendra plus ſage*”.

Ce Pere examine enſuite en combien de manieres différentes les loix penales avoient été cauſe de la converſion des Donatiſtes. 1o. Elles avoient obligé à ſe convertir ſans retardement ceux qui avoient quelque envie

vie de le faire, mais qui cherchoient de vaines excuſes pour différer. 2°. Elles avoient dégagé des liens de l'habitude ceux qui déja convaincus de la vérité demeuroient pourtant dans le ſchiſme par je ne ſai quelle crainte de changement. 3°. Elles avoient porté à ſe faire inſtruire ceux qui ne ſachant point dans quel parti ſe trouvoit la vérité, ne ſe fuſſent pas ſouciés de s'en enquérir, ſi la peur de quelques pertes temporelles, inutile pour l'autre monde, n'eût réveillé leur négligence. 4°. Elle avoient deſabuſé ceux qui ne rentroient pas dans l'égliſe Catholique, à cauſe qu'on faiſoit courir d'elle pluſieurs faux bruits; car une raiſon d'intérêt leur ayant inſpiré l'envie de rentrer dans cette égliſe, ils avoient examiné ces bruits & en avoient connu l'impoſture. 5°. Elles avoient fait choiſir le parti de l'égliſe Catholique à ceux qui étoient perſuadés, que, pourvû qu'ils fuſſent Chrétiens, il n'importoit pas en quelle communion ils le fuſſent.

On ne peut nier qu'il n'y ait quelque choſe de ſpécieux & d'éblouïſſant dans le tour que St. Auguſtin donne à la cauſe de la perſécution. Mr. Arnaud, grand admirateur de ce Pere, en a été tellement frappé, qu'il a tranſporté aux Proteſtans les mêmes raiſonnemens, afin de juſtifier les arrêts du conſeil rendus contr'eux par Louis XIV. prétendant qu'il eſt très poſſible qu'ils ayent été dans quelqu'une des diſpoſitions

où étoient les Donatiſtes, que les groſſes amandes, les exils & les empriſonnemens ramenerent de leur égarement.

Tous ces raiſonnemens là ſans doute ſont très beaux; mais ils ont ce défaut qu'on peut les appliquer à toutes les ſectes religieuſes. Qui empêchera, par exemple, les Mahometans, dont les violences feroient tomber pluſieurs Chrétiens dans l'apoſtaſie, de ſe vanter que leur dureté leur a été une occaſion d'examiner ſérieuſement les deux religions, & qu'en cherchant à s'inſtruire de bonne foi, on ne peut manquer de reconnoître les erreurs du Chriſtianiſme, & d'être frappé de ce qu'il y a de divin dans la religion des heureux Muſulmans? Les Proteſtans feront valoir contre les Catholiques tous les raiſonnemens de St. Auguſtin contre les Donatiſtes; raiſonnemens dont Mr. Arnaud a prétendu les écraſer. Graces à St. Auguſtin, chaque ſecte perſécutera à toute outrance toutes celles qui lui feront oppoſées & qui feront les moins fortes. C'eſt pour vous obliger, dira-t-elle à ſes rivales, à examiner la vérité que j'uſe envers vous de rigueur & de contrainte. La vérité eſt de mon côté. Pour l'appercevoir, il ne faut qu'avoir l'eſprit dégagé de préjugés. Peut-être la connoiſſez-vous déja; mais vous êtes retenues par des conſidérations humaines, que vous n'avez pas le courage de ſurmonter. A cette crainte

qui

qui vous empêche de vous livrer aux impreſſions de la vérité, j'oppoſe une crainte plus forte, qui non ſeulement la balance & la tempere, mais même qui la faſſe évanouïr. Si ce n'eſt aſſez de la confiſcation de vos biens, des exils, des empriſonnemens, j'employerai les gênes, les tortures, les ſupplices, la mort-même. Votre punition ſervira du moins à corriger ceux que votre exemple aura pervertis. Vous êtes des phrénétiques qu'il faut lier, ſi on veut les ſauver. Dois-je donc vous laiſſer précipiter dans l'abyme creuſé ſous vos pas, tandis que je puis l'empêcher? Cet office de bonté & de charité qui m'a fait uſer à votre égard de violence, vous le prenez maintenant pour un outrage & un effet de haîne, parce que vous êtes dans le délire de l'erreur: mais quand je vous aurai deſſillé les yeux, vous bénirez alors le ciel de la ſéverité dont je me ſuis armée contre vous.

Parcourez tous les raiſonnemens de St. Auguſtin; & vous vous convaincrez qu'ils tendent tous à porter les nations à ſe baigner par piété dans le ſang les unes des autres, & à violer, pour ſoutenir la cauſe de Dieu, les premiers ſentimens de l'humanité.

Il n'y a que la vérité, repliquerez-vous avec St. Auguſtin, qui a droit de perſécuter pour forcer les hommes à la reconnoître. Conſéquemment à ce principe, il ne

s'enſuit pas, que, ſi l'on peut faire des loix pour l'extirpation de l'erreur, on en puiſſe faire pour celle de la vérité. Tant pis pour les hérétiques, qui perſécutent afin de répandre leur doctrine. C'eſt un droit qu'ils uſurpent injuſtement ſur les orthodoxes, & dont ils ſeront punis dans l'autre monde. Ecoutez ſur cela le grand St. Auguſtin; & voyez avec quelle force il prouve par des paſſages de l'écriture, que la ſeule égliſe Catholique peut contraindre, & qu'alors qu'elle le fait, ce n'eſt pas de ſa part une véritable perſécution.

Vous croyez qu'on ne doit contraindre perſonne à bien faire; mais n'avez-vous pas vû que le pere de famille commanda à ſes gens de forcer d'entrer au ſortir tous ceux qu'ils rencontreroient? N'avez-vous pas vû avec quelle violence Saul fut forcé par J. C. de reconnoître & d'embraſſer la vérité? ... Ne ſavez-vous pas que les bergers ſe ſervent quelquefois de la verge, pour faire rentrer les brebis dans la bergerie? Ne ſavez-vous pas que Sara, ſelon le pouvoir qui lui avoit été donné, domptoit par un traitement plein de dureté l'eſprit revêche de ſa ſervante, non par aucune haine qu'elle eût pour Agar, puiſqu'elle l'aimoit juſqu'à vouloir qu'Abraham la fit devenir mere, mais pour abatre ſon orgueil. Or vous n'ignorez pas que comme Sara & ſon fils Iſaac ſont la figure des ſpirituels, Agar & ſons fils Iſmaël repréſentent les charnels. Ce

pen-

pendant, quoique l'écriture nous apprenne que Sara fît beaucoup ſouffrir Agar & Iſmaël, St. Paul n'a pas laiſſé de dire que c'étoit Iſmaël qui perſécutoit Iſaac, donnant à entendre à ceux qui ont de l'intelligence, qu'encore que l'égliſe Catholique tâche de ramener les charnels par les peines temporelles, ce ſont eux qui la perſécutent plûtot qu'elle ne les perſécute.

Les bons & les méchans ſouffrent ſouvent les mêmes choſes, & ce n'eſt ni parce qu'ils ſont, ni parce qu'ils ſouffrent qu'il faut juger de ce qu'ils ſont, mais par le motif qui les fait agir ou ſouffrir. Pharaon abatoit le peuple de Dieu par des travaux accablans. Moyſe de ſon côté puniſſoit l'impiété du même peuple par des peines très ſéveres. Les actions de l'un & de l'autre ſe reſſembloient, mais leurs fins étoient différentes: l'un étoit un tyran enflé de ſon pouvoir, & l'autre un pere plein de charité. Jeſabel fit mourir les prophétes, & Elie les faux prohétes; mais ce qui arma la main de l'un & de l'autre n'eſt pas moins différent que ce qui attira la mort aux uns & aux autres. Dans le même livre où nous voyons St. Paul battu par les Juifs, nous voyons auſſi le Juif Soſthene battu pour St. Paul par les Grecs; les uns & les autres ſont ſemblables par le dehors de l'action, mais ils ſont bien différens par le motif. On livre St. Paul à un geolier pour lui mettre les fers aux pieds, & St. Paul lui-même livre l'inceſtueux de Corinthe à Satan, dont la cruauté eſt bien au-

tre que celle des Geoliers les plus barbares ; mais il ne livre cet homme à Satan, qu'afin que ſa chair étant mortifiée ſon âme fût ſauvée. Quand le même St. Paul livra Philetus & Himeneus à ſatan pour leur apprendre à ne pas blaſphémer, il ne cherchoit pas à rendre le mal pour le mal, mais il jugeoit que c'étoit un bien que de guérir le mal par le mal.

Les méchans n'ont jamais ceſſé de perſécuter les bons, ni les bons de perſécuter les méchans; mais ceux-ci agiſſent en cela injuſtement & pour nuire, & ceux-là charitablement & autant que la néceſſité de corriger le demande.... comme des impies ont fait mourir des prophétes, des prophétes ont fait mourir des impies : comme on a vû les fouëts à la main contre J. C. on à vû J. C. le fouët à la main contre les Juifs. Les hommes ont livré des apôtres aux puiſſances ſéculieres, & les apôtres des hommes aux puiſſances infernales. A quoi faut-il donc prendre garde dans tous ces exemples, ſinon qui des uns ou des autres agit pour la vérité ou pour l'iniquité, pour nuire ou pour corriger.

Vous voyez préſentement, je m'aſſûre, qu'il ne faut pas regarder ſi l'on force, mais à quoi l'on force, c'eſt-à-dire, ſi c'eſt au bien ou au mal. Ce n'eſt pas que perſonne devienne bon par force : mais la crainte de ce qu'on ne veut point ſouffrir fait ouvrir les yeux à la vérité.

On eſt tout ſurpris, quand on lit St. Au-

Auguſtin, d'y voir des raiſonnemens ſi peu dignes de l'eſprit de ce grand homme; & on ne l'eſt pas moins, que cette eſpéce d'enchantement, qui avoit faſciné les yeux de ce Pere, ait produit le même effet ſur le clergé de France. La lecture des lettres de St. Auguſtin auroit dû le prévenir contre le dogme de l'intolerance, loin de l'y affermir. De mauvais raiſonnemens ne ceſſent pas d'être tels parce qu'ils ſe trouvent dans un Pere.

1. Quel argument peut-on fonder ſur le mot de *contrainte*, qui ſe trouve une ſeule fois dans l'écriture, qu'on peut très bien entendre des empreſſemens officieux par leſquels on invite quelqu'un à faire une choſe, & dont l'explication littérale renverſe les bornes du juſte & de l'injuſte, détruit toute la morale de l'évangile, arme tous les chrétiens les uns contre les autres, rend le Chriſtianiſme odieux aux infidéles, autoriſe les perſécutions que le paganiſme employa pour l'étouffer dans ſon berceau, lui enléve un fort argument dont il ſe ſert contre le Mahometiſme, comme l'a invinciblement démontré Bayle dans ſon comment. Philoſ.?

2. Quelle conſéquence peut-il y avoir de ce que Dieu fait à ce que nous faiſons? Parce que Dieu a trouvé à propos de ſignaler la puiſſance de ſon bras dans la converſion de Saul, qu'il a terraſſé cette âme fiere par la force toute puiſſante de ſa grace,

& qu'au milieu des éclairs & des foudres il a fait luire à ſes yeux une vérité qu'il fuyoit toûjours: eſt-ce une raiſon pour que nous l'imittions, quand nous voudrons convertir un perſécuteur? Si comme Dieu nous tenions en main le cœur des hommes, ſi nous pouvions diſpoſer de ſa grace pour éclairer leur entendement & pour remuer leur volonté, nous pourrions alors ſévir ſur leur corps: mais puiſque nous ne ſommes pas des dieux, il ne nous convient pas de prendre le tonnerre pour prêcher la vérité.

3. L'exemple des bergers qui pouſſent quelquefois avec la verge les brebis dans la bergerie, n'eſt pas plus heureuſement imaginé que celui du phrénétique, à qui il faut lier les mains & les pieds pour qu'il ne ſe précipite pas. Le devoir du berger eſt de ſauver des mains du larron & de la gueule du loup les brebis qui lui ſont confiées. Que ce ſoit par force ou outrement, pourvû qu'il les mette dans la bergerie, tout eſt fait de ſa part, elles ſont ſauvées. mais en eſt-il de même d'un paſteur des âmes? Quand il aura réuſſi à faire entrer de force un hérétique dans l'égliſe, qu'il lui aura verſé ſur le viſage quelques goutes d'eau bénite, qu'il lui aura fourré par violence cent hoſties dans la bouche, qu'il aura extorqué de ſa main une ſignature, monument de ſon abjuration, & de ſa bouche un deſaveu formel de toutes ſes erreurs,

reurs, cet homme n'en demeurera pas moins dans les piéges du démon. Il faut que l'eſprit & le cœur ratifient les mouvemens que la contrainte tire du corps. Il faut qu'il connoiſſe ſes erreurs, qu'il les abjure intérieurement, qu'il embraſſe la ſaine doctrine. C'eſt de là que dépendent ſes deſtinées. Pareillement, pour ſauver la vie à un phrénétique qui va ſe précipiter, il eſt bon de le lier avec de bonnes chaînes. Il eſt indifférent qu'il conſente à ce qu'on lui fait ou qu'il n'y conſente pas, il eſt également préſervé du précipice & d'une façon & d'autre: mais on ne gagne rien avec un hérétique, tant que ſa volonté fait la fiere & que ſon eſprit demeure attaché à ſes erreurs. Le ſeul moyen de l'empêcher de courir à ſa perte, c'eſt de lui faire perdre l'envie de marcher davantage dans la route où il s'égare. Il faut pour cela éclairer ſon eſprit; mais les exils, les priſons, les amendes, les ſupplices éclairerent-ils jamais?

4. Pour ce qui eſt de la penſée de St. Auguſtin ſur Sara & ſur Agar ſa ſervante, je dirai qu'elle prouve ſeulement la forte envie que ce Pere avoit de trouver à toute force dans l'écriture des preuves du ſentiment qu'il avoit embraſſé, on ne ſait pas trop pourquoi. J'appelle de St. Auguſtin intolerant à St. Auguſtin tolerant. Il me paroît ſous cette derniere qualité raiſonner beaucoup mieux, comme j'aurai occaſion

 de

de le faire voir dans la ſuite. Pour moi, quelque favorablement prévenu que je ſois pour tout ce qui ſort de la plume de St. Auguſtin, il ne m'a pas été poſſible d'appercevoir la moindre reſſemblance entre Sara perſécutant par mauvaiſe humeur Agar, à qui ſa groſſeſſe inſpiroit un ſuperbe mépris pour la ſtérilité de ſa maîtreſſe, & entre l'égliſe tâchant de ramener les charnels par les peines temporelles. Tout ce que je vois dans St. Paul, c'eſt que Sara comme l'épouſe légitime d'Abraham figuroit la véritable égliſe, & qu'Agar comme concubine figuroit la loi de Moyſe qui ne faiſoit que des eſclaves. Je ne ſai point étendre les figures au-delà de ce qu'elles ſont dans l'écriture. Je ne crois pas qu'il faille en chercher dans toutes les actions de ceux que l'eſprit ſaint a choiſis dans l'ancien teſtament pour figurer quelque événement du nouveau.

5. Pour démonter tout d'un coup les comparaiſons que St. Auguſtin tire des actions d'un Moyſe, d'un Élie, d'un St. Paul, avec les perſécutions des princes contre les hérétiques, je n'ai qu'un mot à dire, c'eſt que c'étoient des prophétes qui connoiſſoient par des ordres immédiats de Dieu qu'il falloit procéder par la voie des châtimens. Ce n'étoit pas eux, à proprement parler, qui puniſſoient; ils étoient ſeulement les miniſtres redoutables d'un Dieu vengeur, qui, par l'éminence de ſa nature,

ſe, eſt au-deſſus de tout, & qui, par ſa qualité de ſcrutateur des cœurs, connoît l'aptitude & la congruité des actions corporelles avec les inflexions & les modifications de nos âmes, ſi bien que l'on ne ſauroit douter du bon ſuccès de ces démarches violentes & douloureuſes. Mais en étoit-il de même des perſécutions de Theodoſe contre les Ariens, d'Honorius contre les Donatiſtes? Qui leur avoit dit que Dieu béniroit ces violences, & qu'il s'en ſerviroit comme d'un inſtrument efficace pour éclairer leur eſprit & pour amollir leur cœur? Il pouvoit très bien arriver que leurs loix pénales n'euſſent point d'autre effet que celui d'attacher les hérétiques plus fortement à leurs erreurs, ou de n'operer que des converſions feintes & hypocrites. C'étoit donc par la témérité la plus inexcuſable, qu'ils employoient, pour ramener les hérétiques, une violence, dont ils devoient ignorer l'heureuſe iſſue. Il nous appartient bien, foibles créatures que nous ſommes, envelopés dans la ſphere des connoiſſances humaines, de trancher de la divinité, de déchirer & de tourmenter nos freres errans, ſous ce beau prétexte, que pour ſe ſouſtraire à ces maux, ils s'appliqueront d'eux-mêmes à connoître la vérité, & à ſecouer les préjugés qui la voilent à leurs yeux prévenus! Que le mauvais effet de tant de loix pénales contre les ſectaires nous apprenne combien il

eſt

eſt dangereux & en même-tems injuſte d'en porter!

En général, Dieu ayant tracé une régle à laquelle il veut que nous nous conformions, il ne nous permet jamais de nous en écarter pour imiter ce qu'il fait ou par les cauſes naturelles, ou par les perſonnes qu'il tire exprès des tréſors de ſa providence, pour leur communiquer une portion de ſa puiſſance. Il conſtitue, par exemple Moyſe le Dieu de Pharaon; Et par ſon miniſtere il déſole toute l'Egypte qu'il rend le théatre de ſa gloire. Eſt-ce qu'il permet pour cela à un Roi ou à tout autre homme de porter la déſolation dans un pays infecté par l'héréſie ou par le libertinage des mœurs, d'y mettre tout à feu & à ſang, d'y cauſer la ſtérilité en faiſant bruler la récolte, d'y gâter les fontaines & de les empoiſonner, en un mot, d'y commettre toutes les hoſtilités que la guerre autoriſe? Dieu, qui prévoit le mauvais uſage qu'une femme feroit de ſa beauté, la lui ravit dans le printems de ſon âge par une petite vérole qu'il lui envoye; & par cette diſgrace de la nature qui flétrit ſes appas, il s'attache un cœur qui lui en auroit débauché pluſieurs. Cet exemple de la providence en eſt-il un à imiter pour les Rois? Leur eſt-il permis de priver une femme de ſes charmes naturels, en lui faiſant avaler quelque poudre qui l'enlaidiſſe, ſous prétexte qu'elle eſt fiere de ſa beauté,

qu'el-

qu'elle eſt l'idole d'une infinité de jeunes-gens, qu'elle entraîne & par qui elle eſt entraînée dans les filets de la volupté? Un Roi, qui colereroit cette action d'un zéle inſpiré par la charité, ſe rendroit ſans doute ridicule. Il en eſt de même de ceux que l'on priveroit de leurs biens, ſous prétexte qu'ils ſervent d'alimens à leurs paſſions. Que penſerons-nous donc de ceux qui pour le crime d'héréſie dépouillent les perſonnes de leurs biens, les tourmentent en mille manieres différentes, & les condamnent à traîner dans un noir cachot ou dans des galeres une vie, qu'elles échangeroient volontiers contre une mort qu'on ne leur refuſe que pour les faire ſouffrir plus longtems? Si pourtant il y a un vice qui mérite de l'indulgence, c'eſt ſans doute l'héréſie. Nous ne tarderons pas à le démontrer.

De ce que nous venons de dire, il en reſulte que quand même il ſeroit prouvé que les loix pénales contre les ſectaires en feroient revenir un grand nombre à l'unité Catholique, comme St. Auguſtin l'a prétendu des Donatiſtes, ce ſeroit pourtant une très mauvaiſe raiſon pour en légitimer l'uſage. Car s'il m'eſt défendu par toutes les loix d'appauvrir & de ruiner de reputation mon prochain que je vois enflé d'orgueil & nourri dans la vanité, tant par ſes richeſſes que par l'eſtime qu'on fait de ſa perſonne, encore que ce ſoit-là un moyen

très

très propre pour le retirer de la damnation, où ſa vanité fondée ſur ſon opulence & ſa gloire le précipite; je ne vois pas pourquoi un ſouverain pourroit innocemment faire les mêmes choſes à l'égard d'un hérétique, encore qu'il ſe propoſât de le ſoumettre à la vérité. Si les priſons, les amendes, les chicanes, les amertumes continuelles de la vie peuvent quelque choſe ſur l'âme d'un hérétique, il eſt évident que je produirai le même effet ſur l'âme de cet orgueilleux par la perte de ſon bien & de ſa réputation. Laiſſons, laiſſons à Dieu le ſoin de ramener à l'unité Catholique les hérétiques par les voyes de rigueur qu'il jugera à propos d'employer & ne prenons point ſes interêts plus qu'il ne veut. Les inſtruire eſt tout ce qu'il exige de nous.

Mais ce qui prouve encore bien que St. Auguſtin a été malheureux dans les exemples qu'il a cités de l'écriture, pour autoriſer les violences faites à la conſcience des hérétiques; c'eſt qu'il n'y en a aucun qui ait le moindre rapport, la moindre analogie avec le cas où l'on ſuppoſe les hérétiques, dont on gêne la liberté de conſcience. Moyſe puniſſant les Iſraëlites avoit à faire à gens, qui étoient les premiers à convenir que les actions pour leſquelles ils ſouffroient étoient mauvaiſes. St. Paul n'excommunioit pas des gens qui cruſſent avoir bien fait. Mais en eſt-il de même des hérétiques? Ils croiroient trahir les lu-

mie-

mieres de leur conſcience, s'ils abjuroient ce qu'ils prennent pour la vérité. Or, qui que vous ſoyéz, qui êtes-vous pour uſurper un droit, qui fait, à proprement parler, l'appanage de la divinité? Le tribunal de la conſcience reſſortit immédiatement à celui de la divinité.

Gliſſons légérement ſur les conſéquences deſtructives de la morale, qui naiſſent de ce principe inculqué tant de fois par St. Auguſtin, que tout ce qui ſert à établir l'empire de la vérité, devient légitime; que la véritable égliſe a tout droit ſur les hérétiques; qu'elle peut impunément les dépouiller de leurs biens, parce que ces biens ne leur appartiennent, ni par le droit divin, par lequel tout eſt aux juſtes, ni par le droit que les hommes ont établi & qui dépend des puiſſances temporelles: gliſſons, dis-je, ſur toutes ces conſéquences & croyons pour l'honneur de ce Pere qu'il ne les a pas vues dans toute leur étendue.

Que conclurre de tout ceci? 1º. Que la force n'eſt pas un bon moyen pour faire entrer la vérité dans l'eſprit; 2º. Que quand même elle produiroit cet effet, il ne faudroit pas cependant y avoir recours, parce qu'elle donneroit pour le moins autant de ſujets à l'erreur, qu'elle en gagneroit à la vérité. Il n'y a point de ſecte hétérodoxe, qui, ſon St. Auguſtin à la main, ne ſe croye en droit de s'appliquer toutes les rai-

raiſons que ce Pere fait valoir pour l'égliſe dont il étoit membre. Or, je le demande, convient-il de juſtifier les perſécutions faites aux hérétiques, par les mêmes raiſons que ceux-ci produiront pour légitimer les leurs envers les Catholiques! Ce qui prouve pour tous les partis, ne prouve pour aucun. Les Catholiques ne ſentiront-ils jamais tout le ridicule de cette raiſon, *nous ſommes la véritable égliſe?* Comme ſi les hérétiques n'en diſoient pas autant de leurs ſectes. Ils ont tort, je l'avoue; mais tant que vous ne leur arracherez pas cette perſuaſion, par tout où ils ſeront les plus forts, ils vous perſécuteront toûjours à bon compte en attendant le dernier jugement, où Dieu interviendra avec tout l'éclat de ſa majeſté, dans la déciſion de ce grand procès. *Omittamus iſta communia quæ ex utrâque parte dici poſſunt, quamquam verè ex utrâque parte dici non poſſint.* Si St. Auguſtin avoit été fidéle à cette maxime, qu'il avoit lui-même avancée contre Fauſte le Manichéen, il n'eût certainement jamais fait l'apologie de la perſécution. Il ſe ſeroit apperçu qu'il tournoit contre les Catholiques le glaîve dont il les armoit contre les hérétiques. Si l'on déſire une plus ample réfutation de St. Auguſtin, on n'a qu'à lire la troiſiéme partie du com. phil. de Bayle. Çet auteur y ſuit St. Auguſtin pied à pied; & à chaque pas qu'il fait avec lui, il démontre que ce docteur tombe dans autant de bévues,

vues, qui le font broncher lourdement. Toutes les raiſons, qu'il a étalées avec beaucoup de pompe & d'induſtrie, pour juſtifier les perſécutions, ſe réduiſent à des paralogismes & à de petites moralités. La preuve en eſt dans l'endroit de Bayle, auquel je renvoye.

Au reſte les erreurs où St. Auguſtin eſt tombé ſur la perſécution, ne m'aveuglent pas ſur une infinité de beaux raiſonnemens qui brillent dans ſes ouvrages. Je dirai avec Horace: *ubi plura nitent, non paucis offendar maculis.* Si quelque zèlé trouve mauvais que je diſe que St. Auguſtin a erré, qu'il apprenne de moi que ce docteur de l'égliſe eſt un aſſez grand homme, pour que de légéres taches qui défigurent un peu la beauté de ſes écrits, ne nuiſent point à la haute réputation qu'il s'eſt ſi juſtement acquiſe. Un éloge que la vérité avoue eſt bien plus digne de St. Auguſtin, que celui qui ne lui ſuppoſant aucune erreur dans les ſentimens, aucune inexactitude dans les raiſonnemens, le feroit marcher, pour ainſi dire, de pair avec les auteurs ſacrés. L'amour que ce grand homme eut pour la vérité, démentiroit cet éloge dicté par une ignorante flaterie.

CHAPITRE IX.

Que s'il eſt permis de perſécuter les hérétiques, on peut aller jusqu'à les faire mourir.

PArmi les intolerans qui tiennent pour le droit qu'a le ſouverain de faire des loix pénales contre les hérétiques, il s'en trouve qui, honteux des ſupplices cruels qu'on leur a fait ſouffrir en pluſieurs occaſions, voudroient, s'il étoit poſſible, effacer pour jamais la mémoire des échafauts, des roues, des gibets, des buchers, dont ſe compoſe l'hiſtoire des perſécutions contre l'héréſie; & ramener aux amandes, aux exils, aux empriſonnemens, aux confiſcations de biens, la contrainte commandée par J. C. Ils ſentent que le zèle a pouſſé les choſes trop loin, & que les violences auxquelles il a eu recours, ne peuvent que deshonorer la religion chretienne. Comme l'eſprit de l'évangile eſt la douceur & la patience, nous devons croire, diſent-ils, que, lorsque J. C. nous diſpenſe de cette douceur, il veut que nous en gardions le plus qu'il nous ſera poſſible, & que nous abhorrions ces ſupplices affreux qui inſpirent la terreur. Loin d'ici ces demi-tolerans. Si J. C. a commandé une fois la perſécution en fait de religion, il n'eſt plus poſſi-

poſſible de fixer les limites où elle doit s'arrêter. Les ſupplices les plus cruels n'auront rien qui ne ſoit légitimé par elle. C'eſt ce que Mr. Boſſuet, dans ſon *ſixiéme avertiſſement ſur les lettres de Mr. Jurieu*, a très bien prouvé à ce miniſtre, qui vouloit que le Prince eût l'épée en main contre les hérétiques, non pour leur donner la mort, mais pour les gêner ſeulement & pour les bannir. „ Les Tolerans, diſent-„ ils, lui demandent où il a trouvé ces „ bornes qu'il donne à ſa fantaiſie au pou-„ voir des Princes. Il n'étoit pas ici queſ-„ tion de faire le doux & de vouloir en „ apparence épargner le ſang. Il ne falloit „ point, diſent-ils, poſer des principes, „ d'où l'on tombe pas à pas dans les der-„ nieres rigueurs .... il faut, diſent toû-„ jours les Tolerans, ou comme nous, „ leur ôter tout pouvoir de contraindre „ les hérétiques; ou, comme les Catho-„ liques, leur permettre d'en uſer ſelon „ l'exigence des cas. Car s'ils jugent par „ leur prudence, que ce ne ſoit pas aſſez „ ôter le méchant que de le bannir, pour „ faire pulluler ailleurs ſes impiétés, com-„ me celles de Neſtorius ſe ſont répandues „ en orient par ſon exil & celui de ſes ad-„ hérans, qui êtes-vous pour donner des „ bornes à leur puiſſance? Et eſperez-vous „ de réduire à des règles invariables ce qui „ dépend des cas & des circonſtances? .... „ Les Tolerans pouſſent à bout Mr. Ju-

„ rieu,

„ rieu, en lui démontrant qu'il ſe contre„ dit lui-même, ou qu'il faut abandonner „ la doctrine de l'intolerance, ou permet„ tre au magiſtrat autant les derniers ſup„ plices qu'il lui défend, que les moindres „ peines qu'il lui permet. Car auſſi, lui „ dit-on, où a-t-il pris, & où ont pris les „ Intolerans mitigés ces bornes arbitraires, „ qu'ils veulent donner à un pouvoir qu'ils „ reconnoiſſent établi de Dieu en termes „ indéfinis? Ou il faut prendre les preu„ ves dans toute leur force, ou il faut les „ abandonner tout à fait". Je ſuis fâché que Mr. Boſſuet ait flétri ſes écrits de l'odieuſe doctrine de l'intolerance; mais il n'en prouve pas moins bien contre le miniſtre Jurieu, qu'on ne peut l'adopter & condamner les derniers ſupplices par leſquels le Prince reprimeroit l'héréſie.

Et pourquoi, je vous prie, ſeroit-il défendu aux Princes de faire brûler les hérétiques, ou de les faire mourir d'une autre façon? Ce ne pourroit être aſſûrément, qu'autant que les derniers ſupplices ſeroient injuſtes, ou qu'ils ſeroient peu propres à procurer le bien de l'égliſe. Car, en fait de perſécution, pour juger ſi elle eſt juſte ou injuſte, c'eſt à ces deux choſes qu'il faut prendre garde. Or les ſupplices mêmeles plus affreux ne ſe trouvent, ſelon les principes des intolerans, dans aucun de ces deux cas.

1. On ne peut point dire qu'ils ſoient in-

injuſtes; quand il s'agit d'exterminer l'erreur & de reculer les bornes de l'empire de la verité. Car, par la même raiſon, vous prouveriez que les autres manieres de contrainte, comme les amandes, les exils, les priſons, les logemens de ſoldats, ne ſont point permiſes de Dieu, pour contraindre d'entrer dans la bonne religion. Toutes ces choſes ſont defendues par la loi naturelle; mais la religion, à l'accroiſſement de qui elles ſervent, les autoriſe, & de mauvaiſes qu'elles étoient dans d'autres circonſtances, elle les rend bonnes & innocentes. Mais ſi la religion les transforme ainſi, ſi elle les purifie en les faiſant ſervir à ſes fins; pourquoi perdroit-elle ce pouvoir par rapport aux homicides, pourquoi ne les légitimeroit-elle pas, en vue des avantages qu'elle en tire pour elle-même? Elle a droit de ſanctifier toutes les actions qui ne ſont pas intrinſéquement mauvaiſes, telles que ſeroient celles, par exemple, où l'on violeroit la pudeur, où l'on donneroit atteinte à la vérité, &c. Si donc la défenſe générale de maltraiter les innocens devient nulle à l'égard des hérétiques que l'on veut contraindre d'embraſſer la bonne religion; il faut que la défenſe générale de faire mourir les innocens devienne auſſi nulle par rapport à ces mêmes hérétiques, à moins que Dieu lui-même n'ait réglé les exceptions qu'il fait à ſa loi, lorſqu'il com-
 mande

mande d'entrer ; ce que l'on ne voit nulle part dans les écritures.

2. Les derniers ſupplices ne ſont pas moins propres à déchirer le bandeau d'erreur, qu'ont formé les préjugés, que ces perſécutions inquiétantes, chicaneuſes, qui promettent d'un côté, qui menacent de l'autre, qui vous fatiguent de telle ſorte par des diſputes & des inſtructions, qu'enfin, ſoit que vous changiez intérieurement, ſoit que vous ne changiez pas, on veut une ſignature, ſans quoi point de repos en votre vie. Bayle les compare ingénieuſement à des *tentations diaboliques, qui extorquent le péché, comme les fleurettes, les préſens & autres machines font conſentir certaines femmes aux déſirs déréglés de leurs amoureux.*

Qu'on me marque un effet produit par ces rigueurs mitigées, que la terreur des ſupplices ne produiſe encore plus efficacement. La voix des ſupplices eſt pour bien des perſonnes plus forte, plus pénétrante, que ne l'eſt celle des perſécutions moins violentes. L'appareil de la mort parle bien plus éloquemment contre les erreurs & les préjugés qui les éterniſent, que la crainte des exils, des empriſonnemens & de la perte de ſes biens. Il eſt donc des circonſtances, & ces circonſtances ſont les plus fréquentes, où le meilleur moyen d'extirper l'héréſie, c'eſt d'exterminer les hérétiques par le fer ou par le feu, comme on fait

en Portugal & en Eſpagne. Le ſanglant tribunal de leur inquiſition, tribunal qui tous les ans fait frémir l'humanité & pâlir l'héréſie, peut braver impunément toutes les invectives de ceux qui ont donné des éloges aux perſécutions moins inhumaines de la France contre le Calviniſme. Plus de rigueur auroit mieux réuſſi à l'extirper entierement, que ces perſécutions aigre-douces, qui inquiétent l'erreur & la laiſſent reſpirer. Je ſuis ſûr qu'un Eſpagnol intolerant auroit beau-jeu contre un François intolerant. Celui-ci ne peut déclamer contre l'inquiſition d'Eſpagne, qu'il ne faſſe le procès aux dragonneries de France.

Sans mentir, l'envie de plaire aux Princes, ſous la domination deſquels on vit, fait ſouvent tomber dans de grandes bévues. C'eſt un reproche qu'on peut faire à tous les écrivains françois, qui ont loué dans Louis XIV. ce qui, pour l'honneur de ce Prince, devroit être effacé de ſon hiſtoire, je veux dire, les perſécutions allumées dans tout ſon royaume contre le Calviniſme. Ils ont relevé ſa modération dans la maniere de perſécuter, aux dépens de ſes prédeceſſeurs François I. & Henri II. qui avoient employé le fer & le feu; aux dépens des Empereurs, à qui les Peres & les Conciles avoient prodigué les plus grands éloges, pour avoir fait mourir les hérétiques, ſelon l'ordre donné par J. C. Si les derniers ſupplices contre les hérétiques ſont

autoriſés & commandés par J. C. ſelon qu'ils s'imaginent le prouver par l'écriture; en quoi, je vous prie, le monarque François eſt-il préferable pour ſa douceur à ceux qui, conformément à l'évangile, ont aiguiſé contre les hérétiques le glaive qu'ils ne portent pas envain dans leurs mains? Ne pas exterminer les hérétiques, lorſque Dieu l'ordonne, mais adoucir, comme on a fait en France, les traits de la vengeance divine, c'eſt trahir la cauſe de Dieu; & c'eſt ce que Louis XIV. a fait. Si la contrainte à l'égard des hérétiques eſt commandée dans l'évangile, Louis XIV. n'en a pas aſſez fait; mais au contraire, ſi elle eſt defendue, ce monarque en a trop fait. Quelque parti qu'on prenne, il eſt évident que la flaterie bien plus que la vérité a conduit le pinceau qui a tracé le portrait de ce Roi, ſi grand d'ailleurs par tant de belles qualités.

CHAPITRE X.

Que les loix pénales ſont nuiſibles aux progrès de la vérité.

VOulons-nous ſavoir quel effet produiſent les loix pénales? Il ne faut qu'étudier le génie & le caractere de ceux contre qui on les porte. Si elles tombent ſur ces

ces âmes roides & inflexibles, qui ſont fortement attachées à leur religion, ſoit par les liens de la vérité, ſoit par ceux de l'erreur; ces loix, n'en doutons point, ne feront que les y confirmer davantage. L'expérience nous apprend que les hommes s'attachent à leur religion, à meſure qu'ils ſouffrent pour elle. C'eſt ce que nous avons vû de nos jours dans les Proteſtans qu'on perſécutoit en France pour cauſe de religion. Ils devenoient plus zèlés pour leur religion qu'ils ne l'étoient auparavant. C'étoit de leur part des jeunes continuels, des humiliations extraordinaires, des retranchemens de luxe, des prieres fervantes. La choſe du monde qui leur venoit le moins dans l'eſprit, étoit de croire qu'ils fuſſent châtiés de Dieu, parce qu'ils étoient dans une fauſſe religion. Ce qu'ils ſouffroient, étoit pour eux un préjugé puiſſant qu'ils tenoient pour la vérité, ſuivant ce qui eſt dit dans l'écriture que les perſécutions s'attacheront toûjours à ceux qui l'aiment ſincerement. Ils croyoient en cela avoir une conformité de plus avec J. C. que le monde a haï & perſécuté tant dans ſa perſonne, que dans celle de ſes Apôtres. Les maux qui fondoient ſur eux, ils étoient bien éloignés de les attribuer aux erreurs qu'ils avoient ſuccés dans leur enfance. Ils ſe perſuadoient qu'ils étoient ou l'effet de leur négligence à s'en faire inſtruire, ou celui d'une attention paternelle de la part de Dieu qui les

éprouvoit & leur donnoit occaſion de mériter davantage. Leur zéle, loin de ſe rallentir, prenoit au contraire de nouvelles forces dans ce qui auroit dû l'éteindre. Ils eurent des martyrs, parce que dans toute ſecte qu'on perſécute il ſe trouve toujours des gens intrépides, courageux & fortement perſuadés de leur religion. Or rien ne fait plus de bien à une ſecte que d'avoir des martyrs. Leur courage à mourir pour leurs erreurs perſuade fortement à ceux qui en ſont témoins qu'ils ſe ſacrifient pour la vérité. Le ſupplice d'Anne du Bourg fit plus de bien à la cauſe des Proteſtans, ou, pour me ſervir de l'expreſſion de l'hiſtorien François, *gâta plus de gens que n'euſſent fait cent miniſtres avec leurs prêches*. Le pilori, auquel fut attaché Fox le chef des Quakers ou Trembleurs, lui valut un grand nombre de diſciples, & donna à ſa ſecte une conſidération qu'elle n'avoit point eue juſqu'alors. Voici ſur cela les réflexions de l'illuſtre auteur de *l'eſprit des loix*.

„ Il faut éviter, nous dit-il, les loix pé-
„ nales en fait de religion. Elles impri-
„ ment de la crainte, il eſt vrai, mais
„ comme la religion a ſes loix pénales auſſi
„ qui inſpirent de la crainte, l'une eſt
„ effacée par l'autre. Entre ces deux crain-
„ tes différentes les âmes deviennent atro-
„ ces. La religion a de ſi grandes mena-
„ ces, elle a de ſi grandes promeſſes, que,
„ lorſqu'elles ſont préſentes à notre eſprit,
„ quel-

„ quelque choſe que le magiſtrat puiſſe
„ faire pour nous contraindre à la quitter,
„ il ſemble qu'on ne nous laiſſe rien quand
„ on nous l'ôte, & qu'on ne nous ôte rien,
„ lorsqu'on nous la laiſſe. Ce n'eſt donc
„ pas en rempliſſant l'âme de ce grand ob-
„ jet, en l'approchant du moment où il
„ lui doit être d'une plus grande impor-
„ tance, que l'on parvient à l'en détacher.
„ Il eſt plus ſûr d'attaquer une religion
„ par la faveur, par les commodités de la
„ vie, par l'eſperance de la fortune; non
„ pas par ce qui avertit, mais par ce qui
„ fait que l'on oublie; non pas par ce qui
„ indigne, mais par ce qui jette dans la
„ tiédeur, lorsque d'autres paſſions agiſſent
„ ſur nos âmes, & que celles que la reli-
„ gion inſpire ſont dans le ſilence. Régle
„ générale, en fait de changement de reli-
„ gion, les invitations ſont plus fortes que
„ les peines[23].

Ceux au contraire, à qui les loix pénales s'adreſſent, ſont-ils de ces perſonnes molles, indifférentes, plus attachées aux biens de ce monde qu'à ceux du Ciel? L'effet qu'elles produiſent ſur eux, ſera de couper les foibles liens qui les retenoient dans la religion de leurs peres. Ils la ſacrifieront à la crainte de ſouffrir & d'être privé des douceurs & des agrémens de la vie. Le ſacrifice n'a rien qui doive ſurprendre de la part de gens qui ont déjà vendu leur âme à l'enfer: mais ces perſonnes, que la

crainte

crainte aura converties, ſeront-elles perſuadées des ſentimens qu'on aura voulu leur inſpirer? Vous ne le croyez pas ſans doute, ou ſi vous le croyez, vous n'avez aucune connoiſſance des hommes. Les ſentimens ne ſe commandent point, ils ne peuvent entrer dans l'eſprit que ſous la figure de la vérité. Au-lieu de vrais-croyans, vous aurez réuſſi à faire d'eux de vrais hypocrites. Quel gain pour une religion qu'une troupe d'hypocrites qui démentent dans leur eſprit & dans leur cœur les ſentimens qu'ils expriment au dehors? Rien ne diſpoſe tant à ſe jetter dans l'indifférence des religions que de profeſſer une religion qu'on ne croit pas. Voilà ce qu'on gagne avec les loix pénales en fait de religion. On confirme les uns dans leur erreur, & on jette dans l'eſprit des autres des ſemences de deïsme.

Il y a une autre ſorte de perſonnes, qui tiennent, pour ainſi dire, le milieu, entre celles dont nous venons de parler. Elles aiment comme les premieres leur religion; mais parce qu'elles ſont extrêmement foibles, elles n'ont pas le courage de la ſoutenir aux dépens de leur vie, ou même de certaines commodités auxquelles elles ſont très ſenſibles. Pour ſe délivrer de la douleur, on les verra malgré elles trahir leur conſcience, & embraſſer une religion qu'elles deteſteront d'autant plus, qu'on les force à lui ſacrifier ce qu'elles ont de plus

cher

cher au monde. Il en eſt de ceux qu'on force par la violence des tourmens à profeſſer une religion, comme des perſonnes qu'on met à la queſtion pour leur faire avouer un crime dont on les ſoupçonne. Qu'arrive-t-il? la douleur qu'on fait ſouffrir à l'accuſé, l'oblige ſouvent à s'accuſer d'un crime qu'il n'a pas commis & à charger des innocens qu'on ſoupçonne & contre leſquels on ſouhaite ſa dépoſition.
„ C'eſt une dangereuſe invention, dit ex-
„ cellement à ce ſujet le judicieux Mon-
„ tagne, que celle des gehennes, & ſem-
„ ble que ce ſoit plûtôt un eſſai de pa-
„ tience que de vérité: & celui qui les
„ peut ſouffrir cache la vérité & celui qui
„ ne les peut ſouffrir. Car pourquoi la
„ douleur me fera-t-elle plûtôt confeſſer ce
„ qui en eſt, qu'elle me forcera de dire ce
„ qui n'en eſt pas? Et au rebours, ſi celui
„ qui n'a pas fait ce de quoi on l'accuſe,
„ eſt aſſez patient pour ſupporter ces tour-
„ mens, pourquoi ne le ſera celui qui l'a
„ fait, un ſi beau guerdon que de la vie
„ lui étant propoſé.... pour dire vrai,
„ c'eſt un moyen plein d'incertitude & de
„ danger. Que ne diroit-on, que ne feroit-
„ on pour fuir de ſi griéves douleurs? *etiam*
„ *innocentes cogit mentiri dolor*, d'où il ad-
„ vient que celui que le juge a gehenné
„ pour ne le faire mourir innocent, il le
„ faſſe mourir & innocent & gehenné".
Voilà les effets ordinaires que produit la dou-

douleur ſur des âmes foibles. Elle leur fait avouer ce qu'elles ne croyent point, elle régle l'exterieur & le plie aux mouvemens qu'on ſouhaite ; mais elle laiſſe l'intérieur en proye au repentir le plus cruel, au deſeſpoir le plus affreux. Et ce qu'il y a de plus terrible ici, c'eſt que, quand même on ſuppoſeroit que la vérité détruit l'erreur par les loix pénales, elle n'y gagneroit rien pour elle-même, puiſque l'erreur, qui ſe ſert de ce moyen violent, a ſur elle le même avantage. Car c'eſt un fait conſtant que la contrainte & la ménace des peines produiſent le même effet contre la bonne religion que contre la fauſſe. En général, les loix pénales n'ont jamais eu d'effet que comme deſtructions, parce que ceux contre qui on les porte, ſont pour la plûpart, j'oſerois dire cent contre un, des âmes foibles & timides, qui ne ſont point à l'épreuve des peines qu'on leur inflige, ſoit qu'elles aillent jusqu'à la mort, ſoit qu'elles ſoient plus mitigées. Et ceci frappe autant ſur la religion véritable que ſur les religions fauſſes.

C'eſt une erreur de s'imaginer que la facilité avec laquelle on quitte une religion, eſt une marque de ſa fauſſeté, que la vérité ſeule eſt ferme & éternelle, que le menſonge ſe diſſipe preſque de lui-même. L'expérience détruit bientôt la fauſſeté de ce lieu commun. Voyez ce que Pline écrit à Trajan, que pluſieurs Chrétiens qu'il avoit

cités,

cités, ayant d'abord avoué qu'ils étoient Chrétiens, l'avoient nié depuis, confeſſant qu'ils l'avoient été, mais qu'ils ne l'étoient plus. Le même auteur ajoûte que la religion payenne, qui avoit été comme abandonnée dans la Bithinie, reprenoit courage. Liſez St. Cyprien, & vous ſerez ſurpris de cette multitude de Chrétiens, qui ſuccomberent ſous l'empereur Decius. Que ſont devenues toutes ces égliſes floriſſantes, l'honneur de la religion Chrétienne? Le fer muſulman les a détruites & deſſechées juſques dans leur racine. Le Mahometisme donne des loix là où régnoit autrefois le Chriſtianisme. Le croiſſant eſt arboré ſur le faîte des temples où l'on voyoit briller la croix. Le turban couvre les têtes, & l'on n'en voit presque plus ſur qui coulent les eaux ſalutaires du batême. Et pour descendre à des tems plus voiſins des nôtres, combien de peuples Luther & Calvin n'ont-ils point arrachés à l'égliſe Romaine? Ceux de cette communion ne conviennent-ils pas, que le Catholicisme ſe retabliroit de lui-même dans tous les pays, d'où la Réforme l'a chaſſé en grande partie, s'il n'y étoit pas contraint & reſſerré par les loix pénales? Concluons donc que la contrainte n'a point été tirée de ſon ordre naturel, qui eſt ou d'affermir les gens dans leurs opinions, ou de les engager à les diſſimuler par crainte, par vanité, par ambition, ou de leur faire naître l'indifférence. L'opiniâtre-

té,

té, diſent les Catholiques, eſt le caractere de l'héreſie. Pourquoi donc employez-vous, leur dira-t-on, les loix pénales contre-elle pour la faire plier? C'eſt un excellent moyen de la roidir davantage contre la vérité. L'opiniâtreté avec laquelle on s'attache à ſa religion, eſt une marque auſſi équivoque de ſa vérité, que la legéreté avec laquelle on la quitte, en eſt une de ſa fauſſeté. Ces deux diſpoſitions ſi contraires dépendent en partie du tour d'eſprit qu'on a, & nullement de la vérité ou de la fauſſeté de la religion dont on eſt.

Ceci une fois ſuppoſé, que les loix pénales ont les mêmes ſuites dans quelque religion que ce ſoit, voici l'abſurdité qui s'enſuivroit, ſi Dieu les avoit permiſes pour établir l'empire de la vérité, c'eſt qu'elles produiroient un effet admirable ſur les hérétiques, qui auroient le bonheur d'être perſuadées par la véritable égliſe, tandis qu'elles ſeroient très funeſtes pour ceux de ſes enfans qui auroient le malheur d'être perſécutés par une égliſe hérétique. Les mêmes loix pénales, qui feroient entrer les hérétiques dans le ſein de la véritable égliſe, en chaſſeroient ſes propres enfans. Une abſurdité ſi viſible devroit bien ouvrir les yeux aux intolerans ſur l'injuſtice des loix pénales en fait de religion, & ſur leur inutilité par rapport aux progrès de la vérité.

On

On pourra m'objecter que Dieu prévoyant cet effet des loix pénales ſur les eſprits dont il connoît la trempe, ne permettra pas, en vûe des intérêts de la vérité qui lui ſont chers, que les hérétiques ſoient auſſi ardens à les employer pour étendre leurs erreurs, que le ſont les orthodoxes pour faire des proſélytes. Mais en vérité, un tel miracle ne ſauroit me revenir; & je dirai avec Bayle, que, *ſi l'on veut prêter à Dieu des volontés particulieres, ou des opérations miraculeuſes en faveur de ſon égliſe, j'aimerois beaucoup mieux qu'elles rendiſſent les hérétiques violateurs des loix de l'honnêteté & de l'équité ſans que cela nuiſît à la bonne cauſe, que de mettre les orthodoxes dans ce malheureux prédicament, afin que de leur très injuſte mal-honnêteté ſortît le bien de l'égliſe.*

CHAPITRE XI.

Que l'héréſie eſt un crime, qui, quoiqu'horrible aux yeux de Dieu, merite pourtant beaucoup d'indulgence de la part des hommes.

A Dieu ne plaiſe que je veuille diminuer l'horreur que l'on a pour un crime que la religion condamne. Ce que j'en dirai lui laiſſera toutes ſes flétriſſures & ne porte-

tera que contre l'intolerance qui peut abuſer de l'horreur même que l'on en doit avoir.

En général, l'héréſie conſiſte dans l'oppoſition formelle d'un ſentiment avec une vérité révélée de Dieu. Il n'y a point ce qu'on appelle d'héréſie directe. Il faudroit pour cela donner à Dieu un démenti ſur ce qu'il nous dit; ce qui ne peut ſe concilier avec la notion qu'on ſe forme de Dieu, & dans laquelle tous les hommes s'accordent à faire entrer l'idée de la ſuprême véracité comme un attribut inſéparable de ſa divinité. Mais il y a des héréſies indirectes, qui conſiſtent à nier certaines vérités que Dieu a révélées, mais qu'on ſe perſuade fauſſement ne l'avoir point été; ſoit qu'on n'ait jamais entendu parler des livres divins qui en ſont les dépoſitaires, tels que ſont les peuples des terres Auſtrales, ſoit que cela vienne de la fauſſe interprétation qu'on donne au ſens qu'ils renferment. Quoiqu'il en ſoit de la cauſe qui les produit, il eſt certain qu'elles ne deviennent criminelles & qu'elles ne nous ſont imputées, que lorſqu'elles ne ſont point invincibles par rapport à nous.

En effet, une erreur qui ſe préſente à nous ſous l'image de la vérité, acquiert par rapport à nous les mêmes droits que la vérité; de même que la vérité les perd lorſqu'elle ſe montre à nous ſous la figure du menſonge; pourvû qu'on ſuppoſe que cet-

cette métamorphoſe de l'erreur en vérité, & de la vérité en erreur, n'eſt pas le fruit de quelque négligence de notre eſprit, ou de quelque mauvaiſe diſpoſition de notre cœur. Car comme c'eſt le menſonge qui a tout l'honneur de l'hommage qu'on rend à la vérité voîlée de ſes apparences; de même tout le mépris que l'on a pour l'erreur revêtue des livrées de la vérité retombe de tout ſon poids ſur la vérité même. Ainſi ne pas reſpecter le menſonge qui imite ſi parfaitement l'air de la vérité que nous y ſommes trompés des premiers, & rendre ſes hommages à la vérité, que nous croyons de la meilleure foi du monde être le menſonge, c'eſt attaquer Dieu dans ſa véracité, qui eſt un des attributs dont il ſe montre le plus jaloux.

Que dans les circonſtances où la vérité ſe peint dans notre eſprit des mêmes traits que l'erreur, & l'erreur *vice verſâ* des mêmes traits que la vérité, on ſoit obligé de tranſporter à l'erreur les droits de la vérité, & d'en dépouiller celle-ci pour en revêtir ſon ennemie, c'eſt une choſe ſi claire & ſi conſtante, que pour peu qu'on en doutât, on pourroit au beſoin le confirmer par pluſieurs exemples d'un vrai ſenſible. Je vous le demande, un homme fauſſement perſuadé qu'il eſt le pere des enfans de ſa femme, n'entre-t-il pas à leur égard dans tous les mêmes droits que la nature accorde aux vrais peres, quoiqu'on les ſup-

poſe nés d'une union illégitime ? Pareillement, ces enfans, qui ſont le fruit d'un crime, ne ſont-ils pas tenus de reſpecter & d'aimer leur pere dans un homme qui ne l'eſt pas effectivement ? N'ont-ils pas à ſon héritage un droit égal à celui qu'ils auroient s'ils étoient ſes véritables enfans ? Une femme trompée par la reſſemblance parfaite qu'elle apperçoit entre ſon véritable mari & un impoſteur qui ſe donne pour tel auprès d'elle, peut-elle refuſer à ce dernier les mêmes faveurs qu'elle eſt obligée par les loix du mariage de prodiguer au premier, lorſqu'il les lui demande ? Tout le monde convient, qu'elle ne le peut, ſans manquer aux devoirs les plus ſacrés qu'impoſe le mariage. Un gouverneur, qui ne reſpecteroit pas le ſçeau du prince entre les mains d'un impoſteur qui l'auroit dérobé par ſurpriſe, mériteroit de payer de ſa tête le refus qu'il feroit de lui ouvrir les portes de la ville où il commanderoit, ſi la lettre qui en ſeroit revêtue portoit tel ordre. Je ne connois qu'un Jurieu capable de ſe roidir contre de tels exemples malgré leur évidence. N'a-t-il pas ſoutenu dans ſon livre intitulé, *les droits des deux ſouverains*, que ce n'étoit pas pécher contre Dieu, que de pécher contre le *dictamen* d'une conſcience erronée ? J'en ai dit aſſez ſur cela, pour perſuader ceux qui ſe laiſſent vaincre par les raiſons. Je m'étendrois davantage, que je n'en ſerois pas plus

plus cru de ceux, qui ſont dans l'uſage de ne point ſe payer de raiſons, encore qu'on leur en donne de bonnes. Soit donc conclu que l'*erreur traveſtie en vérité entre dans tous les droits de la vérité*, & que la vérité les perd abſolument pour ceux qui ne la connoiſſent pas pour telle; de ſorte que, ſi la vérité avoit droit d'exterminer l'erreur par tout où elle la trouveroit, l'erreur qui de bonne foi s'arrogeroit les titres de ſa rivale, auroit ſur elle le même avantage. Inconvénient terrible, auquel ne peuvent échapper, comme l'a très bien démontré Bayle, les défenſeurs du ſens littéral de ces paroles, *contrains les d'entrer*, &c. C'en ſeroit un ſans doute très grand qu'un ordre établi par Dieu-même, ſelon lequel l'erreur ſeroit autoriſée à employer les moyens les plus violens pour extirper la vérité, qu'elle enviſage du même œil, qu'elle même en eſt enviſagée.

Il ne s'agit plus que de ſavoir, ſi par rapport aux vérités révélées, il peut y avoir parmi les Chrétiens une ignorance invincible. Sur cela je vois les Proteſtans partagés de ſentimens. Ceux qui ſont perſuadés que l'écriture eſt ſi claire dans tout ce qu'elle contient, qu'il n'y a homme ſi ſimple, qui n'apperçoive tout d'un coup, & comme par une eſpéce d'inſtinct, les vérités que Dieu y a renfermées, pourvû qu'il la liſe ſans préoccupation, avec une véritable humilité & un déſir ſincere d'y trou-

ver la lumiere que ſon auteur y a verſée; ceux-là, dis-je, n'admettent point d'erreur invincible dans les choſes révélées. Ainſi, toute erreur, dans laquelle on tombe par rapport à ce que l'écriture enſeigne, eſt volontaire; & ſi elle ne damne pas toûjours ceux dont elle infecte l'eſprit, c'eſt qu'elle n'eſt pas toûjours fondamentale. Voilà, ſelon les partiſans de cette opinion, l'unique raiſon qui fait que Dieu tolere quelques erreurs. Elle n'eſt pas priſe, comme l'on voit, de la plus grande difficulté qu'il y auroit à en ſaiſir le faux, mais ſeulement de ce qu'elles ne touchent point aux fondemens de la religion. Voyez ce que nous en avons dit dans le premier livre.

Il y en a d'autres, & je crois ceux-là en plus grand nombre qui, convaincus par leur propre expérience & leurs réfléxions ſur la diverſité des ſectes chrétiennes, ne font point difficulté d'avancer qu'il y a dans l'écriture des profondeurs où ſe perdent & les ſimples & les ſavans. Ceux-là, par une conſéquence néceſſaire, croyent des erreurs involontaires ſur le ſens de l'écriture, & par cela même invincibles. Il paroît qu'ils raiſonnent plus conſéquemment que les premiers, en établiſſant la diſtinction des erreurs fondamentales & non fondamentales, non du côté des objets de la religion, ou ſur la nature même de ces erreurs, mais ſur la diſpoſition de ceux qui

y ſont; ce qui tranche en un ſeul mot l'importante queſtion des articles fondamentaux, laquelle, comme nous l'avons déja dit, a tant fait ſuer la réforme.

Pour les Catholiques, qui croient une égliſe infaillible, ils diſtinguent l'héréſie en héréſie *matérielle* & en héréſie *formelle*. Elle n'eſt que *matérielle*, lorſqu'on croit une choſe directement oppoſée à une vérité révélée; mais elle dégenere en *formelle*, lorſqu'on la ſoutient avec opiniâtreté contre la déciſion de l'égliſe. C'eſt par le moyen de cette diſtinction qu'on excuſe les erreurs qui défigurent les ouvrages des Peres. Leur attachement inviolable à l'unité, que nous préſumons qu'ils n'auroient jamais voulu rompre, nous perſuade qu'ils ſe ſeroient ſoûmis à l'égliſe, anathématiſant leurs erreurs, ſi de leur tems elle avoit prononcé ſur ces matieres.

Quant aux Proteſtans, qui d'eux-mêmes accordent que l'écriture eſt obſcure en pluſieurs endroits, & qui, en conſéquence, admettent des erreurs invincibles en fait de vérités révélées, nous n'avons rien à démêler ici avec eux. Ces gens-là ſont même beaucoup plus tolerans que ne le comporte le véritable eſprit du chriſtianiſme, comme nous l'avons fait voir dans le premier livre. Pour les Catholiques & les Proteſtans, dont les premiers trouvent dans l'autorité de l'égliſe, & les ſeconds dans dans la clarté de l'écriture, un dénoue-

ment à toutes les difficultés dont le corps de la révélation eſt hériſſé, il ſemble que les uns & les autres n'admettent pas ſi volontiers des erreurs invincibles ſur ce qu'il a plû à Dieu de nous revéler. Mais pour peu qu'on approfondiſſe leur ſentiment, il faudra, bon gré malgré, qu'ils en viennent à reconnoître des erreurs de cette ſorte.

En effet, je dis aux Proteſtans qui tiennent pour la clarté de l'écriture ; cette clarté n'eſt point telle que vous n'exigiez de ceux qui liſent l'écriture, de ſe recommander à Dieu en la liſant, de lui demander cet eſprit de ſageſſe qui en pénétre le vrai ſens, de ne point étouffer, ſous le poids des préjugés, les rayons divins que cette parole répand de tems en tems dans l'âme des ſimples. Or je vous le demande, eſt-ce une choſe que la raiſon puiſſe digérer, que, dans toute l'étendue des ſiécles que l'égliſe Romaine remplit, il ne ſe ſoit trouvé aucun enfant de cette égliſe, qui n'ait lû l'écriture avec un eſprit fier & opiniâtre, qui n'y ait cherché plûtôt quelque prétexte de demeurer dans ſes préjugés, n'implorant jamais l'aſſiſtance de Dieu pour profiter de ſa lecture, & ſupprimant avec ſoin tous les commencemens d'inſtruction qui lui étoient fournis par ce divin livre ? Il y a une eſpéce de fureur à ſoûtenir une opinion ſi déraiſonnable & ſi cruelle. Quoi, les Leons, les Baſiles, les Chryſoſtô-

ſoſtômes, les Ambroiſes, les Auguſtins, les Jéromes, les Grégoires de Naſianze, & tous les autres Peres du quatriéme ſiécle, n'auroient jamais lû l'écriture avec cette pieuſe diſpoſition que vous ne craignez point de vous attribuer! Quoi, ces grands hommes qui ont éclairé l'égliſe par leurs ſavans ouvrages, ſeroient devenus la proye du démon! Quoi, Dieu auroit laiſſé repoſer ſur l'idolâtrie, depuis plus de douze cens ans; car c'eſt à cette époque que vous faites remonter l'invocation des ſaints; Dieu, dis je, auroit laiſſé repoſer ſon égliſe, cette égliſe qu'il avoit promis, ſous le ſceau du ſerment le plus ſacré, de rendre victorieuſe de l'enfer! Helas! il faut bien ſe reſoudre à le dire. Les Peres n'ont prêché que trop hautement l'invocation des ſaints; & cette abominable idolâtrie ne s'eſt que trop accrue juſqu'aux tems heureux, où la réforme a été extraordinairement ſuſcitée pour écraſer en partie ce monſtre, qui, tout percé des coups qu'elle lui a portés, reſpire encore dans tous les lieux de la domination Romaine. *Qu'on mette*, diſoit St. Ambroiſe dès le commencement du 4me. ſiécle, *ces triomphantes victimes dans le lieu où J. C. eſt l'hoſtie. Les fidéles*, écrivoit St. Jérome contre Vigilance, *regardent les tombeaux des ſaints martyrs comme des autels de J. C. Nous honorons leurs reliques*, enſeignoit aux peuples St. Auguſtin, *juſqu'à les placer ſur la ſublimité du di-*

vin autel. Cette erreur, qui tranſporte à la créature ce qui n'eſt dû qu'à Dieu, le culte divin, eſt ſans doute une erreur des plus fondamentales. Si elle n'a pas été invincible dans ces Peres, par quelle étrange contradiction les regardez-vous comme ſaints! Ou ceſſez de leur prodiguer ce titre ſi glorieux, ou croyez qu'avec beaucoup d'eſprit, de ſcience & de ſainteté, on peut tomber dans une erreur invincible par rapport aux vérités fondamentales; puiſque toutes ces qualités admirables, que vous ne ſauriez refuſer aux peres que j'ai cités, n'ont pû les defendre contre une erreur auſſi groſſiere que l'eſt à vos yeux l'invocation des ſaints. Pour vous défendre vous-mêmes de ce dilemme terrible, il ne vous reſte qu'un moyen, qui ſeroit d'avouer que cette invocation des ſaints, que vous transformez en idolâtrie, n'eſt point telle que l'erreur la figure à vos yeux ſéduits & faſcinés. Mais il n'y a pas d'apparence que vous en veniez-là. Qu'ainſi ſoit conclu qu'il peut y avoir des erreurs invincibles par rapport aux fondemens mêmes de la religion.

Mais je vous garde un argument plus fort que celui-là. L'honneur des Luthériens vos confreres vous eſt ſans doute plus cher que celui des peres mêmes, qui ont eu le malheur d'appartenir à la Babylone proſtituée, qui préſente aux nations dans une coupe empoiſonnée le venin de l'erreur;

reur; car c'eſt ſous ces nobles idées que votre pinceau nous peint l'égliſe Romaine. Ils errent, il eſt vrai, dans quelques points peu importans; mais cela n'empêche point que Luther ne ſoit un homme divin, & que ſes ſectateurs ne ſoient de vrais fidéles, des enfans chéris de Dieu. Or, je vous prie, comment pouvez-vous concilier ces belles qualités avec cet eſprit fier & indocile, & ces mauvaiſes diſpoſitions, dans leſquelles vous ſuppoſez qu'ils liſent depuis tant d'années l'écriture ſainte? Il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſque la lecture de ce livre divin n'a pû encore juſqu'ici leur deſſiller les yeux ſur le ſens de la préſence réelle qui les frappe conſtamment; ſur la prodigieuſe erreur de la *conſubſtantiation*, non moins abſurde, ou peu s'en faut, que celle de la *tranſubſtantiation*; ſur le dogme monſtrueux de l'ubiquité, qui tend à confondre, à la maniere des Eutychiens, les deux natures dans J. C. ſans parler des erreurs pelagiennes où ils ſe ſont jettés, pour avoir abandonné la voye qui leur avoit été tracée par leur chef Luther. Mais ſi la crainte que les Lutheriens n'en diſent autant de vous, vous oblige de dire qu'ils liſent l'écriture avec un cœur droit & une intention ſincere de découvrir la vérité, vous ne pouvez vous empêcher de reconnoître qu'il peut y avoir des erreurs invincibles dans les choſes révélées. Car c'eſt une erreur invincible que celle que nous

ne pouvons vaincre, avec quelque application que nous liſions l'écriture & quelque ſinceres que ſoient les diſpoſitions que nous avons d'en pénétrer le vrai ſens. Ce que je dis ici des Lutheriens, appliquez le aux Arminiens, qui, malgré toute la droiture de leur cœur, n'ont jamais pû trouver dans l'écriture la doctrine exprimée dans les canons du fameux Synode de Dordrecht aſſemblé contre eux.

Je ne vois qu'une choſe à repliquer, qui ſeroit de dire que les uns & les autres ont de très bonnes intentions, toutes les fois qu'ils interprétent l'écriture dans le ſens que vous lui donnez, & qu'elles les abandonnent tout à coup dans les endroits où ils penſent différemment de vous. mais c'eſt le comble de l'abſurdité que de ſuppoſer, que dans une même minute les diſpoſitions de ceux qui liſent l'écriture changent ſi prodigieuſement; car vous m'avouerez que ce peu de tems ſuffit pour parcourir les paſſages de l'écriture, qui prouvent la trinité & l'incarnation, & ceux où il eſt parlé de l'Euchariſtie, de la grace & de la prédeſtination. Qu'un Lutherien & un Arminien ſe tâtent, ils n'appercevront en eux nulle autre diſpoſition, lorſqu'ils expliquent l'écriture conformément à vos égliſes, que lorſqu'ils ſe livrent aux opinions de leur ſecte. Il me paroît ridicule de faire dépendre l'opération du St. Eſprit éclairant les eſprits, d'une certaine fatalité, qui

qui fait qu'elle manque ſon coup, toutes les fois qu'un Lutherien, un Remontrant, tombent ſur certains paſſages de l'écriture; & qu'elle produit ſon effet, toutes les fois qu'ils tombent ſur d'autres. C'eſt pourtant cette abſurdité, que les Proteſtans ſont obligés de digérer, ſi dans cette diverſité d'opinions, qui partagent les eſprits des Lutheriens, des Arminiens, ils refuſent de voir la force impérieuſe de l'éducation, qui ſouvent eſt telle, qu'elle ne peut leur faire vaincre certaine prévention qu'ils ont conçue contre les opinions d'une autre ſecte que la leur. Les Proteſtans n'ont donc rien de mieux à faire, que d'admettre pour les choſes même révélées des erreurs invincibles, formées par les préjugés d'éducation, & par un certain tour d'eſprit, qui ne lui permet pas d'être affecté par la verité.

Les Catholiques ne peuvent ſe diſpenſer de reconnoître des erreurs invincibles dans les vérités de la religion. C'eſt ce qu'ont avoué les écrivains de Port-royal dans les ouvrages qu'ils ont compoſés contre les Proteſtans. Ils n'ont trouvé aucun inconvénient à dire, qu'il eſt très poſſible, malgré l'évidence des preuves qui donnent à l'égliſe Romaine un caractere de diſtinction bien marqué ſur toute autre egliſe, que dans toutes les ſectes hérétiques il ſe trouve des perſonnes de bonne foi.

Plus on examine la foibleſſe de l'eſprit hu-

humain, plus cette penſée prend un air de force chez les perſonnes ſages & éclairées. Aveugles que nous ſommes ſur les reſſorts imperceptibles qui nous remuent, il nous ſied bien de marquer les limites qui ſéparent les erreurs invincibles d'avec celles qui ne le ſont pas! Cette connoiſſance eſt réſervée au Dieu qui a créé les eſprits, qui les péſe dans ſa balance éternelle, & qui n'ignore pas les proportions qu'il a miſes entr'eux & les vérités. Lui ſeul connoît la trempe dont il les a formés, les dégrés de lumiere qui ſont néceſſaires pour les éclairer, la nature des obſtacles qu'apportent les préjugés, ce qu'ils peuvent pour les ſurmonter, juſqu'où va la force de l'éducation, & où commence le mauvais uſage de la liberté. Chacun, ſuivant le tour d'eſprit qu'il a reçu de la nature, ſon génie, ſon temperament, donnera plus ou moins d'étendue à ces ſortes d'erreurs, qui, par cela même qu'elles ſont invincibles, nous diſculpent devant Dieu. Un homme né avec un caractere ſombre & farouche limitera ces erreurs à un petit nombre de perſonnes. Un autre plus humain, plus tendre & plus ſenſible, les renfermera dans un cercle d'hommes moins étroit. Quoique cette derniere façon de penſer ſoit peut-être la moins vraie, il feroit pourtant à ſouhaiter qu'elle prît faveur dans les eſprits; elle ſeroit plus propre que la premiere à les diſpoſer à la tolerance, elle ſeroit mê-

même plus utile aux progrès de la vérité, dont le caractere eſt ſon triomphe ſur les cœurs & ſur les eſprits, & non cette impuiſſance que montrent ceux qui veulent la faire recevoir par les ſupplices.

Ceci ſuppoſé, voici comme je raiſonne contre les intolerans. Quoique l'héréſie ne ſoit pas invincible dans le plus grand nombre de ceux qui en ſont infectés, vous ne ſauriez pourtant diſconvenir qu'il ne s'en trouve quelques-uns en qui elle l'eſt abſolument. Or, par rapport à ces derniers, l'héréſie n'a rien de criminel. D'un autre côté, comme ces perſonnes-là vous ſont inconnues, quelque hérétique que ce ſoit qui vous tombe ſous la main, vous ne pouvez affirmer de lui qu'il ſoit de ces hérétiques opiniâtres à qui Dieu ne pardonne point. Par conſéquent, l'héréſie fût-elle de ſa nature un crime puniſſable par les loix civiles, vous ne devriez pourtant point ſévir contre elle, parce qu'elle ne pourroit l'être, qu'autant qu'elle ſeroit opiniâtre & volontaire. Or, il vous eſt impoſſible de connoître ceux en qui elle réſide avec ce caractere d'opiniâtreté qui ſeule fait tout ſon crime devant Dieu. Vous ne pourriez donc lui infliger des peines, qu'en vous expoſant à les faire tomber ſur celui qui a trouvé grace aux yeux de Dieu, & dont l'amour pour la vérité brille dans l'hommage même qu'il rend à l'erreur. La crainte de punir l'innocent doit être pour vous une

une raiſon d'épargner le coupable. La juſtice humaine aime mieux faire grace au criminel, que de riſquer en le puniſſant de perdre un innocent.

Mais je veux que pour un chrétien il ne puiſſe y avoir d'errans invincibles en fait de religion; je veux que ſon héréſie ſoit aux yeux de Dieu très volontaire & conſéquemment criminelle; malgré cet aveu, je ſoûtiens qu'elle mérite beaucoup d'indulgence de la part des hommes, encore qu'elle n'en merite aucune de la part de celui dont elle attaque indirectement la ſuprême véracité. Il n'en eſt pas d'elle comme des autres crimes. Ceux-ci portent, pour ainſi dire, ſur le front leur propre condamnation. Ceux qui en ſont caupables ſont les premiers à avouer qu'ils ont très mal fait en les commettant; & quelque ingénieux que ſoit l'amour propre à ſe les déguiſer, il n'en peut ſoutenir la vue, lorſqu'on les lui montre dans toute leur difformité. Leurs images errantes retracent continuellement aux yeux toute l'horreur qui les accompagne. La conſcience parle hautement, elle indique le châtiment & fait pâlir le coupable. Mais l'héréſie eſt un crime d'une nature bien differente. Revêtue du bandeau ſacré, des ornemens & voîles de la vérité, elle ſe produit ſous ſes traits, & lui arrache des hommages qui ne ſont dûs qu'à cette fille du ciel. Ceux qui l'idolâtrent, ne s'enchaînent à ſon char,

que

que par ceque leur prévention leur perſuade qu'elle eſt la vérité même. Elle s'ignore elle-même & ſe confond perpétuellement avec ſa rivale. Elle eſt ſi ſûre d'elle, qu'elle ne craint point de ſe montrer pour ce qu'elle eſt. En effet nous ne voyons pas que les hérétiques ayent horreur de leur héréſie. Ce qui nous fait trembler pour eux eſt préciſément ce qui les raſſure. L'erreur qui les poſſéde leur fait trouver de l'honneur là où nous attachons une note flétriſſante. Quel eſt le Proteſtant, par exemple, qui ne ſe glorifie de porter le nom de Calvin, nom que le Catholique ne peut prononcer, qu'il ne lui rappelle auſſitôt celui d'un héréſiarque.

Une choſe encore qui diſtingue l'héréſie des autres crimes, c'eſt que la conſcience ſoutient hautement ſes droits dans l'eſprit de tous ceux qui lui ſont attachés. C'eſt une conſcience erronée j'en conviens, & ceux-là péchent ſans doute qui ſuivent ſon inſtinct; mais la difficulté qu'il y a à la rectifier ſemble exciter la pitié & demander grace pour celui qui ſe livre aveuglement à ſes funeſtes impreſſions. On peut dire que l'héréſie eſt en quelque façon un ſecond péché originel, & qu'elle eſt plus la faute de ceux qui nous l'ont transmiſe que la nôtre propre. Nos eſprits en effet s'en trouvent imbus, ſans que nous nous en appercevions. Elle s'y inſinue, à l'aide des paſſions & des habitudes de l'enfance, des

préjugés de l'éducation, de l'amour même de nos parens, dont la main chere & reſpectable grave en nos foibles cœurs ſes traits pernicieux. On peut juger, par l'extrême difficulté qu'on trouve à l'extirper, quelle eſt ſur nos eſprits la force de ſon aſcendant, à quelle profondeur elle eſt enracinée dans notre âme, par combien de branches elle eſt entrelaſſée avec les autres paſſions. Ce qui nous paſſionne pour elle, c'eſt que la même main qui nous empoiſonne nous enrichit des vérités les plus importantes. La vérité & l'erreur ſont comme deux ruiſſeaux, qui ſe joignant près de leur ſource mêlent leurs eaux & coulent enſuite paiſiblement dans un même lit. Lorsque le tems vient à meurir notre raiſon, nous reſpectons l'erreur à l'égal de la vérité, parce que nous la trouvons confondue dans notre tête avec elle. Leur origine nous paroît la même, il ſemble que nous arracher l'une, ce ſoit nous ôter l'autre. *Il n'y a point de gale ſi incurable*, ſelon la penſée de Galien. *Il eſt plus facile de ſe défaire de toute autre habitude, pour ſi forte qu'elle ſoit, que de celle des opinions auxquelles on a été attaché*, dit excellemment Origène. C'eſt auſſi la penſée de St. Chryſoſtome qui dit qu'il n'y a rien de ſi difficile, que de ſe réſoudre à changer en matiere de religion.

Écoutons ce que dit éloquemment Salvien, au ſujet des Ariens. „ Ils ſont hé-

„ réti-

„ rétiques, mais ils ne le ſavent point : ils
„ ſont hérétiques chez nous, mais ils ne
„ le ſont pas chez eux ; car ils ſe croient
„ ſi bien Catholiques, qu'ils nous traitent
„ nous mêmes d'hérétique. Ce donc qu'ils
„ ſont par rapport à nous, nous le ſom-
„ mes par rapport à eux. Nous ſommes
„ perſuadés qu'ils ont une penſée injurieu-
„ ſe à la génération divine, en ce qu'ils
„ diſent que le fils eſt moindre que le pere:
„ ils croient eux, que nous ſommes dans
„ une opinion injurieuſe au pere, parce
„ que nous faiſons le pere & le fils égaux.
„ La vérité eſt de notre côté : mais ils
„ prétendent l'avoir du leur. Nous ren-
„ dons à Dieu l'honneur qui lui eſt dû :
„ mais ils croient auſſi le lui rendre en pen-
„ ſant de la maniere qu'ils penſent. Ils
„ ne s'acquittent pas de leur devoir : mais
„ ils font conſiſter en cela même où ils y
„ manquent, le plus grand devoir de la
„ religion. Ils ſont impies : mais en cela
„ même ils croient ſuivre la véritable piété.
„ Ils ſe trompent donc, mais c'eſt de bonne
„ foi, par un principe d'amour envers Dieu,
„ & non qu'ils le haïſſent, puiſqu'ils croi-
„ ent honorer & aimer le Seigneur. Quoi-
„ qu'ils n'ayent pas la vraie foi, ils regar-
„ dent celle qu'ils ont comme un parfait
„ amour de Dieu : & il n'y a que le ſou-
„ verain juge de l'univers, qui puiſſe ſavoir
„ comment ils ſeront punis de leurs er-
„ reurs au jour du jugement. Cependant

„ Dieu, à mon avis, les ſupporte patiem-
„ ment, parce qu'il voit que s'ils ſont dans
„ l'erreur, ils errent par un mouvement
„ de piété".

Dieu ſe montre patient envers les hérétiques. Il attend du tems & de ſa grace, qu'ils ſe depouillent de leurs préjugés; de ce ſecret attachement à leurs propres ſentimens; de cette opiniâtreté infléxible qui les aſſervit aux opinions qu'ils ont ſucés avec le lait, de cette fierté d'eſprit qui les ſouſtrait à une autorité légitime, de cette haîne envenimée qu'ils ont conçue contre la véritable égliſe & qu'ont fomentée en eux les peintures odieuſes travaillées des mains de l'impoſture & de la calomnie; de cet orgueil jaloux qui craint d'être éclairé par ceux-là mêmes pour lesquels on leur a inſpiré du mépris, de cette crainte ridicule qui redoute les jugemens d'une ſecte qu'elle ont toûjours reſpectée, de cette négligence criminelle qui les retient ſous un joug que le travail ſeul peut briſer, de cet amour enfin qu'ils ont pour des erreurs qui ne captivent point leur eſprit, qui abandonnent leur cœur à ſes mouvemens, qui flattent leurs paſſions, qui ouvrent un champ plus vaſte à leurs plaiſirs. Pourquoi ne pas imiter ce noble exemple de la divinité? Pourquoi brusquer par nos violences des eſprits qu'il faut gagner par la douceur? Pourquoi bleſſer une liberté, que Dieu lui-même reſpecte, tempérant la force de ſa grace

ſur

ſur le pouvoir qu'ils ont de la recevoir ou de lui réſiſter ? Pourquoi remplir d'aigreur & de reſſentimens contre la vérité même, des cœurs que nous devrions nous efforcer de lui gagner par l'amour, qui ſeul en a les clefs ? Pourquoi ne nous y préparons-nous pas une entrée par les voyes douces & molles de la perſuaſion ? Nous brulons, dites-vous, d'un zéle ardent pour la converſion des hérétiques. Admirable zéle, que celui qui brûle le corps des errans pour le bien de leur âme, & qui pour les ſauver vous les envoye tout droit en enfer ? C'eſt pourtant-là exactement ce qu'ont fait autrefois des empereurs chrétiens, qui ont puni de mort le crime de l'héréſie. Ces ſcénes ſanglantes ſe perpétuent encore de nos jours, à la honte de la raiſon, dans ces tribunaux d'inquiſition, dont les flammes ſont ſi fatales aux Juifs & aux hérétiques.

Qu'a jamais eu de plus cruel le paganisme, que ces Auto-da-fés, qui nous donnent tous les ans des ſpectacles d'horreur ſi injurieux au nom chrétien & ſi contraires à ſon eſprit ? Cette religion immoloit des hommes, qu'elle couronnoit de guirlandes & de bandelettes ſacrées, pour orner la pompe de cette cruelle cérémonie. Elle prenoit ſur l'autel-même le couteau ſacré, avec lequel elle égorgeoit ces malheureuſes victimes de ſon fanatisme. Presque partout où elle dominoit, elle avoit introduit la barbare coutume de verſer le

ſang humain. Que le fanatiſme eſt terrible ! Sous un joug de fer, que rien ne pouvoit briſer, il aſſerviſſoit autrefois tous les peuples. C'eſt lui qui faiſant faire les ſentimens que tu inſpires, ô nature ! força autrefois des meres deſeſpérées d'offrir à l'infame Moloc les entrailles fumantes de leurs propres enfans. C'eſt lui qui dans nos forêts où il habita longtems, arroſa tant de fois les autels de l'affreux Teutâtes du ſang humain, que verſoit la main des Druïdes miniſtres de ſes fureurs. C'eſt lui qui par la bouche de Calcas demanda la mort d'Iphigénie, & conduiſit dans le cœur de ſa fille la main parricide d'Agamemnon. C'eſt lui enfin qui ne ceſſant d'inſpirer ſes fureurs, oblige encore de nos jours les femmes indiennes à ſe brûler toutes vives, & à mêler leurs cendres avec celles de leurs époux, ſur le même bucher où le feu conſume leurs dépouilles mortelles. Je ne ſuis plus ſurpris, que Lucréce, ce poëte philoſophe, qui voyoit la religion payenne entourée de victimes humaines & toute ſouillée des homicides ſacrés qu'elle commandoit, ait briſé les autels de tous les dieux de la Gréce, pour en élever un de leurs ruines à la gloire d'Epicure ſon maître ; qu'il l'ait mis à la place de tous ces dieux teints du ſang des hommes ; qu'il lui ait prodigué les noms de ſage, de génie ſublime, de bienfaiteur des humains, pour les avoir délivrés du joug d'une religion qui les accabloit du poids

poids de ſes ſuperſtitions. Mais le Chriſtianisme n'a plus rien à reprocher au paganisme du côté de la cruauté & de la barbarie, lui qui fait allumer tous les ans des bûchers contre une infinité de malheureux qui n'ont d'autre crime que celui de ne pouvoir croire ce qu'il croit. Tel eſt l'opprobre que de fanatiques chrétiens répandent ſur une religion toute ſainte & toute ennemie de la cruauté, ſur une religion qui enſeigne à ſouffrir & non à tourmenter. Arrachons, s'il eſt poſſible, du ſein du Chriſtianisme, le monſtre du fanatisme qui devore ſes entrailles & qui conçu parmi les erreurs de la ſuperſtition payenne a paſſé de cette fauſſe religion jusques dans la nôtre. Comment des Chrétiens ont-ils pû ſe laiſſer infecter de ſon venin? Et s'il eſt vrai que ce ſoit un mal néceſſaire, comment l'eſprit du Chriſtianisme qui ne reſpire qu'humanité, n'a-t-il pas apprivoiſé ce tigre; comment ne lui a-t-il point fait oublier ſon ancienne férocité? A cet air ruſtique & ſauvage des vieux tems a ſuccedé par toute l'Europe Chrétienne une douceur de mœurs & une urbanité pleine de charmes, à quoi n'ont pas peu contribué les arts & les ſciences qu'on cultive aujourd'hui. Le fanatisme, ce vice de toutes les religions, mais qui n'auroit jamais dû l'être du Chriſtianisme, comment ne s'eſt-il pas reſſenti de cet heureux changement, de cette nouvelle fermentation qui s'eſt

 faite

faite dans tous les eſprits ? Nous vivons dans un ſiécle, ſelon la penſée de l'illuſtre auteur de l'eſprit des loix, *où la lumiere naturelle eſt plus vive qu'elle n'a jamais été, où la philoſophie a éclairé les eſprits, où la morale de l'évangile a été plus connue, où les droits reſpectifs des hommes les uns ſur les autres, l'empire qu'une conſcience a ſur une autre conſcience, ſont mieux établis.* Mais de quoi ſervent toutes ces belles lumieres & toutes ces inſtructions, que la raiſon & l'évangile nous fourniſſent, tandis qu'elles ſont étouffées par le fanatisme, monſtre qu'ont produit un faux zéle & une ignorance brutale? Oui, n'en doutons point, dit le même auteur, *ſi quelqu'un dans la poſtérité, oſe jamais dire, que dans le ſiécle où nous vivons les peuples d'Europe étoient policés, on vous citera pour prouver qu'ils étoient des barbares; & l'idée qu'on aura de vous ſera telle, qu'elle flétrira votre ſiécle, & portera la haine ſur tous vos contemporains.* Ceci s'adreſſe à Meſſieurs les Inquiſiteurs, & en général à tous ceux du clergé, qui pouſſés par un zéle amer travaillent de plus en plus à deshonorer la religion, en perſécutant en ſon nom tous ceux qui ne penſent pas comme elle.

Nous penſons, nous autres Catholiques, qu'il n'y a rien de plus aiſé à un Proteſtant que de ſe défaire de ſes préjugés, ſurtout depuis que *l'expoſition de la foi* de Mr. Boſſuet a paru dans le public. Nous croyons que ce livre, qui eſt d'une clarté merveilleuſe,

leuſe, a dû déchirer le bandeau qui dérobe au peuple les calomnies des miniſtres contre l'égliſe romaine. Nous nous imaginons qu'il leur eſt facile de voir qu'ils ſont ſchismatiques, par cela même qu'ils ont érigé un nouveau miniſtere, ſans avoir aucune véritable miſſion. Nous nous perſuadons qu'ils ne peuvent ſe replier ſur eux-mêmes, ſans s'appercevoir auſſitôt qu'ils ne croyent pas une choſe, parce qu'ils l'ont trouvée dans l'écriture, mais parce qu'ils l'ont oui dire à un miniſtre. Nous concluons delà qu'ils n'ont qu'un pas à faire pour ſe ſoûmettre à l'autorité de l'égliſe, & qu'ils ne l'auront pas plûtot reconnue, qu'ils feront céder à la créance des dogmes particuliers qu'elle enſeigne, toutes les réſiſtances de l'eſprit. Mais en fait de religion, les prejugés ont quelque choſe de ſi ténace, qu'il faut une force plus qu'humaine pour les détruire.

Si nous preſſons contr'eux les raiſonnemens les plus forts de nos plus habiles controverſiſtes; ſi nous faiſons valoir les argumens de *viſibilité perpétuelle*, de *ſucceſſion non-interrompue*, de ſiége Apoſtolique, de *néceſſité d'un juge parlant*, de *traditions*: toutes ces choſes, où nous mettons le fort de notre cauſe, & contre leſquelles nous n'imaginons pas qu'on puiſſe répliquer, ne paroîtront à leurs yeux que de vaines chimeres, qui ne feront que blanchir devant eux. Ils emploieront d'abord contre vous la rétorſion, à l'exemple des Claudes &

des Du Molins. Si vous exigez d'eux qu'ils vous répondent directement, ils n'en feront rien, parce que cela leur eſt impoſſible : mais pour éluder la pointe de vos traits, vous les verrez tout à coup ſe plonger dans les difficultés qui s'offrent vivement à leur eſprit, & qui naiſſent du fond des dogmes de la préſence réelle, de la tranſubſtantiation, &c. Comme ce ſont des myſteres qui étonnent & abbatent l'eſprit, ils éprouvent à leur égard la même réſiſtance, que les ſociniens à l'égard des dogmes de la trinité, de l'incarnation, du péché originel, de l'éternité des peines. Bien leur en a pris que Luther & Calvin n'ayent pas touché à ces myſteres qui leur ſont communs avec nous. Car de ce même fond d'eſprit, dont ils rejettent la tranſubſtantiation, ils rejetteroient la trinité. Ces myſteres leur paroîtroient égalément oppoſés aux lumieres de la raiſon; & s'ils ne croient pas, c'eſt un préjugé de la part de leur eſprit.

Pour ſoûmettre la fierté de leur eſprit à tous les dogmes particuliers de l'égliſe Romaine, il faudroit qu'ils en reconnuſſent l'infaillibilité. Mais les difficultés qui les environnent, rempliſſent tellement leur eſprit de préjugés vifs & ſenſibles, qu'il n'y reſte plus de place pour les raiſonnemens favorables à cette prétention de Rome. Toutes les avenues en ſont, pour ainſi dire, fermées. Le moyen qu'elle puiſſe y entrer, en forçant un million de préjugés

qui

qui les gardent ? Il leur faudroit pour cela un eſprit tout neuf, un eſprit qui fût comme une toile ſur laquelle la main du peintre n'a point encore ébauché de figures, ni tracé de couleurs, un eſprit enfin à qui les préjugés n'ôteroient pas une partie de ſes forces, & qui les conſervât tout entieres pour connoître la vérité. L'eſprit des Proteſtans n'eſt pas dans cette heureuſe ſituation. Plein des idées puiſées dans les auteurs de ſa communion, il lui eſt bien difficile de goûter les raiſons de ceux qui ſont dans une autre. Elles ſont plus que balancées par les difficultés dont il a été imbu dès ſon enfance, qui ont crû avec lui, & que le tems a fortifiées de plus en plus. Il n'appartient qu'à celui qui l'a créé, de ſavoir ſi ſa raiſon peut encore quelque choſe contre les préjugés qui l'obſédent, & qui y ſont entrés dans un tems, où il n'étoit pas encore capable de ſe décider par la ſeule conviction de la vérité.

Ajoutons à cela l'oppoſition extrême qui ſe trouve entre le culte des deux religions, & qui ne peut que produire pour les deux partis ces grandes abymes qui les ſéparent. Lorſque deux religions ſe reſſemblent dans les cérémonies extérieures, & qu'elles ne different que dans quelques dogmes de ſpéculation le paſſage de l'une à l'autre eſt très aiſé à faire. C'eſt à peu près de la même maniere qu'on paſſe dans la peinture par des nuanſes imperceptibles d'une couleur à l'autre.

On

On a déjà changé de religion, qu'on ne croit pas encore l'avoir fait. Mais lorſque les cérémonies des deux religions ſont abſolument différentes, & que l'une traite d'idolâtrie ce que l'autre a de plus ſacré; c'eſt alors que les eſprits ſont diviſés par une rupture violente. La ſeule penſée de paſſer de l'une dans l'autre fait horreur. On ſent naturellement une forte répugnance à ſe plier à des cérémonies de religion, toutes contraires à celles que l'on eſt accoutumé de pratiquer. La machine du corps a quelque part à cela, ſelon toutes les apparences. Voilà pourquoi un Proteſtant ſe roidit ſi fortement, lorſqu'on lui propoſe d'aſſiſter à la meſſe & d'aller à confeſſe. C'eſt là le grand argument qu'ont fait valoir avec tant de force les écrivains de Port-Royal contre les Réformés. Ils ont démontré l'impoſſibilité d'un changement inſenſible par rapport à ces deux dogmes, par cela ſeul qu'ils ne ſont pas purement ſpéculatifs, mais qu'ils tiennent à la machine du corps, dépendante elle-même des céremonies extérieures. Autant il eſt impoſſible que les Proteſtans reviennent aux cérémonies romaines, par un changement imperceptible, amené par la ſuite des événemens, autant il a été impoſſible que les Chrétiens, s'il eſt vrai qu'au commencement ils ayent penſé comme les Proteſtans, ayent pû parvenir, par une ſuite de cette mutation inſenſible qui ne permet pas aux choſes d'être con-

conſtamment invariables; à ſe proſterner devant une hoſtie, & à dépoſer leurs péchés aux pieds d'un confeſſeur. Un changement, auquel la machine du corps a tant de part, ne peut ſe faire que d'une maniere très ſenſible & très éclatante, comme cela eſt arrivé aux tems de la Réforme. Les ſubtils raiſonnemens du miniſtre Claude ne frappent que ſur les dogmes purement ſpéculatifs, & nullement ſur ceux qui comme l'Euchariſtie & la confeſſion ſont ſi dépendans du corps.

Quand je réfléchis d'une part ſur la force impérieuſe des préjugés de religion, & de l'autre ſur l'art adroit & ſubtil avec lequel les grands écrivains de la Réforme les maintiennent dans l'eſprit de leurs diſciples, je leur dis avec plus de raiſon que St. Auguſtin ne le diſoit aux Manichéens, dans les erreurs groſſieres desquels il avoit été longtems engagé: „ que ceux-là ſéviſſent contre vous, qui ne ſavent pas par combien „ de peines s'achete le bonheur de trouver la vérité, & combien il eſt difficile de ſe garantir des piéges de l'erreur. „ Que ceux-là ſeviſſent contre vous, qui „ ignorent combien il eſt rare & pénible „ de s'élever au-deſſus des fantômes d'une „ imagination groſſiere, par le calme d'une „ intelligence pieuſe. Que ceux-là ſeviſſent „ contre vous, qui ne ſentent pas quelle „ difficulté il y a à guérir l'œil de l'homme „ intérieur, pour le mettre en état de voir

„ ſon

„ ſon ſoleil . . . . que ceux-là ſéviſſent con-
„ tre vous, qui ne comprennent pas,
„ quels gémiſſemens & quels ſoûpirs il
„ faut, pour acquérir quelque petite con-
„ noiſſance de la nature divine. Que ceux-
„ là enfin ſéviſſent contre vous qui ne ſont
„ jamais tombés dans des erreurs ſembla-
„ bles à celle qui vous ſéduit. Pour moi,
„ je ne puis abſolument me réſoudre à vous
„ maltraiter: je dois, au contraire, vous
„ ſupporter, comme on m'a ſupporté moi-
„ même autrefois, & uſer envers vous
„ d'une auſſi grande tolerance, que celle
„ dont mes proches uſoient envers moi,
„ lorsqu'une fureur aveugle me faiſoit éga-
„ rer avec vous". C'eſt ainſi que raiſonnoit St. Auguſtin, lorsqu'il étoit tolerant. Ce ſeul morceau des écrits de ce St. Docteur, vaut à mon gré, beaucoup mieux que tous les raiſonnemens que ſon éloquence mit vainement en œuvre pour juſtifier les perſécutions de l'égliſe Afriquaine contre les Donatiſtes. *V. S. Aug. contra epiſt. Manichaei.* Cap. 2. & 3.

CHAPITRE XII.

Que l'héréſie eſt un crime qui n'eſt point du reſſort du Magiſtrat civil, & que Dieu ſeul en peut connoître.

POur décider cette importante queſtion, il ne faut que connoître la nature des ſociétés civiles & religieuſes, découvrir & fixer quelle eſt leur fin ou leur but. Les limites qui les ſéparent, ſont aſſez bien marquées dans la nature de leur objet, pour croire qu'elles n'auroient jamais dû être confondues, ni empiéter ſur les droits l'une de l'autre. C'eſt pourtant ce qu'on a vû dans tous les tems & ce qu'on voit encore; & c'eſt ce qui a produit les erreurs les plus étranges & les plus funeſtes. L'Italie, où l'on voit le trône ſur l'autel, & le ſceptre & l'encenſoir dans une même main, a travaillé longtems à aſſervir les états à l'égliſe. On a vû des Pontifes ambitieux tenter tout pour ſoûmettre à l'orgueil de la Thiare les têtes couronnées; & ce qui ne pourroit jamais être cru, ſi l'hiſtoire ne l'atteſtoit, on a vû des Princes aſſez foibles, deſcendre du trône à leur commandement, & redouter les vaines foudres du Vatican, qui briſoient tous les liens par qui leurs ſujets étoient retenus dans le de-

voir.

voir. Mais graces à l'eſprit éclairé par la ſaine philoſophie qui régne aujourdhui dans toute l'Europe, & aux bons livres qu'on a écrits ſur cette matiere, on n'a plus à craindre de ſemblables abus. Dans tous les païs Catholiques on regarde le pape comme une perſonne ſacrée, on le reſpecte comme le vicaire de J. C. ſur la terre; on reconnoît l'exercice de ſa jurisdiction ſpirituelle: mais dans ce qui concerne les choſes temporelles, ſon pouvoir n'eſt rien. *C'eſt une maxime*, dit Mr. de Voltaire dans ſon ſiécle de Louis XIV. *de le regarder comme une perſonne ſacrée mais entreprenante, à laquelle il faut baiſer les pieds & lier quelquefois les mains.*

L'Angleterre a produit dans ces derniers tems pluſieurs ſectes oppoſées entr'elles, qui n'ont pas mieux connu les droits reſpectifs des deux ſociétés. Les Calviniſtes ou Presbitériens ont voulu régler l'exercice du pouvoir civil par des idées purement eccléſiaſtiques, & les Hobbeiſtes ont prétendu régler l'exercice du pouvoir de l'égliſe par des raiſons d'état. Le Quakre a aboli l'égliſe-même, & le Mennonite a ſupprimé l'office du Magiſtrat civil.

Les vues, qu'on s'eſt propoſées dans l'établiſſement de la ſociété civile, doivent avoir quelque choſe de fixe, de précis & de certain. Elles doivent être telles, qu'elles lui ſoient propres & qu'elles ne puiſſent convenir à aucune autre ſociété. Il faut que

les

les biens qu'elle produit, émanent tellement de ſa conſtitution, qu'aucune autre ne puiſſe les produire. Autrement ces biens, par cela même qu'ils lui ſeroient communs avec les autres ſociétés, ſeroient purement accidentels; & elle n'auroit rien de propre qui la diſtinguât ni qui la caractériſât. Il s'enſuivroit de-là que les diverſes ſociétés, qu'on a regardées juſqu'à préſent comme très diſtinctes les unes des autres, auroient cependant été toutes en particulier inſtituées dans le même eſprit, ſavoir dans la vue générale & commune de toutes ſortes de biens, ce qui eſt le comble de l'abſurdité. Je ne m'amuſerai point à refuter un ſentiment qui ſe refute lui-même beaucoup mieux que je ne pourrois le faire.

Mais quelles ſont les vues qui ſont propres à la ſociété civile, & ſur leſquelles ſe fonde la nature de ſa conſtitution? c'eſt de maintenir dans toute leur vigueur les droits dont les hommes, en qualité d'hommes, doivent jouïr. Les droits peuvent ſe rapporter à la conſervation de leur vie, & à la tranquille & paiſible poſſeſſion des biens qui leur ſont échus. Les hommes ont trop de paſſions, pour reſpecter les uns envers les autres ces droits ſacrés, dont la nature les a mis en poſſeſſion. Dans l'état de nature où ils vécurent d'abord, ſans être enchaînés par d'autres loix que celles qu'ils portoient gravées dans leur cœur, on vit bientôt éclore les funeſtes fruits de leurs

paſſions. Guidés par elles ſeules, & mettant la raiſon ſous les pieds, ils entreprirent les uns contre les autres; les foibles devinrent les victimes des plus forts; les plus forts à leur tour furent ſurpris & immolés par les foibles. Cette inégalité de talens, que la nature leur avoit départis, détruiſit bientôt entr'eux les foibles liens, que leur utilité propre & leur reſſemblance extérieure leur avoient ſuggérés pour leur conſervation réciproque. Ils ne virent point d'autre remède aux maux qu'entraînoit après elle cette anarchie, dans laquelle la nature avoit dégénéré, que de renoncer à leur liberté naturelle & de ſe ſoumettre à l'empire du ſouverain civil. Delà l'origine des ſociétés, dont le premier fruit fut de réparer l'inégalité naturelle fondée ſur l'inégalité des talens. De l'état de *troupeau*, dans lequel les hommes vivoient, car quel autre nom donner à des ſauvages indiſciplinés & vagabonds? on les vit paſſer à celui de *ſociété policée*. On élut des ſouverains, qu'on arma de la force de tous les membres qui compoſoient la ſociété, afin d'aſſurer l'exécution des decrets que l'état rendroit dans cette vue. Par l'établiſſement d'une autorité ſuprême, chargée de veiller à l'accompliſſement des conventions & à leur durée, chaque particulier ſe trouva à couvert des injures qu'il auroit pû recevoir de ſes ſemblables, & il fut en état d'oppoſer à leur violence une force

plus

plus grande & capable de punir leurs attentats.

Il réſulte de-là que le but fixe & unique de la ſociété civile a été d'aſſûrer aux hommes la liberté de leurs perſonnes & la propriété de leurs biens. C'eſt ce que prouve encore bien évidemment la nature du pouvoir dont elle eſt revêtue, pour faire obſerver ſes loix. Car ce pouvoir n'étant qu'une force extérieure & coactive, une force qui réſide dans les châtimens qu'elle peut infliger, il ne peut être appliqué qu'à des choſes qui lui donnent priſe ſur elles, qu'à des choſes enfin extérieures; d'où il paroit qu'il ne ſauroit s'exercer ſur des choſes intellectuelles & ſpirituelles, & conſéquemment que l'héréſie ſe ſouſtrait à ſes rigueurs. Toutes les fois que la ſociété civile l'a fait ſervir à d'autres fins que celles pour leſquelles elle eſt établie, toutes les fois qu'elle a voulu ſévir contre les héréſies & les renfermer dans le cercle de ſa domination, elle s'eſt trouvée impuiſſante à procurer le bien qui lui eſt étranger, & ſon pouvoir n'a eu de force que pour produire une foule de maux, dont ce ſeroit ici le lieu de faire l'énumération, n'étoit que la peinture en eſt trop forte & trop odieuſe. Il faut ſe contenter de ce que nous en avons dit dans le chapitre des loix pénales.

La conſervation de la liberté, la tranquillité publique, la jouiſſance paiſible de

ſes biens, ſont tellement propres au but & à la nature de la ſociété civile, que l'état le plus parfait eſt celui qui par ſa conſtitution peut le mieux procurer ces ſortes de biens aux divers membres qui le compoſent C'eſt-là uniquement ce qu'elle a en vue; & lorſqu'elle parvient à rendre les hommes libres, & à leur inſpirer cette tranquillité d'eſprit qui provient de l'opinion que chacun a de ſa ſûreté, & de ce qu'un citoyen n'a rien à craindre d'un citoyen, elle remplit par rapport à eux toutes les conditions, ſous les quelles ils ont conſenti à ſubir le joug de ſes loix.

Pour les autres biens, qui comme la vertu, l'honnêteté, la pureté des mœurs font le plus bel ornement du genre humain & de la ſociété, ce ſont choſes qui ne la regardent pas directement. A la bonne heure, ſi elles s'y trouvent, elles parent la ſociété qui les poſſéde, mais elles ne lui ſont point eſſentielles; & pourvû qu'il y ait quelque choſe qui les remplace, c'eſt la même choſe pour elle, elle n'en va pas pour cela plus mal. Dans les monarchies, par exemple, l'honneur tient la place de la vertu. Il eſt, ſuivant la remarque de l'illuſtre auteur de l'*eſprit des loix*, le reſſort qui fait mouvoir toutes les parties du corps politique, qui les lie par ſon action même, & qui fait que chacun va au bien commun, croyant aller à ſes intérêts particuliers. Cet honneur, qui conduit toutes les parties

de l'état, eſt faux, dans les principes de l'auteur; mais il ne le croit pas pour cela moins utile au public que le vrai le ſeroit aux particuliers qui pourroient l'avoir. Il n'eſt pas la vertu, mais il la repréſente par tout; il peut inſpirer les plus belles actions; il peut, joint à la force des loix, conduire au but du gouvernement, comme la vertu-même. Qu'importe que les actions qu'il commande, ſoient bonnes, juſtes & raiſonnables, pourvû qu'elles ſoient belles, grandes & extraordinaires? Les meilleures actions pour un état ſont celles dont il retire le plus d'utilité pour le bien civil. Que le motif qui porte à les faire, ſoit noble, pur, deſintéreſſé, c'eſt ce dont la ſociété civile ſe met très peu en peine. Elle vous ordonne moins d'être honnête-homme, que de le paroître. Pourvû que vous ne contreveniez point à ſes ordonnances & à ſes prohibitions, pourvû que vous ſoyez fidelle aux loix qu'elle a preſcrites, elle eſt ſatisfaite, elle vous met au rang de ſes bons citoyens. Quant à vos ſentimens intérieurs, elle vous en laiſſe abſolument le maître, elle n'a rien à y voir. Deteſtez ou ne déteſtez pas dans votre âme le vice qu'elle défend, elle eſt contente, dès-là que vous ne produiſez pas au dehors ſes pernicieux effets qui lui ſeroient nuiſibles.

Ce ſeroit mal connoître la fin de ſon inſtitution, ſi l'on s'imaginoit qu'elle eſt faite pour rendre les hommes vertueux, pour

perfectionner les facultés de leur ame, pour établir des loix parfaites, complétes, exactes, qui ne pardonnent rien à l'humaine fragilité, & ramener par elles leurs eſprits aux régles ſéveres de l'honnêteté & de la ſageſſe. Dans quel état a-t-on jamais fait des loix contre le luxe, l'avarice, l'ingratitude, la groſſiéreté, la négligence, la pareſſe, la ſottiſe, la ſenſualité, la lâcheté, l'imprudence, la témérité, vices ſi fréquens & ſi communs dans le monde? Des loix ſi parfaites, armées du fer qui en puniroit les violateurs, ne peuvent convenir à des hommes tels que nous. Si la grace toute-puiſſante ne peut remedier à cette foule de maux qui inondent le genre humain, peut-on l'attendre des loix civiles! Combien de choſes défendues par le droit naturel, qui cependant ſont permiſes par le droit civil! Dans la ſociété la mieux policée, on ſe contente de punir les vices, à proportion de la malignité de leur influence relativement à ſon bien. Ce n'eſt que ſous ce rapport que les loix civiles décernent contr'eux des peines, qui par cette raiſon ſont ſouvent plus ou moins rigoureuſes, que l'iniquité intrinſéque de l'action ne le preſcrit, ſuivant le plus ou le moins de panchant des hommes vers eux; la ſociété pour qui elles ſont faites, dérogeant alors à la préciſion de la juſtice naturelle & divine. Les crimes commis contre la ſureté des biens, comme le vol

ou

ou une banqueroute frauduleuſe, ne devroient, en toute rigueur, être punis que par la perte des biens. C'eſt là la peine du talion. La choſe ſeroit ainſi, ſi les fortunes étoient communes ou égales, & ſi une telle peine étoit un frein aſſez puiſſant pour contenir les hommes. Mais comme cela n'eſt pas, il a fallu que la peine corporelle ſuppléât à la pécuniaire. C'eſt par la même raiſon qu'on punit de mort la déſertion d'un ſoldat, & ce qui eſt encore plus, un vol très leger fait ſur les ennemis, lorſque c'eſt aux dépens de la diſcipline militaire. En un mot, le mal qui revient à la ſociété des crimes eſt la ſeule choſe qu'elle enviſage dans la punition qu'elle en ordonne. C'eſt-là ſa meſure, & non les régles éternelles du juſte ou de l'injuſte, ni les regles preſcrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine.

Ces principes une fois ſuppoſés, il s'agit d'examiner ſi l'héréſie eſt du nombre des crimes, qui pour le bien de l'état doivent être ſoumis au glaive du magiſtrat. Pour décider la queſtion, il ne faut qu'examiner ſi ce crime frappe ſur la conſtitution civile & politique d'un état, & ſi ſon influence a un dégré de malignité qui le rende très pernicieux à cet état, & qui l'attaque juſques dans ſes loix fondamentales; enſorte que, toutes choſes compenſées, il ſeroit plus avantageux pour le bien

de la ſociété civile, de l'extirper par le fer & par le feu, quels que fuſſent les maux qui en naîtroient, que de le laiſſer reſpirer. Mais, en propoſant ſous ce point de vue la queſtion, comme cela doit être, qu'on me diſe quelle eſt l'héréſie, qui mérite que la ſociété civile déploye contre elle toute la rigueur des loix? Ce n'eſt pas certainement le Calviniſme; les maux, qui ont ſuivi les efforts impuiſſans qu'on a faits pour l'extirper en France, ne seront jamais compenſés par les converſions qu'ils ont pû occaſionner. Quelque ſoin qu'on prenne d'en groſſir le nombre dans des relations infidéles, elles ſeront toûjours un foible dédommagement de tous les maux que la religion & l'état ont ſoufferts dans cette guerre, qu'un faux zéle & une mauvaiſe politique ont déclarée à l'erreur. J'en donnerai la preuve dans le livre ſuivant.

Mais l'héréſie, dites-vous, eſt un outrage ſanglant fait à la majeſté divine, elle emporte le mépris du culte & des cérémonies qui lui ſont agréables, elle corrompt la religion que Dieu lui-même a établie, elle foule aux pieds ſes vérités révélées, elle tue l'âme des poiſons que ſon haleine empeſtée verſe ſur elle. Autant que la vie de l'âme l'emporte ſur celle du corps, autant les empoiſonneurs de l'âme ſont-ils plus puniſſables que les empoiſonneurs du corps. C'eſt un ſacrilége ſi énorme, que

non

non ſeulement la raiſon & la piété, mais encore les choſes inanimées ſemblent en frémir d'horreur. Les princes, que Dieu lui-même a armés de ſon glaive, & qui ſont nommés dans l'écriture les nourriciers de l'égliſe, peuvent-ils voir d'un œil indifférent l'héréſie ravageant leurs états, & ne pas percer du fer ſacré qu'ils portent en main ce monſtre qui s'en prend au ciel même? Ah! qu'ils renoncent à la qualité de princes chrétiens, s'ils ne veulent pas employer tout ce qu'ils ont de force & de moyens, à purger l'état & le genre humain de cette peſte qui les dévore. Non, non, il n'eſt point de remède trop dur, trop cruel, trop violent, pour déraciner un mal ſi contagieux, & pour ſauver les hommes à quelque prix que ce ſoit. Les plus rigoureuſes peines, les tourmens les plus horribles, n'ont rien qui approche de la grandeur du forfait. Envain l'humanité parle au cœur des princes; c'eſt offenſer Dieu que d'écouter ſa voix lorſqu'il s'agit de le venger. Et s'il faut quelque choſe de puiſſant pour déterminer leur courroux chancelant, lorſqu'il s'agit de punir les hérétiques, n'ont-ils pas devant les yeux l'exemple de Moyſe même, dont la loi ſévere n'avoit aucune indulgence pour les idolâtres & pour les faux prophétes qu'elle condamnoit impitoyablement à mourir? Si Dieu a pû, ſans bleſſer l'ordre, commander aux Juifs d'exterminer les faux pro-

phétes, & ceux qui parmi eux bruloient un encens ſacrilége & adultere en l'honneur des fauſſes divinités; pourquoi n'auroit-il pas pû commander ſous l'évangile de faire mourir les hérétiques!

Ecoutons ſur cela les raiſonnemens du grand St. Auguſtin. *Autre*, dit-il, *eſt le ſervice que les rois rendent à Dieu comme hommes, & autre celui qu'ils lui rendent comme rois. En tant qu'hommes, ils le ſervent en vivant en vrai fidéle, mais en tant que rois ils ne le ſervent qu'en établiſſant & en faiſant obſerver avec fermeté des loix juſtes, qui vont à faire faire le bien & à empêcher le mal.* Mais ce mal, auquel les princes doivent s'oppoſer de toutes leurs forces, n'eſt peut-être ni l'héréſie ni le ſchiſme. Point du tout, comme la ſuite le fait voir. *Quoi ils* (les princes) *auront ſoin de faire vivre les hommes ſelon les loix de l'honnêteté & de la pudeur, ſans que perſonne leur oſe dire que cela ne les regarde pas, & on oſera leur dire que ce n'eſt pas à eux à prendre connoiſſance ſi dans leurs états on ſuit les loix de la véritable religion, ou ſi l'on s'abandonne à l'impiété & au ſacrilége? Car ſi dès là que Dieu a donné à l'homme le libre arbitre, le ſacrilége lui doit être permis, pourquoi punira-t-on l'adultere? L'âme qui viole la fidélité qu'elle doit à ſon Dieu, eſt-elle donc moins criminelle que la femme qui viole celle qu'elle doit à ſon mari! Et quoiqu'on puniſſe moins ſévérement les hommes des péchés*

qu'ils

qu'ils commettent par ignorance contre la religion, faut-il pour cela la leur laiſſer renverſer impunément? Et ailleurs. *Les puiſſances temporelles ſont établies de Dieu pour punir le mal, ſelon cette régle de l'apôtre*, qui réſiſte aux puiſſances, réſiſte à l'ordre de Dieu, & ceux qui leur reſiſtent attirent eux-même la condamnation ſur eux. *Toute la queſtion ſe réduit donc à voir ſi le ſchiſme n'eſt pas un mal, & ſi vous n'avez pas fait ſchiſme;* (il parle ici aux Donatiſtes) *car ſi cela eſt, ce n'eſt pas pour un bien, mais pour un mal que vous réſiſtez aux puiſſances. Mais, direzvous, on ne doit pas perſécuter même les mauvais chrétiens? Quand cela ſeroit, pourroiton ſe défendre par-là contre les puiſſances établies de Dieu pour la punition des méchans? Pouvons-nous en effacer ce que dit St. Paul dans l'endroit que je viens de rapporter?*

Je ſuis bien éloigné de diminuer l'horreur qu'excite dans les eſprits ce portrait de l'héréſie tracé des mains de l'intolerance. Je voudrois ſeulement qu'elle n'allât pas juſqu'à perſécuter & faire mourir ceux que le malheur de la naiſſance y a engagés, & qui y ſont retenus par les préjugés de l'éducation plus forts que tous les raiſonnemens qu'on leur allégue pour les détruire. C'eſt bien aſſez que ces malheureux ſoient punis de Dieu dans l'autre monde, ſans l'être auſſi dans celui ci par des hommes, qui ſe diſent pleins de charité pour leurs freres errans. Si les ſupplices

ces opéroient quelque changement ſur les eſprits aveuglés, s'ils ouvroient les yeux aux lumieres de la vérité, je ne pourrois qu'applaudir au zéle perſécuteur des intolerans. Une telle cruauté ſeroit l'effet de la charité la plus parfaite. Mais puiſque les violences ne gagnent rien ſur les eſprits, qu'elles contribuent à les rendre plus opiniâtres dans l'erreur, & qu'elles n'operent que des converſions feintes & hypocrites, pourquoi donc les employer? Leur ſuccès pourroit ſeul les juſtifier; mais ce ſuccès n'a jamais lieu; ou s'il l'a quelquefois, c'eſt autant pour l'erreur que pour la vérité. Rien ne peut donc autoriſer les violences en fait de religion. La ſeule digue qu'on puiſſe oppoſer au torrent de l'erreur, c'eſt la force du raiſonnement. C'eſt l'irriter dans ſon cours, que d'en agir autrement; une fatale expérience ne nous apprenant que trop que les proſélytes d'une religion ſe multiplient à proportion qu'elle eſt perſécutée. C'eſt une ſuite inévitable de cette pitié naturelle que nous éprouvons pour des malheureux. On commence par les plaindre & l'on finit par croire avec eux.

Vous me direz ſans doute que ce n'eſt pas tant pour convertir les hérétiques qu'on les perſécute, que pour venger Dieu des outrages qu'ils font à ſa ſainte vérité. Parler ainſi, c'eſt du moins avouer l'impuiſſance où l'on eſt de prouver que les loix pénales puiſſent quelque choſe contre l'erreur.

teur. Mais c'eſt-là préciſément où je vous attendois. Car je vous demanderai dans quel endroit de l'écriture vous avez lû que les hérétiques devoient être livrés au glaive du magiſtrat. Mr. Boſſuet demande fiérement qu'on lui produiſe un paſſage de l'écriture, qui excepte les hérétiques & les ſchismatiques du nombre de ces malfaiteurs, contre leſquels St. Paul a dit que Dieu même a armé les princes. Mais c'eſt à lui à nous en fournir un, qui enferme les hérétiques parmi les malfaiteurs puniſſables par le bras ſéculier. Car comme raiſonne très bien Bayle, l'eſprit des loix tendant plus à la douceur qu'à la rigueur & ce qu'elles ordonnent de favorable étant ſuſceptible d'ampliation, comme le contraire de reſtriction; dès-là qu'il eſt douteux ſi une choſe eſt puniſſable, elle doit être cenſée exempte de peine, ſi le légiſlateur ne l'y a pas expreſſément & nommément ſoûmiſe. Or c'eſt-là le cas de l'héréſie. L'écriture ne la nomme point parmi les crimes juſticiables par les magiſtrats. Il y a plus. Dieu ne pourroit avoir commandé la punition de l'héréſie, ſans mettre tout le chriſtianiſme en combuſtion. Car comme chaque prince ſe croit orthodoxe, il prendra droit de l'ordre qui ſe lit dans l'écriture, pour perſécuter tous les non-conformiſtes. Vous aurez beau dire que c'eſt à tort que ce prince perſécute pour faire embraſſer ſa religion, que ce droit n'appartient qu'à

ce-

celui qui a pour lui la vérité, il n'en ſera pas moins ardent à déployer ſon zéle contre les orthodoxes qui ſont pour lui dans ſon imagination ſéduite de malheureux hérétiques. Or eſt-il vraiſſemblable que Dieu ait donné dans l'évangile un ordre ſi cruel, ſi inhumain & ſi propre à deshonorer le chriſtianiſme? Il n'y a que de barbares raiſonneurs qui puiſſent le trouver dans le paſſage de St. Paul cité par St. Auguſtin & après lui par Mr. Boſſuet.

Quels ſont donc ceux ſur qui doit tomber le glaſve dont Dieu a armé les ſouverains? Qui ne voit que ce glaîve ne regarde que ceux qui commettent des crimes, & qui violent les loix politiques de l'état, comme ſont les meurtriers, les voleurs, les faux témoins, les adulteres, &c. Il n'y a que des âmes féroces & c'eſt-là l'effet ordinaire du faux zéle qui s'enflamme pour la religion, ou des âmes ſtupidement aveuglées par leurs folles préoccupations, qui puiſſent lui ſoûmettre les hérétiques. Le ſouverain n'a été créé que pour aſſûrer le repos & la tranquillité publique. Par conſéquent, ſon courroux ne doit s'exciter que contre les crimes qui choquent ou les mœurs, ou la tranquillité des citoyens, ou la ſûreté publique; & les peines qu'il inflige doivent être proportionnées à la nature des crimes. C'eſt dans cette juſte proportion que réſide la liberté du citoyen, qui eſt l'unique but des ſociétés civiles.

Que

Que les amândes, la honte, la contrainte de ſe cacher, l'infamie publique, l'expulſion hors de la ville & de la ſociété, deviennent la punition des crimes qui ſont contre les mœurs : Que la priſon, l'exil, les corrections, ſoient les ſeules peines qu'on employe pour ramener les eſprits inquiets, & les faire rentrer dans l'ordre établi : Que la mort retranche de la ſociété le citoyen qui viole la ſûreté, en ôtant la vie à un autre citoyen, ou en entreprenant de la lui ôter ; ces peines ſont comme le remède de la ſociété malade. Quant aux crimes qui intéreſſent la religion, comme les ſacrilèges ſimples, les héréſies, la peine qu'ils méritent, doit conſiſter dans la privation de tous les avantages que donne la religion, l'expulſion hors des temples, la privation de la ſociété des fidéles pour un tems ou pour toûjours, la fuite de leur préſence, les exécrations, les déteſtations, les conjurations. La peine peut aller juſques-là. Pouſſée plus loin contre l'héréſie, elle ſeroit contre la nature & le but de la religion, qui ne veut point d'hommages forcés, mais ſeulement ceux qui partent du fond du cœur & qui ſont offerts des mains de la liberté. Ceux qui pouſſés par l'inſtinct de leur conſcience ſe ſéparent d'une ſociété religieuſe, par cela même ceſſent d'en être membres ; mais ils ne ceſſent pas pour cela d'être hommes. Conſéquemment, ils doivent être regardés com-

comme vivant toûjours ſous les loix générales de la ſociété humaine, qui embraſſe toute la terre habitable. Le droit naturel, cette loi tacite que la raiſon nous enſeigne, protége également & ſans diſtinction tous les hommes, de quelque religion qu'ils ſoient. La religion n'eſt pas faite ſans doute pour anéantir la nature, ni pour éteindre les droits dont elle fait jouïr ceux à qui elle a donné le jour. Quoi! Parce que vous n'êtes pas pas chrétiens, oublirai-je que vous êtes hommes? Détruirai-je, par mon intolerance, la parenté originairement établie entre les hommes par la loi naturelle & par la providence divine? Ah! periſſe à jamais une religion, qui pour nous rendre plus dignes d'elle, endurciroit notre ſenſibilité, nous rempliroit de fureur contre ceux qui ne la ſuivent pas, nous feroit regarder la pitié comme une foibleſſe, & mettroit la férocité dans le fond de nos cœurs. Non, je ne crains point de le dire, ſi le chriſtianiſme étoit tel que le peint à mes yeux le zéle fanatique des perſécuteurs, je l'abjurerois ſans balancer. Je ſuis homme avant que d'être chrétien. Les obligations que cette derniere qualité m'impoſe, ne ſauroient preſcrire contre celles que la premiere me preſcrit. Je dois à tous les hommes d'être à leur égard humain, officieux, d'être fidéle aux engagemens que j'ai contractés avec eux, de ne leur jamais manquer de parole, de les aimer,

mer, enfin chérir, protéger, quelque puiſſent être leurs ſentimens ſur la religion. A travers les erreurs qui offuſquent l'eſprit de l'infidéle, de l'hérétique, je reſpecterai toujours dans l'un & dans l'autre le ſacré caractere de l'humanité. Avec les foibles lueurs de juſtice que la nature nous donne, je devrois avoir de pareils ſentimens pour tous les hommes mes freres. Quels ne doivent-ils donc pas être dans moi, qui a la qualité d'homme, joins encore celle de chrétien? C'eſt parce que je ſuis chrétien, que je dois mieux connoître les droits reſpectifs des hommes les uns ſur les autres. Par ce que le ciel m'a aſſez aimé pour me faire voir la vérité, haïrai-je pour cela celui à qui le ciel n'a pas fait une ſi grande grace?

Mais ce qui détruit ſans reſſource ce droit de punir le crime de l'héréſie, que les intolerans accordent ſi facilement aux Princes, c'eſt que Dieu ne les a point chargés de porter leur inquiſition ſur des crimes, qui ſe paſſent entre lui & l'homme. Il ſait la meſure & le tems de ſes vengeances. „ Il faut, dit l'illuſtre auteur de *l'eſprit des* „ *loix*, faire honorer la divinité & ne la „ venger jamais. En effet ſi l'on ſe con„ duiſoit par cette derniere idée, quelle „ ſeroit la fin des ſupplices? Si les loix des „ hommes ont à venger un être infini, „ elles ſe régleront ſur ſon infinité, & non „ pas ſur les foibleſſes, ſur les ignorances, „ ſur les caprices de la nature humaine".

Ne perdons jamais de vue le but & la fin de la ſociété civile. Le Prince n'a droit de ſévir qu'autant que cela eſt néceſſaire, pour affermir la tranquillité publique, & pour faire vivre paiſiblement ſes ſujets ſous la protection ſacrée des loix. Pour les faire mieux obſerver, il les environne de la crainte des peines, comme d'un puiſſant rempart & d'une forte barriere. Sa puiſſance, qui eſt exterieure, n'a de force que pour arrêter la main, mais elle abandonne le cœur. Elle ne ſauroit influer ſur les reſſorts inviſibles qui le meuvent. Elle s'arrête à l'extérieur; & lorſqu'elle punit un crime, elle n'en régle pas la punition ſur le plus ou le moins de malice qui ſe trouve dans le motif qui l'a fait commettre. Rien de ce qui échappe à la vue n'eſt de ſon reſſort. Elle punit le crime, non en tant qu'il offenſe Dieu, mais en tant qu'il nuit à la ſociété civile. Or l'héréſie n'étant point par elle-même de cette nature, je ne parle ici que des héréſies qui ne tendent pas par leurs maximes à bouleverſer les états, il eſt évident qu'elle ne ſe trouve point dans le cas qui ſoûmet les crimes à ſon glaîve. Pour la religion, dont le ſalut des âmes eſt la fin, elle enveloppe toutes les paſſions; elle n'eſt pas plus jalouſe des actions que des deſirs & des penſées. Ce n'eſt pas remplir ſes vues que de faire une bonne action, ſi on ne la fait encore bien. Et qui peut le ſavoir, ſi ce n'eſt celui qui eſt le ſcrutateur

des cœurs? Il n'y a donc que Dieu ſeul qui puiſſe connoître de ces crimes, & conſéquemment qui ait le droit de les punir. L'héréſie eſt viſiblement dans le cas des crimes qui ne doivent être punis que de Dieu, parce qu'il n'y a que lui qui ſache préciſément ceux en qui elle eſt une erreur invincible. Elle ne pourroit retomber ſous le fer du magiſtrat que dans la ſuppoſition qu'elle ſeroit par ſes dangereuſes maximes nuiſible aux états. Or toute héréſie n'eſt pas dans le cas. L'héréſie par elle-même eſt donc un crime qui ſe ſouſtrait à la juriſdiction temporelle.

Vous me direz peut-être que de ſoûtenir comme je fais, que les Princes doivent épargner le ſang hérétique & ne point le verſer, c'eſt oublier qu'ils ſont Chrétiens, pour ne faire attention qu'à leur ſeule qualité de Rois. Ne doivent-ils pas faire ſervir la puiſſance, dont Dieu les a revêtues, à établir le régne de la vérité, & à détruire celui de l'erreur? Je n'ai garde de vous conteſter que les Princes doivent travailler à faire fleurir dans leurs états la vraye religion. Leur molle indolence ſur un article auſſi eſſentiel que l'eſt la religion, ne pourroit être que très criminelle aux yeux de Dieu; mais ce que je vous nierai conſtamment, c'eſt qu'ils doivent employer le fer & le feu pour un ſi louable deſſein. Des moyens ſi violens ne ſont point proportionnés à la fin à laquelle on les deſtine. Cette

fin, comme l'on fait, a pour objet la perſuaſion de la vérité de la religion qu'on veut faire embraſſer. Or les voyes de rigueur & de contrainte ne ſont nullement propres à la produire dans l'eſprit. Cependant, ſans cette perſuaſion, que devient la religion? On ne fait rien pour elle, tant qu'on ne gagne pas l'eſprit & le cœur. On parvient ſeulement à la profaner. L'eſprit ne ſe rend qu'à la raiſon; le cœur ne céde qu'à l'amour. C'eſt donc le raiſonnement & la douceur qui doivent préparer les voyes à la vérité. On la cache à l'eſprit & on la fait haïr au cœur, par la maniere violente dont on la propoſe. Il faut une main extrêmement délicate pour toucher à cet objet.

Si les Princes ſont ſenſibles aux intérêts de la religion, qu'ils s'abſtiennent de verſer le ſang hérétique & d'en arroſer les autels. Le ſang verſé par les mains de l'intolerance, deviendra, contre leur propre intention, une ſemence féconde d'hérétiques; l'erreur ayant cela de commun avec la vérité, que les mêmes moyens ſervent aux progrès de l'une & de l'autre. L'erreur ne peut être détruite par d'autres armes que celles de la raiſon. C'eſt donc à convaincre les hérétiques, par la voix des miniſtres ſages & éclairés, que les Princes doivent s'appliquer. Quand ils ont oppoſé au poiſon de l'erreur le contre-poiſon d'une ſaine doctrine, ils ont ſatisfait à leur qualité de Chrétiens. Que ſi, non-obſtant tous leurs ſoins

ſoins & toute leur attention à veiller au maintien de la pure religion par les voyes légitimes de la perſuaſion, il eſt donné à l'erreur de prévaloir contre la vérité, ils ne ſont point comptables de la perte des âmes qui ſe ſont laiſſées ſéduire. Le ciel, le juſte ciel, ne peut exiger d'eux qu'ils plient l'eſprit de leurs ſujets à telle ou telle opinion. A cet égard les hommes ne reconnoiſſent ni Rois ni Seigneurs, ils ſont abſolument indépendans les uns des autres. Ce ſeroit de la part des Princes un acte de tyrannie que d'exercer leur juriſdiction ſur des choſes que Dieu ne leur a point ſoumiſe. Telle eſt la conſcience. Dieu ſeul conſerve ſur elle un droit inalienable, par ce qu'il eſt l'appanage de ſa divinité. C'eſt un ſanctuaire impénétrable à tout autre qu'à lui. Embraſſer une religion qu'on croit fauſſe, & n'avoir d'autre raiſon pour le faire, ſi ce n'eſt parce que c'eſt la religion du Prince, c'eſt lui donner une préférence bien marquée ſur la divinité même; c'eſt acheter la faveur du Roi temporel aux dépens de la diſgrace du Roi éternel.

Souverains du monde, vous pouvez tout ſur nous, en vertu de cette autorité que Dieu vous a confiées, quand vous la faites ſervir à des vues politiques & à l'exécution des loix de l'état; nous reſpectons en vous l'image de la divinité qui brille ſur votre front, vous êtes pour nous des dieux: mais lorſque vous ſortez de votre ſphere, que

vous voulez forcer & violenter nos conſciences, & que vous oſez balancer Dieu même dans nos cœurs, dès lors vous ceſſez d'être tels pour nous, nous ne voyons plus en vous que des hommes, que nos égaux. En forçant la conſcience de vos ſujets, qu'obtenez-vous d'eux, ſinon un hommage hypocrite, démenti par les ſentimens du cœur, & par cela même très peu digne du Dieu que vous vous propoſez de faire honorer?

Mais je ſens que je n'ai point encore aſſez enfoncé dans cette matiere, & que vous allez m'oppoſer l'exemple de Moyſe, ce légiſlateur inſpiré de Dieu même, ſuivi par les empereurs Chrétiens, qui crurent rendre à la religion un ſervice immortel, en décernant des loix pénales contre les hérétiques. S'ils avoient mieux connue la nature du gouvernement civil & politique établi par Moyſe chez les Juifs, ils ſe ſeroient bien donnés de garde de le prendre pour modéle du leur, qui n'étant point d'inſtitution divine, comme l'étoit celui de cette nation alors chérie de Dieu, ne devoit point conſéquemment ſe conduire par les mêmes loix. Moyſe avoit ſoûmis également les crimes & les péchés à la juriſdiction du magiſtrat. Cette juriſdiction étoit une conſéquence néceſſaire d'un gouvernement Théocratique, où Dieu préſidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une eſpéce abſolument différen-

tes

ſes de tous les gouvernemens d'inſtitution humaine. Dans ce gouvernement on puniſſoit de mort les magiciens, les devins, les idolâtres, les faux prophétes, comme coupables du crime de léſe majeſté. La même peine étoit portée contre les adulteres & contre les violateurs du Sabbath. Tous ces crimes frappoient également ſur les loix fondamentales de l'état, & dès lors ils devenoient juſticiables par le magiſtrat. Si la qualité de ſouverain permet à tous ceux qui en ſont revêtus de faire des loix & d'attacher à leur infraction une peine capitale; ſi c'eſt une ſuite de la puiſſance légiſlative & de la puiſſance exécutrice, qu'ils réuniſſent toutes deux dans leurs perſonnes: par quelle loi Dieu, qui eſt le ſouverain arbitre des Rois & de leurs ſujets, ſe ſeroit-il excepté du nombre de ceux qu'il fait joüir de ce droit, la marque eſſentielle de la ſouveraineté? L'éminente dignité de ſa nature lui donne, en fait de loix, un pouvoir plus grand & plus immenſe que celui qu'il peut accorder aux ſouverains. Il lui eſt donc libre de faire les loix ſelon qu'il le juge à propos, & d'y aſſujettir les hommes ſous les conditions qu'il lui plaît de preſcrire. Foibles mortels que nous ſommes, & vains jouets du trépas, qui ſommes-nous pour oſer ſecouer le joug qu'il veut nous impoſer?

Les adverſaires que j'ai ici en tête, ne m'impoſent point la néceſſité de juſtifier,

par les plus pures idées de l'équité, des loix, qui enviſagées du premier coup d'œil paroiſſent ſi atroces, & qui ont fourni ſi ſouvent aux impies une occaſion de blaſphémer le Dieu de Moyſe. Ils ſont les premiers à convenir, que dans le deſſein où étoit Dieu, de ſauver chez un peuple la vraye religion du naufrage univerſel qui l'avoit fait périr dans tout le monde, rien ne pouvoit être plus ſagement ordonné que des loix, qui ſe montroient aux Juifs avec un viſage terrible & menaçant, & qui mettoient entr'eux & les autres peuples une barriere inſurmontable. Elles étoient parfaitement aſſorties au caractere dure & intraitable des Juifs, chez qui la terreur étoit le ſeul frein qui pût les retenir dans une religion eſſentiellement liée à la conſtitution de leur état. Ces loix, par cela même qu'elles avoient été portées par un Monarque Dieu, étoient en même-tems divines & civiles. Les Juifs ne pouvoient les enfraindre, ſans pécher non ſeulement contre la religion, mais encore contre l'état. Leurs infractions avoient le double caractere d'être & des péchés défendus par la religion & des crimes d'état. Conſéquemment, c'étoient des actions non ſeulement puniſſables dans le for de la conſcience, mais auſſi dans le tribunal de la juſtice ſéculiere.

Mais une choſe digne de remarque, c'eſt que ces loix, toutes ſéveres qu'elles étoient, ne

ne donnoient aucune atteinte aux droits de la conſcience de ceux à qui elles étoient impoſées. Elles portoient en ſubſtance qu'Iſraël n'auroit point d'autre Dieu que celui qui avoit déployé la force de ſon bras, pour le retirer avec éclat de la ſervitude du pays d'Egypte ; qu'il ne lui ſeroit point permis de s'adreſſer aux devins & aux magiciens, tandis qu'il avoit un oracle parlant dans les prophétes qu'il étoit toûjours à tems de conſulter ; qu'il extermineroit de tous les lieux de ſa domination les faux prophétes qui tenteroient de ſéduire ſon eſprit & de débaucher ſon cœur pour les divinités étrangeres ; qu'il obſerveroit inviolablement le Sabbath, cérémonie ſi propre à lui retracer vivement le grand prodige de la création opérée en ſix jours, & à lui donner de l'horreur pour le culte des aſtres. Ce furent là les conditions ſous leſquelles Dieu s'engagea à devenir le Roi temporel des Juifs ; & ceux-ci s'obligerent, ſous les auſpices du ſerment le plus ſacré & le plus religieux, à être les fidéles obſervateurs des loix que Dieu leur donna par l'organe de Moyſe. Or, par rapport à tous ces articles, trouvez-vous quelque choſe qui pût gêner la conſcience des Juifs ? Quand la loi de Moyſe pourſuivoit & puniſſoit en eux les attentats commis contre-elle, pouvoient-ils colorer leur rébellion & prétexter les droits naturels de la conſcience ? La divinité de cette loi, ſcellée par tant de

prodiges dont la memoire étoit encore toute fraîche & qui reſpiroient dans les divers monumens érigés pour en perpétuer le ſouvenir, qui recevoient un nouvel éclat des miracles presque continus dont Dieu donnoit le ſpectacle à ſon peuple; la divinité de cette loi, dis-je, n'avoit-elle pas acquis aſſez d'autorité dans l'eſprit des Juifs, pour que le magiſtrat fût en droit de croire, qu'il ne pouvoit y avoir qu'un eſprit de ſédition, de libertinage & de malice, qui les portât à l'enfraindre? Il eſt à remarquer que parmi les Juifs coupables, qui ont ſubi la rigueur de la loi, il ne s'en eſt jamais trouvé aucun, qui ait appellé à ſon ſecours les droits de la conſcience. Ils convenoient qu'ils avoient prévariqué; & leur crime étoit, à leurs propres yeux, auſſi viſible, auſſi avéré, que le peut être, aux yeux d'un meurtrier, l'homicide par lequel il a ſouillé ſes mains. La loi de Moyſe avoit donc le même droit ſur ceux qui la violoient, que les loix des Princes ſur les adulteres, les voleurs, les aſſaſſins, les empoiſonneurs, &c. Et ce droit étoit fondé ſur ce qu'elle ne bleſſoit point les droits naturels de la conſcience. Elle bornoit toutes ſes rigueurs à ceux qui avoient été nourris & élevés dans le Judaïsme, ne donnant aucune atteinte à la liberté de conſcience de ceux qui avoient l'eſprit imbu de principes contraires & de préjugés, fruit ordinaire de l'éducation. Les premiers ne pouvoient

agir

agir que contre le dictamen de leur conſcience, en violant une loi, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître pour divine; au-lieu qu'il étoit très poſſible que les autres, n'étant pas également frappés de ſa divinité, cruſſent agir en s'y ſoumettant, contre l'inſtinct & les lumieres de leur conſcience.

Cette raiſon me direz-vous, fait préciſément contre vous. Si elle condamne les loix pénales contre les infidéles qui n'ont pas eu le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumiere de l'évangile; du moins les autoriſe-t-elle contre les hérétiques que l'égliſe a portés dans ſes flancs, & qui ſerpens dangereux ont piqué le ſein qui les avoit réchauffés. Sur cela je vois les intolerans partagés de ſentiment. St. Auguſtin, par exemple, dit qu'il faut réſerver pour les payens & autres infidéles toute la rigueur des loix, & qu'il faut en adoucir les traits par rapport aux hérétiques, avec leſquels il ne veut pas qu'on en vienne au dernier ſupplice. D'autres, au contraire, prétendent, que l'égliſe ne doit employer que l'inſtruction envers les payens, & qu'elle peut châtier les hérétiques comme des enfans rébelles, ſur qui elle a des droits & des prétentions infiniment plus que ſur les étrangers & les infidéles; & ils ſe fondent ſur ce que les payens ne ſe tiennent éloignés de l'égliſe que par l'incompréhenſibilité de ſes dogmes, au-lieu que les hérétiques ſe ſont
par

par averſion pour elle. En attendant que les intolerans s'accordent ſur ce point qui les diviſe, je dirai hardiment qu'il eſt néceſſaire pour la juſteſſe du paralléle de comparer les hérétiques errans sur des points de foi décidés par l'égliſe, avec les Juifs qui n'étoient pas ſoûmis à l'autorité de la Synagogue ſur le ſens de la loi. Or de même que ceux-ci étoient tolérés, lorsqu'ils ne parloient pas de renoncer au Dieu des Juifs pour adorer Bahal, ou de placer à côté de lui ſur le même autel quelque divinité locale & tutelaire, quoique d'ailleurs ils fuſſent infectés des héréſies les plus affreuſes, telle, per exemple, que celle des Sadducéens qui nioient l'immortalité de l'âme & la reſurrection des morts : par la même raiſon, on devroit avoir une indulgence tolerante pour ceux qui ont le malheur de n'entendre pas comme nous le ſens du teſtament que Dieu notre pere commun nous a accordé à tous. Il eſt ridicule de s'imaginer que les hérétiques ſoient dans le même cas par rapport aux articles conteſtés entr'eux & les orthodoxes, où les Juifs étoient par rapport aux points de la loi, qu'ils étoient obligés de garder ſous une peine capitale. Ceux-ci, en liſant ou entendant lire les loix du Chap. 13. du Deutéronome, pouvoient aiſément concevoir qu'elles étoient juſtes, & qu'elles pouvoient émaner du même Dieu qui nous dit par les lumieres du bon ſens, que perſonne ne doit être forcé par la voye des

des ſupplices à profeſſer une telle ou telle religion! Mais les hérétiques, pour qui les articles controverſés ne brillent pas avec la même évidence, pourront toûjours alléguer aux magiſtrats cette ſentence de St. Pierre; *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*; ſentence, qu'on peut regarder avec juſtice comme une barriere impénétrable à tout juge ſéculier, & comme l'aſile inviolable de la conſcience.

Vous ne perſuaderez jamais, me dira-t-on, que Dieu n'ait pas été auſſi jaloux de conſerver ſous la loi évangélique la pureté de ſa religion, qu'il l'a été de la conſerver ſous l'économie moſayque. Si les peines établies chez les Juifs étoient un moyen excellent pour étouffer le mal dans ſa naiſſance; ou pour le reprimer dans ſon progrès; pourquoi ne produiroient-elles pas le même effet chez les chrétiens? Il ne ſerviroit de rien de repliquer que ſous l'économie évangélique, loi pleine de douceur, d'humanité, de moderation, Dieu a relâché de ſa ſévérité & de ſes droits. Où eſt écrit ce relâchement, dira Mr. Boſſuet? Or en quel endroit voyons-nous que la puiſſance publique ait été affoiblie par l'évangile? Les Rois de Juda briſoient les idoles, chaſſoient & puniſſoient les idolâtres. Les Princes chrétiens auroient-ils donc moins le droit de ſe ſervir contre les hérétiques de l'épée que Dieu leur a miſe en main? A quel plus noble uſage peuvent-ils la faire ſervir qu'à

la tremper dans le ſang hérétique? Ils ſont les images & les oints de Dieu, ſes lieutenans en terre. C'eſt l'écriture elle-même qui leur donne ces beaux titres. Mais *ce ſont d'étranges lieutenans de Dieu*, dit le miniſtre Jurieu, *s'ils ne ſont obligés à aucun devoir par rapport à Dieu en tant que magiſtrats: comment donc peut-on s'imaginer qu'un magiſtrat chrétien, qui eſt le lieutenant de Dieu, rempliſſe tous ſes devoirs en conſervant pour le temporel la ſociété à la tête de laquelle il ſe trouve, & qu'il ne ſoit pas obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il eſt le lieutenant, afin que le peuple ne choiſiſſe un autre Dieu, ou ne ſerve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être ſervi?*

J'ai déja répondu en partie à cette objection de Mr. Boſſuet; & j'ai expliqué quels ſont les moyens légitimes que les Princes peuvent employer en qualité de rois chrétiens, pour extirper de leurs états les erreurs qui les infeſtent. J'ai prouvé que ces moyens ne pouvoient être la gêne & la contrainte; que forcer les conſciences c'étoit donner à Dieu des hypocrites à la place de vrais adorateurs; que c'étoit autoriſer les Princes hérétiques à faire dans leurs états pour l'erreur, ce que les Princes orthodoxes doivent faire dans les leurs pour la vérité. Mais en attendant que je revienne ſur cette matiere, je vais achever de développer ce qu'il peut y avoir de captieux dans le reſte de l'objection.

On

On affecte éternellement de comparer les Princes chrétiens avec les Rois de Juda, & l'on veut que ceux-ci ſéviſſent contre les hérétiques de la même maniere que ceux-là ſéviſſoient contre les idolâtres; mais on ne veut pas faire attention qu'ils étoient dans des poſitions bien différentes, d'où réſulte que leur conduite n'a pas dû être la même. Les Rois de Juda n'étoient pas, comme les nôtres, Rois, dans toute la rigueur de ce terme. Ce qui caracteriſe, comme l'on ſait, la ſouveraineté, c'eſt la réunion de la puiſſance légiſlative & de la puiſſance exécutrice dans un même chef, ſoit qu'il réſide dans la perſonne d'un ſeul, comme dans les vraies monarchies, ou dans celle de pluſieurs, comme dans les republiques: or il eſt évident que les Rois de Juda manquoient de l'une de ces deux puiſſances, ſavoir de la puiſſance légiſlative, & même ſouvent de la puiſſance exécutrice.

Quant à la puiſſance légiſlative, cela ne ſouffre aucune difficulté. Il ne leur étoit pas permis de toucher à cette loi tant dans ce qui concerne la religion que dans ce qui concerne le civil. L'un & l'autre émanoit de la même autorité, & portoit l'empreinte du ſceau de la divinité. Cette loi, bien différente des loix humaines, dont la nature eſt d'être ſoumiſe à tous les accidens qui arrivent, & de varier à meſure que les volontés des hommes changent, fut toûjours reſpectée par les Rois de Juda. Ils ne ſe per-

permirent à ſon égard aucune innovation même dans le civil, parce qu'ils n'étoient que les miniſtres de Dieu, qui étoit le Roi temporel de la nation à laquelle ils commandoient en ſon nom.

Quant à la puiſſance exécutrice, cela n'eſt pas plus douteux. C'étoit Dieu lui-même qui déclaroit la guerre, qui ordonnoit les divers campemens, qui preſcrivoit le tems & la maniere d'attaquer les ennemis, & ſouvent même contre toutes les regles de la prudence humaine; pour avoir occaſion de faire briller davantage cette faveur toute particuliere, par laquelle il vouloit bien gouverner Iſraël comme chef de l'état, en conſéquence d'une convention faite entre lui & les citoyens. Dieu ſeul paroiſſoit dans les combats, & ne laiſſoit aux capitaines, dont il employoit la valeur, d'autre gloire que celle de l'avoir pour général dans toutes les guerres qu'ils entreprenoient ſous ſes auſpices. Voyez la preuve de tout ceci dans l'ouvrage de Mr. Warburton.

Le gouvernement établi par Moyſe étoit fondé ſur les mêmes principes que ceux qui avoient pour auteur les anciens legiſlateurs ou inſtituteurs des ſociétés civiles. Comme lui ils avoient prétendu à quelque inſpiration céleſte; comme lui ils avoient mêlé & confondu les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état avec les péchés contre la divinité. Chez les payens comme chez les Juifs, la religion intervenoit dans les

les affaires du gouvernement. A leur exexemple, ils n'entreprenoient ni n'exécutoient rien ſans l'avis de l'oracle. Les jugemens & les prodiges religieux étoient auſſi communs que les édits civils & ils faiſoient partie de l'adminiſtration publique. Mais il y avoit cette différence entre Moyſe & les anciens législateurs, que celui-ci avoit prouvé par une infinité de prodiges qu'il étoit vraiment inſpiré par la divinité; au lieu que les autres étoient des fourbes & des impoſteurs, qui, pour donner plus de poids & de force aux loix qu'ils établiſſoient, avoient imaginé de perſuader aux peuples qu'ils les avoient reçues des génies tutélaires, qui préſidoient au ſort des nations; divinités, à la vérité, ſubalternes & dépendantes de l'être ſuprême.

Je ne craindrai point d'être démenti, ſi j'avance que les empereurs chrétiens n'introduiſirent dans les inſtitutions civiles des loix contre le péché, & qu'ils ne mirent de la confuſion dans les principes qui doivent gouverner les hommes, que par ce qu'ils avoient preſent à l'eſprit le plan de gouvernement établi par Moyſe chez les Juifs, outre celui du gouvernement dans lequel le paganiſme les avoit élevés, avant qu'ils fuſſent devenus chrétiens. Souverains Pontifes de cette religion, & chefs des différens colléges d'Augures & d'haruſpices, ils avoient étendu leurs ſoins juſqu'à

la religion, qu'ils ſubordonnoient au bien de l'état. En embraſſant le chriſtianiſme, ils porterent dans cette religion les mêmes idées de pouvoir & d'autorité que le paganiſme leur avoit données. Ils s'y confirmerent d'autant plus volontiers, qu'ils les voyoient établies & comme naturaliſées dans la police civile des Juifs, laquelle étant d'inſtitution immédiate de Dieu-même, leur parut le modéle du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magiſtrats chrétiens. Tout pleins de cette chaleur que le chriſtianiſme encore naiſſant donnoit à ſes proſélytes, ils oublierent qu'ils étoient les chefs d'uſociété civile, pour ne s'occuper que des intérêts de la ſociété religieuſe. Ils voulurent faire ſervir au bien de celle-ci un pouvoir qu'ils n'avoient reçu de Dieu que pour les avantages de l'autre. Ce pouvoir, en effet, en quoi conſiſte-t-il, ſi ce n'eſt dans une force extérieure, qui n'a de priſe que ſur les mouvemens du corps & non ſur ceux de l'eſprit? Or ce pouvoir ne peut être appliqué aux choſes de la religion qui ſont intellectuelles & ſpirituelles. La contrainte, qui par rapport aux intérêts temporels produit des effets ſi admirables, devient impuiſſante, ou plûtôt elle cauſe des maux infinis, lorſqu'on la tire delà pour la tranſporter dans des choſes qui ne ſont pas de ſon reſſort, telles que ſont les opinions de l'eſprit & les affections

tions

tions du cœur. Comme elle n'agit que ſur l'extérieur, elle ne peut produire que des biens extérieurs, objet des inſtitutions civiles, & ne ſauroit produire des biens intérieurs, objet des inſtitutions religieuſes. Cette ſeule réfléxion fait très bien ſentir combien les empereurs chrétiens furent dupes de leur propre zèle pour une religion qui ne veut que des hommages volontaires. Ils connoiſſoient bien peu les hommes, s'ils s'imaginoient que ceux à qui ils commandoient, changeroient de religion, de mœurs & de manieres dans un inſtant & auſſi vîte qu'ils publieroient l'ordonnance qui établiſſoit la ſoumiſſion à tels ou tels dogmes.

Mais les rois de Juda puniſſoient bien les idolâtres; pourquoi les empereurs chrétiens ne puniroient-ils pas les hérétiques? Il y en a une très bonne raiſon, c'eſt que Dieu en avoit donné l'ordre aux premiers, & qu'il ne l'a pas fait à l'égard des ſeconds. Les rois de Juda n'avoient rien de mieux à faire, que d'obéir à l'ordre qui leur avoit été intimé par Dieu-même. Les idolâtres, contre qui la loi avoit décerné une peine capitale, ne pouvoient ſe défendre par les droits de la conſcience contre Dieu qui les fait taire, par la connoiſſance parfaite qu'il a de ce qu'il y a de plus caché & de plus myſtérieux dans ſes replis profonds. Si comme Dieu, les monarques pouvoient pénétrer dans le cœur

des hérétiques & y démêler les reſſorts inviſibles qui les ſont mouvoir, ils pourroient les punir du mal qu'ils ſont à la religion. Mais comme ils ignorent ce qui ſé paſſe en eux, ils doivent laiſſer à Dieu le ſoin de les punir, ſelon le degré d'aveuglement volontaire, qu'il apperçoit en eux. Ce que Dieu fait n'eſt pas une régle pour les rois. Ce qu'il ordonne produit toûjours l'effet auquel il le deſtine. Il avoit ordonné la mort des faux prophétes & des idolâtres, parce qu'il liſoit dans le fond du cœur des uns & des autres, qu'ils agiſſoient contre leur conſcience, & qu'il prévoyoit que l'impreſſion naturelle que leur mort faiſoit ſur la machine du corps & ſur les eſprits de ceux qui en entendoient parler, étoit féconde en mille & mille combinaiſons d'effet phyſiques & moraux très conſidérables, & propres à avancer ſes grands deſſeins. Les rois, pour grands qu'ils ſoient, n'ont pas droit de forcer les conſciences, & d'obliger leurs ſujets à pécher, en les pliant aux ſentimens de leur religion, encore qu'elle ſoit la véritable. Car tandis qu'ils ne la croiront pas telle, il vaudroit mieux pour eux qu'ils ſe déclaraſſent contre elle, que de ne tenir à ſa communion que par des biens extérieurs, formés par la crainte des ſupplices, ou par l'eſpérance des récompenſes, ou par tous les deux enſemble. En prenant ce parti, du moins ils ne commettent qu'un péché,

au

au lieu qu'en prenant l'autre, ils ajoutent au crime de n'être pas ſoûmis à la vraie religion, celui de feindre pour elle des ſentimens qu'ils n'ont pas. Rois de la terre, inſtruiſez-vous à l'école de J.C. L'autorité qu'il vous a confiée eſt toute dans la force de vos armes, qui en ſont le néceſſaire ſupport. Elle ne peut s'allier avec le miniſtere que J. C. a établi; miniſtere de régle, de raiſon, de douceur & de charité; miniſtere d'inſtruction & de confiance; miniſtere enfin inſtitué pour ſoûmettre les hommes par amour à la juſtice & à la vérité. En voulant l'étayer d'une force qui n'eſt pas faite pour lui, vous le renverſez, au lieu d'en être le ferme appui. C'eſt ainſi qu'un bâtiment s'écroule par l'endroit le plus ſolide, lorſqu'on l'étaye trop fortement par le côté foible.

Je ne comprens point comment Mr. Boſſuet s'eſt laiſſé entraîner par le torrent des théologiens dans le parti de l'intolerance, à laquelle ſes principes s'oppoſent de toutes leurs forces. Il loue les premiers chrétiens d'avoir reſpecté l'ordre de Dieu dans des monſtres qui avoient oublié à leur égard qu'ils étoient hommes. Rien n'eſt plus beau que la deſcription qu'il nous fait de cette patience à toute épreuve, qui a brillé en eux, & qui a laſſé la cruauté payenne, conſtante & ingénieuſe à les tourmenter pendant près de trois cens ans, ſans leur laiſſer preſque le tems de reſpirer. Si je

lui demande pourquoi, tout nombreux & accoûtumés qu'ils étoient à braver la mort qu'on leur faiſoit envisager, ils ne ſe ſont jamais échappés, & n'ont trempé dans aucune des conjurations tramées contre la vie des empereurs, il me répondra que c'étoit l'effet d'une obéiſſance reſpectueuſe à leurs ordres, que la religion leur avoit imprimée dans l'âme. Si les excès, auxquels ces tyrans s'abandonnoient à leur égard, n'ont pû jamais effacer dans leur eſprit cette image de la divinité que Dieu grave ſur le front des ſouverains; pourquoi les ſouverains à leur tour ne reſpecteroient-ils pas dans leurs ſujets les droits d'une conſcience erronée? Il me paroît qu'il y a autant de mal de la part des princes à donner atteinte aux droits de la conſcience de leurs ſujets qui ſont dans l'erreur, qu'il y en a de la part des ſujets de ſe révolter contre leurs princes, lors-même qu'ils abuſent de leur autorité juſqu'au point de la faire degénérer en une horrible tyrannie. Mr. Boſſuet, qui penſe ſi bien ſur ce dernier article, comme ſes écrits en ſont foi, auroit dû prévoir les conſéquences qui en naiſſent contre le dogme de l'intolerance, & qui vont le ſapper juſques dans ſes fondemens. Car je voudrois bien ſavoir, pourquoi l'autorité que Dieu a établie pour gouverner les hommes auroit des droits plus ſacrés, plus inviolables, que n'en a la conſcience qu'il a donnée à chacun

cun pour le conduire. C'eſt, dites-vous, une conſcience erronée, déchue par conſéquent de tous les droits que réclame une conſcience éclairée. Mais ne voyez-vous pas que cette raiſon frappe également ſur l'autorité dégénerée en tyrannie? Or cependant c'eſt à cette autorité que les premiers chrétiens n'oſerent toucher. Ils la reſpecterent dans des monſtres qui avoient oublié à leur égard les premiers devoirs de l'humanité. Pourquoi les princes ne reſpecteroient-ils pas dans leurs ſujets la conſcience erronée qui les dirige? Il eſt vrai qu'on péche en la ſuivant; mais on pêcheroit peut-être encore plus en ne la ſuivant pas. Cela eſt ſur tout vrai par rapport à la religion. Il vaut mieux s'attacher à une fauſſe religion que la conſcience nous perſuade être vraie, que de profeſſer une religion véritable que la conſcience nous repréſente comme fauſſe. Le meilleur ſervice qu'on pourroit rendre à ceux qui ſe laiſſent conduire aux mouvemens d'une conſcience erronée, ſeroit ſans doute de les détromper de leurs erreurs. Mais la vérité ne s'enſeigne point par la force. Ce n'eſt que par le canal de la douce perſuaſion qu'elle s'inſinue dans l'eſprit des hommes, & qu'elle illumine l'entendement par ſon propre éclat. Un prince, pour grand qu'il ſoit, n'a certainement point reçu de Dieu le pouvoir d'obliger ſes ſujets à lui ſacrifier leur conſcience. Autrement, ils ſeroient

obligés de lui obéir dans les actions même les plus injuſtes & les plus criminelles, & ſa puiſſance briſeroit la barriere qui ſépare le juſte d'avec l'injuſte. Or, forcer les conſciences en fait de religion, c'eſt dans un prince commander à ſes ſujets de lui ſacrifier leur conſcience. Donc ils n'ont pas reçu le pouvoir de forcer les conſciences. Quand même vous ſuppoſeriez que le prince exige ce ſacrifice pour la vraie religion, ce ſacrifice n'en ſeroit pas moins un péché pour ceux à qui on le commanderoit, puiſqu'on ſuppoſe qu'ils croiroient en le faiſant trahir les lumieres de leur conſcience.

CHAPITRE XIII.

Inconvéniens qui reſultent de la tolerance civile, détruits & réſolus par la ſage diſpenſation du pouvoir dont le prince eſt revêtu.

C'Eſt une très bonne maxime de politique que celle-ci, *un roi, une religion.* C'eſt le conſeil que Mécéne, comme le rapporte Dion Caſſius liv. 2. donna à Auguſte. *Servez Dieu*, lui dit-il, *en tout tems & en toutes manieres ſelon la religion de vos ancêtres, & faites que les autres en faſſent autant. Haïſſez & réprimez ceux qui innovent*

vent quelque choſe dans les matieres de religion, non ſeulement à cauſe des dieux, mais auſſi parce que ces novateurs, en introduiſant de nouvelles divinités, pouſſent pluſieurs perſonnes à troubler l'état, d'où naiſſent des conjurations, des ſéditions, des conciliabules, choſes préjudiciables à la monarchie. En effet, pour peu qu'on connoiſſe les hommes, on ſent que les choſes ne peuvent aller autrement. Ils naiſſent tous avec un ſecret deſir de dominer. Quand ils peuvent le revêtir de quelque prétexte ſacré, ils lui donnent tout l'effort poſſible. Ils ſe cachent, autant qu'il peuvent, qu'ils agiſſent pour leurs intérêts particuliers. Tout en parlant de Dieu & de la bonne cauſe, leur ſourde ambition va à ſes fins. Les hommes étant ainſi faits, il n'eſt pas poſſible d'introduire dans un état diverſes religions, qu'elles ne cherchent toutes à dominer les unes ſur les autres, & conſéquemment à s'opprimer, à s'écraſer mutuellement; & tout cela, comme l'on voit, pour la gloire de Dieu, qu'elles atteſtent chacune de ſon côté. En général, l'eſprit naturel de toutes les ſectes eſt toujours celui de zéle. Or, qui dit zéle, dit inquiétude, jalouſie, cabale, fureur pour s'avancer & s'établir aux dépens des autres. Un auteur moderne, qui a jetté ſur le papier quelques reflexions ſur la tolerance, compare le zéle de religion à un cheval fougueux, à qui il ſuffit de lâcher la bride, pour qu'il

emporte ſon homme beaucoup plus loin qu'on ne voudroit, & qu'on ne puiſſe bientôt plus le maîtriſer; ou à un torrent qui ravageroit & entraîneroit tout, ſi on le laiſſoit faire, & ſi on le laiſſoit groſſir & aller ſon train & qu'on ne lui oppoſât pas d'abord une forte digue. Une funeſte expérience ne nous a que trop appris de quoi eſt capable le *Proſelytiſme* & avec quelle fureur il s'acharne ſur la religion qui lui eſt oppoſée. Et ſans ſortir de notre tems & de notre nation, les diſputes qui diviſent le Janſeniſte & le Moliniſte en France, cauſent à l'état & à la religion les plus cruels maux. Ce tableau frappant fixe aujourd'hui les yeux de toute l'Europe. On ne voit de remède à tous ces maux que dans un avenir incertain. Une religion eſt néceſſaire aux états, elle en eſt le plus ferme lien, elle tend tous les reſſorts du gouvernement; mais elle leur devient funeſte & nuiſible, lorſqu'elle ſe partage en pluſieurs branches. Les haînes de religion ſont immortelles. Rien n'eſt capable de les adoucir. Vous réuſſiriez plutôt à apprivoiſer un tigre. C'eſt donc une bonne maxime de politique d'écarter d'un état toute religion nouvelle qui, ſous le voile ſpécieux de tolerance, tenteroit de s'y introduire. Mais ſi une religion s'y éleve, quelle conduite faudra-t-il tenir à ſon égard! L'étouffer dans ſon berceau, s'il eſt poſſible, la réprimer dans ſes progrés, l'extir-

tirper entiérement, même par le fer & par le feu, ſi cela eſt néceſſaire; parce que, pour un état, il n'y a point de mal plus cruel, de peſte plus dangereuſe, que le combat que ſe livrent comme dans un champ clos des religions animées de l'eſprit de *Proſélytiſme*. Ainſi, quand même le magiſtrat ne ſeroit point obligé par zéle pour la religion à perſécuter les non-conformiſtes, il le devroit par principe de politique.

Je remarque d'abord que cette maxime, *un roi, une religion*, que Dion Caſſius met dans la bouche de Mécéne parlant à Auguſte, eſt employée le plus maladroitement du monde par les Catholiques. Car de ce principe il s'enſuit, qu'Auguſte & ſes ſucceſſeurs auroit dû perſecuter les Juifs & les Chrétiens, & que les empereurs du Japon & de la Chine devroient s'oppoſer de toutes leurs forces, pour empêcher que le chriſtianiſme ne prît racine dans leurs états. Il ſeroit inutile de repliquer que le chriſtianiſme doit être excepté de la loi qui interdit aux religions nouvelles l'entrée dans les états. Il ne pourroit l'être qu'autant qu'il feroit connu de tous les princes pour ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire, pour la religion véritable. Mais comme cela n'eſt pas, les princes Mahometans & les princes payens ne lui doivent point un autre accueil que celui que les princes chrétiens doivent au paganiſme & au Maho-

mé-

métiſme. Si ceux-ci ſont autoriſés à perſécuter dans leurs états ces deux religions, par quelle loi ceux-là tolereroient-ils dans leurs états le chriſtianiſme que leurs préjugés leur font regarder comme une fauſſe religion? Ce que je dis du chriſtianiſme relativement au paganiſme & au Mahometiſme, je le dis de l'égliſe Romaine par oppoſition aux autres ſectes chrétiennes. Tolerons-les, afin qu'elles nous tolerent à leur tour. Cette maxime de politique vaut mieux que celle que les Catholiques objectent éternellement, *un roi, une religion.*

2°. Cette maxime de Mécéne n'étoit bonne que relativement au pouvoir arbitraire qu'Auguſte vouloit s'arroger. Quand on a pour maxime d'eſtimer la paix & la tranquilité, non par les avantages qu'elles procurent à l'état, mais par la ſoumiſſion ſervile où elles tiennent les peuples, de faire ſucceder à la juſtice & à l'équité la tyrannie & la violence, de faire ſervir le reſſort de la politique à ſoutenir le pouvoir d'un uſurpateur, de lui aſſervir la religion même: c'eſt alors que la crainte des complots, qu'on peut former contre le tyran dans les aſſemblées particulieres, auxquelles l'exercice de la religion donne lieu, fait naître les idées de les ſupprimer, d'abolir la tolerance, & de vouloir forcer les peuples à ſe conformer tous à une ſeule maniere de penſer. Tel étoit le plan de gouvernement qu'Auguſte avoit con-

concerté avec Mécéne, lorſque ce favori lui propoſa de n'accorder aucune tolerance, lui perſuadant que l'indulgence qu'il auroit à cet égard, indiſpoſeroit les eſprits contre le gouvernement, & qu'il en naîtroit des cabales & des conſpirations, que l'intolerance ſeule pourroit prévenir.

3°. Pour obvier à tous les maux qui naiſſent de la diverſité des religions dans un état, il ne faut pas, comme les intolérans le prétendent, déclarer une guerre ouverte à toutes les religions différentes de la religion nationale. Agir ainſi, c'eſt *couper bras & jambe à un malade*, comme diſoit la reine Chriſtine au ſujet des perſecutions & des violences de la France, *pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auroient entierement guéri.* L'intolerance fait beaucoup plus de maux qu'elle n'en guérit. En perſécutant les autres religions, elle multiplie leurs proſélytes & affermit leurs ſectateurs dans leur créance. Les eſprits s'aigriſſent, les imaginations s'échauffent, les cœurs ſont ulcérés, l'enthouſiaſme au milieu de tout cela prend naiſſance, il met les armes aux mains de ceux qu'il frappe; delà les revoltes, les ſéditions, les guerres civiles. Mais quoi! le *Proſélytiſme*, que la tolerance ne contraint point, n'eſt-il pas fécond en autant de maux que le *Proſélytiſme* que l'intolerance perſécute dans les religions des non-conformiſtes? Oui, ſans doute, vous répondrai-

drai-je; mais ſi la politique conſeille de ne pas le perſécuter, elle ordonne de lui mettre un frein à la bouche, & de le reſſerrer dans de certaines bornes. Le zéle religieux n'eſt pas un animal paiſible & docile, qu'on puiſſe laiſſer ſur ſa bonne foi, & qu'on ſoit toujours à tems d'enchaîner quand on voudra.

La politique veut que le prince protége quelque ſecte particuliere & qu'il la rende dominante, mais ſans préjudice de la tolerance qu'il doit aux autres ſectes. Or il ne peut parvenir à cette fin qu'en formant une alliance entre une religion particuliere & l'état. Cette alliance a produit dans tous les tems des effets très-ſalutaires & très propres à juſtifier les vues de tous les legiſlateurs qui y ont eu recours. Elle conſervoit la religion, faiſoit reſpecter la perſonne du magiſtrat & l'autorité des loix, & mettoit en œuvre l'efficacité politique de la religion, en lui donnant un pouvoir coactif pour la réformation des mœurs.

Cette idée d'une religion favorite, diſtinguée de toutes les autres par ſes prérogatives, & appellée pour cela la religion *nationale*, prend ſa ſource dans la plus haute antiquité. Elle vient de ces anciens Egyptiens ſi renómmés pour leur politique & la ſageſſe de leurs loix. Dans ce gouvernement, regardé longtems par toutes les nations comme le modéle d'un gouver-

vernement parfait, les intérêts religieux & politiques étoient étroitement unis, la religion agiſſoit de concert avec l'état, & ils ſervoient réciproquement à l'apui l'un de l'autre: en quoi ils furent imités par les Grecs & par les Romains, qui, à leur exemple, établirent parmi eux une religion publique & nationale. A Athénes ainſi que dans toute la Gréce, on exigeoit, non ſeulement de ceux qui avoient part à l'adminiſtration civile, mais encore de ceux qui préſidoient aux cérémonies religieuſes, un ſerment par lequel ils prenoient à temoin les dieux vengeurs du parjure qu'ils ſe conformeroient à la religion nationale. *Joan. Stobœus de rep.* Les Romains n'avoient moins d'attention au ſoutien de l'égliſe nationale, comme on en peut juger par le diſcours du conſul Poſthumius, au ſujet des abus horribles qui s'étoient introduits à la faveur de l'exercice clandeſtin des cultes étrangers. *Combien de fois*, dit-il, *du tems de nos peres & de nos ancêtres, n'a-t-on pas chargé le magiſtrat d'empêcher tout culte étranger; de chaſſer les prêtres & les ſacrificateurs des marchés publics, du cirque & de la ville; de chercher & de brûler tous les livres de prophétie, & d'abolir toute maniere de ſacrifier qui differe des uſages & des coutumes des Romains? Car ces hommes ſages & prudens, verſés dans la connoiſſance de toutes les loix humaines & divines, penſoient que rien n'etoit plus capable de détruire la religion,*

TAYLOR INST. OXFORD

gion, que de ſubſtituer dans les ſacrifices des rits étrangers aux rits nationaux. T. Liv. Lib. 39.

Il faut aux hommes une religion. Sans elle les loix civiles ſont impuiſſantes pour faire reſpecter les droits de la nature. Elles n'ont de force & d'influence ſur les hommes que pour les empêcher de violer ouvertement la juſtice, tandis que les attentats commis en ſecret, & qui ne ſont pas moins préjudiciables au bien public, échappent à leur rigueur. Que dis-je! Les voyes ouvertes ſe trouvant prohibées par l'invention des ſociétés, il ſemble qu'ils ſoient devenus beaucoup plus habiles dans la pratique des voyes ſecrettes, des manœuvres ſourdes, des complots myſtérieux, cette reſſource étant la ſeule qui leur reſte pour ſatisfaire leurs deſirs immodérés. En refrenant le mal public, la ſociété a aiguiſé l'induſtrie des ſcelerats; ſes propres précautions ont tourné contre elle-même, elles ont ſubtiliſé les vices & rafiné l'art du crime. On diroit que la ſociété, jalouſe de ſes bienfaits envers le genre humain, a voulu l'en punir par les maux qu'elle lui cauſe; ſemblable à l'aſtre du jour, dont les rayons bien-faiſans élevent les vapeurs groſſieres qui forment le tonnerre. Les arts de la vie lui doivent leur origine, & conſéquemment tous les nouveaux beſoins dont nous ſommes inveſtis; beſoins d'autant plus difficiles à ſatisfaire, qu'ils ſont imaginaires, infinis, ſans me-

meſure, augmentant exactement dans la même proportion que les arts qui leur ont donné naiſſance. Pour corriger le mal qu'elle a produit, de quel moyen ſe ſervira la ſociété ? Si nos beſoins demeuroient les mêmes dans l'état de ſociété, qu'ils ſont dans l'état de nature, peut-être que la ſociété, ſans d'autre principe réprimant que les loix qu'elle a établies, contiendroit les hommes dans leur devoir. La nature ſe contente de peu, & les beſoins qu'elle produit, donnent peu d'exercice aux paſſions. Mais à meſure que ſe multiplient les plaiſirs, que la ſociété douce, aimable, charmante, & polie par les arts répand d'une main libérale, les paſſions s'irritent de tous les obſtacles qui les arrêtent dans la jouïſſance de ces plaiſirs. Le frein, qui dans l'état de la nature ſuffiroit à modérer leur fougue, n'auroit pas aſſez de force dans l'état de ſociété, où les beſoins ſont ſans-ceſſe renaiſſans les uns des autres. La ſociété eſt donc obligée de tirer ailleurs que de ſes loix la force qui lui eſt néceſſaire pour plier les eſprits du côté qui lui eſt avantageux. Et d'où la tirera-t-elle cette force, ſi ce n'eſt de la religion qu'elle doit appeller à ſon ſecours.

Mais à peine a-t-elle triomphé de ce premier obſtacle, que la religion elle-même qui l'avoit aidée à le ſurmonter, lui en préſente d'autres, qui naiſſent de l'abus que les hommes font d'elle, en voulant la ren-

dre complice de leurs paſſions. La religion chrétienne eſt toute ſainte, toute divine, ne reſpirant qu'honnêteté, que modération, qu'humilité, que douceur, qu'humanité, que courage, que fidélité, que conſtance; mais les hommes qui la profeſſent ne ſont rien moins que ce qu'elle leur ordonne d'être. Au-lieu de conſerver cet eſprit d'unité, par lequel leur divin chef a voulu les réunir dans une même religion, les chrétiens la déchirent en pluſieurs ſectes, qui cherchent à s'entredétruire, ou du moins à dominer les unes ſur les autres. Comme elles ſont toutes animées de l'eſprit de Proſélytiſme; on ne peut leur accorder une égale liberté de déployer leur zéle, qu'on ne les voye auſſitôt mettre tout en uſage pour s'avancer, travailler à l'envie les unes des autres à s'aſſûrer par de ſourdes cabales des protecteurs puiſſans, à faire tomber ſur elles les charges & les dignités, à fortifier de plus en plus leur crédit, à décrier & ſupplanter leurs rivales ſoit obſcurément, ſoit ouvertement, par des écrits ſatyriques & pleins d'un zéle amer. Elles ne réuſſiſſent que trop ſouvent & trop facilement à perſuader que le bien de l'état ſe trouve intéreſſé dans leurs controverſes théologiques; & leurs ſaintes contentions jettent enfin tout dans le deſordre & la confuſion. Le choc de tant de ſentimens oppoſés échauffe les eſprits, irrite le zéle, & le fait éclater par des diviſions, des troubles, des guer-

guerres civiles, des meurtres & des abominations qui ſont horreur à la nature humaine.

Le ſeul moyen de prévenir tous ces maux & d'y remédier, c'eſt d'établir une égliſe nationale, avec laquelle l'état entre en alliance. Par cette confédération, le magiſtrat devient protecteur de l'égliſe nationale, & acquiert ſur elle un droit d'inſpection juſqu'au degré néceſſaire pour correſpondre aux juſtes fins du gouvernement. Sans cette inſpection, l'égliſe, à qui ſa qualité de ſociété religieuſe & indépendante donne le droit de s'aſſembler pour l'exercice de ſon culte, pourroit, ſous ce prétexte, former des complots & des cabales contre la paix de la ſociété civile; & au moyen de l'influence populaire, qu'il eſt facile d'acquérir ſur la conſcience de pareilles aſſemblées par des harangues ſéditieuſes & emportées, elle pourroit, en ſe ſervant des motifs ſpécieux de la religion, échauffer les eſprits, les déterminer à l'action, & les porter à exécuter les complots qu'elle auroit formés. C'eſt ce qui faiſoit dire à l'infortuné Charles premier Roi d'Angleterre, qu'il eſt impoſſible à un Prince de maintenir la tranquillité publique, à moins que les eccléſiaſtiques ne ſoient dans la dépendance de l'état, de maniere qu'il puiſſe refreindre les langues ſéditieuſes des prédicateurs. Mais cette alliance de l'égliſe avec l'état ne peut produire le bien pour lequel elle a

 été

été formée, ſans ces deux conditions eſſentielles, dont l'une conſiſte à donner à toutes les autres ſectes une pleine tolerance, & l'autre à en exclure tous les membres de l'adminiſtration des affaires publiques. C'eſt à l'inobſervation de ces deux conditions, qu'on peut rapporter toutes les guerres de religion excitées en France par le Calvinisme. Tantôt on lui a trop accordé de priviléges, & tantôt on lui en a trop retranché.

Pourquoi tous ces troubles qui bouleverſent aujourd'hui la France, & qui, dans un tems de paix, nous raménent presque les horreurs d'une guerre civile? C'eſt que le Janſénisme, marqué au même coin que les autres héréſies foudroyées du haut de la chaîre de St. Pierre, trouve de nos jours un puiſſant appui dans des corps auguſtes & reſpectables, chargés par leur monarque de veiller à la conſervation des loix fondamentales de l'état, & de l'en inſtruire par des remontrances également fermes & reſpectueuſes, toutes les fois que ſa majeſté ſurpriſe pourroit y donner quelque atteinte. Tant qu'il lui ſera permis, à l'ombre d'une protection ſi puiſſante, de joûter, pour ainſi dire, contre ce qu'il lui plaît d'appeller Molinisme; comme ſi les opinions d'un Jeſuite Eſpagnol étoient une régle pour l'égliſe gallicane; tant qu'il abuſera de l'indulgence qu'on a pour lui, pour continuer, au grand ſcandale de la religion

&

& au mépris de l'autorité du Roi, un libelle ſéditieux, qui régulierement tous les mois diſtille le venin d'une ſatyre maligne contre les ſouverains Pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie eccléſiaſtique : n'en doutons point, la France nourrira dans ſon ſein un ſerpent dangereux ; & ce que je n'oſe prévoir, les guerres théologiques, qui tiennent en haleine les deux partis, deviendront peut-être la premiere étincelle du feu qu'allument les guerres de religion. Que les Parlemens, en qui repoſe cet eſprit ſacré, qui comme une eſpéce de providence favorable veille ſur la France, abandonnent à ſon ſort cette malheureuſe production de l'héréſie, que la Flandre s'eſt hâtée de vomir dans le ſein de ce royaume, comme pour ſe venger des guerres qu'il allume dans le ſien, la paix & le calme renaîtront bientôt dans les eſprits : mais qu'ils ſe ſouviennent que cette héréſie * mérite d'autant plus de tolerance, qu'elle laiſſe dans leur entier les dogmes fondamentaux de la religion nationale ; & qu'elle n'eſt qu'un abus de l'eſprit, qui s'eſt perdu dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eſt égarée. C'eſt

* S'il eſt vrai que des bulles émanées du ſiége apoſtolique & acceptées par le plus grand nombre des évêques, impriment aux déciſions une autorité irréfragable, comme c'eſt la doctrine courante de l'égliſe Gallicane, il n'eſt pas poſſible de laver le Janſéniſme de cette note odieuſe & flétriſſante.

C'eſt ici qu'a lieu la maxime de Mécène, *une roi, une religion*. Autant la tolerance eſt néceſſaire, pour ne point bleſſer les droits de la conſcience, autant il eſt néceſſaire qu'il n'y ait dans un état qu'une religion favoriſée du magiſtrat & diſtinguée de toutes les autres par ſes prérogatives, pour réprimer toutes les cabales & toutes les factions. C'eſt pour s'être écarté de cette maxime, ſoit en forçant l'influence de la religion, ſoit en manquant de réprimer à tems les entrepriſes des ſectes nouvelles, qui ont voulu partager avec la religion établie toutes les prérogatives dont doit jouïr excluſivement la religion nationale, que ſont arrivées la plûpart des révolutions & des guerres de religion.

Ce n'eſt point la diverſité des religions qui produit les cabales, les conſpirations, les troubles & les ſéditions. Elles ſont le malheureux fruit de l'intolerance. Le paganiſme, quoique diviſé en une infinité de ſectes, qui toutes rendoient à leurs dieux des cultes différens, ne connut jamais la fureur des guerres de religion. La tolerance univerſelle étoit l'âme de la religion. Pourquoi ne l'eſt-elle pas du Chriſtianiſme? La religion ne fait jamais une impreſſion véritable ſur ceux que l'on force à en faire profeſſion; & cependant tout le bien qu'elle peut faire à l'état ne naît que de l'impreſſion réelle qu'elle fait ſur le cœur. Les ſectes de philoſophie n'ont point troublé le

repos

repos public des Atheniens. Chacun ſoutenoit ſon ſentiment & refutoit celui des autres. Mais le magiſtrat empêchoit par ſon autorité que leurs diſputes n'altéraiſſent la tranquillité publique.

Les diſputes, direz-vous, ſe traitoient, loin des yeux du vulgaire, dans l'enceinte des écoles & des Académies. Elles n'étoient point faites pour le peuple, & les philoſophes n'avoient aucun intérêt de le gagner pour leur donner de l'appui. Ils le mépriſoient trop pour l'initier dans leurs myſteres; mais il n'en eſt pas de même des diſputes théologiques: car quoiqu'elles ſoient inacceſſibles à l'eſprit du peuple, ceux qui les remuent ſont perſuadés qu'il eſt de ſon intérêt d'en prendre connoiſſance, & d'embraſſer les opinions qu'ils chériſſent, ſans quoi point de ſalut pour lui. Par conſéquent, où il y aura des théologiens de ſectes différentes, il y aura des diſſenſions; & ces diſſenſions ſeront la ſource féconde d'une infinité de maux.

Je ſai de quoi eſt capable le zéle théologique, par ce qu'il s'y mêle toûjours un peu de fanatiſme; mais je ſai auſſi que renfermé dans les bornes d'une tolerance légitime, preſcrite par le magiſtrat, il s'exhale dans les airs, ſans produire autre choſe qu'un vain bruit. Nous en avons un exemple bien ſenſible dans la république d'Hollande, qui tolere pluſieurs ſectes avec beaucoup d'équité & de modération. Quoique

le clergé y ſoit auſſi remuant qu'il l'eſt dans la communion Romaine ; quoiqu'il ne fût peut-être pas trop fâché de troubler l'état, pour la conſervation duquel il eſt obligé de prier, cependant il vit paiſiblement, graces à la tolerance, qui eſt une loi fondamentale de l'état ; & ce zéle, qui perſecuteroit volontiers les non-conformiſtes, s'il n'étoit enchaîné par les loix, eſt réduit à les haïr & à les mépriſer, digne retour de la haîne & du mépris que ceux-ci ont pour eux.

Tel eſt en général l'eſprit du clergé de toutes les communions. Rien n'eſt ſans doute plus reſpectable, ſi on le conſidere du côté du miniſtere qui lui eſt confié. Miniſtre de la divinité, & dépoſitaire de ſes oracles, il ſe rend médiateur entre-elle & le peuple. Il fait parler ſes foibleſſes & ſes miſeres aux pieds du trône de la miſéricorde divine : mais ſous prétexte d'avoir les clés des cieux, il a tellement celles des cœurs, qu'il pourroit contribuer beaucoup par ſes diſcours à attiſer les fureurs & les emportemens des peuples, s'il n'étoit ſous la dépendance du magiſtrat. Que cette expreſſion ne choque point. Je ſai que le clergé forme une ſociété indépendante, que ce ſeroit violer les droits les plus naturels de cette ſociété que de l'aſſujettir. Son indépendance eſt une ſuite de ſa propre conſtitution. Elle agit par des vûes bien différentes de celles que ſe propoſe la ſociété civile.

Son

Son but prochain & immédiat, c'eſt la pureté du culte, & ſa fin derniere le ſalut des âmes; au-lieu que la ſociété civile s'occupe uniquement du corps & de ſes beſoins. On n'a point à craindre l'inconvenient de voir un état ſe former dans un état, *imperium in imperio*, comme parlent les politiques, tant qu'elles agiront chacune dans ſa ſphere.

Mais ſi les deux ſociétés ſont invitées à ſe rapprocher l'une de l'autre par l'intérêt mutuel qu'elles trouvent à former une confédération, c'eſt alors qu'il eſt à craindre, que l'une n'empiéte ſur les droits de l'autre; ce qui ne peut que cauſer de très grands maux dans un état. Que l'égliſe, par exemple, ajoûte à ſes droits légitimes ceux de la ſociété civile qu'elle aura uſurpés; qu'outre les intérêts de l'âme dont elle eſt chargée, elle veuille encore étendre ſes ſoins juſques ſur ceux du corps, elle réclamera alors comme de droit une ſupériorité ſur l'état dans les cas de compétence; & comme elle a, ou prétend avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'eſt que d'inſtitution humaine, elle ne manquera pas de raiſons ni de pouvoir pour faire valoir ſon droit. C'eſt ce dont la cour de Rome pourroit fournir grand nombre d'exemples éclatans. Habile dans le choix des circonſtances, & employant preſque toûjours à propos la fermeté & la ſoupleſſe, elle n'a rien négligé, & a mis à profit les troubles intérieurs des états, pour élever la chaîre

apoſtolique au-deſſus du trône des potentats de la terre. Mais elle a toûjours trouvé une barriere inſurmontable dans la noble & digne réſiſtance de l'égliſe Gallicane. Que l'état à ſon tour veuille ſe ſoumettre l'égliſe, qu'il s'arroge le droit de décider des points de foi & de régler à ſon gré les choſes qui ſont d'inſtitution divine, qu'il ſacrifie en un mot la religion à la politique, c'eſt le même inconvénient.

L'état, en s'uniſſant avec l'égliſe, a eu en vue ces trois motifs : 1°. de conſerver l'eſſence & la pureté de la religion ; 2°. d'en augmenter pour lui l'utilité & d'en retenir tous les avantages poſſibles ; 3°. de prévenir les déſordres auxquels l'indépendance naturelle de l'égliſe auroit pu donner lieu. Pour l'égliſe, elle a accepté cette alliance qui lui étoit offerte par la ſociété civile, afin de ſe mettre à l'abri de toute violence extérieure, & de jouïr avec plus de ſureté de ſes droits naturels. Par cette union cimentée entre ces deux ſociétés, l'égliſe s'eſt engagée à employer au ſervice de l'état toute ſon influence ſur les eſprits, & l'état à ſon tour s'eſt obligé à pourvoir à la ſubſiſtance des miniſtres de la religion, à la protéger & défendre contre toutes ſes rivales. Il a revêtu la juriſdiction eccléſiaſtique du pouvoir coactif ; mais ce pouvoir ne peut agir ni ſe déployer que dans ce qui concerne la réformation des mœurs, & il ne peut s'étendre juſqu'aux opinions qui

ne

ne peuvent être forcées. C'eſt la molle perſuaſion qui les introduit dans l'eſprit. D'ailleurs, l'état n'ayant aucun empire ſur les opinions, il eſt viſible qu'il ne ſauroit donner à l'égliſe le pouvoir de les contraindre. L'autorité qu'il acquiert dans les matieres eccléſiaſtiques, comme une ſuite des priviléges qu'il accorde à l'égliſe, ne peut toucher aux dogmes de foi, ni aux choſes qui ſont de droit divin. Il eſt cenſé s'être ſoûmis à l'autorité de l'égliſe dans ces matieres. Je parle d'un état attaché à la communion Romaine. Mais ces deux articles ſeuls exceptés, tout le reſte reſſortit à ſon tribunal. Tout ce qui n'eſt que d'inſtitution humaine dans la police eccléſiaſtique, quoique l'ouvrage même de l'égliſe univerſelle, n'eſt admis & ne doit l'être dans les états catholiques que par l'autorité du ſouverain, & peut être rejetté, comme on l'a fait en France à l'égard du concile de Trente. Car ſi ce concile y eſt reçu pour la foi, il y eſt reprouvé pour la diſcipline comme contraire aux libertés de l'égliſe Gallicane.

C'eſt encore un problême dans la Réforme, ſi les Princes ſont nés chefs de la religion chrétienne comme de la ſociété civile. Grotius prétend que cette prérogative appartient de droit aux Princes. Ce qu'il prouve par l'exemple des empereurs, qui, pour ne pas ſubir le joug tyrannique du clergé, ont fait quelquefois eux-mêmes des formulaires de foi pour la déciſion des contro-

troverſes. Mais malheureuſement ces Princes étoient hérétiques ; & leurs *benotiques*, leurs *types*, leurs *Ecthefes* & autres ſemblables decrets, ſont déteſtés unanimement par les orthodoxes. Le ſentiment de Grotius déplut beaucoup au clergé Réformé des Provinces-unies, & fit dire de lui qu'il étoit meilleur jurisconſulte que théologien. Quelque ardeur que le clergé Proteſtant montre pour ſe conſerver la juriſdiction eccléſiaſtique & le droit de décider, il n'eſt pas moins ſûr que les états s'en ſont emparés, & qu'ils ne reconnoiſſent qu'eux ſeuls pour juges de la foi.

Cela eſt évident par rapport à l'égliſe Anglicane, dont le Roi eſt reconnu chef. Comme les évêques tiennent de lui toute leur autorité, leur juriſdiction n'eſt que précaire. Il peut faire d'un évêque un laïque, ſans autre raiſon que ſa volonté même. A Rome l'égliſe eſt une monarchie tempérée par l'ariſtocratie ; & quelles que ſoient ſes prétentions, en qualité d'égliſe matrice & de centre de réunion pour tous les fidéles, elle ne ſauroit pourtant agir qu'avec le concours & l'approbation des égliſes particulieres de chaque nation : mais à Londres, ce centre de la liberté civile & politique, l'égliſe eſt despotique ; & lorsque le ſouverain a parlé, le partage des évêques eſt de ſe taire, d'obeïr & de mettre leur front dans la pouſſiere. Toute la ſuprématie eccléſiaſtique réſide dans le ſouverain.

Si

Si nous paſſons en Hollande, nous verrons que les états ſe l'attribuent également. *Sur quoi*, diſent-ils, *uſant de l'autorité qui nous appartient en qualité de ſouverains magiſtrats, ſelon la ſainte parole de Dieu, & enſuivant les exemples des Rois, Princes & villes qui ont embraſſé la reformation de la religion.* Tel eſt le decret porté par nos ſeigneurs les états généraux des ſept Provinces-unies. Ils n'héſitent point à ſe rendre les arbitres de la religion; ils poſent pour indubitable que tous les Princes Réformés ont cette puiſſance de droit divin.

Il eſt dur ſans doute pour les miniſtres de voir paſſer dans les mains des laïques toute l'autorité eccléſiaſtique : mais après en avoir dépouillé les eccléſiaſtiques de la communion Romaine, ſous prétexte de l'abus qu'ils en avoient fait, convenoit-il qu'on le leur laiſſât à eux-mêmes? N'étoit-il pas à craindre qu'ils n'en fiſſent le même abus; & par cela même n'étoit-il pas naturel que cette autorité, puiſqu'il en faut abſolument une, fût confiée aux mêmes mains qui tiennent les rênes du gouvernement? Les miniſtres auront beau réclamer contre cette uſurpation, ils ne réuſſiront qu'à ſe condamner eux-mêmes. Ils n'entrent point dans la chaîne, qui unit les prélats de l'égliſe Romaine aux apôtres. La Réforme a rompu le fil de la ſucceſſion. Si l'autorité eccléſiaſtique n'y eſt point attachée, pourquoi ne ſe ſeroit-elle point auſſitôt

tôt fixée entre les mains des ſouverains, qu'entre celles des miniſtres?

Dans les états Catholiques, les Princes ſont également les chefs des égliſes nationales. Ils reſſemblent en cela aux Princes Proteſtans, qui gouvernent avec autorité les égliſes de leur domination. L'autorité ſuprême ou la ſuprématie politique leur appartient tellement, que ſans leur approbation aucun miniſtre ne peut-être élevé à un poſte public dans la ſociété religieuſe; qu'ils ont droit de convoquer des Synodes écléſiaſtiques, dont les decrets n'ont force de loi dans leurs états que lorſqu'ils ſont revêtus de leur autorité; qu'ils ont le pouvoir de cenſurer non ſeulement les abus qui ſe commettent dans la juriſdiction coactive qu'ils ont confiée à leurs égliſes, mais encore ceux qu'elles peuvent commettre dans l'exercice de leurs droits naturels, comme, par exemple, dans l'excommunication. Car comme cette peine canonique eſt toûjours ſuivie de préjudices civils, il appartient aux Princes d'arrêter ou de laiſſer agir la main qui la lance. Mais en quoi ils different des Princes Proteſtans, c'eſt que, s'ils ſont chefs de l'égliſe nationale dans toutes les choſes relatives à ſon état d'égliſe nationale, qui eſt une choſe d'inſtitution purement humaine, ils lui ſont ſoumis entant qu'elle eſt une ſociété religieuſe & un établiſſement d'inſtitution divine. Ils reſpectent en enfans ſoumis tous les liens qui attachent l'égliſe

l'égliſe nationale à l'égliſe univerſelle ; & cette égliſe à ſon tour reconnoît ſa dépendance dans les liens par lesquels elle tient aux états. Souveraine, lorsque de concert avec les autres égliſes nationales elle prononce ſur les matieres de foi, elle n'eſt plus que ſujette dans ce qui concerne ſon alliance politique avec l'état.

La tolerance & l'excluſion des non-conformiſtes de tout emploi, voilà les deux moyens uniques, avec lesquels un Prince ſoit Catholique, ſoit Proteſtant, peut arrêter les deſordres qui naiſſent de la multiplicité des religions. Par le premier, il ne donne point atteinte aux juſtes libertés de ſes ſujets ; par le ſecond il leur ôte tout pouvoir de nuire. Devient-il intolerant ? il énerve ſon pays par la perte d'un grand nombre de ſujets que la perſécution en chaſſe. Admet-il les non-conformiſtes dans les charges & dans les dignités ? il livre l'égliſe à ſes ennemis, & l'état lui-même devient le theâtre des guerres les plus ſanglantes.

Vous me demanderez peut-être quels ſont ceux qu'on doit tolerer, & dans quelles bornes il convient de reſſerrer la tolerance qu'on doit avoir pour eux. Si le magiſtrat n'a point d'autorité ſur la religion, ſi la conſcience n'eſt pas de ſon reſſort, comme je ſuis obligé d'en convenir dans mes principes, que faudra-t-il qu'il faſſe, ſi, par exemple, ſous ſon empire il s'éléve quel-

quelques dévots de l'Alcoran? Pourra-t-il leur refuſer une Mosquée? Non, ſans doute, puiſqu'il ne le pourroit qu'en gênant leur conſcience, ſur laquelle il n'a point d'empire. Voilà déjà une conſéquence du *commentaire philoſophique*. Mais ſi ces Mahométans ſe croient obligés en conſcience de prêcher leur doctrine & de ſe faire convertiſſeurs, faudra-t-il les laiſſer faire, pourvû qu'ils ſe comportent modeſtement & qu'ils ne ſoient point ſéditieux? Qui en doute? Agir autrement, ce ſeroit géner leur conſcience, ce qui par la ſuppoſition n'eſt pas permis. *Voilà donc*, comme raiſonne ſubtilement l'intolerant Boſſuet, *tous les états obligés à tolerer les prédicans de toutes les ſectes, c'eſt-à-dire, à ſupporter la ſéduction, ſous prétexte qu'elle ſera la modeſte juſqu'à ce qu'elle ait pris racine, & qu'elle ait acquis aſſez de force pour attaquer ou pour opprimer tout ce qui pourra s'oppoſer à ſes deſſeins. Ou s'il eſt permis de prévoir & de prévenir ce mal, il eſt donc permis de l'étouffer dès ſa naiſſance, auſſi bien que de le réprimer dans ſon progrès, & la tolerance n'eſt plus qu'un nom en l'air.*

Cette difficulté, je l'avoue, eſt preſſante, & il ne paroît guere poſſible de nier ces conſéquences qui ſemblent porter un coup mortel à la tolerance. Si elle doit avoir lieu par rapport aux hérétiques, pourquoi ne l'auroit-elle pas à l'égard des Mahométans? Les mêmes raiſons combattent pour

&

ou contre la tolerance. Elle ne peut franchir les bornes de l'égliſe, qu'elle ne franchiſſe celles du Chriſtianiſme-même. Il faut ſe reſoudre à tolerer les Mahometans ſi l'on tolere les hérétiques. J'en conviens, & je ne vois pas quel ſi terrible inconvénient il en réſultera pour le Chriſtianiſme. En vérité c'eſt trop ſe défier de ſes forces, que de craindre pour lui quelque choſe du Mahometiſme. Cette impoſture n'a de force que celle qu'elle emprunte des armes. Or ſi elle employoit ce moyen violent pour ſe répandre dans les états chrétiens, on convient qu'il ſeroit permis aux Princes Chrétiens de la repouſſer violemment de leurs états; non en tant qu'elle ſeroit une erreur qui gagneroit & infecteroit les eſprits, mais en tant qu'elle employeroit la force des armes pour violenter les conſciences. Deſtituée de la force des armes, elle n'eſt pas dangereuſe; & il n'eſt nullement à craindre qu'elle faſſe des conquêtes ſur les Chrétiens. Mais comme elle ouvre un champ vaſte aux plaiſirs par la polygamie qu'elle autoriſe, elle pourroit être par là dangereuſe, qu'elle ne le ſeroit pas par ſes raiſonnemens. Mais qui vous a dit qu'un Prince Chrétien ne pourra pas faire une loi qui défende la poligamie dans tous ſes états? Il le pourra d'autant plus, qu'il depouillera par là le Mahometiſme de ce qu'il pourroit avoir de plus ſéduiſant, pour débaucher les cœurs, ſans bleſſer la liberté de conſcience. On peut bien être Mahométan, & n'avoir qu'u-

ne femme. Or cette reſtriction étant une fois poſée, que pouvez-vous craindre pour un chrétien à qui l'on prêcheroit l'Alcoran? Les chrétiens gagneroient plus dans cette tolerance que les Mahométans.

Mais tolerera-t-on les Apôtres du Deïſme & de l'Atheïſme? Non, vous dirai-je, ils ne ſont ni les uns ni les autres dans le cas de la tolerance. Quel motif, par exemple, pourroit pouſſer l'athée à dogmatiſer? Peut-il alléguer aux Magiſtrats cette ſentence de St. Pierre, *il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes?* L'athée eſt à lui-même ſon Dieu, il n'en connoît point d'autre; & par cela même il n'a point de conſcience à redouter. Deſtitué qu'il eſt de cette grande protection, il demeure expoſé à toute la rigueur des loix. C'eſt un ſéditieux, qui oſe fouler aux pieds les loix humaines, au-deſſus deſquelles il ne croit rien. Si ce frein n'eſt pas aſſez puiſſant pour le retenir dans ſon devoir, quel autre pourra le faire, tandis qu'il n'en a point d'autre? Le magiſtrat doit donc en purger la ſociété, non en le faiſant expirer dans les flammes, mais en le renfermant pour le reſte de ſes jours. Par la même raiſon, le magiſtrat doit ſévir contre ceux qui donnent atteinte au dogme de la providence, & à la différence eſſentielle qui ſe trouve entre le juſte & l'injuſte. Ces trois principes de la religion naturelle ſont abſolument néceſſaires pour aſſûrer les fins de la ſociété. C'eſt pourquoi le magiſtrat doit veiller à leur ſoutien,

& déployer la ſévérité des loix contre leurs aggreſſeurs. Quant au Deïſte, qui profeſſe ces trois articles, il ne doit pas non plus être épargné par le magiſtrat. Quelle raiſon en effet pourroit le déterminer à dogmatiſer ? Il croit que, ſans bleſſer ſa conſcience, il peut embraſſer quelque religion que ce ſoit, être Catholique en France, Proteſtant en Angleterre, Muſulman en Turquie ; fondé ſur ce principe que le premier devoir que lui preſcrit la religion naturelle, c'eſt de reſpecter la religion du pays dans lequel on eſt né. Il ne peut donc réclamer les droits de ſa conſcience, lorsqu'il vient à s'échapper en propos indécens contre la religion nationale.

Vous n'avez pas, dira-t-on, réſolu la difficulté toute entiere. A la bonne heure qu'on doive tolerer les non-conformiſtes ; mais comme il eſt néceſſaire de les comprimer, & de reſſerrer leur liberté, & l'exercice de leur culte auſſi bien que de leur zéle, quelle main ſera aſſez habile pour marquer les bornes où la tolerance doit s'arrêter ? C'eſt celle, vous repondrai-je, qui dans une juſte balance aura poſé le bien de l'état, le repos public, la paix de la ſociété. Mais, repliquerez-vous, ce repos, cette paix, n'eſt, après tout, qu'un bien temporel. Or il eſt difficile d'imaginer comment il peut jamais balancer un intérêt de conſcience & de religion qui a rapport à des biens infinis ; il eſt difficile de concevoir comment la vue d'un bien temporel & paſ-

ſager peut arrêter, peut limiter l'exercice pur & libre d'un devoir religieux, où la gloire de Dieu & le bonheur éternel des hommes ſont intéreſſés. Rien n'eſt ſi fâcheux que d'avoir à comparer l'intérêt du ciel & celui de la terre. Le premier eſt d'un poids infini, qui engloutit tout, qui emporte tout. L'intérêt de la ſociété ne peut donc fournir aucun motif ſuffiſant, qui puiſſe être mis en balance avec l'intérêt de la religion & de la conſcience. Mais je veux que le Prince, en vue du bien de la ſociété, ait le droit réel de reprimer plus ou moins telle ou telle ſecte dans l'exercice de ſon zéle: quelles ſeront les bornes de ce droit? qui les marquera? Prenez le plus bas degré de ſervitude & d'oppreſſion pour les ſectes, & remontez delà jusqu'au plus haut point de leur liberté, vous aurez un champ très vaſte, dans lequel la puiſſance civile & le zéle de religion ſont aux priſes & luttent enſemble, pour ainſi dire, où ils ſe choquent & ſe pouſſent réciproquement: qui pourra marquer le point précis où l'un ou l'autre doivent s'arrêter? quelle main aſſez adroite pourra peſer au juſte des choſes ſi délicates & qui ſe ſubdiviſent ſans fin? qui pourra dire préciſément, *tel intérêt de la ſociété à tel degré, balance tel intérêt de religion & de conſcience, de la part de telle ſecte, nombreuſe & zélée, à tel point, avec tel degré d'influence de ſes dogmes ſur la pratique &c.; ou bien, telle ſecte, dans telles circonſtances, doit être comprimée juſtement jusqu'à un tel point,*

point, dans l'uſage de telle liberté, ou de tel moyen, puis de tel autre, &c. Qui ne voit que tout ceci méne à des diſcuſſions ſubtiles jusqu'à l'infini, & que le meilleur moyen d'en ſortir, ſeroit peut-être de ne tolerer aucune ſecte oppoſée à la religion nationale, ou de les tolerer toutes ſur le même pied.

L'embarras, je l'avoue, ſeroit infini; & ce ſeroit un labyrinthe dont on ne ſortiroit jamais, s'il étoit queſtion de peſer les dogmes des différentes ſectes & les raiſons dont elles les ſoutiennent, afin de diſtribuer au juſte la tolerance, ſelon le mérite de chacune. Le Prince doit la règler, la reſſerrer ou l'étendre ſelon la morale qu'elles profeſſent, parce que c'eſt la morale ſeule qui peut avoir de l'influence ſur le gouvernement. Quels que ſoient les dogmes qui compoſent le ſymbole des différentes ſectes, il eſt certain, que, pourvû qu'elles ayent les mêmes ſentimens ſur la morale, elles contribueront également au bonheur de l'état. Il n'en faut pas d'avantage au Prince, pour leur permettre à toutes d'aller au ciel par quel chemin il leur plaîra. Qu'un homme ſoit bon citoyen, c'eſt tout ce qu'on lui demande. Après cela, qu'il croye la préſence réelle ou non, c'eſt la même choſe pour l'état. Si les ſectes péchent dans la morale par quelque endroit, il ne ſera pas difficile de reſſerrer la tolerance d'une maniere propre à correſpondre aux juſtes fins du gouvernement. Le Mennonite, par

exemple, qui croit que c'eſt commettre un péché que d'infliger une punition capitale, doit être exclus de la magiſtrature. Le Quaker, qui regarde la guerre même défenſive comme Anti-chrétienne, ne doit pas réſider dans les places de guerre. Il n'y a aucun intérêt de ſecte qui puiſſe prévaloir contre le repos public. Le ſouverain pourroit dire à quelqu'un de ces hommes qui ſont poſſédés de l'eſprit du Proſélytiſme : Vous auriez raiſon de vous plaindre de moi, ſi je voulois forcer votre conſcience à embraſſer ma religion que vous croyez fauſſe, parce qu'un intérêt temporel ne doit jamais balancer un intérêt de religion & de conſcience ; mais vous avez tort de trouver mauvais, qu'en reſpectant votre conſcience, je prenne des meſures convenables contre vous pour aſſurer le repos public, & que j'oppoſe à votre zèle religieux des barrieres ſuffiſantes. En ſuppoſant que vous êtes dans la vraye religion, vous ne feriez jamais tant de bien que vous feriez de mal. Vous bouleverſeriez mon état. Vous croyez-vous aſſez favoriſé des dons du ciel, pour compenſer ce mal par quelques converſions que vous pourriez faire ? Ce que Dieu exige de vous, c'eſt que pour vous ſauver vous ne troubliez point l'état dans lequel il vous a fait naître.

F I N.

ERRATA,

Du premier Livre.

Pag.	Lignes		Liſez,	
4	12	chacun,	——	chacune.
11	25	avoient,	——	adoroient.
25	17	d'une,	——	de ma.
30	15	demontrée	——	démontré.
42	12	euſſions,	——	duſſions.
44	22	ramenent,	——	ramene.
47	3	retenues,	——	retenus.
63	19	admet,	——	n'admet.
69	20	après ces mots *que la ſienne*, placez ces mots des lignes 21 & 22; *lui en donne ſur ſoi même.*	——	
74	15	me,	——	effacez ce mot.
75	6	vraiſemblablement,	——	vraiment.
81	17	&	——	effacez, &.
96	19	de;	——	effacez, de.
99	25	ſupportent;	——	ſuppoſent.
105	1	jargon,	——	rayon.
110	19	formé,	——	formée.
116	16	ſeptique,	——	ſceptique.
Ibid.	27	conſtution,	——	conſtitution.
122	3	reſpirent,	——	conſpirent.

Du ſecond Livre.

Pag.	Lignes		Liſez,	
23	11	deshoneroient,	——	deshonoroient.
31	14	de,	——	effacez, de.
35	17	marque,	——	maſque.
39	20	dignes,	——	digne.
41	11	peinte,	——	peint.
61	4	colereroit,	——	coloreroit.
80	21	perſuadées,	——	perſecutés.
96	6	errans,	——	erreurs.
Ibid.	30	voîles,	——	des voîles.
100	10	ſucés,	——	ſucées.
Ibid.	20	qu'elle,	——	qu'ils.
102	4	faire,	——	taire.
106	21	ne croient,	——	ne le croient.
107	26	grandes,	——	grands.

LIBERTÉ
DE
CONSCIENCE

LIBERTÉ

DE

CONSCIENCE

RESSERRÉE DANS DES BORNES

LEGITIMES.

TROISIEME PARTIE.

LONDRES.

M. DCC. LIV.

DU CALVINISME.

Tantum religio potuit ſuadere malorum!
LUCR.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

Que la perſécution du Calviniſme en France n'eſt nullement du reſſort de la religion, & qu'elle ne doit être traitée que ſelon les principes de la Politique.

JE n'ai plus qu'à me laiſſer aller au cours paiſible des conſéquences qui coulent naturellement des principes que j'ai portés dans le ſecond livre, pour faire voir d'une maniere ſenſible, que la religion, loin d'attiſer la perſecution que la France employe pour extirper entierement le Calvinisme, devroit au contraire gémir des maux qui ſont la ſuite de cette perſecution, & qui ne peuvent être juſtifiés que par l'utilité que la po-

politique peut en retirer. S'il eſt vrai, comme je crois l'avoir demontré, que le dogme de l'intolerance eſt contraire aux plus ſaines maximes de l'Evangile, qu'il rend le Chriſtianisme odieux dans tous les pays où il n'eſt pas encore reçu; que la crainte qu'il ne perſécute à outrance ceux qui ne voudroient pas l'embraſſer, s'il devenoit aſſez fort pour ſe rendre formidable, fournit aux infidéles un prétexte plauſible de la bannir de leurs états; qu'il juſtifie les anciennes perſécutions du paganisme qui firent nager tant de fois l'Egliſe dans ſon ſang; qu'employer la violence pour lui gagner des proſélites, c'eſt lui donner avec le Mahometisme un trait de reſſemblance qui ſuffiroit ſeul pour le faire deteſter; que la force eſt peu propre à éclairer l'entendement & à faire aimer la vérité; que les loix pénales produiſent le même effet dans toutes les religions, dans la vraie comme dans la fauſſe, qui eſt ou de multiplier les proſélites, ou de faire des hypocrites de ceux qu'elles convertiſſent, ou de détruire, ſuivant le caractere des perſonnes ſur leſquelles elles agiſſent; Que l'exemple de tant de Chrétiens tombés dans l'apoſtaſie, lors-même que le ſang de J. C. étoit encore, pour ainſi dire, tout chaud, ſa doctrine toute fraîche, l'eſprit du Chriſtianisme encore dans toute ſa force, doit être un frein contre toute perſécution

en fait de religion; que l'héréſie, tout horrible qu'elle peut être aux yeux de Dieu, mérite pourtant beaucoup d'indulgence de la part des hommes; que ce crime n'eſt point du reſſort du Magiſtrat, parcequ'il n'affecte pas immédiatement la ſociété; que le ſoumettre au glaive du Prince, c'eſt introduire beaucoup de confuſion dans des choſes très diſtinctes par elles-mêmes; que la ſociété civile n'a pas plus de droit ſur les opinions, que la ſociété religieuſe n'en a ſur le temporel des Rois; qu'on ne peut enfin regarder que comme des monſtres, ceux qui ſont aſſez aveugles pour ne pas voir, au milieu de tant de lumiere qui les environne, la néceſſité & les avantages de la tolerance: ſi toutes ces choſes ſont vraies, il eſt évident que la religion ne doit point armer le bras du Magiſtrat contre le Calviniſme, & que tout ſon zéle doit ſe renfermer dans la pureté des mœurs, la vivacité des exhortations, l'éloquence raiſonnée des ouvrages compoſés pour détruire l'erreur.

Si le Clergé de France avoit ſu ſe contenir dans ces bornes, que de maux il auroit épargnés à ce royaume! mais que ne peut le zéle religieux! Il crut rendre à la religion un ſervice immortel, en animant, par ſes remontrances continuelles, les Rois de France contre les Religionnaires; mais la ſuite des événemens a prouvé qu'il n'a reüſſi qu'à flétrir la memoire des Rois

perſécuteurs, & qu'à élever entre les Catholiques & les Proteſtans un mur de diviſion, qui ne ſauroit être renverſé que par le moyen de la tolerance.

Le nom de Louis XIV. nom ſi cher & ſi précieux aux Muſes qu'il chérit & recompenſa ſi liberalement, nom auquel Proteſtans & Catholiques, François & Etrangers avoient joint celui de *Grand*, n'a pû ſe defendre de la haîne générale que lui portent encore aujourd'hui ceux dont les peres furent perſécutés pour avoir eu des ſentimens differens ſur la religion. Les rares & belles qualités que toute l'Europe a admirées en lui, n'ont pu couvrir entierement cette taché de ſa vie. On eſt indigné de voir un Prince ſi grand oublier tout à coup ce qu'il eſt, ſe livrer à la merci de ſon Clergé & perſécuter par principe de conſcience ceux que ſa politique auroit dû protéger contre la fureur du zéle religieux. Qu'il eût été à ſouhaiter que dans cette occaſion il eût été moins modeſte, qu'il eût eu plus de confiance dans ſes propres lumieres que dans celles de ſon clergé, qu'il eût mieux connué toute l'étendue de ſon genie! il auroit compris, que des conſeils ſi violens ne pouvoient être inſpirés par un zéle ſincere pour l'orthodoxie; il ſe feroit apperçu que la religion ne détruit pas les paſſions dans les hommes, & que les gens d'égliſe, de quelque opinion qu'ils ſoient, ſoit qu'ils

qu'ils combattent pour l'erreur ou pour la vérité, ſont toûjours prêts à opprimer leurs adverſaires, quand ils ſont les plus forts. Les panégyriques & les vers compoſés à ſa gloire, iront, n'en doutons point, à la poſtérité; ſon grand nom les y traînera. Ils y feront un très grand bruit, & étourdiront le monde du fracas des ſimples renverſés & du grand nombre de converſions opérés par ſes édits: mais n'eſt-il pas à craindre que les écrits des Proteſtans ne fendent la preſſe, qu'ils ne ſe faſſent jour & n'aillent interrompre ce concert de louanges données à la piété de Louis XIV. pour dévoîler aux yeux de la poſtérité les circonſtances que les Catholiques auront adroitement ſupprimées! La poſtérité lira dans ces écrits toutes les horreurs commiſes par les dragons, qui furent envoyés dans les Provinces à la ſuite des miſſionnaires, pour être le digne ſupport de ces Miniſtres évangéliques. Elle y verra avec étonnement l'exécution de l'édit qui déclaroit valable la converſion des enfans de ſept ans, comme ſi dans un âge ſi tendre ils avoient été capables de diſcerner entre la vraie religion & les fauſſes, & qui ſous ce prétexte dépouilloit l'autorité paternelle de tous ſes droits ſur l'inſtruction des enfans. Elle y verra toutes ces choſes & elle ne pourra juſtifier la mémoire de Louis XIV, qu'aux dépens du clergé qui ſurprit ſa re-

ligion, intéreſſa ſa conſcience, intimida ſes eſprits & lui fit enviſager dans la perſécution du Calviniſme une action ſaintement heroïque. Elle ne pourra jamais concevoir comment ſur des raiſons auſſi foibles que celles qu'on lit dans St. Auguſtin, le clergé a pu fonder l'apologie des perſécutions allumées par ſon zéle contre les Calviniſtes. Si ce Pere avoit prévu la vénération exceſſive qui l'attendoit dans toute la ſuite de ſiécles, & de combien de maux devoient être ſuivies en France ſes differentes lettres écrites pour juſtifier les perſécutions de l'Empereur Honorius; ſans-doute que ſa grande charité l'eût engagé à les ſupprimer, ou du moins à les ajouter à ſon livre de *Retractations*. L'autorité de ce Pere manquant au Clergé de France, peut-être auroit-il mieux goûté les raiſons qui perſuadent la tolerance, & qu'il eût vû le renverſement de l'Evangile dans la maniere dure & violente dont il s'y eſt pris pour le faire recevoir aux Non-conformiſtes.

Je demanderois volontiers à ces zélateurs furieux, qui, ſous prétexte de religion, perſécutent, tourmentent & ruinent les autres, s'ils en agiſſent ainſi par un principe d'amitié & de tendreſſe? Seroit-il poſſible qu'ils ſouhaitaſſent avec ardeur le ſalut de ceux qu'ils font expirer au milieu des tourmens, lors-même qu'ils ne ſont pas convertis! Croira qui voudra qu'une

telle conduite part d'un fond de charité, d'amour ou de bienveillance. Pour moi je déclare qu'il m'eſt impoſſible de voir autre choſe, que l'orgueil & l'ambition des uns, la paſſion & le zéle peu charitable des autres, dans cet eſprit de perſécution & de cruauté anti-chrétienne, qu'ils couvrent des belles apparences de l'intérêt public & de l'obſervation des loix, de tendreſſe de conſcience & de ſincérité dans le culte divin. Si leur zéle, en effet, ce zèle ſi brûlant pour la gloire de Dieu, les intérêts de l'Égliſe & ceux de l'âme, mais qui brûle à la lettre & qui ſent le fagot; ſi ce zèle, dis-je, étoit pur & ſincere, pourquoi s'attacheroit-il ſeulement à extirper l'héréſie? Seroit-elle donc un plus grand crime que l'injuſtice, la fornication, la fraude, la malice & pluſieurs autres crimes de cette nature, qui tendent à la ruine du Chriſtianisme? Je ne vois pas que par un principe de charité & d'amour paternel, on dépouille de leurs biens ceux qui ſont entachés de ces vices énormes, ni qu'on leur inflige des peines corporelles, ni qu'on les faſſe périr de faim & de froid dans de ſombres cachots, ni enfin qu'on leur ôte la vie. On n'eſt cruel & implacable qu'envers l'héréſie; & l'indulgence eſt toute entiere pour les vices & les deſordres. Cependant s'il eſt permis d'uſer d'indulgence, ce devroit être plûtôt à l'égard des hérétiques, qui mal-

heureuſement aveuglés par le bandeau de l'erreur, s'imaginent marcher dans les ſentiers de la vérité, qu'à l'égard des fourbes, des adulteres, des épicuriens voluptueux, qui confeſſent du moins qu'ils font mal. Je me défie d'un zéle, qui le fer en main pourſuit l'héréſie & qui épargne les mœurs corrompues. On croit ſouvent racheter ſes péchés, en perſecutant ceux qui ne penſent pas comme nous; mais le plus ſouvent ce zéle eſt une paſſion que l'amour propre nous fait confondre avec l'amour de la religion. La religion n'eſt tout au plus ici qu'un voile ſous lequel nous cachons les vrais penchans de nos cœurs.

Que le zéle écclésiaſtique ſe taiſe donc & qu'il ceſſe de preſſer vivement une perſécution que l'évangile défend. La ſeule perſécution qu'il ordonne contre l'héréſie, c'eſt de l'éclairer. Mais ſi la religion n'a pas droit de perſécuter le Calviniſme par le fer & par le feu, la politique, qui a pour but la conſervation de l'état, n'auroit-elle point ce droit, notamment à l'égard de cette héréſie particuliere? c'eſt ce que nous allons examiner dans les chapitres ſuivans.

CHA-

CHAPITRE II.

Que les guerres civiles, que le Calviniſme a allumées en France, ne ſont point une raiſon ſuffiſante de le perſécuter.

L'héréſie peut être enviſagée ſous deux rapports differens, qui ſont ou le ſalut de l'âme, ou les intérêts politiques de l'état. Quant au premier, toute héréſie eſt funeſte & pernicieuſe pour le ſalut de ceux qui en ſont infectés; mais ce n'eſt pas une raiſon pour qu'on doive les perſécuter. Ils ne pourroient l'être que par celui qui eſt revêtu d'un pouvoir coactif, c'eſt-à-dire, par le Magiſtrat civil. Or le pouvoir coactif, comme nous l'avons prouvé, ne peut s'appliquer aux opinions contre leſquelles il ne peut rien. Il n'a de priſe que ſur les mouvemens du corps & non ſur les ſentimens de l'âme qui eſt un ſanctuaire impénétrable à tout autre qu'à Dieu. D'ailleurs, ſi le Prince a droit de perſécuter ceux qui ne penſent pas comme lui en matiere de religion, nous ſommes donc obligés de lui obéir & de changer de religion à ſes ordres; car un droit qui ne ſeroit pas fondé ſur une obligation réelle ne pourroit être que chimerique. Or comme la vérité n'eſt pas le partage de

tous les Princes, il s'en ſuivroit que nous ſerions obligés de recevoir l'erreur & de lui rendre nos hommages, ſi nous avions le malheur d'être nés ſous la domination de Princes hérétiques ; & par une autre conſéquence non moins abſurde que la premiere, notre ſalut ou notre damnation ſeroient attachés aux lieux où nous ſerions nés. N'allez pas m'objecter que nous ne ſommes obligés de nous conformer aux ordres du Prince, que lorſqu'il eſt Orthodoxe. Oui, ſans doute, vous repondrai-je, pourvû que vous me laiſſiez juger de ſon Orthodoxie. Or je ne puis reconnoître pour Prince Orthodoxe que celui qui a ſur la religion les mêmes ſentimens que moi. Tant que le Prince ne m'impoſera pas d'autres ſentimens que les miens, il n'a pas à craindre de trouver en moi un ſujet rebelle. En voulant me forcer à obéir à un Prince, qui eſt effectivement Orthodoxe, mais que ma prévention me montre comme hérétique, on exige de moi que je lui ſoûmette ma conſcience, & que je l'y faſſe dominer à la place de Dieu-même. C'eſt aſſûrément un grand crime que d'être hérétique ; mais c'en eſt un bien plus grand d'être Orthodoxe, quand on l'eſt ſeulement pour obéir à ſon Prince & avec la perſuaſion qu'on eſt hérétique. Car alors on ſacrifie au Prince & ſon Dieu & ſa religion ; ce qui me paroît le plus horrible de tous les crimes. L'héréſie eſt dans le cœur & l'Ortho-

thodoxie n'eſt que dans la bouche.

L'héréſie, dans ſon rapport avec les intérêts politiques, peut être ſans doute perſécutée par le Prince, lorſque par ſes maximes elle ſe trouve en oppoſition avec eux. Ce n'eſt que dans ce rapport, & non dans celui qu'elle a avec le ſalut des âmes, que le Prince a droit de ſévir contre elle. Etabli par Dieu-même & par les hommes pour veiller à la conſervation de l'état, il a reçu d'eux tout le pouvoir qui eſt néceſſaire pour réprimer les maux qui pourroient lui donner atteinte; & conſéquemment pour châtier les héréſies qui troubleroient le repos public. On ſeroit mal fondé à réclamer ici les droits de la conſcience; elle les perd abſolument, dès là qu'elle s'en prend aux maximes fondamentales du gouvernement & de la morale. Autrement il faudroit la reſpecter dans ces monſtres que l'enfer a vomis pour le malheur du genre humain, & qui, le bandeau du fanatiſme ſur les yeux, ont oſé baigner leurs parricides mains dans le ſang-même des Rois. Il ne s'agit plus que d'examiner ſi le Calviniſme eſt dans le cas d'être reprimé par le Prince, comme peu propre à s'allier avec les intérêts politiques.

Les guerres de religion, dites-vous, dont le Calviniſme a rempli la France durant tant d'années, & qui ont mis pluſieurs fois ce Royaume à deux doigts de ſa perte, ne ſont-elles pas une raiſon ſuffiſante pour

pour qu'on employe contre lui le fer & le feu, pour l'extirper entiérement? l'eſprit de rebellion n'eſt-il pas comme naturel à cette héréſie? Par-tout où elle s'eſt établie, n'a-t-elle pas fait couler le ſang? Il eſt vrai que tant qu'elle fut foible, elle parut toûjours ſoumiſe, & qu'elle donna même pour un fondement de ſa religion, qu'elle ne ſe croyoit pas permis non ſeulement d'employer la force, mais encore de la repouſſer. Mais on ne fut pas longtems à s'appercevoir que c'étoit là une de ces modeſties que la crainte inſpire & un feu couvert ſous la cendre. Sous le régne de François premier & de Henri II. Princes abſolus, elle ne cauſa point de troubles en France. La force du Gouvernement la contenoit alors dans ſon devoir, elle étoit condamnée à blanchir d'écume le frein qu'on lui avoit mis: mais dès que le Gouvernement fut foible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Le regne auſſi foible que court de François II. lui donna de l'audace. Elle ſe ſentit aſſez forte pour ne plus diſſimuler le feu qu'elle avoit nourri longtems dans ſon ſein. Il éclata enfin dans la conjuration d'Amboiſe, durant la minorité de Charles IX. & ſous la régence d'une Reine, dont toute la politique n'alloit qu'à ſe maintenir par de dangereux ménagemens, oppoſant ſans ceſſe les Condé & les Coligni aux Guiſes & toûjours prête à changer

changer de religion, conformément aux vûes intereſſées de l'ambition qui la dévoroit.

Dans tous les lieux où la Réforme put ſe rendre la plus forte par l'appui que lui prêterent les puiſſances, elle voulut regner ſeule. Elle immola les évêques & les prêtres ſur les autels-mêmes où ils avoient fait couler tant de fois le ſang de J. C. elle les renverſa d'un piéd dédaigneux, elle briſa les images, elle proſcrivit les Catholiques, les bannit & les priva de leurs biens, & en quelques endroits, de la vie-même, par les loix publiques, comme par exemple en Suéde. On n'a pas encore oublié les violences que la Reine de Navarre exerça ſur les Prêtres & ſur les Religieux. „ On montre encore, dit Mr. „ Boſſuet *Liv.* 10 *Var.* 1. les tours d'où on „ précipitoit les Catholiques & les abî„ mes où on les jettoit, les puits de l'é„ vêché où on les noyoit dans Nîmes ; „ & les cruels inſtrumens dont on ſe ſer„ voit pour les faire aller au préche, ne „ ſont pas moins connus de tout le mon„ de. On a encore les informations & „ les jugemens, où il paroît que ces ſan„ glantes exécutions ſe faiſoient par la „ délibération du conſeil des Proteſtans. „ On a en original les ordres des géné„ raux & ceux des villes à la requête des „ conſiſtoires, pour contraindre les *Pa„ piſtes à embraſſer la Réforme par tout, par*

„ *taxes*

„ *taxes, par logemens, par démolitions de maiſons*, „ *& par découverte de toits*. Ceux qui s'abſentoient pour éviter ces violences, étoient „ dépouillés de leurs biens : les regîtres „ des Hôtels de ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier & „ des autres villes du parti, ſont pleins „ de telles ordonnances ". Voilà où en vinrent ceux qui d'abord ne nous vantoient que leur douceur. C'étoit un crime, ſelon eux, que d'employer la force pour contraindre les conſciences. Mais, quoique dans leur foibleſſe, ils affectaſſent de ſe couvrir de la peau des brebis, on pouvoit dèslors prévoir, que, lorſqu'ils ſeroient devenus plus forts, ils agiroient en lions. L'aigreur, l'amertume & la fierté, qui ſe faiſoient ſentir dans leurs premiers livres, leurs invectives ſanglantes contre le clergé & les moines, les calomnies dont ils noirciſſoient la doctrine de l'Egliſe Romaine, les ſacriléges, les impiétés, les idolâtries qu'ils ne ceſſoient de lui reprocher, la haîne qu'ils inſpiroient contre le Pape, les pilleries qui furent l'effet de leurs premiers préches ; l'aigreur & la violence qui parurent dans leurs placars ſéditieux contre la Meſſe ; tout cela étoit comme le ſignal & le funeſte avant-coureur des guerres civiles, dont ils ont déchiré dans la ſuite le ſein de leur patrie. Encore, ſi ces guerres n'avoient dû leur origine, qu'à la fureur de la nou-

veau-

veauté & qu'à l'enthouſiaſme, on n'auroit rien à reprocher au Calviniſme qu'on ne puiſſe reprocher à toute nouveauté en matiere de religion, laquelle ne peut s'introduire dans les états ſans y cauſer des troubles; mais un caractere qui ſemble propre au Calviniſme, & qui doit le faire déteſter par deſſus toutes les autres héréſies, c'eſt qu'il eſt rebelle & ſéditieux par ſyſtême, & qu'il a autoriſé dans ſes ſynodes la doctrine qui permet de prendre les armes pour cauſe de religion. On en peut voir la preuve bien détaillée dans le 10. livre des variations.

Ce principe eſt une ſuite des maximes republicaines, aſſez communes dans la Réforme, & qui ont fait dire d'elle, qu'elle étoit bien plus propre à s'allier avec une Republique qu'avec une Monarchie. Mr. l'évêque d'Agen, dans ſa lettre à Mr. le Controlleur général où il ſe déclare hautement pour l'intolerance des huguenots en France, n'a pas manqué de décrire d'un ſtyle fort & énergique tous les déſordres auxquels elles ont donné lieu. Voici comme il s'exprime. „ A peine les Calviniſtes ſe ſont-ils montrés „ dans le monde, qu'on a vû tous les „ Royaumes ébranlés par leurs maximes „ ſeditieuſes & par leurs armes. La fac„ tion des gueux en Flandre, ſoutenue „ & conduite par la valeur & la politique „ des Princes d'Orange, a ſouſtrait de la „ mo-

monarchie eſpagnole les Provinces puiſſantes qui avoient toûjours été ſoumiſes à leur ſouverain. La Republique de Hollande eſt née de l'héréſie & de la rébellion. L'Ecoſſe s'arma contre une des plus illuſtres Reines qu'il y eût jamais eue & après mille outrages faits à ſa perſonne, la força de ſe retirer en Angleterre, où cette malheureuſe Princeſſe périt par la jalouſie de ſa rivale & de ſon ennemie. Ce ſont ces mêmes Calviniſtes, qui, ſous le nom de Puritains, animés & conduits par Cromwel, bouleverſerent l'Angleterre, ſupprimerent la chambre haute, éteignirent la Monarchie, fonderent une République nouvelle & qui enfin, mettant le ſceau à tous leurs excès, mirent le comble à leur crime par le jugement & la mort de leur Roi. De ces mêmes principes a été formée la révolution d'Angleterre en 1688. où les Wigs, quelquefois amis des Rois par politique, toûjours ennemis de la royauté par maxime, appellerent le gendre pour arracher la couronne de la tête du beau-pere. Quels étoient leurs diſcours! Nous les liſons encore dans divers écrits qui ont paſſé juſqu'à nous. Le Roi, diſoient-ils, n'eſt que le dépoſitaire de l'autorité dont la ſubſtance réſide dans le peuple: c'eſt le peuple qui fait les Rois; tout ce qu'ils ont de pouvoir eſt émané

du

„ de lui; c'eſt un dépôt, qu'il a mis en-
„ tre les mains du Prince: dépôt qu'il
„ peut reprendre, lorsque peu ſatisfait
„ de ſa conduite, il croit voir que le Roi
„ ne remplit pas les conditions & la fin
„ pour laquelle il a été mis en place;
„ que même le ſimple dégoût qu'il a
„ pour la perſonne du Prince, l'autoriſe
„ ſuffiſamment à le lui enlever, puisque
„ c'eſt le bien du peuple & que le Roi
„ eſt l'homme du peuple: or, diſoient-ils,
„ Jaques II. favoriſe une religion proſcri-
„ te dans l'état, où il léve & met des im-
„ poſitions ſans le concours de la cham-
„ bre baſſe, il fait des alliances contre le
„ goût & les inclinations du peuple an-
„ glois; en faut-il davantage pour retirer
„ de ſes mains une commiſſion qu'il ne
„ remplit point ſelon les vûes du peuple
„ qui l'en a chargé? Telles étoient les ma-
„ ximes, qui enfanterent la funeſte ré-
„ volution qui priva Jaques II. de ſon
„ trône, & qui le chaſſa de ſa patrie:
„ maximes puiſées dans les auteurs pro-
„ teſtans. Buchanan, Milton, Looken,
„ Locke, ont employé leur eſprit, leur
„ érudition à faire valoir cette même
„ doctrine: doctrine pernicieuſe à tous
„ les Gouvernemens, qu'elle ſoumet au
„ caprice du peuple, parce qu'elle le fait
„ propriétaire de l'autorité, mais encore
„ plus deſtructive de la Monarchie."

Mais de quelle ſource empoiſonnée peu-

vent être ſorties ces maximes, qui tendent à attaquer, à ébranler l'autorité des Rois? Du principe même de leur foi, qui leur a appris à mépriſer le pouvoir & le jugement de l'Egliſe. Ils n'ont fait qu'étendre les conſéquences de leurs principes, ils n'ont fait qu'appliquer aux Monarchies ce qu'ils avoient penſé ſur le jugement des premiers Paſteurs. L'extinction de la Hiérarchie Eccléſiaſtique, ſuite néceſſaire de cet eſprit particulier que les Calviniſtes ont erigé en arbitre de la foi, a répandu ſon influence juſques ſur la Monarchie même. Voici comme le démontre le même Prélat. „ Ils ont donc „ aſſûré (les Calviniſtes) que les chefs a„ voient été donnés à la multitude des „ fidèles, que le fond du pouvoir réſi„ doit dans le peuple maître de l'attribuer „ à qui il voudroit & comme il vou„ droit. D'inſtituer & de détruire ſelon „ ſon beſoin & ſa volonté, il n'y a plus „ qu'un pas à faire delà à l'autorité des „ Rois. Effectivement, comment celui „ qui ſe croit indépendant dans les cho„ ſes du premier ordre, dans celles qui „ ſont plus eſſentielles à l'homme, dans „ celles qui regardent ſon âme, ſon ſa„ lut, ſon Dieu, comment, dis-je, de„ venu maître dans cet ordre, pourroit„ il conſentir d'être aſſujetti dans un autre „ bien moins conſidérable? Les biens de „ la religion ne ſont-ils pas bien plus

„ ſûrs

„ forts que ceux de l'empire? Qui a pu
„ briſer les uns, pourroit-il ſupporter
„ les autres? Non; auſſi avons-nous
„ vû, que tous les efforts des Calvini-
„ ſtes en France avoient pour but de for-
„ mer des aſſociations entre les grandes
„ villes du Royaume & de faire un corps
„ de république. Ils y furent invi-
„ tés par les déclamations de leurs Paſ-
„ teurs, qui, leur mettant devant les yeux
„ les exemples des Macabées, ne ceſ-
„ ſoient de les animer à ſe procurer la
„ liberté de Religion par les armes". Une Religion, qui comme le Calviniſme eſt rebelle par principe, Républicaine par ſyſtême, toûjours prête au moindre bruit à prendre les armes, toûjours factieuſe à la Cour, toûjours ſéditieuſe dans les Provinces, toujours liée avec les ennemis de l'état, peut-elle trouver un azile dans la France, qui par ſa conſtitution eſt un gouvernement monarchique? Quand donc le Calviniſme ne mériteroit pas, à titre d'héréſie, d'être pourſuivi par le fer & par le feu, il devroit l'être du moins, à cauſe de ſes maximes ſéditieuſes & diamétralement oppoſées à l'eſſence de la Monarchie. Le zèle politique devroit ici faire à l'égard de cette Religion ce que nous avons prouvé être défendue au zèle eccléſiaſtique.

CHAPITRE III.

Réponſe aux difficultés propoſées dans le Chapitre ſuivant.

LE tableau frappant des guerres de religion, dont le Calviniſme alluma la flâme dans le ſein de la France, forme ſans doute une accuſation des plus graves & des plus importantes. Les Proteſtans ont ſenti de quelle conſéquence il étoit pour eux de s'en laver. Il eſt dur pour des perſonnes qui ont proteſté cent fois qu'elles n'avoient que de l'horreur pour les guerres de religion, d'en être convaincues par leurs adverſaires. C'eſt ce qui eſt arrivé aux Proteſtans. Frappé, comme on peut le croire, de la force de l'objection, je parcourus avidement leurs ouvrages, pour y chercher une réponſe ſatisfaiſante. Dans le deſſein où j'étois d'établir la tolerance civile, & d'éteindre, s'il eſt poſſible, le feu du zéle eccléſiaſtique qui brule les Calviniſtes en France, j'apportai à la lecture de leurs livres un eſprit très bien diſpoſé. Il n'a pas tenu à moi que je n'ai trouvé excellentes les raiſons par leſquelles ils tâchent de couvrir cette honte de la Réforme. J'atteſte Dieu de ma ſincérité: mais ces raiſons ont fait ſur moi une im-

preſſion toute contraire à mes deſirs. Le crime de rebellion eſt trop vivement empreint dans les guerres qu'ils ont entrepriſes contre nos Rois, pour qu'une main Proteſtante puiſſe jamais l'effacer. Bayle lui-même, dont l'eſprit étoit animé & ſoutenu de l'ardeur la plus vive de juſtifier ſa religion d'un tel attentat, y a échoué tout le premier. Ce que n'a pû Bayle, comment l'aurois-je pu moi-même, qui n'a pas comme lui le talent admirable, de prêter aux choſes même les plus fauſſes une couleur favorable? Dès les premieres lettres de ſa *critique de l'Hiſtoire du Calviniſme*, il héſite & montre ſon embarras. Je le vois diſcourir à perte de vue ſur les incertitudes des hiſtoires & ſur les partialités des hiſtoriens, lorſqu'il devroit articuler des faits clairs & précis. Il faut qu'il ait eu bien mauvaiſe opinion de ſes lecteurs, s'il a crû les éblouir par ces lieux communs. Quand il s'agit d'évenemens reculés, on peut, s'ils ne ſont pas favorables, chercher à les éluder par le ſcepticiſme; mais l'appliquer à des événemens auſſi voiſins que le ſont de nous les guerres civiles qui ont enſanglanté la France, c'eſt avouer ſoi même qu'on n'a rien de bon à dire. Où peut être la difficulté de nous aſſurer que les guerres que les Proteſtans ont faites à nos Rois, ont été des guerres de religion? Il n'y a qu'à lire les traités de paix & les édits de pacification, dont

le fond étoit toujours la liberté de conſcience, & quelques autres priviléges pour les Réformés. Laiſſons ici les ſecondes & les troiſiémes guerres civiles. Elles ſont deſtituées même des plus vains prétextes, puiſque la Reine y concouroit alors avec toutes les puiſſances de l'état. Les mécontentemens & les contraventions, dont on pallie ſa révolte dans la Réforme, ſont une excuſe frivole, & n'ont de poids qu'en préſuppoſant cette erreur, que des ſujets ont droit de prendre les armes contre leur Roi pour la religion, encore que la religion ne preſcrive que d'endurer & d'obéir. Mais ſi cela eſt ainſi, que devenoit alors cette horreur que les Proteſtans avoient au commencement conçu des ligues & des guerres de religion? Que devenoient toutes ces belles proteſtations de ſoumiſſion, par leſquelles ils déclaroient qu'un chrétien ne peut ſoutenir la liberté de conſcience autrement qu'en ſouffrant ſelon l'évangile en toute patience & humilité? Que devenoit enfin cette maxime de Béze tant louée dans le parti, *que c'étoit à l'égliſe de Dieu d'endurer les coups & non pas d'en donner; mais qu'il falloit ſe ſouvenir que cette enclume avoit uſé beaucoup de marteaux*? Il ſe trouva à la fin que contre la nature l'enclume ſe mit à fraper, que laſſée de porter les coups elle en donna à ſon tour.

Mais pourquoi la conjuration d'Amboiſe

boiſe n'a-t-elle pas été tramée par maxime de Religion ; pourquoi les premieres guerres civiles étoient-elles politiques & non des guerres de Religion ? Ho, vous dira Bayle, c'eſt qu'il paroît par les mœurs peu chaſtes & par toute la conduite du Prince de Condé, qui en étoit le chef, qu'il y avoit *plus d'ambition que de religion dans ſon fait, & que la religion ne lui ſervit qu'à trouver des inſtrumens de vengeance.* Il eſt vrai que la Religion n'étoit qu'un pretexte dont le Prince de Condé ſavoit couvrir adroitement ſon ambition ; que ſon but étoit d'éloigner les Guiſes du miniſtere qu'ils avoient entiérement envahi, que ſon grand courage & ſa naiſſance ne lui laiſſoient voir qu'avec une eſpéce d'indignation que ſon Roi fût eſclave des étrangers, pendant que ſa qualité de Prince du ſang ne lui donnoit aucun crédit à la cour, & qu'il y languiſſoit ſans gloire & ſans honneur. La puiſſance des Guiſes, qui ſe prévaloient de la foibleſſe d'une régence pour gouverner impérieuſement, étoit plus que ſuffiſante pour donner de l'ombrage au Prince de Condé & pour piquer vivement ſon ambition. Mais ce qu'on impute à la Religion, qui ſe diſoit Réformée, c'eſt qu'elle ait été un inſtrument ſi prompt de la vengeance d'un Prince ambitieux, & que ç'ait été le crime de tout le parti. Bayle lui-même ne diſſimule pas que le Prince de Condé trouva fort commode d'intéreſſer

à ſa cauſe les Huguenots, leur repréſentant que la maiſon de Guiſe étoit la ſeule cauſe de leur miſere que, ſi l'on parvenoit une fois à l'éloigner du timon des affaires, ils obtiendroient pleine liberté de conſcience; que la Religion enfin fut l'inſtrument dont il ſe ſervit pour les engager dans une guerre dont l'unique reſſort étoit ſon ambition. De ces refléxions de Bayle je conclus que l'ambition du Prince fomenta cette conjuration, & que les Proteſtans par eſprit de parti, par fanatiſme, par excès d'aveuglement, s'y précipiterent d'eux-mêmes.

Et pourquoi n'en pas croire Béze, qui tout enyvré du zéle de ſa Religion, ne craint point d'avancer que la conjuration d'Amboiſe étoit une affaire de Religion, & que c'étoit une entrepriſe menée par les Proteſtans! Et quand il ne le diroit pas, la choſe ne parle-t-elle pas d'elle-même? N'eſt-il pas évident qu'elle a été formée à l'occaſion des exécutions de quelques-uns du parti, & ſurtout de celle d'Anne du Bourg, ce prétendu martyr? n'eſt-ce pas, après avoir pris l'avis des plus ſages théologiens & des plus fameux juriſconſultes tant de France que d'Allemagne, qu'elle fût arrêtée & conclue? Ces Théologiens & juriſconſultes qu'on conſulta étoient Proteſtans, ſelon Mr. de Thou auteur nullement ſuſpect; & l'épithéte de doctes Théologiens que Béze leur

donne né permet pas de croire qu'ils fuſſent autres que des Réformés. Cette plus ſaine partie des états, dont on demandoit le concours, n'étoit-elle pas presque toute compoſée de Proteſtans? Ces Princes du ſang, *Magiſtrats nés dans cette affaire*, ne furent-ils pas réduits au ſeul Prince de Condé, proteſtant déclaré, quoiqu'il y en eût pour le moins cinq ou ſix autres, & entre autres le Roi de Navarre frere aîné du Prince, mais que le parti craignoit plutôt qu'il n'en étoit aſſûré? Après des preuves ſi frappantes peut-on encore douter que le deſſein de la nouvelle Réforme ne fût d'être maîtreſſe de l'entrepriſe?

On ne vouloit, dit-on, qu'arracher du miniſtere les Guiſes qui abuſoient du crédit que leur donnoit leur place, pour ſatisfaire leur haîne contre ceux de la nouvelle religion. On ne vouloit rien attenter contre le Roi, ni contre la Reine, ni contre la famille royale. On ne ſe propoſoit rien autre choſe, ſinon de préſenter au Roi un requête pour avoir la liberté de conſcience, & pour le pourvoir d'un bon & légitime conſeil. On voit aſſez clairement que ce conſeil n'auroit jamais été bon & légitime, que le Prince de Condé avec ſon parti n'en fût le maître, & que les Reformées n'euſſent obtenu tout ce qu'ils vouloient. Mr. Boſſuet nous fournit une réponſe vigoureuſe à ce qu'alléguent ici les Proteſtans pour ſe défendre.

N'étoit-ce rien dans un état, que d'y revoquer en doute la majorité du Roi, & d'éluder les loix anciennes qui la mettoient à 14 ans du commun conſentement de tous les ordres du royaume? d'entreprendre ſur ce prétexte de lui donner un conſeil tel qu'on voudroit? d'entrer dans ſon palais à main armée? de l'aſſaillir & de le forcer? d'enlever dans cet aſile ſacré & entre les mains du Roi le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, à cauſe que le Roi ſe ſervoit de leurs conſeils? d'expoſer toute la cour & la propre perſonne du Roi à toutes les violences & à tout le carnage qu'une attaque ſi tumultueuſe & l'obſcurité de la nuit pouvoit produire? enfin de prendre les armes par tout le royaume, avec la reſolution de ne les poſer qu'après qu'on auroit forcé le Roi à faire tout ce qu'on vouloit? Quand il ne faudroit ici regarder que l'injuſtice particuliere qu'on faiſoit aux Guiſes, quel droit avoit le Prince de Condé de diſpoſer de ces princes, de les livrer entre les mains de leurs ennemis, qui, de l'aveu de Béze, faiſoient une grande partie des conjurés, & d'employer le fer contre eux, comme parle Mr. de Thou, s'ils ne conſentoient pas volontairement à ſe retirer des affaires? . . . Que devient la ſocieté, ſi de tels attentats ſont permis? mais que devient la royauté, ſi on oſe les exécuter à main armée dans le propre palais du roi, arracher ſes miniſtres d'entre ſes bras, le mettre en tutelle, mettre ſa perſonne ſacrée dans le pouvoir des ſéditieux qui s'étoient emparés

de ſon château, & ſoûtenir un tel attentat par une guerre entrepriſe dans tout le royaume? Hiſt. des var. liv. 10. art. 32.

Il ne reſte plus aux Proteſtans, pour détourner loin d'eux tout l'odieux de la conjuration d'Amboiſe, que de la couvrir du nom de la Reine mere, régente du royaume, & de dire qu'elle ne fut entrepriſe que par ſes ordres. Auſſi le font-ils; ils citent les lettres de la Reine, qui prioit le Prince de vouloir bien conſerver la mere & les enfans & tout le royaume contre ceux qui vouloient tout perdre. *Mais*, repond l'illuſtre Boſſuet, *deux raiſons convaincantes ne laiſſent aucune reſſource à ce vain prétexte. La premiere, c'eſt que la Reine qui faiſoit en ſecret au prince cette exhortation, n'en avoit pas le pouvoir, puis qu'on eſt d'accord que la régence lui avoit été déférée, à condition de ne rien faire de conſéquence que dans le conſeil avec la participation & de l'avis du Roi de Navarre, comme premier Prince du ſang & lieutenant général établi du conſentement des états dans toutes les provinces & dans toutes les armées durant la minorité. Comme donc le Roi de Navarre reconnoit qu'elle perdoit tout par le deſir inquiet qui la tourmentoit de conſerver ſon autorité, & qu'elle ſe tournoit entierement vers le prince & les huguenots, la juſte crainte qu'il eut qu'ils ne devinſſent les maîtres, & qu'à la fin la reine-même par un coup de deſeſpoir ne ſe mît entre leurs mains avec le roi, lui fit rompre*

pre les meſures de cette princeſſe. Les autres princes du ſang lui étoient unis auſſi bien que les princes du royaume & le parlement. Le Duc de Guiſe ne fit rien que par les ordres de roi; & la reine connut ſi bien qu'elle paſſoit ſon pouvoir dans ce qu'elle demandoit au prince, qu'elle n'oſa jamais uſer envers lui d'autres paroles que de celles d'invitation; de ſorte que ces lettres tant vantées, ne ſont à vrai dire, que des inquiétudes de Catherine, & non pas des ordres légitimes de la régente; d'autant plus (& c'eſt la ſeconde démonſtration) que la reine n'écoutoit le prince que pour un moment, & par la vaine terreur qu'elle avoit conçue d'être dépouillée de ſon autorité; enſorte qu'on croyoit bien, dit Mr. de Thou, qu'elle reviendroit de ce deſſein, auſſi tôt qu'elle ſeroit raſſurée. En effet, la ſuite fait voir qu'elle rentra de bonne foi dans les deſſeins du Roi de Navarre; & depuis elle ne ceſſa de négocier avec le prince pour le rappeler à ſon devoir. Ainſi ces lettres de la reine & tout ce qui s'enſuivit, n'eſt reputé par les hiſtoriens qu'un vain prétexte. Ibid. art. 45.

Pour moi j'admire comment les Proteſtans ſe ſont amuſés à dire que leurs guerres étoient purement politiques & non de religion, tandis qu'il étoit ſi facile aux Catholiques de leur prouver le contraire. Pourquoi perdre le tems à tournoyer dans des réponſes dont ils ſentoient eux-mêmes toute la foibleſſe? Pourquoi ne pas dire tout d'un coup que les ſujets ont droit de pren-

prendre les armes contre un roi qui veut uſurper ſur la conſcience un empire que Dieu s'eſt reſervé à lui ſeul ? Eſt-ce donc qu'ils étoient encore retenus par quelque pudeur, & qu'ils rougiſſoient en ſecret d'en être venus juſques-là ? En vérité, après tant d'innovations faites dans la religion, ils étoient bien bons d'être arrêtés par un ſcrupule auſſi leger. Auſſi ne furent-ils pas longtems à s'en décharger. Il fut enfin décidé dans la Réforme qu'on pouvoit faire la guerre à ſon Roi, du moins en ſe défendant, pour cauſe de religion. Dans une aſſemblée, où étoient les principaux de l'égliſe, on propoſa cette queſtion, ſavoir, ſi on pouvoit en conſcience faire juſtice du duc de Guiſe; & là il fut repondu, ainſi que nous l'apprenons de Béze, *qu'il valloit mieux ſouffrir ce qu'il plairoit à dieu, ſe mettant ſeulement ſur la défenſive, ſi la néceſſité amenoit les égliſes à ce point. Mais que, quoiqu'il fût, il ne falloit les premiers dégaîner.* Liv. 6. page 6. C'eſt conformement à cette nouvelle maxime, que la Réforme a cru pouvoir ajouter à l'évangile, ce que le même Béze déclare encore, *qu'il avoit averti de leur devoir, tant Mr. le Prince de Condé que Mr. l'Amiral & tous autres ſeigneurs & gens de toute qualité, faiſant profeſſion de l'évangile, pour les induire à maintenir, par tous moyens à eux poſſible, l'autorité des édits du roi & l'innocence des pauvres oppreſſés; & depuis il a toujours conti-*

tinué en cette même volonté, exhortant toutefois un chacun d'uſer des armes à la plus grande modeſtie qu'il eſt poſſible; & de rechercher après l'honneur de Dieu, la paix en toutes choſes; pourvû qu'on ne ſe laiſſe tromper ni decevoir. L'exemple lui en avoit été donné par les Lutheriens, qui avoient excité des troubles en Allemagne, par les Vandois qui venoient tout récemment dans leurs vallées faire la guerre contre les Ducs de Savoye leurs ſouverains, par les Vicleſites qui avoient fomenté des ſeditions en Angleterre, par les Taborites qui avoient exercé leurs fureurs dans la Bohême. C'eſt donc une doctrine conſtante dans la Réforme, qu'on peut prendre pour cauſe de religion les armes contre ſon roi & contre ſa patrie; & cette doctrine eſt ſcellée de l'approbation de ſes ſynodes. C'eſt derriere cette raiſon, comme derriere un rampart impénétrable, que les Proteſtans ſe cachent, lorſqu'ils ſont vivement preſſés par les Catholiques ſur leurs guerres. Si vous leur oppoſez l'exemple des premiers chretiens, qui, ſous les coups de la perſecution la plus violente ne ſont jamais ſortis de la modération & de la patience qui leur étoient preſcrites, ils vous répondront que leur exemple eſt admirable, mais inimitable; qu'on peut bien être chrétien ſans être auſſi parfait qu'eux; qu'après tout, s'ils ne ſe ſont pas révoltés, c'eſt qu'ils ne pouvoient faire au-

autrement; que cette patience invincible, dont on les doue tant, étoit l'effet de leur foibleſſe & d'une crainte judicieuſe. Si vous vous récriez contre une réponſe auſſi impertinente, en leur faiſant voir qu'ils étoient auſſi ſoumis ſous Diocletien & même ſous Julien l'apoſtat, lorſqu'ils rempliſſoient déjà toute la terre, que ſous Neron & Domitien, lorſqu'ils ne faiſoient que de naître, ils vous demanderont, lequel vaut mieux, ou de ne pas imiter comme eux la patience des premiers chrétiens, ou d'imiter la violence des payens contre les Catholiques, qui ſe ſervent pour exterminer les huguenots d'une violence auſſi inhumaine que celle des empereurs payens. Cette réponſe eſt accablante pour les Catholiques, dont l'intolerance ôte à l'exemple des premiers Chrétiens toute la force qu'ils devroient avoir naturellement contre les Proteſtans qui s'y ſont ſi peu conformés.

Je demanderois volontiers aux Proteſtans, qui ſe croyent en droit de faire la guerre à leurs ſouverains, ſous prétexte qu'ils ne leur laiſſent pas une pleine liberté de conſcience, pourquoi ils n'accordent pas à la conſcience errante des princes perſécuteurs la même liberté qu'ils veulent obtenir d'eux pour leur conſcience errante? Si la conſcience errante a tant de privilège & de liberté, s'il faut la laiſſer faire ſans aucun obſtacle & don-

ner à ceux qu'elle guide une pleine liberté d'en ſuivre les mouvemens, il s'enſuit qu'ils devroient donc ſupporter avec toute ſorte de patience les princes qui perſécutent par principe de conſcience; ſouffrir paiſiblement toutes les démarches qu'ils font pour extirper l'erreur de leurs états; leur laiſſer déployer leurs puiſſance, dans cette vue, ſans y mettre la moindre oppoſition. Car ces princes perſécuteurs ne ſe portent le plus ſouvent à perſécuter que par principe de conſcience, ſe fondant ſur l'obligation où ils ſont de protéger le vrai culte & d'extirper l'héréſie. On ſait que c'étoit de la meilleure foi du monde que Louis XIV. perſécutoit ſes ſujets huguenots, & qu'il avoit coutume de dire, qu'il conſentiroit volontiers à être privé de ſes bras, ſi par cette amputation douloureuſe il pouvoit ramener dans le ſein de l'égliſe ſes ſujets errans. Si vous prénez, dirai-je aux Proteſtans, les armes contre un prince perſécuteur, vous commettez contre lui l'injuſtice même dont vous vous plaignez. Vous génez ſa conſcience, vous empêchez qu'elle ne ſe déploye & ne s'exerce, comme elle voudroit, c'eſt-à-dire, que vous faites précisément par rapport à lui, ce que vous ne voulez pas qu'il vous faſſe, & que vous uſez envers lui de cette même violence que vous ne pouvez ſouffrir de ſa part. Vous ne pouvez avoir droit d'armer contre lui, qu'il

qu'il n'ait lui même le droit de vous perſécuter. Sa conſcience, errante ſans doute, lui dit qu'il doit vous perſécuter, pour s'oppoſer aux progrès de votre doctrine ; pourquoi lui ſeroit-il défendu d'en écouter la voix, tandis que vous écoutez bien la voix de votre conſcience qui vous permet de n'être pas patiens à ſon égard ? Avouez, que ſi le prince n'a pas droit de gêner vos conſciences, vous n'avez pas non plus celui de gêner la ſienne. Il abuſe, dites-vous, de ſon autorité, j'en conviens ; mais eſt-ce une raiſon qui vous autoriſe à vous révolter contre lui ? Le mal qu'il fait peut-il donc juſtifier celui que vous faites ?

Loin d'ici cette tolerance qui ſonne le tocſin, qui crie aux armes, qui ſouléve les peuples contre leurs ſouverains, qui devient intolerante pour les princes, qui, pour ſe ſoutenir, expoſe la patrie à toutes les horreurs d'une guerre civile & remplit les états de carnage & d'effroi. La vraie tolerance, la ſeule qui ſoit digne d'un chrétien, ne prend point un ton violent & ſéditieux. Amie de la paix, elle prêche aux hommes, non la ſédition, la révolte, mais la patience, la ſoumiſſion. Loin de diviſer les hommes par des guerres civiles & par des guerres de religion, elle travaille à en éteindre les flâmes. Toûjours reſpectueuſe pour les puiſſances, elle leur fait entendre ſes doux accens ; & ſi

elles ferment l'oreille à ſa voix, elle ſe contente de gémir en ſecret. Elle propoſe à ſes diſciples l'exemple admirable des premiers chretiens, toûjours ſoumis & toujours perſécutés ſous les empereurs. Elle ne leur donne point d'autre leçon que celle que le plus grand poëte de nos jours a ſi bien exprimée dans ſa Henriade:

Infidéles paſteurs! indignes citoyens!
Que vous reſſemblez mal à ces premiers chrétiens,
Qui bravant tous ces dieux de métal & de plâtre,
Marchoient ſans murmurer, ſous un maître idolâtre,
Expiroient ſans ſe plaindre, & ſur les échafauts,
Sanglans, percés de coups, béniſſoient leurs bourreaux!
Eux ſeuls étoient chrétiens, je n'en connois point d'autres.
Ils mouroient pour leurs Rois: vous maſſacrez les vôtres;
Et Dieu que vous peignez, implacable & jaloux,
S'il aime à ſe venger, barbares, c'eſt de vous.

Mais en convenant de l'injuſtice des guerres civiles & religieuſes, que le parti Proteſtant a allumées en France & ſur leſquelles il ne me paroît pas poſſible de le juſtifier, je ſuis bien éloigné de conclurre avec les intolerans, à la tête deſquels on peut mettre aujourdhui l'Evêque d'Agen, qu'il faille employer le fer & le feu pour les extirper du royaume. Voilà de ces fureurs & de ces emportemens de zéle, qui deshonorent l'épiſcopat & qui

font

ſont vomir aux hérétiques mille blaſphêmes contre l'égliſe Romaine. La haîne pour Rome s'eſt entrêmement fortifiée dans tous les pays proteſtans des fureurs qui caractériſent la fougueuſe lettre de ce prélat. On y a reconnu toute la hauteur de la domination épiſcopale & toute l'ardeur de ce zéle qui en veut bien plus aux perſonnes qu'aux erreurs. C'eſt une choſe étrange, que les gens du monde, qui devroient être naturellement plus violens que les gens d'égliſe, ſoient néanmoins plus modérés qu'eux dans les perſécutions de religion. Ce ſont ceux la mêmes, qui ſont les ſucceſſeurs des apôtres, qu'on voit animer les Rois & les Magiſtrats; leur mettre le fer à la main; ſe plaindre de leur molleſſe; accuſer la moderation avec laquelle ils temperent la rigueur de leurs ordonnances; leur faire craindre mille périls chimériques, s'ils ne ſe défont pas une bonne fois de tous les Non-conformiſtes; réveiller contre eux les paſſions & les jalouſies les plus délicates des Souverains. Ceux qui ne peuvent ſouffrir dans un état d'autre religion que la leur, ſont des gens qui pour l'ordinaire n'en croyent aucune, mais qui ſont pourtant bien aiſes qu'il y en ait une parmi le peuple qui ſoit floriſſante & dans laquelle ils dominent. A cette fougue de zéle, qui voudroit exterminer les huguenots, oppoſons le zéle charitable de cet évêque de

Liſieux, qui empêcha l'exécution des ordres envoyés par le Roi au Lieutenant-de-Roi de la province, pour faire maſſacrer tous les huguenots de cette ville. Ce prélat, digne ſucceſſeur des Apôtres, déclara au Lieutenant-de-Roi, *qu'il s'oppoſoit, & qu'il s'oppoſeroit toûjours à l'execution d'un pareil ordre : que les huguenots étoient ſes oüailles quoiqu'égarées ; qu'il ne voyoit pas dans l'évangile, que le paſteur doive ſouffrir qu'on répande le ſang des brebis, au contraire qu'il y trouvoit, qu'il eſt obligé de verſer ſon ſang & de donner ſa vie pour elles ; qu'on n'avoit qu'à s'en retourner avec cet ordre ; qu'on ne l'exécuteroit jamais, tandis que Dieu lui conſerveroit la vie qu'il ne lui avoit donnée que pour l'employer au bien ſpirituel, & même au temporel de ſon trompeau.** Que ce langage eſt cher à un cœur qui aime l'humanité & qui brûle d'un vrai zéle pour la religion! Le pere Maimbourg qui rapporte ce trait ſi glorieux à la memoire de ce prélat, obſerva qu'il fut ſuivi de la converſion des huguenots. Un procédé ſi noble, ſi généreux, ſi chrétien, leur gagna le cœur; & ils voulurent être de la religion d'un homme qui la rendoit ſi reſpectable. Le même auteur remarque que l'héreſie ne put être éteinte dans les flots de ſang qu'un zéle inhumain verſa dans les autres villes : tant il eſt vrai que la ten-

* Hiſt. de Calv. par Maim. page 486.

tendre humanité eſt bien plus propre à arracher des conquêtes à l'héréſie, que la terreur des ſupplices!

Toutes ces guerres de religion que la Réforme a ſoutenues contre ſes princes, ſont moins ſon crime, que celui du clergé intolerant qui a voulu ſur peine des plus cruels ſupplices, qu'elle vît les choſes de la même maniere qu'on les voyoit à Rome. Il a voulu avoir plus d'empire ſur la conſcience, que Dieu lui-même n'en prend! que Dieu, dis-je, qui quoique maître abſolu de toutes choſes, ſe dépouille entiérement de ſon autorité ſur notre âme, pour ne pas bleſſer ſa liberté, & qui ne la conduit où il veut que par des infléxions douces & bénignes. Il s'eſt attribué le pouvoir de contraindre l'âme à ne point penſer ce qu'elle voudroit; elle qui eſt née libre, elle ſur qui les tyrans les plus féroces n'ont jamais pû étendre leur domination, comme l'ont reconnu tous les ſages de l'antiquité.

Je voudrois bien ſavoir quel droit le prince a acquis ſur ma maniere de penſer, pour qu'il m'inflige des peines, ſi je n'ai pas l'eſprit tourné comme lui, & ſi je n'enviſage pas une doctrine avec les mêmes yeux. Qu'il me puniſſe, ſi je trouble mon voiſin dans la poſſeſſion de ſon bien, ſi je le tue, ſi je le maltraite; mais qu'il ne me ſoit pas permis de penſer comme il me plaît, mais que je ne puiſſe pas hono-

rer Dieu de la maniere qui me paroît la meilleure pour ma conſcience, ſans redouter ſa vengeance, c'eſt en vérité agir d'une façon trop tyrannique. Je me ſuis dépouillé de ma liberté, pour la remettre entre les mains du ſouverain, afin que réuniſſant en lui la force de tous les particuliers, il puiſſe me protéger contre ceux qui voudroient me la ravir. Tout gouvernement, s'il eſt bien adminiſtré, peut me procurer cet avantage; mais il n'en eſt pas de même de mon ſalut, que je ne puis trouver que dans la vraye religion. Comme il n'y a point de raiſon pour que le prince y ſoit plûtôt que moi, je ſerois bien téméraire de laiſſer mon ſalut flottant au gré de ſes caprices. *C'eſt une choſe étrange*, diſoit un jour un gentil-homme à un Curé grand perſécuteur des huguenots, *qu'il ne ſoit pas permis de ſe damner en France à ſon aiſe; & laiſſez les damner tout leur ſaoul, puiſqu'ils le veulent; auſſi bien ne les ſauvez vous pas; car ce n'eſt point ſauver un hérétique, que de le faire changer de religion, par force, par menaces, par une ſomme d'argent.*

Ceux qui par un accès d'humeur tyrannique ou de tendreſſe ſuperſtitieuſe pour leur propre ſyſtême, ſe portent à enfraindre la liberté de conſcience, s'imaginent que les maux qui réſultent de leur violence, ſont l'effet de la diverſité des ſectes religieuſes; diverſité qui réellement ne peut

peut être que très nuiſible & très préjudiciable à l'état, dès que l'on viole les droits de la religion. Mais au lieu de revenir de leur erreur & de rétablir la liberté religieuſe, ce qui étoufferoit le mal dans ſa naiſſance en lui ôtant toute nourriture, ils prennent la voye directement contraire, & ils s'efforcent de remedier au mal par les principes qui en ont été la premiere cauſe. C'eſt ce dont la France nous fournit un exemple bien éclatant. Si elle a été ſi longtems en proye aux horreurs des guerres civiles, ſi ſes campagnes ont été ſi ſouvent teintes du ſang de ſes enfans, qu'elle ſe prenne à elle-même de tous ces déſordres. Si, comme le diſoit Catherine de Medicis, on avoit permis aux huguenots d'avoir *leur ſaoul de prêches*; ſi on leur avoit accordé, ce que la nature reclame pour nous tous, la liberté de conſcience! on peut bien aſſûrer que l'état des affaires politiques n'eût point ſouffert d'altération, & qu'ils euſſent concouru avec la religion dominante au bonheur & à la proſpérité du Royaume. Il eſt vrai qu'il auroit fallu les exclure de tous les emplois; moyen unique de les empêcher de cabaler, comme nous avons eu occaſion de le dire, lorſque nous avons expliqué en quel ſens il eſt expédient pour un état de n'avoir qu'une religion: mais du moment qu'on voulut forcer leurs conſciences & uſurper ſur elles un droit qui

n'appartient qu'à Dieu ſeul, ils ſe mutinerent contre un joug ſi injuſte. Delà toutes ces guerres de religion, qui ſont moins le crime de la Réforme, que de l'intolerance que l'on a eue pour elle. Vous ne pouvez retracer le ſouvenir funeſte de toutes ces guerres, qui ont ébranlé la France jusques dans ſes fondemens, que vous ne faſſiez l'apologie de la tolerance qui auroit prévenu tous ces maux.

Mais enfin ces maximes ſéditieuſes qui caracteriſent la réforme, n'ont-elles rien de funeſte aux états? Et toute ſecte qui les préche, ne mérite-t-elle pas qu'on la proſcrive & qu'on la banniſſe de tous les états? Mais, puis-je demander à mon tour, cette intolerance dont ſe parent les Catholiques, ce ſentiment, qui quoique abjuré par le clergé de France, ſavoir *qu'un Roi excommunié eſt décbu de ſon trône*, eſt néanmoins enſeigné par le plus grand nombre des Catholiques; n'ont-ils donc rien de contraire aux gouvernemens? Des gens qui n'attendent qu'une occaſion favorable pour envahir les droits de la ſociété, les biens & les priviléges de leurs compatriotes, & qui ne demandent la tolerance du Magiſtrat que pour en priver les autres, dès qu'ils auront les moyens & la force d'en venir à bout; des gens qui ſont perſuadés que le Pape a le pouvoir de délier les ſujets du ferment de fidélité qu'ils doivent à leurs princes (car

tels

tels ſont en général les Catholiques) ces gens-là, dis-je, ne ſont-ils pas pour une monarchie des ſujets auſſi dangereux que ces fiers républicains qui naiſſent dans le ſein de la Réforme ? Les prétentions de la cour de Rome, portées à l'excès, fourniſſent aux Proteſtans des raiſons très fortes en faveur de leur religion, conſidérée dans ſes rapports avec la politique. On peut en juger par ce morceau extrait des memoires de Brandebourg. „ Dans les monarchies la religion proteſtante, qui ne „ reléve de perſonne, eſt entierement „ ſoumiſe au gouvernement; au lieu que „ la Catholique établit un état ſpirituel, „ tout puiſſant, fécond en complots & en „ artifices, dans l'état temporel du Prince; „ enſorte que les prêtres qui dirigent les „ conſciences & qui n'ont de ſupérieurs „ que le Pape, ſont plus maîtres des peu„ ples que le ſouverain qui les gouver„ ne; & que par une adreſſe à confondre „ les intérêts de Dieu avec l'ambition des „ hommes, le Pape s'eſt vû ſouvent en „ oppoſition avec des ſouverains, ſur des „ ſujets qui n'étoient aucunement du reſ„ ſort de l'égliſe." A cette reflexion des memoires de Brandebourg, ajoutons cette autre de Mr. de Voltaire dans ſon ſiécle de Louis XIV. „ Prêter ſerment à un autre „ qu'à un ſouverain, eſt un crime de leſe„ Majeſté dans un Laïque; c'eſt dans le „ cloître un acte de religion. La difficul-

„ té de ſavoir à quel point on doit obéir „ à ce ſouverain étranger, la facilité de „ ſe laiſſer ſéduire, le plaiſir de ſecouer „ un joug naturel, pour en prendre un „ qu'on ſe donne à ſoi-même, l'eſprit de „ trouble, le malheur des tems, n'ont „ que trop ſouvent porté des ordres en- „ tiers de religieux à ſervir Rome contre „ leur patrie ". Nous ne pouvons donc rien objecter de ce côté-là aux Proteſtans, qu'ils ne puiſſent rétorquer contre nous. Si nous avons à craindre d'eux, n'ont-ils pas à craindre de nous ?

En général, l'eſprit de révolte & de ſédition ne procéde pas du crime de l'héréſie : ce n'eſt pas, parce qu'on eſt Réformé, que l'envie de ſecouer le joug de ſon prince prend aux gens. Il a ordinairement ſa ſource dans les mœurs des peuples, dans la maniere dont on les traite, dans l'aſcendant que des âmes fortes & ambitieuſes prennent ſur la multitude. Les meilleurs Catholiques y tombent ſi ſouvent, qu'il eſt étrange, qu'on oſe faire une perpétuelle liaiſon du ſchiſme & de la mutinerie. Il faut n'avoir rien lû pour ne pas voir que ce n'eſt que par accident que l'héréſie & l'orthodoxie concourent à la fidélité ou à la rébellion des ſujets envers leurs ſouverains légitimes. Je pourrois produire ici pluſieurs exemples du peu de ſoumiſſion que les Catholiques ont eu pour leurs ſouverains. Les fureurs de

la Ligue, & les excès auxquels elle s'eſt portée contre Henri III. & contre Henri IV. ne montrent que trop de quoi ſont capables les Catholiques, quand ils ſont poſſédés de l'eſprit de parti. Mais ne rouvrons point les bleſſures de notre patrie. Il nous ſuffit que les maximes d'une ſecte n'influent point ſur les guerres qui bouleverſent les états. Il faut en chercher la cauſe dans je ne ſai quel eſprit de vertige, que Dieu répand quelquefois ſur les nations.

CHAPITRE IV.

De la révocation de l'édit de Nantes.

LA révocation de l'édit de Nantes eſt le coup le plus ſenſible qui ait été porté aux égliſes proteſtantes. Elle a fourni, & elle fournit encore de nos jours, la matiere de tous ces diſcours, où la douleur la plus vive parle & éclate en ſoupirs. Si elle s'en fût tenue à déplorer le triſte état de tant d'égliſes, qui auparavant étoient ſi floriſſantes, & qui ſubſiſtoient à l'ombre d'un édit irrévocable & tant de fois confirmé de la maniere la plus ſolemnelle, on n'auroit aucun reproche à faire aux Réformés de France. Le moins qui ſoit permis à des malheureux, c'eſt de

de ſe plaindre des maux qu'ils ſouffrent. Il y auroit de la cruauté à contraindre la douleur, & à l'empêcher de s'exhaler. C'eſt un triſte plaiſir que celui de ſe baigner dans ſes larmes & on n'a pas dû en priver les huguenots; mais que cette douleur, ne connoiſſant plus de bornes, s'échappe en propos indécens, en ſatyres ſanglantes, en diſcours envenimés contre la thiare des Pontifes & la couronne des Rois, c'eſt une faute qui ne ſauroit trouver d'excuſe dans l'eſprit des honnêtes-gens. On peut quitter une religion qu'on croit fauſſe; mais il ne convient jamais d'inſulter à ceux qui la profeſſent. Les injures ne tinrent jamais lieu de raiſons. Pourquoi donc les faire entrer dans des diſputes où elles ſont abſolument étrangeres? Les chrétiens ne comprendront-ils jamais de quelle flétriſſure ils chargent leur religion, en permettant à leurs haines violentes de la défendre contre des adverſaires redoutables?

Je fais cette remarque à l'occaſion de tant de libelles diffamatoires, qui échapperent de la plume des Proteſtans, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Au lieu de cette modeſtie, de cette douceur, de cette onction qu'on voit couler de la plume des véritables chrétiens, lorſqu'ils ont eu le bonheur de ſouffrir pour la vérité, on voit au contraire, le fiel de la ſatyre diſtiler de celle des Proteſtans. On

peut

peut dire que l'intempérance de leur plume, en attaquant des têtes couronnées, que toutes ſortes de raiſons devoient garantir de l'inſulte des libelles, a extrêmement nui à leur cauſe. Les Catholiques Anglois, que leur amour pour Jaques II. attacha au deſtin malheureux de ce prince, n'ont pas cru qu'il leur fût permis, parce qu'ils étoient en France, de déclamer contre l'Angleterre leur patrie. Ils ont donné aux Proteſtans de France l'exemple d'une ſi louable moderation; pourquoi ces derniers ne les ont-ils pas imités? Il eſt étonnant que des gens qui ſe diſent ſuſcités extraordinairement de Dieu, afin de rétablir dans toute ſa pureté le Chriſtianiſme tombé en ruine & en déſolation, aient pû noircir le papier de mille horreurs contre ce qu'il y a de plus ſacré, de plus éminent & de plus auguſte. Les chretiens des trois premiers ſiécles, en bute à des perſécutions infiniment plus cruelles que celles des Proteſtans, & ſous des empereurs infiniment plus déréglés que les princes qui les ont perſécutés, s'aviſerent-ils jamais de publier des libelles contre ces Empereurs, contre leurs maîtreſſes & contre leurs miniſtres d'état? Cependant, quelle matiere de ſatyre ne fourniſſoient ils pas contr'eux-mêmes! Que ne devoit-elle pas produire entre des mains habiles! Quelle fécondité de ſaillies qui naiſſoient naturellement du ſujet, & auxquelles ſe

refuſa la charité chrétienne! Que le ſilence des chrétiens ſur les vices des empereurs qui les perſécutoient eſt édifiant! Qu'il eſt d'un héroïſme divin! quelle gloire pour le chriſtianiſme! En vain prétendroit-on aſſocier à ſa licence les Cyrilles & les Gregoires de Nazianze, qui ſe ſont permis, par zéle de religion, des invectives contre l'empereur Julien. Car outre que ce prince n'étoit plus vivant, lorſqu'ils calomnierent ſa memoire, c'eſt par leurs beaux côtés, & non par leurs défauts, qu'il faut copier les Peres, quand on fait tant que de ſe propoſer leur conduite pour modèle de la ſienne. A Dieu ne plaiſe que j'enveloppe dans ce reproche tous les Proteſtans. Il y en a parmi eux un grand nombre, qui déteſtent ces excès, & dont les regards ſe portent continuellement vers leur patrie, d'où l'intolerance les a bannis.

Mais laiſſons tous ces excès de fureur & d'animoſité, par leſquels ſe ſont ſignalés pluſieurs écrivains Proteſtans, & ne nous arrêtons qu'à ce qui peut y avoir de juſte dans les plaintes qu'a occaſionnées de leur part la caſſation l'édit de Nantes. On ſait qu'Henri IV. pour ſatisfaire ſon goût & ſa politique, accorda au parti proteſtant, pour prix de ſes ſervices & de ſon zéle inviolable, ce célébre édit en 1598. Cet édit n'étoit au fond que la confirmation des privileges que les Proteſtans de Fran-

ce avoient obtenus les armes à la main, & que Henri le grand affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté. Par cet édit ils jouïſſoient de l'exercice libre de leur religion; ils pouvoient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſuperieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion étoit permiſe; ils étoient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état; leurs égliſes s'aſſembloient en ſynodes, comme l'égliſe Gallicane; ils avoient ſéance dans les parlemens compoſés de chambres mi-parties, Catholiques & Calviniſtes. Voyez *le ſiécle de Louis IV*, par Mr. de Voltaire à l'endroit où il parle du Calviniſme. En donnant cet édit, l'intention de Henri IV. n'étoit pas de le révoquer un jour, ni qu'il le fût par ſes ſucceſſeurs. Voici comme ce grand Roi s'exprime au ſujet de la vérification de cet édit: *je ne trouve pas bon d'avoir une choſe dans l'intention & d'écrire l'autre: & ſi quelques uns l'ont fait, je ne veux pas faire de même. La tromperie eſt par tout odieuſe, mais elle l'eſt davantage aux princes, dont la parole doit être immuable.* Il voulut le rendre immortel; & pour cet effet il lui oppoſa le ſceau du ſerment le plus ſacré. Par-là il devint un engagement de la couronne, & une loi perpétuelle de l'état. Ses ſucceſſeurs, Louis XIII. & Louis XIV. jugerent en conſéquence de cet édit de

main-

maintenir les proteſtans dans la poſſeſſion paiſible de leurs priviléges.

Il s'agit maintenant de ſavoir ſi Louis XIV. a pû ceſſer avec juſtice ce que lui & ſes prédeceſſeurs avoient qualifié *d'édit perpétuel & irrévocable*; car c'eſt en ces termes qu'eſt conçu l'édit de Nantes. Les Proteſtans prétendent qu'il ne l'a pû, qu'au mépris de la foi publique & de la religion des ſermens; deux choſes que les Rois les plus abſolus doivent reſpecter. Quelques écrivains catholiques, comme le Pere Maimbourg & Soulier, ont entrepris de prouver que cet édit étoit purement proviſionnel, qu'il n'avoit été accordé que par l'urgente néceſſité des tems, & pour certaines raiſons qui ne ſubſiſtent plus maintenant. Les raiſons ſur lesquelles ils appuyent cette prétention, ſont ſi frivoles, qu'elles ont préparé aux Proteſtans la matiere d'un triomphe injurieux aux catholiques. Quelle eſt cette urgente néceſſité des tems, qui a pû extorquer à Henri IV. l'édit de Nantes! Ce Roi n'avoit-il pas terraſſé la ligue & terminé heureuſement la guerre qu'il avoit eue contre l'Eſpagne! Les huguenots n'étoient-ils pas alors déſarmés & ſans chef! Quelles ſont encore ces raiſons, qui ont donné occaſion à l'édit de Nantes & qui ne ſubſiſtent plus maintenant? La grande & unique raiſon de l'édit de Nantes ſubſiſte toûjours

jours. Elle eſt fondée ſur l'obligation eſſentielle où eſt un prince de ne point contraindre la conſcience de ſes ſujets. Mais dites-vous, cet édit ayant été accordé à des rébelles qui le demandoient les armes à la main, ſoûtenus des forces de l'étranger, il eſt évident qu'en le donnant on a cedé à la néceſſité des tems, & que les proteſtans ne peuvent ſe prévaloir de ces termes, *perpétuel & irrévocable*, dont les circonſtances du tems rendoient l'uſage abſolument néceſſaire. Des termes moins forts n'auroient pas ſatisfait les proteſtans, qu'il étoit de l'intérêt public de ménager, d'autant qu'ils étoient aſſez puiſſans pour ſe faire craindre & pour troubler l'état. Il eſt ſi faux, répondront les proteſtans, que nous ayons obtenu l'édit de Nantes, les armes à la main, ſoûtenus des forces de l'étranger, que c'eſt nous-mêmes qui avons délivré la France des forces de l'étranger, que les catholiques avoient fait venir : c'eſt nous-mêmes qui depuis longtems combattions pour les Rois de France contre les rébelles : c'eſt à nous qu'Henri le Grand eſt redevable de ſa couronne, qui lui étoit diſputée par ſes ſujets catholiques. Il eſt vrai qu'auparavant nous avions pris les armes, pour nous maintenir dans l'exercice paiſible de notre religion. Si nous n'avions à l'édit de Nantes d'autre droit que celui que donne la violence, on auroit pû ſans doute profiter de notre foibleſſe pour

le révoquer dans la ſuite des tems. Mais cet édit eſt l'ouvrage d'une volonté abſolument libre. Lorſque Henri IV. nous l'accorda, ſa puiſſance étoit alors trop bien affermie, pour qu'il donnât à la crainte ce que ſa politique prudente n'auroit jamais donné dans des temps plus heureux. S'il nous fit jouïr des droits attachés à la liberté de conſcience, c'eſt qu'il jugea qu'ils étoient légitimes, & que c'étoit entreprendre contre la divinité-même que de vouloir dominer ſur les conſciences.

Les Proteſtans, direz-vous encore, en abuſant, aprés la mort de Henri IV. dans la foibleſſe d'une minorité & ſous une cour diviſée, des privléges qui leur avoient été accordés par l'édit de Nantes, ne méritoient-ils pas avec juſtice d'en être dépouillés? Après avoir rompu les premiers les conditions du traité fait avec eux, les Rois n'étoient plus tenus de l'obſerver; ils étoient dégagés du ſerment, ſous le ſceau duquel ils avoient juré de n'y donner aucune atteinte. Que les Proteſtans aient contrevenu à l'édit de pacification, c'eſt ce qui eſt atteſté par des faits qu'ils entreprendroient vainement de nier. „Les „Huguenots, dit Mr. de Voltaire dans „ſon *ſiécle de Louis XIV*. avoient déjà é„tabli en France des *cercles* à l'imitation „de l'Allemagne. Les députés de ces cer„cles étoient ſouvent ſéditieux, & il y „avoit dans le parti, des ſeigneurs pleins „d'am-

„ d'ambition. Le Duc de Bouillon, &
„ ſur-tout le Duc de Rohan le chef le plus
„ accredité des huguenots, précipiterent
„ bientôt dans la révolte l'eſprit remuant
„ des prédicans & le zéle aveugle des
„ peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa
„ dès 1615. préſenter à la cour un cayer,
„ par lequel, entre autres articles inju-
„ rieux, elle demandoit qu'on réformât
„ le conſeil du Roi. Ils prirent les armes
„ en quelques endroits dès l'an 1616; &
„ l'audace des huguenots ſe joignant aux
„ diviſions de la cour, à la haîne contre
„ les favoris, à l'inquiétude de la nation,
„ tout fut longtems dans le trouble. C'é-
„ toit des ſéditions, des intrigues, des
„ menaces, des priſes d'armes, des paix
„ faites à la hâte & rompues de même;
„ ce qui faiſoit dire au célébre Cardi-
„ nal Bentivoglio alors Nonce en Fran-
„ ce, qu'il n'y avoit vû que des orages.
„ Dans l'année 1611. les Egliſes Calvi-
„ viſtes de France offrirent à Lesdiguie-
„ res, cet homme de fortune devenu de-
„ puis connétable, le généralat de leurs
„ armées & cent mille écus par mois:
„ mais Lesdiguieres, plus éclairé dans ſon
„ ambition qu'eux dans leurs factions, &
„ qui les connoiſſoit pour les avoir com-
„ mandés, aima mieux alors les combattre
„ que d'être à leur tête; & pour réponſe à
„ leurs offres, il ſe fit catholique. Les hu-
„ guenots s'adreſſerent enſuite au maréchal

„ Duc de Bouillon, qui dit qu'il étoit
„ trop vieux; & enfin ils donnerent cet-
„ te malheureuſe place au Duc de Rohan,
„ qui conjointement avec ſon frere Sou-
„ biſe, oſa faire la guerre au Roi de Fran-
„ ce ".

J'avoue que ces rébellions, reſte malheureux du feu des anciennes guerres civiles, avoient acquis au Roi le droit de caſſer l'édit de Nantes & de révoquer les priviléges accordés aux Calviniſtes: mais on ne pouſſa pas les choſes ſi loin à leur égard. Le Roi voulut bien leur pardonner; & par un *édit de grace* qui fut alors rendu, il laiſſa ſubſiſter celui de Nantes, que les Calviniſtes ont toûjours regardé comme leur loi fondamentale. On ôta ſeulement l'exercice de la nouvelle religion, à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers. Le Roi ayant accordé aux Proteſtans une pleine & entiere amniſtie de leurs ſéditions, la générosité, la bonne foi, & ſurtout la crainte d'un Dieu, dont le nom redoutable intervient d'une maniere ſolemnelle dans les promeſſes & dans les ſermens, ne lui permettoient pas de retracter la grace dont il les avoit favoriſés. C'étoit une affaire finie, ſur laquelle il ne lui convenoit point de revenir. S'il avoit deſſein de les châtier de leur réſiſtance, c'étoit lorſqu'ils avoient les armes à la main. Mais faire revivre un crime, dont la memoire avoit été aboli, un

crime

crime qui avoit été pardonné, c'eſt ſe jouer de la bonne foi & de la crédulité des humains; c'eſt violer la religion de ſon ferment, & ôter aux peuples toute confiance dans la parole royale.

Ces guerres civiles excitées dans la minorité de Louis XIII. furent comme les derniers ſoupirs de la rébellion mourante. Du moins on ne voit point dans l'hiſtoire que les huguenots ſe ſoient révoltés depuis juſqu'au tems où l'édit de Nantes fut caſſé. Soit que la rage des guerres civiles fût éteinte & que cette longue maladie fût degénérée en langueur; ſoit qu'un gouvernement ferme & vigoureux otât au parti Calviniſte toute idée de réſiſtance, il eſt certain que les huguenots d'alors n'étoient plus ceux de Jarnac, de Moncoutour & de Coutras. *Ils ſe firent même un mérite*, dit Mr. de Voltaire, *de reſter tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens, & des évêques exciterent lorſqu'ils prétendirent ſervir le Roi contre le Cardinal Mazarin.* ibid. Un ſervice ſi important fut payé par le Cardinal de l'amour qu'il inſpira à la Reine mere, toute Eſpagnole qu'elle étoit, pour le parti Calviniſte. Pendant tout le tems qu'a duré leur adminiſtration, il a trouvé dans leur puiſſante protection quelque ſupport à la cour contre les injuſtices qu'on lui faiſoit dans les provinces. Sa fidélité pendant les trou-

bles de la minorité de Louis XIV. eſt atteſtée par des actes authentiques. Voici ce qu'on lit dans une lettre écrite par ſa majeſté l'an 1655. en Angleterre: *j'ai ſujet de louer leur fidélité & zéle pour mon ſervice: eux de leur part n'omettant aucune occaſion à m'en donner des preuves, même au delà de tout ce qui s'en peut imaginer, contribuant en toutes choſes au bien & avantage de mes affaires.* La lettre de ſa majeſté très chrétienne à l'Electeur de Brandebourg eſt encore un monument bien honorable de leur fidélité & des priviléges qui leur furent renouvellés. En voici la teneur:
„ mon frere, je ne ſerois pas entré avec
„ un autre prince que vous, ſur le ſujet
„ dont vous m'écrivez, en faveur de mes
„ ſujets de la R. P. R. mais pour vous
„ marquer l'eſtime particuliere que j'ai
„ pour vous, je commencerai par vous
„ dire que des gens mal intentionnés à
„ mon ſervice ont publié chez les étran-
„ gers des libelles ſéditieux, comme ſi
„ l'on ne gardoit pas dans mes états les
„ déclarations & les édits, que les Rois
„ mes prédeceſſeurs ont donnés en faveur
„ de mes dits ſujets de la R. P. R. & que
„ je leur ai confirmés moi-même: ce qui ſe-
„ roit contre mon intention, car je prens
„ ſoin qu'on les maintienne dans tous les
„ priviléges qui leur ont été concédés, &
„ qu'on les faſſe vivre dans une parfaite
„ égalité avec mes autres ſujets. J'y ſuis

„ en

„ engagé par ma parole royale, & par
„ la reconnoiſſance que j'ai des preuves
„ qu'ils m'ont donnés de leur fidélité,
„ pendant les derniers mouvemens, où ils
„ ont pris les armes pour mon ſervice, &
„ ſe ſont oppoſés avec vigueur & avec ſuc-
„ cès aux mauvais deſſeins qu'un parti de
„ rébellion avoit formé dans mes états
„ contre mon autorité, &c."

A quoi a-t-il donc tenu que les Proteſtans n'ayent été maintenus dans la poſſeſſion de leurs priviléges? Qui peut donc avoir changé tout à coup l'eſprit du Roi contre ſes ſujets réformés? Pourquoi tous ces édits portés coup ſur coup, qui dès-lors préſageoient la révocation de celui de Nantes, & dont le but étoit de miner par degrés de tous côtés l'édifice de la religion Proteſtante? La politique n'eut point de part à cette révocation qui fut un des grands malheurs de la France. Il eſt impoſſible que les maux qu'elle a entraînés, ne ſe ſoient pas préſentés dans toute leur étendue aux yeux de Louis XIV. Et quand on ſuppoſeroit qu'il ne les avoit pas prévus, ce qui arriva dans tout ſon royaume, en conſéquence de l'édit caſſé, étoit plus que ſuffiſant pour lui deſſiller les yeux ſur cette foule de maux qui fondoient ſur l'état. „ Près de cinquante mille famil-
„ les, remarque Mr. de Voltaire, en trois
„ ans de tems ſortirent du royaume, &
„ furent après ſuivies par d'autres. Elles

 allé-

„ allerent porter chez les étrangers les „ arts, les manufactures, la richeſſe. Preſ- „ que tout le Nord de l'Allemagne, pays „ encore agreſte & dénué d'induſtrie, re- „ çut une nouvelle face de ces multitudes „ tranſplantées. Elles peuplerent des vil- „ les entieres. Les étoffes, les galons, „ les chapeaux, les bas qu'on achetoit „ auparavant de la France, furent fabri- „ qués par eux. Un fauxbourg entier de „ Londres fut peuplé d'ouvriers François „ en ſoie; d'autres y porterent l'art de „ donner la perfection aux criſtaux, qui „ fut alors perdu en France. On trouve „ encore très communement dans l'Alle- „ magne l'or que les Refugiés y répandi- „ rent. Ainſi la France perdit environ „ cinq cent mille habitans, une quantité „ prodigieuſe d'eſpéces, & ſurtout des „ arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La „ Hollande y gagna d'excellens officiers „ & des ſoldats. Le Prince d'Orange & „ le Duc de Savoye eurent des regimens „ entiers de réfugiés."

Ce tableau des miſeres de la France ne changea rien dans les diſpoſitions du monarque François. Environné de ſon Clergé, qui ne ceſſoit de l'animer contre les religionaires, il auroit cru trahir ſa religion, en leur permettant d'exercer librement la leur. Cette idée avoit fait ſur ſon eſprit une impreſſion ſi profonde, que ni les motifs les plus puiſſans de la politique,

ni les néceſſités les plus grandes dans lesquelles il s'eſt trouvé, n'ont pû jamais l'engager à rétablir les refugiés. Le Clergé, qui ne vouloit aucun partage avec le Calvinisme ſon plus cruel ennemi, trouva le ſecret de jetter des frayeurs dans la conſcience timorée de Louis XIV. C'en fut aſſez pour déterminer le Roi, qui n'étoit nullement inſtruit du fond de la doctrine de réformés, à prendre les meſures les plus efficaces pour tâcher de déraciner du royaume leur ſecte qu'on lui peignoit des plus affreuſes couleurs. Si le Calvinisme eût été moins protégé, le Clergé eût moins oſé contre lui. Il étoit néceſſaire, vû l'eſprit de proſelitisme naturel à toute religion, que ces deux partis, à qui l'on donnoit une pleine liberté de déployer leur zéle, fuſſent toujours aux priſes l'un contre l'autre, & que le plus fort écraſât à la fin le plus foible. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. La faute que commit Henri le grand, en accordant l'édit de Nantes, fut de n'avoir pas aſſez reſſerré les priviléges des Réformés. S'il les eût exclus de toutes les charges & dignités, ainſi qu'on le pratique à l'égard des Catholiques dans les ſept Provinces-unies; la tranquilité dont joüit la Hollande, malgré ce grand nombre de ſectes qu'elle renferme dans ſon ſein, nous eſt un ſur garant de celle dont jouïroit aujourdhui la France, en tolerant les réformés. Leur excluſion

de tous les emplois les auroit néceſſairement attachés au commerce, dont ils auroient fait fleurir les diverſes branches. Il eſt inconvenable que le miniſtere d'aujourd'hui ne ſe ſoit pas déterminé, ſur ces conſidérations, à rappeller dans la France tous les réſugiés que l'intolerance en a bannis. Si Louis XIV. a pu caſſer l'édit de Nantes, qui doute que Louis XV. n'ait le droit de le rétablir ?* La religion de concert avec la politique l'en ſollicite vivement. Peut-être qu'il n'eſt arrêté dans l'exécution d'un ſi louable projet, que parce qu'il redoute un clergé trop puiſſant. Peut-être craint-il les fureurs d'une nouvelle ligue, & la naiſſance d'un nouveau monſtre . . . Mais écartons des idées ſi ſiniſtres. Quel triomphe pour l'égliſe Romaine, ſi conſtamment attachée à ſa doctrine, elle relâchoit quelque choſe de la rigueur de ſon zéle; ſi ennemie de l'erreur, elle pardonnoit à l'hérétique, ſi elle dépouilloit l'eſprit de perſécution pour revêtir celui de tolerance; ſi enfin elle rétabliſſoit l'eſprit de charité ſur ſon véritable trône & dans tous ſes droits! La vérité n'eſt jamais ſi puiſſante ſur les cœurs, que lorſqu'elle ne les force point.

* Du moins dans ce qui concerne la liberté de conſcience & l'exercice libre de la religion.

CHAPITRE V.

Ce que les Catholiques & les Proteſtans penſeront de cet ouvrage.

QUoique je me ſois déclaré aſſez ouvertement pour les Catholiques dans cet ouvrage, je ne doute pas néanmoins qu'il ne s'en trouve parmi eux un grand nombre, qui me reprocheront d'avoir trop ménagé, trop plaint, trop loué les Proteſtans. Ces ſortes de perſonnes, en qui le zéle a retreci l'eſprit & le cœur, reſſemblent aſſez à ce préſident, qui répondit à ceux qui le prioient de la part des fidéles de Cabrieres & de Merindol en Provence, qu'il leur permit de ſe retirer, pour aller habiter dans les pays étrangers, puiſqu'on ne vouloit pas les ſouffrir en France: *je les veux tous pendre & les envoyer habiter dans les enfers.* Dieu nous préſerve d'un zéle ſi cruel & ſi inhumain! Pour moi je ne ſuis point de ces gens tellement prévenus contre une religion differente de la leur, qu'ils ne peuvent l'enviſager que par ſes côtés odieux. J'avouerai très volontiers, que ſi la reforme fut nuiſible par bien des endroits à la religion, elle lui fut auſſi utile par bien d'au-

d'autres. Quand elle n'auroit produit d'autre bien que celui d'obliger les hommes à ſe ſervir de leur raiſon; quand elle n'autoit fait que décrier mille ſuperſtitions populaires qui avoient pris naiſſance dans des traditions particulieres ; quand elle n'auroit fait enfin qu'engager les ecléſiaſtiques à étudier & à ſortir de l'ignorance craſſe & honteuſe, dans laquelle ils croupiſſoient preſque généralement ; ce devroit être du moins une raiſon pour les Catholiques de la tolérer dans tous les lieux de leur domination. Il eſt vrai qu'elle gâta ce bien, en ébranlant l'autorité de l'égliſe, & en portant des mains audacieuſes ſur ſes traditions conſtantes & univerſelles, qui ſont avec l'écriture un ſeul & même corps de révélation. La religion a payé bien cher la réformation de quelques abus, qui donnerent naiſſance à l'héréſie. La réformation, après laquelle les vrais chrétiens ſoupiroient, devoit toucher aux mœurs & non à la foi. Comme la foi eſt l'ouvrage de Dieu, & qu'elle a reçu d'abord ſa perfection, elle eſt immuable & ne ſe réforme point; bien différente en cela de l'héréſie à qui une foible production de l'eſprit humain, ne peut ſe faire que par piéces mal aſſorties. Tertullien dans ſon excellent ouvrage des preſcriptions, ouvrage où l'héréſie ſe trouve confondue & terraſſée par cela-même qui la fait connoître, ouvrage qui auroit dû le dé-

défendre contre l'héréſie des Montaniſtes, s'il eût été fidéle aux régles que lui-même avoit tracées ; Tertullien, dis-je, dans cet ouvrage, donne pour caractere à l'héréſie ſes propres variations. „ Les héré-
„ tiques, dit-il, varient dans leurs ré-
„ gles : chacun parmi eux ſe croit en droit
„ de changer & de modifier par ſon pro-
„ pre eſprit ce qu'il a reçu. Comme c'eſt
„ par ſon propre eſprit que l'auteur de
„ la ſecte l'a compoſé, l'héréſie retient
„ toûjours ſa propre nature en ne ceſſant
„ d'innover, & le progrès de la choſe eſt
„ ſemblable à ſon origine. Ce qui a été
„ permis à Valentin l'eſt auſſi aux Valen-
„ tiniens : les Marcioniſtes ont le même
„ pouvoir que Marcion, & les Auteurs
„ d'une héréſie n'ont pas plus de droit d'in-
„ nover que leurs ſectateurs : tout chan-
„ ge dans les héréſies ; & quand on les
„ pénétre à fond, on les trouve dans leur
„ ſuite différentes en beaucoup de points
„ de ce qu'elles ont été dans leur naiſſan-
„ ce ".

La corruption ſi ordinaire aux hommes peut ſe gliſſer dans ceux-mêmes qui profeſſent la foi Orthodoxe ; mais les vrais enfans de l'égliſe, en travaillant à ſe réformer, ne penſent point à réformer la foi. Ils ſavent qu'elle eſt l'ouvrage de Dieu même, & qu'il a promis de la maintenir dans toute ſa pureté contre les efforts redoublés de l'enfer, tout auſſi longtems qu'il

qu'il y aura des hommes qui habitent ſur cette terre. Le monde phyſique ſuit conſtamment les loix invariables qui lui ont été une fois preſcrites : croit-on que le monde ſpirituel, pour qui le monde phyſique exiſte, intéreſſera moins Dieu à ſa conſervation, & qu'il fera dépendre ſa durée du caprice des hommes? Il n'y a point d'homme, ni même de nation, que la foi ne puiſſe abandonner. Elle n'eſt fixée dans aucun endroit de la terre. Les ténébres de l'erreur peuvent ſe répandre dans les lieux qu'elle éclaire de ſa lumiere ; mais dans ce grand nombre de révolutions qui bouleverſent le monde entier, Dieu ſait la rendre fixe & conſtante ; & ſa lumiere eſt toûjours aſſez vive, pour ramener dans le port ceux que l'erreur en éloigne. Mais nous éteignons cette lumiere pour ceux contre qui nous employons la violence & la perſécution. Le feu de nos buchers ardens n'eſt pas propre à éclaircir les yeux de l'hérétique & du mécréant. Ils ne peuvent l'être que par cette lumiere douce, qui brille dans les diſcours & dans les livres. Encore cette lumiere, quoique préſentée par des mains délicates, bleſſe-t-elle le plus ſouvent les yeux de l'hérétique, qui reſſemble à ces oiſeaux de nuit qui ne peuvent ſouffrir la lumiere du jour. Il nous eſt ordonné d'avoir du zéle pour la vérité ; mais il ne faut pas que ſon feu conſume, ravage & détruiſe

ſe. C'eſt aux rayons de la charité qu'il doit être allumé, afin que par ſa douce chaleur il éclaire, fertiliſe & purifie. Le zéle & la charité ſont deux vertus qui partent de la même ſource, & qui ſe confondent l'une & l'autre dans une même flâme. C'eſt un faux zéle, que celui qui, revêtant un eſprit cruel & féroce, un eſprit de perſécution & de haîne, ſignale contre le genre humain les noires fureurs qui l'agitent.

Je n'attens pas plus de juſtice de la plûpart des Proteſtans. Ils me reprocheront de ce qu'en plaidant leur cauſe auprès des Catholiques, je les ai peints comme des héretiques à leurs yeux. A quoi bon, me diront-ils, cette longue digreſſion ſur la diſtinction des articles fondamentaux & non fondamentaux, qui fait l'objet du premier livre? N'eſt-elle pas étrangere au but que je m'étois propoſé, d'éteindre toutes les inimitiés qui diviſent les deux religions? En travaillant à établir, que les principes de la réforme conduiſent à l'indifférence des religions; ai-je donc pû me perſuader que c'étoit là un excellent moyen pour diſpoſer en leur faveur les eſprits prévenus des Catholiques? A la bonne heure, me diront-ils, que vous ſoyez nourri dans des ſentimens romains; mais puiſque vous avez tant fait que de travailler à inſpirer à ceux de votre parti un eſprit de tolerance pour ce que vous

appellez nos erreurs ; vous deviez, ce ſemble, éviter de nous repréſenter à eux par le côté qui leur eſt odieux. Vous deviez imiter ces peintres, qui peignent de profil les défauts qu'ils veulent cacher. Une main Romaine ne peut être que malheureuſe pour la cauſe Proteſtante. Laiſſez nous faire notre apologie, nous y réuſſirons beaucoup mieux que vous. Vous gâtez tout ce que vous touchez, quand cela nous regarde.

Pour répondre à ces reproches, qui ne manqueront pas de frapper l'eſprit des Proteſtans, je leur repréſenterai, que, ſi je ſuis entré dans des queſtions controverſées depuis longtems entr'eux & les catholiques, ce n'a point été dans le deſſein de renouveller de vaines diſputes. Après ce qu'on a écrit de part & d'autre ſur toutes ces matieres là, je ne dois pas préſumer que le peu que j'en ai dit raméne les eſprits. La foible voix de l'homme, ſi elle n'eſt aidée d'une grace forte & puiſſante, ne ſauroit briſer les obſtacles nés des préjugés de religion. Je leur dirai auſſi que j'aurois beaucoup nui à leur cauſe, ſi je n'avois pas touché à toutes ces queſtions. Si elles leur ſont inutiles, parceque je ne me flatte pas de les avoir maniées avec cette force qui entraîne la conviction, elles ne le ſont pas pour les catholiques, accoûtumés à avoir de l'indulgence pour les preuves qui favoriſent leurs préten-

tentions, fuſſent-elles extrêmement foibles; en quoi ils reſſemblent à tous les hommes. Et ces catholiques, qui voient dans tous les ouvrages des Proteſtans, où il eſt traité de la liberté de conſcience, une union indiſſoluble entre la tolerance civile & la tolerance eccléſiaſtique, ſe préviennent contre la premiere, quelque ſolidement établie qu'elle ſoit, à cauſe de la ſeconde qui eſt abſolument incompatible avec les principes de leur égliſe. Il a donc fallu ſéparer ces deux tolerances, que les Proteſtans ſe plaiſent à confondre, & faire voir que l'une n'entraîne point néceſſairement l'autre. Cette ſéparation faite, & l'intolerance eccléſiaſtique demeurant intacte, les preuves, ſur quoi l'on fonde la tolerance civile en fait de religion, entrent d'elles-mêmes dans les eſprits, où elles ne trouvent plus d'obſtacles à ſurmonter. C'eſt un avantage que cet écrit a ſur tous ceux qui traitent de la liberté de conſcience. Il peut le céder à quelques-uns d'entr'eux pour la maniere dont les preuves y ſont tournées, pour l'élégance du ſtile, pour le coloris des penſées, pour la force des raiſonnemens. Mais ce défaut, qui eſt celui de l'Auteur, eſt abondamment compenſé par la ſéparation qu'il a fait des deux tolerances, la civile & l'eccléſiaſtique. Dans les écrits des Proteſtans elles marchent toûjours de front. Les Catholiques qui les liſent ſe rempliſ-

ſent de préjugés contre l'une & l'autre. Je laiſſe à Bayle la gloire d'établir ſur de ſolides fondemens la liberté de conſcience. Qui mieux que lui pouvoit y réüſſir? La mienne à moi ſi pourtant cet ouvrage en mérite quelqu'une, c'eſt d'avoir détruit dans l'eſprit des catholiques les préjugés qui les empêchent de ſentir la force des raiſonnemens de ce philoſophe, & d'avoir prouvé qu'on peut être très bon Romain, & aimer ſon frere le Calviniſme.

Fin du troiſiéme & dernier Livre.

TABLE DES CHAPITRES de la troiſiéme Partie.

I. *Que la Perſecution du Calvinisme en France n'eſt nullement du reſſort de la Religion, & qu'elle ne doit être traitée que ſelon les Principes de la Politique.* Pag. 1.

II. *Que les guerres Civiles, que le Calviniſme a allumés en France, ne ſont point une raiſon ſuffiſante de le perſécuter.* 9

III. *Réponſes aux difficultez propoſées dans le Chapitre precedent.* 20

IV. *De la révocation de l'Edit de Nantes.* 43

V. *Ce que les Catholiques & les Proteſtans penſeront de cet ouvrage.* 59

Fin de la Table.

866568

M. Slatkine & Fils
10. 10. 1986
[VOLT.]